



UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

**COMMISSION BANCAIRE**

**RAPPORT ANNUEL 2007**

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

**COMMISSION BANCAIRE**

**RAPPORT ANNUEL 2007**





*Siège du Secrétariat Général de la Commission Bancaire à Abidjan (Côte d'Ivoire)*



## COMMISSION BANCAIRE

Abidjan, le 8 août 2008

### *Le Président*

**L** A publication du rapport de la Commission Bancaire de l'UMOA, au titre de l'année 2007, m'offre l'opportunité de réitérer mes remerciements à la communauté bancaire de l'Union et à nos partenaires internationaux, pour les messages de félicitations qui m'ont été adressés suite à ma nomination aux fonctions de Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

L'année 2007 a constitué une étape importante pour notre Union, avec l'adoption par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement, le 20 janvier, des textes relatifs à la réforme institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO. La mise en oeuvre de celle-ci offrira un nouveau cadre d'exercice de la politique monétaire et induira particulièrement une refonte de l'environnement réglementaire régissant la Commission Bancaire ainsi que l'activité des banques et établissements financiers.

Tenant compte des profondes mutations intervenues sur le plan international, en particulier dans le domaine de la supervision bancaire, les Autorités de l'Union entendent améliorer le cadre d'exercice et de surveillance des établissements de crédit, en tirant profit du bilan de dix-sept années de fonctionnement de la Commission Bancaire, en vue de lui assurer une plus grande efficacité dans l'exécution de sa mission. Les résultats de l'évaluation du secteur financier de la zone, effectuée au cours du dernier trimestre 2007, démontrent, à bien des égards, la pertinence de la réforme, qui aboutira à une meilleure protection des déposants et une plus grande intégrité du système bancaire et financier.

Ainsi, les innovations apportées à la loi bancaire et à la Convention régissant la Commission Bancaire favoriseront, grâce à diverses mesures, une meilleure gouvernance des établissements de crédit, un renforcement des pouvoirs et une mise en oeuvre plus diligente des décisions de l'Autorité de contrôle, en étroite collaboration avec les Ministères chargés des Finances.

Au delà de la réforme institutionnelle, dont la mise en oeuvre constituera une de nos priorités au cours des mois à venir, le développement du secteur financier devra s'appuyer sur une plus grande solidité des banques et établissements financiers, dont les niveaux de capital social minimum ont été relevés respectivement de un (1) milliard à dix (10) milliards et de trois-cent (300) millions à un (1) milliard, par le Conseil des Ministres de l'Union, en septembre 2007.

*Cette révision des règles d'exercice traduit une fois de plus la volonté de nos Autorités de créer les conditions favorables à une participation effective des établissements de crédit, au financement harmonieux des économies et à l'élargissement de l'accès des populations aux services bancaires et financiers. La mise en conformité des banques et établissements financiers à cette nouvelle règle se fera de façon progressive.*

*Il appartiendra donc aux acteurs du secteur bancaire de prendre à leur niveau les mesures idoines pour remédier à la faiblesse de l'intermédiation bancaire et financière, qui constitue une entrave au développement de l'activité économique. En complément aux actions de renforcement des fonds propres, il est attendu une incitation de la clientèle à un recours accru aux moyens modernes de paiement, que la Banque Centrale a contribué à promouvoir, de manière active, au cours des dernières années. Nous comptons appuyer ces démarches en privilégiant une approche participative et concertée avec les différents intervenants.*

*Cette concertation concernera également l'adaptation du cadre réglementaire de l'activité bancaire aux mutations internationales en cours, notamment les réflexions en vue de la mise en œuvre de Bâle II, des normes comptables internationales IAS-IFRS et de procédures efficaces de lutte contre la criminalité financière. Ces chantiers s'imposent au regard de la globalisation financière, qui induit une présence plus importante d'acteurs étrangers sur nos marchés, mais également une propension des investisseurs de notre zone à exercer une activité bancaire internationale. Ces mutations qui marquent certes un attrait de notre système bancaire et financier, nous interpellent surtout sur la nécessité de poursuivre la modernisation de nos outils de contrôle, en vue de faire face à l'émergence possible de nouveaux risques. L'imprévisibilité de la crise financière mondiale, consécutive à l'effondrement des marchés hypothécaires à risques aux Etats-Unis, démontre l'impérieuse nécessité de veiller en permanence à comprendre le fonctionnement des marchés et à faire évoluer en conséquence les méthodes de surveillance.*

*La Commission Bancaire de l'UMOA oeuvrera, comme par le passé, à contribuer à la préservation de la stabilité financière. C'est le lieu de rendre hommage à mes illustres prédécesseurs dans la fonction de Gouverneur de la BCEAO, Président de la Commission Bancaire, et aux Commissaires pour leurs actions respectives qui ont forgé la crédibilité de l'Institution et sa respectabilité au plan international.*

**Philippe-Henri DACOURY-TABLEY**

*Gouverneur de la Banque Centrale  
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,*



*Président de la Commission  
Bancaire de l'UMOA*



**Philippe-Henri DACOURY-TABLEY**

*Gouverneur de la Banque Centrale  
des Etats de l'Afrique de l'Ouest,  
Président de la Commission Bancaire de l'UMOA*



## LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION BANCAIRE AU 31 DECEMBRE 2007

**Président (par intérim) : M. Damo Justin BARO**  
Vice-Gouverneur de la BCEAO

MEMBRES REPRESENTANT LES ETATS	MEMBRES NOMMES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES
<p><b>Mme Viviane HOUENOU KANEHO</b> Directrice des Affaires Monétaires et Financières au Ministère des Finances et de l'Economie du Bénin</p> <p><b>M. Moumounou GNANKAMBARY</b> Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina</p> <p><b>M. Lami BLE</b> Directeur des Institutions de Finances (DIF) Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de la Côte d'Ivoire</p> <p><b>M. Emmanuel Benito Santos COSTA</b> Directeur de la Monnaie, du Crédit et du Marché Financier Régional au Ministère de l'Economie et des Finances de la Guinée-Bissau</p> <p><b>M. Aboubacar Alhousseyni TOURE</b> Directeur National du Trésor et de la Comptabilité Publique du Mali</p> <p><b>M. Ibrahim GARBA</b> Directeur de la Monnaie, du Crédit et de l'Epargne au Ministère de l'Economie et des Finances du Niger</p> <p><b>Mme Oulimata DIOP</b> Directeur de la Monnaie et du Crédit au Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal</p> <p><b>M. Mongo AHARH-KPESSOU</b> Directeur de l'Economie au Ministère de l'Economie, des Finances et des Privatisations du Togo</p> <p><b>M. Serge TOMASI</b> Conseiller Financier pour l'Afrique Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique – France</p>	<p><b>Mme Ismath MAMADOU</b> Magistrat</p> <p><b>M. Fidèle HIEN</b> Ancien Directeur Central à la BCEAO</p> <p><b>M. Georges VANGHA EKRA</b> Ingénieur agronome, diplômé du CEFEB</p> <p><b>M. Ibrahima MAKANGUILE</b> Conseil Fiscal</p> <p><b>M. Ibrahim KOUSSOU</b> Inspecteur du Trésor, diplômé de l'ITB</p> <p><b>M. Seydina Oumar SY</b> Economiste et Diplomate – Consultant</p> <p><b>M. Henri Koudjolou DOGO</b> Economiste – Administrateur Civil à la retraite</p> <p><b>M. Jean BONNARDIN</b> Médiateur de la Banque de France</p>

Secrétaire Général : **M. Eric EKUE**

## RESUME

**L**a crise des crédits hypothécaires à risque (« subprimes ») a été l'un des faits marquants de l'actualité économique et financière en 2007 au plan international, au regard des turbulences qu'elle a induites sur les marchés financiers et des conséquences sur la sphère réelle. L'envolée des prix des matières premières, notamment du pétrole dont le cours a atteint des niveaux records, ainsi que la persistance de la baisse du dollar des Etats-Unis d'Amérique face à l'euro, ont également retenu l'attention durant l'année écoulée. Dans ce contexte, la croissance des pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine s'est stabilisée à 3,0%, sur fond de tensions inflationnistes dans certains Etats. Cependant, la situation monétaire d'ensemble est demeurée confortable et la situation des finances publiques s'est améliorée.

Le paysage bancaire continue à s'élargir, avec une augmentation du nombre d'établissements de crédit agréés, de 116 à 121 unités, à la veille de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2008, de nouveaux seuils de capital social pour les banques et les établissements financiers de l'Union.

Le total des bilans de ces institutions s'est accru de 19,1% sur l'année, pour évoluer de 7.605 Mds à 9.066 Mds. Parallèlement, les points d'accès se sont multipliés à la faveur d'une plus grande concurrence, le nombre de guichets et celui de comptes augmentant respectivement de 23% et de 14,4%. Le taux de bancarisation, tenant compte du nombre de comptes et de la population active, est estimé à environ 5,7%.

Les emplois nets ont augmenté de 17,7% pour atteindre 7.106 Mds. Les crédits à la clientèle en constituent la principale composante, à hauteur de 75,4%. Le risque de contrepartie demeure prépondérant dans le portefeuille des établissements de crédit, dont la qualité s'est légèrement améliorée. Ainsi, le taux brut de dégradation a reculé à 18,9% en 2007, contre 20,5% en 2006, tandis que le taux net s'est replié de 8% à 7,4%, malgré une stabilité à 66% du taux de couverture des créances en souffrance par des provisions.

Les ressources collectées se sont également accrues de 17,1%, contre 10,1% en 2006. Elles sont chiffrées à 8.079 Mds, dont 83,6% de dépôts et emprunts. Le niveau global des fonds propres nets bénéficie des entrées en activité et de l'effort de capitalisation de certaines unités, permettant d'atteindre un montant global de 752 Mds, contre 700 Mds un an auparavant.

Les établissements de crédit ont amélioré leur rentabilité durant l'année 2007. Le bénéfice net provisoire a augmenté de 69,8% pour ressortir à 75 Mds, après un recul de 4,2% observé en 2006. Le coefficient net d'exploitation se dégrade néanmoins, en atteignant 70,6%.

Dans le cadre de la surveillance prudentielle renforcée, la Commission Bancaire a pris les mesures qu'appelle la situation de certains établissements. La mise en œuvre de mesures administratives ou disciplinaires a été ainsi requise, après constat d'infractions à la réglementation bancaire. Le ratio moyen de solvabilité des banques de l'Union, s'est replié de 11,8% à 10,3%, pour un minimum généralement admis de 8%.

Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire poursuit des actions de coopération, en vue d'une meilleure réactivité, concernant notamment l'activité transfrontière des banques. Il continue également la préparation des futurs défis, à travers une participation active à différents forums et un renforcement de la formation du personnel aux évolutions majeures intervenues au plan international, dans le domaine de la supervision bancaire.



	PAGES
<b>I - L'ENVIRONNEMENT DE L'ACTIVITE BANCAIRE</b>	<b>13</b>
1 - Environnement économique et financier international	13
2 - Environnement économique et financier des pays de l'UMOA	17
3 - Evolution du cadre réglementaire	21
<b>II - L'ACTIVITE BANCAIRE DANS L'UMOA</b>	<b>23</b>
1 - Paysage bancaire	23
2 - Evolution de l'activité et des résultats	30
<b>III - LA SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>87</b>
1 - Fonctionnement de la Commission Bancaire et du Secrétariat Général	87
2 - Suivi du dispositif prudentiel	93
3 - Actes et mesures	98
<b>IV - ACTIONS DE COOPERATION ET DE FORMATION</b>	<b>115</b>
1 - Groupes régionaux de superviseurs	115
2 - Instances bâloises	116
3 - Autres Institutions Financières Internationales	116
4 - Séminaires et rencontres	116
5 - Autres activités	117
<b>CONCLUSION</b>	<b>119</b>
<b>LISTE DES ENCADRES</b>	
Encadré n°1 : La crise mondiale des « subprimes »	16
Encadré n°2 : Le relèvement du capital social minimum dans l'UMOA	22
Encadré n°3 : La finance islamique	111
<b>ANNEXES</b>	<b>121</b>



## I - L'ENVIRONNEMENT DE L'ACTIVITE BANCAIRE

### 1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER INTERNATIONAL

**E**n 2007, l'économie mondiale, portée notamment par le dynamisme des pays émergents, a poursuivi son expansion, en dépit du tassement de l'activité aux Etats-Unis, de l'envolée des prix des matières, notamment énergétiques et alimentaires ainsi que de la crise sur le marché des crédits hypothécaires à risque (« subprimes ») et de ses répercussions sur les marchés financiers. Le taux de progression du produit intérieur brut (PIB) mondial se situerait autour de 5%.

.....  
*La croissance mondiale se maintient à 5%, malgré les effets de la crise des crédits hypothécaires...*  
 .....

Aux Etats Unis, le rythme de progression de l'activité économique a été ainsi à nouveau freiné, en particulier par la faiblesse de la demande intérieure induite par la réduction des investissements des ménages en logements. Toutefois, les dépenses de consommation ont continué d'alimenter la croissance économique. Le taux de croissance devrait être ramené de 2,9% en 2006 à 2,2% au terme de la période sous revue.

Dans la zone euro, le rythme de croissance du PIB a légèrement diminué en 2007, en revenant à 2,6% après avoir atteint 2,9% en 2006. Cette expansion est tributaire notamment de la demande intérieure. La croissance économique devrait se fixer à 2,6%, 1,9% et 3,8% respectivement en Allemagne, en France et en Espagne, contre 3,1%, 2,2% et 3,9% en 2006. La progression de l'activité a été en particulier plus soutenue dans les pays de l'Union européenne non membres de la zone euro, hormis le Danemark et la Hongrie.

.....  
*La croissance de la zone euro est en repli, à 2,6%.*  
 .....

En dépit d'un léger recul par rapport à 2006, la croissance économique amorcée au Japon depuis 2003 s'est poursuivie, à un taux de 1,9%, sous l'impulsion de la bonne tenue des investissements et des exportations nettes. Le secteur extérieur a notamment profité de la faiblesse du yen et de la forte progression de la demande émanant des pays émergents de l'Asie.

La Chine a une fois de plus confirmé sa réputation de locomotive de l'économie mondiale en enregistrant un rythme d'expansion de l'activité économique estimé à 11,6%. Outre l'impact favorable des investissements, cette progression est portée par les exportations nettes, sous l'effet combiné du développement des marchés à l'exportation et de la conduite d'une politique volontariste de substitution aux importations qui a par ailleurs dopé la demande intérieure.

.....  
*La Chine maintient quant à elle, un taux de croissance à deux chiffres.*  
 .....

Tirée par l'industrie notamment manufacturière, la biotechnologie ainsi que la sous-traitance informatique, l'économie indienne a encore affiché des

performances remarquables, avec un taux de croissance du PIB de l'ordre de 9,4%.

En Asie du sud-est, l'activité économique enregistrerait une croissance de 5,7%. En Malaisie, en Thaïlande et au Vietnam, le rythme de progression se situerait respectivement à 6%, 4,5% et 8,3% en 2007, contre 5,9%, 4,9% et 8,2% en 2006.

En Amérique latine, la bonne performance économique devrait se poursuivre au regard de l'évolution de l'activité dans les principales économies de la zone. En Argentine, le taux de croissance du PIB progresserait de 8% en 2006 à 10% en 2007. Il se situerait à 5% au Brésil contre 3% en 2006. Il se stabiliserait à 3,3% au Mexique.

-----  
*La hausse des cours des matières premières, renforce la production de richesse en Afrique où la croissance devrait atteindre 6,8%.*  
 -----

La persistance de la montée des cours des matières premières a permis à l'Afrique de maintenir pour la quatrième année consécutive, une croissance vigoureuse. Le PIB augmenterait de 6,8%, soit 1,3 point de pourcentage de plus que 2006. Les pays exportateurs de pétrole et de minerais sont les principaux contributeurs à cette croissance. Toutefois, le renchérissement du pétrole et des matières premières agricoles a entraîné une inflation généralisée qui fragilise davantage la situation des populations à bas revenus.

En Afrique subsaharienne la croissance économique atteindrait 6,7%, notamment grâce à une demande intérieure dynamique, une plus grande stabilité et la mise en œuvre de réformes économiques dans certains pays.

Au Nigeria, il est attendu une croissance du PIB de 11% soit près du double de la réalisation de 2006, grâce notamment aux revenus du pétrole. Sous l'impulsion de la production de cacao, le PIB au Ghana s'élèverait à 6,5%, malgré la persistance de la crise énergétique. La croissance ne devrait pas dépasser 1,5% en Guinée où la bauxite constitue l'essentiel de la production. Dans la zone CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale), la richesse intérieure devrait se consolider de 4,1%.

-----  
*La monnaie européenne s'est encore appréciée face aux principales devises.*  
 -----

Les marchés des changes ont été caractérisés par l'effondrement du dollar face à l'ensemble des devises et, dans une moindre mesure, l'élargissement par la Chine de la plage de fluctuation du yuan. L'euro a notamment dépassé la barre de 1,49 dollar sur le dernier trimestre et le yen s'est apprécié face à la monnaie américaine, dont la contrevaletur a évolué de 118,92 yens en début d'année à 114,22 yens à fin 2007. La livre s'est dépréciée face à la monnaie unique européenne, s'échangeant avec 0,73 euro en fin d'année, contre 0,67 euro début 2007.

La crise des « subprimes » et la crise de liquidité qui l'a suivie, ont provoqué d'importantes turbulences sur les marchés financiers en 2007. Ainsi, après l'euphorie des marchés en 2006 et un premier semestre 2007 positif, l'onde de choc née aux Etats-Unis se répercute aux principales places financières, traduisant ainsi l'inquiétude des investisseurs face à la perspective d'une récession économique. Les indices boursiers se sont notamment effondrés à partir de juillet 2007 sur les principaux marchés, mais ils enregistrent tout de même des progressions sur l'année. Ainsi, le Dow Jones de la Bourse de New-York affiche un taux de croissance annuel de 8%, malgré des pertes records enregistrées par les grandes banques américaines, en liaison avec leurs expositions sur le segment des crédits hypothécaires. Dans la zone euro, les performances ont varié, le CAC 40 français, l'Ibex espagnol et le Dax allemand augmentant notamment de 1,54%, 7% et 20% respectivement, alors que les indices italiens et belges ont perdu entre 6 et 7% par rapport à leur valeur de début d'année. Au Royaume Uni, l'indice Footsie a gagné 3,8%, tandis que le Nikkei japonais a chuté de 11,1%, en rapport avec les soubresauts de la crise des « subprimes ».

.....  
*...tandis que les marchés boursiers ont subi des turbulences liées à la crise des subprimes*  
 .....

La chute du dollar a favorisé le renchérissement des prix de l'énergie et des métaux. L'année 2007 a été particulièrement marquée par la hausse vertigineuse du prix du pétrole qui avoisine les 100 dollars le baril, à la fin de la période. Les autres matières premières ont également enregistré des progressions. Certaines céréales comme le blé ou l'orge, devenus des produits de substitution au pétrole brut, à travers la fabrication de bio-carburants, ont connu une année record. Le mouvement de hausse a également concerné les métaux précieux comme l'or et le platine. Le taux de progression des prix en Europe et aux Etats-Unis dépassait 3% et 4% respectivement à fin 2007.

.....  
*L'inflation s'installe partout, à la faveur notamment de la montée des prix du pétrole.*  
 .....

Pour faire face aux turbulences sur les marchés financiers, consécutives à la crise des « subprimes », la Réserve Fédérale des Etats-Unis s'est vue contrainte de desserrer son taux directeur par trois fois sur la seconde moitié de l'année, les ramenant de 5,25% à 4,25% et de procéder à des injections importantes de liquidités. La Banque d'Angleterre s'est résolue à réduire son taux d'intérêt de 5,75% à 5,50% en décembre, après l'avoir relevé trois fois au cours du premier semestre. Elle est également intervenue, de manière exceptionnelle, pour contrecarrer la crise de liquidité de certaines banques commerciales. Par contre, la Banque Centrale Européenne, en raison des tensions inflationnistes, a dû renoncer à l'idée de baisser ses taux d'intérêt les maintenant à 4% sur le second semestre. Le Japon a également maintenu son taux de base inchangé à 0,50%.

.....  
*Les politiques monétaires ont surtout été influencées par la crise financière née aux Etats-Unis.*  
 .....



## Encadre n° 1 : LA CRISE MONDIALE DES « SUBPRIMES »

Une crise financière et boursière mondiale s'est déclenchée durant l'été 2007, à la suite d'un krach sur le marché des prêts hypothécaires à risque, dénommés « subprimes », aux Etats-Unis d'Amérique.

Cette crise s'est traduite par une défiance à l'égard des marchés de capitaux et un assèchement de la liquidité bancaire qui a obligé les Banques Centrales à assouplir leurs politiques monétaires et à injecter des ressources sur le marché interbancaire. L'ampleur de la crise est difficile à évaluer, en raison de la complexité et du manque de traçabilité des actifs titrisés. Cependant, selon le Fonds Monétaire International, les pertes enregistrées pourraient atteindre 945 Mds de dollars américains.

Le marché des « subprimes » est essentiellement orienté vers les prêts immobiliers aux ménages à revenus faibles ou avec un historique de crédit instable. Ces prêts hypothécaires, basés sur des taux d'intérêt variables, majorés d'une prime de risque, ont connu un boom sans précédent au début des années 2000 aux Etats-Unis, à la faveur notamment de la faiblesse des taux de la Réserve Fédérale américaine, qui ont chuté à 1% en 2004, et d'une législation favorable aux populations à revenus modestes. L'immobilier résidentiel a ainsi connu un réel essor dans la première moitié des années 2000, certaines banques, directement ou à travers leurs sociétés de crédits spécialisés, développant les crédits « subprimes », en quête de rendements élevés. Par ailleurs, des volumes importants de prêts de cette nature, ont pu être cédés sur les marchés, par le biais de la titrisation, contribuant à une diffusion du risque sur un large éventail d'investisseurs.

A partir de 2004, la Réserve Fédérale a progressivement relevé son principal taux directeur de 1% à 5,25% en 2006, et par conséquent la révision des taux des prêts et l'alourdissement consécutif de la charge de la dette, ont entraîné une augmentation des taux de défaut des emprunteurs. Parallèlement, les prix de l'immobilier ont chuté dans certains Etats américains, dans des proportions atteignant 20%. Par conséquent, la valeur des logements a baissé et ne permettait pas de couvrir, dans la plupart des cas, les encours résiduels dus au titre des crédits hypothécaires à risque. Plusieurs sociétés financières spécialisées ont donc déclaré faillite.

Cette crise s'est amplifiée au plan international et a touché les grandes banques qui refinaient ces sociétés ou avaient acquis des crédits titrisés par l'intermédiaire des fonds d'investissements. Le doute ainsi jeté sur l'ensemble des véhicules de titrisation de créances, a généré des incertitudes sur les engagements indirects des établissements de crédit en matière de crédit à risque et donc une asymétrie d'information qui a induit une crise de confiance entre intervenants sur le marché interbancaire.

Cela a fait naître une crise de liquidité bancaire qui a conduit les banques centrales, notamment la Réserve Fédérale américaine à injecter massivement, à des niveaux inégalés, des liquidités sur le marché interbancaire, de sorte à prévenir une crise systémique.

Ces interventions sont intervenues dans un contexte de crainte d'une contagion de la crise financière à l'économie réelle, par le biais du resserrement des conditions de crédit et d'une baisse de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

La crise a mis sur la sellette les agences de notation, accusées d'avoir mal évalué le risque associé aux crédits hypothécaires titrisés. Elle a mis également en lumière l'interdépendance accrue des marchés financiers, mais surtout la complexité des produits dérivés dont on ne peut mesurer avec exactitude la localisation du risque de défaut et qui nécessitent une meilleure régulation, au regard des volumes importants de transactions et des pertes colossales accusées par les banques internationalement actives.

La crise a mis également en relief la nécessité pour les banques de comprendre la nature des risques associés à leurs activités de marché, en vue de fixer des limites d'expositions raisonnables et proportionnées à leurs profils.

Malgré la présence de filiales de grands groupes bancaires internationaux dans la zone, les banques de l'UMOA, qui ont principalement une activité de détail, n'ont pas été affectées par les conséquences de la crise des « subprimes ».

## 2. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DES PAYS DE L'UMOA

L'activité économique des Etats membres de l'Union s'est inscrite en 2007 dans un contexte international relativement peu favorable, marqué notamment par le regain des tensions sur les prix à la consommation dans de nombreux pays industrialisés et les incertitudes croissantes sur les perspectives économiques, consécutives à la crise sur les marchés monétaires et financiers dans les économies avancées.

Au plan interne, la situation économique et financière des pays de l'UEMOA s'est ressentie des résultats peu favorables de la campagne agricole 2007/2008 et des tensions sur les prix des produits de première nécessité. En outre, la persistance des lenteurs dans la mise en oeuvre des réformes structurelles a pesé sur les conditions de relance des investissements productifs. Les progrès enregistrés dans la résolution des crises socio-politiques en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau et au Togo, ont permis à ces pays de renouer avec les institutions de Bretton Woods.

Le taux de croissance du produit intérieur brut de l'Union s'établirait à 3%, en termes réels, en 2007. Il serait de 4,6% au Bénin, 4% au Burkina, 1,5% en Côte d'Ivoire, 2,7% en Guinée-Bissau, 3,2% au Mali, 3,1% au Niger, 4,8% au Sénégal et 1,6% au Togo.

-----  
Le taux de croissance dans  
l'Union s'établit à 3%.  
-----

### 2.1. EVOLUTION DE LA PRODUCTION

Les données disponibles indiquent une légère hausse de la production vivrière et une stagnation, voire un recul des récoltes d'exportation, en rapport avec les conditions climatiques peu favorables qui ont prévalu dans les zones de production, en particulier l'arrêt précoce des pluies dans certains pays.

-----  
Le secteur primaire enregistre des  
performances contrastées...  
-----

La production vivrière s'établirait à 35,5 millions de tonnes pendant la campagne 2007/2008, soit une hausse de 3,0% par rapport à la précédente campagne.

Au titre des cultures d'exportation, la production de coton-graine de l'Union est en baisse de près de 29,0% d'une campagne à l'autre, reflétant une tendance généralisée dans les pays producteurs de la zone. Elle s'est établie à 1,2 million de tonnes pendant la campagne 2007/2008. Les évolutions les plus marquées ont concerné le Burkina, le Mali et la Côte d'Ivoire, où les récoltes se sont inscrites en recul de 44%, 40% et 17,0%, respectivement. Elles découlent, d'une part, d'une réduction sensible des prix aux producteurs dans le souci de rééquilibrer la situation financière des filières agricoles et, d'autre part, de la hausse du coût des intrants.

La production de cacao de la campagne 2007/2008 serait en quasi-stagnation, en s'établissant à 1,2 million de tonnes, essentiellement réalisées en Côte d'Ivoire. Les quantités produites de café seraient également à peu près au même niveau qu'en 2006/2007, soit 179.300 tonnes. En ce qui concerne la noix de cajou, sa production s'accroîtrait légèrement de 6,0%, pour s'établir à 172.000 tonnes.

.....  
*..tandis que l'activité des secteurs  
 secondaire et tertiaire  
 est en recul.*  
 .....

La production industrielle dans l'Union est ressortie en baisse de 3%. Cette évolution traduit les effets de la contraction de l'activité des industries manufacturières et extractives, qui a annihilé les effets de la hausse de la production d'électricité, d'eau et de gaz.

Au terme de l'année 2007, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail s'est replié de 0,4%.

## 2.2. EVOLUTION DE LA PRODUCTION

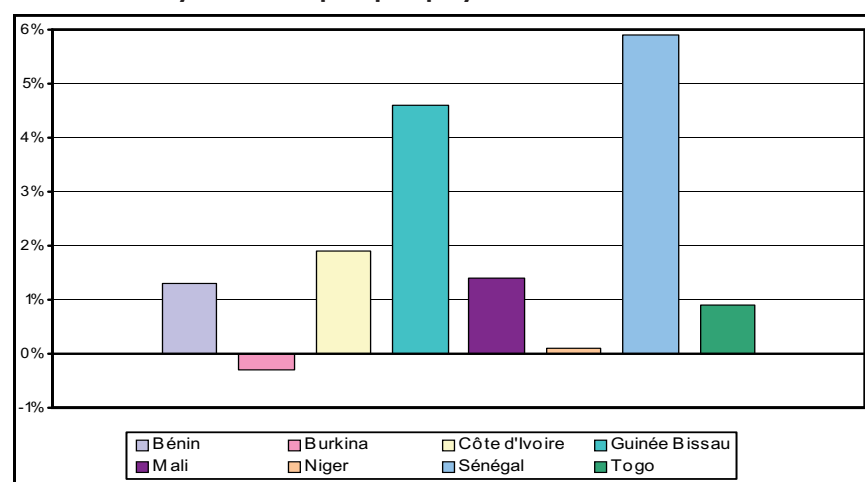
.....  
*Le niveau général des prix  
 à la consommation est en  
 hausse de 2,4%.*  
 .....

Le niveau général des prix à la consommation est ressorti en hausse moyenne de 2,4% en 2007 contre 2,3% en 2006, au dessus de l'objectif de 2% maximum. Cette évolution traduit l'augmentation des prix de plusieurs produits alimentaires importés (le blé, le lait, l'huile et le riz), le renchérissement du gaz et l'impact du niveau élevé des tarifs des produits pétroliers sur les prix des services de transports et de certaines denrées alimentaires, notamment les légumes et les tubercules. Par contre, l'évolution des prix des céréales locales (mil, maïs et sorgho) a atténué la hausse des prix.

Par pays, l'évolution des prix s'est inscrite, sur l'année 2007, à 5,9% au Sénégal, à 4,6% en Guinée-Bissau, à 1,9% en Côte d'Ivoire, à 1,4% au Mali, à 1,3% au Bénin, à 0,9% au Togo, à 0,1% au Niger et à -0,3% au Burkina.

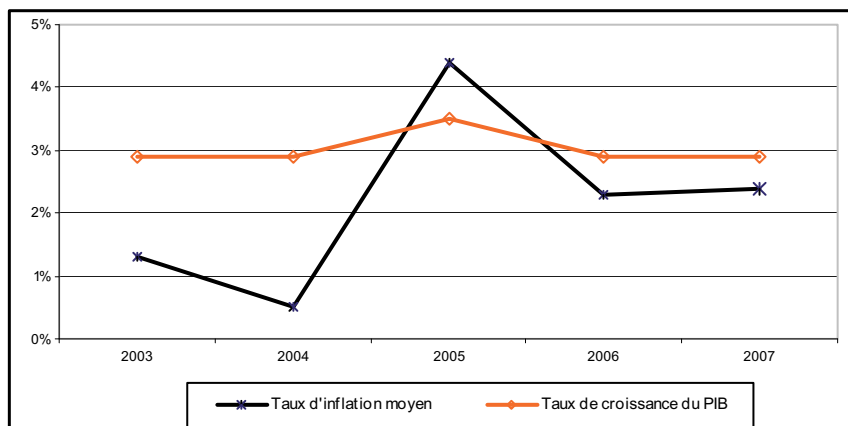
### Graphique n° 1 :

Evolution moyenne des prix par pays en 2007



## Graphique n° 2 :

## Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation dans l'Union



### 2.3. EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET MONETAIRE

La situation des finances publiques des Etats de l'Union est marquée par une réduction du déficit du solde global, base engagements, hors dons, par rapport à l'année précédente. Il s'établirait à 4,4% du PIB, contre 5,1% en 2006, suite à l'accroissement de 17,1% des recettes, atténuée par une progression de 11,2% des dépenses et prêts nets.

*La situation financière des Etats s'est améliorée.*

La hausse des recettes budgétaires est imputable principalement aux recettes non fiscales, notamment celles provenant de l'attribution de licences d'exploitation dans le secteur des télécommunications et celui des mines, particulièrement attractifs pour les investisseurs étrangers. Les recettes fiscales se sont accrues de 9,9% par rapport à 2006. Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils ont progressé, sous l'effet d'une part, des transferts au profit des secteurs énergétiques et des filières agricoles et, d'autre part, de l'accélération des investissements en équipements et infrastructures socio-économiques.

Les échanges extérieurs des Etats membres de l'Union se solderaient par un excédent global de 705,0 Mds, en raison principalement du niveau relativement élevé de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières provenant essentiellement des entrées exceptionnelles de ressources au titre des investissements directs étrangers et de la mobilisation de ressources auprès de partenaires au développement. Toutefois, il a été relevé une dégradation de la balance courante, hors dons, sous l'effet d'une détérioration de la balance commerciale, consécutive à l'alourdissement de la facture des importations de produits alimentaires, pétroliers, ainsi que de biens d'équipement. Parallèlement, les exportations de coton, d'or et de pétrole se sont repliées pendant la période sous revue.

Le profil des agrégats monétaires est demeuré bien orienté, avec une consolidation de la position extérieure nette des institutions monétaires, une aug-

mentation du crédit intérieur et une progression consécutive de la masse monétaire.

-----  
*Le profil des agrégats monétaires est bien orienté, les avoirs extérieurs ayant augmenté de 766,3 Mds*  
 -----

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont accrus de 766,3 Mds pour s'inscrire à 4.665,8 Mds. Cette évolution est imputable au renforcement des avoirs extérieurs nets de l'Institut d'émission qui se sont établis à 4.492,5 Mds à fin décembre 2007, soit près de cinq (5) mois d'importations de biens et services. La position extérieure nette créditrice des banques s'est, pour sa part, stabilisée à 173,3 Mds.

Par rapport à fin décembre 2006, le crédit intérieur a enregistré une hausse de 12,6% pour se situer à 5.386 Mds, du fait exclusivement de la hausse des crédits à l'économie, la position nette débitrice des Gouvernements s'étant légèrement réduite. Celle-ci s'est établie à 481,6 Mds, en repli de 4,2 Mds, en raison essentiellement du renforcement des dépôts publics dans les livres de la Banque Centrale et des banques commerciales, consécutif aux entrées exceptionnelles de ressources au profit des Etats. L'encours des crédits à l'économie a enregistré une progression de 14,1% d'une année à l'autre, pour s'établir à 4.904,3 Mds à fin décembre 2007.

-----  
*La masse monétaire s'est accrue de 18,7% en un an*  
 -----

En rapport avec l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire a enregistré une progression de 18,7%, pour s'établir à 8.511,5 Mds à fin décembre 2007. Cet accroissement de la liquidité globale est porté, pour une large part, par les dépôts qui ont augmenté de 20,8% et qui représentent 68,9% de la masse monétaire. La circulation fiduciaire a progressé de 13,9% dans le sillage de l'augmentation des revenus distribués dans le monde rural en Côte d'Ivoire, consécutive à la hausse de 10,8% des prix bord champ du cacao et de 45,1% des achats de café auprès des paysans.

Les interventions globales de l'Institut d'émission se sont chiffrées à 419,6 Mds à fin décembre 2007, en hausse de 77,7 Mds ou 22,7% par rapport au niveau atteint à fin décembre 2006, sous l'effet de la hausse des concours aux banques et établissements financiers et dont l'impact a été atténué par les remboursements des concours monétaires directs consolidés. En relation avec une sollicitation plus forte des guichets de refinancement par un nombre croissant d'établissements de crédit, dans un contexte de resserrement de la liquidité bancaire, les concours ont enregistré une progression de 103,6 Mds, pour s'établir à 128,6 Mds.

En relation avec les tensions inflationnistes dans un contexte de ralentissement de la croissance, la Banque Centrale a maintenu inchangés ses taux directeurs depuis le 24 août 2006. Le taux de l'escompte et celui de la prise de pension sont, depuis cette date, respectivement à 4,75% et 4,25%.

Sur le marché financier, au cours de l'année 2007, les émissions d'emprunts obligataires se sont établies à 420,0 Mds contre 186,5 Mds pour l'année précédente. Elles ont concerné les Trésors du Bénin pour 41,9 Mds, du Burkina pour 41,3 Mds, de Côte d'Ivoire pour 51,7 Mds, du Sénégal pour 115,9 Mds et du Togo pour 20,3 Mds, ainsi que dix (10) institutions multilatérales ou privées pour 148,9 Mds.

-----  
*Le marché financier régional a enregistré de bonnes performances.*  
 -----

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) a été bien orientée durant l'année, notamment à la faveur de bons résultats enregistrés par certaines entreprises inscrites à la cote. Sur le compartiment dédié aux actions, les indices BRVM10 et BRVM composite ont enregistré des hausses respectives de 71,6% et 77,0% d'une année à l'autre pour ressortir à 224,85 points et 199,45 points. A fin décembre 2007, la capitalisation du marché des actions s'est accrue de 80,3% pour atteindre 3.726,6 Mds. Sur le marché obligataire, la capitalisation s'est élevée à 528,0 Mds, soit une hausse de 41,3%, du fait de l'introduction à la cote de nouvelles lignes obligataires. Quant à la capitalisation totale du marché, elle est ressortie à 4.304,2 Mds, en hausse de 73,8% sur la période sous revue.

A fin 2007, les titres du secteur « Finances » de la BRVM concernaient six (6) sociétés, à savoir Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et cinq (5) établissements de crédit de l'Union. L'indice du secteur ressortait à 97,36 points contre 75,48 points en 2006, soit une hausse de 29%.

### 3. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

L'année a été principalement marquée par l'adoption, par la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union de janvier 2007, des textes relatifs à la réforme institutionnelle de la BCEAO et de l'UMOA, en cours de transposition dans les différents pays membres.

Le cadre réglementaire de l'activité bancaire a évolué, avec l'instruction n°01/2007/RB du 2 juillet 2007 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux au sein des organismes financiers.

-----  
*Le cadre réglementaire a évolué en 2007, avec notamment des textes renforçant la lutte contre l'utilisation des services financiers à des fins criminelles....*  
 -----

En ce qui concerne la lutte contre le financement du terrorisme, le Conseil des Ministres de l'Union a adopté le 4 juillet 2007 la Directive n°04/2007/2007/CM/UEMOA y relative. Subséquemment, un projet de loi uniforme a été proposé aux Etats, pour la transposition de la directive dans leur droit interne.

Par ailleurs, lors de sa session ordinaire du 17 septembre 2007, le Conseil des Ministres de l'Union a décidé de relever, à compter du 1er janvier 2008, le capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers à 10 Mds et 3 Mds respectivement. En application de cette décision, la Banque Centrale a pris l'avis n°01/2007/RB du 2 novembre 2007 qui précise les modalités d'application de cette décision.

-----  
*...et la décision de relèvement du capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers dans l'Union.*  
 -----

## Encadre n° 2 : LE RELEVEMENT DU CAPITAL SOCIAL MINIMUM APPLICABLE AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DANS L'UMOA

Dans l'optique de la promotion d'un système bancaire et financier sain et solide, susceptible de contribuer efficacement au financement du développement économique des Etats membres de l'UMOA, Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine a décidé, en sa session ordinaire du 17 septembre 2007, de relever le capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers de l'Union à 10 Mds FCFA et 3 Mds FCFA respectivement.

Par avis en date du 2 novembre 2007, la Banque Centrale a précisé les conditions de réalisation de l'opération en deux phases :

- le capital social minimum est porté, dans une première phase, à 5 Mds FCFA pour les banques et à 1 Md FCFA pour les établissements financiers, à compter du 1er janvier 2008. Les nouveaux seuils sont applicables aux demandes d'agrément introduites à compter de la date d'entrée en vigueur de la mesure tandis que les banques et établissements financiers en activité doivent s'y conformer au plus tard le 31 décembre 2010 ;
- la date d'application de la seconde phase, pour les seuils de 10 Mds FCFA et 3 Mds FCFA respectivement pour les banques et établissements financiers, sera indiquée à l'issue de la première phase.

En relevant le niveau de capital social minimum, les Autorités de l'Union s'inscrivent dans une mouvance constatée depuis quelques années dans la sous-région et à travers l'Afrique. Les exemples les plus proches concernent le relèvement au Nigeria, en juillet 2004, du montant minimum des fonds propres à l'équivalent de 100 Mds FCFA, à atteindre dans un délai de 18 mois. De même, au Ghana, l'octroi d'un agrément en qualité de banque est désormais subordonné à la mise en place d'un capital social minimum compris entre 20 Mds FCFA et 25 Mds FCFA, contre 3,5 Mds à fin décembre 2006. Entre 2004 et 2006, beaucoup d'autres pays africains ont eu également à relever sensiblement le niveau du capital minimum.

Plus qu'un effet de mode, la décision des Autorités de l'UMOA procède d'une analyse approfondie du cadre d'exercice de l'activité bancaire, marqué notamment par la non-révision de la norme de capital social minimum depuis 1991, pour les banques, alors que l'environnement économique et financier ainsi que les conditions d'exploitation ont fortement évolué. On peut citer à ce titre la dévaluation monétaire de 1994, le renchérissement des investissements en systèmes d'information, la mise en œuvre des nouveaux systèmes de paiement, la hausse des frais généraux, l'élargissement du réseau bancaire, etc.

Il est ainsi attendu de la mise en œuvre de la nouvelle norme, une consolidation forte du système bancaire de l'UMOA, avec notamment une amélioration sensible des fonds propres réglementaires et de la solvabilité d'ensemble des établissements de crédit. De ce fait, ces derniers se donneront davantage les moyens de participer au financement sain des besoins exprimés par les opérateurs économiques, les particuliers et les Administrations publiques. Par la même occasion, ils pourront mieux se conformer aux dispositions prudentielles liées aux fonds propres, notamment la division des risques, du fait d'une meilleure assise financière.

La réforme devra également permettre d'assainir de manière décisive la situation délicate des institutions les plus vulnérables, qui doivent prendre les dispositions idoines pour respecter les différentes règles prudentielles qui leur sont applicables.

Plusieurs stratégies devraient s'offrir aux actionnaires des établissements de crédit, pour répondre aux objectifs précités. En dehors de l'augmentation du capital social dans les formes requises, les nouvelles exigences devraient inciter les banques et établissements financiers à une meilleure gestion de leurs risques et à davantage moderniser leurs outils de pilotage, en préparation des réformes futures des textes réglementaires et du cadre d'adéquation des fonds propres, notamment le nouvel accord de capital.

## II - L'ACTIVITE BANCAIRE DANS L'UMOA

### 1. PAYSAGE BANCAIRE

**A**u cours de l'année 2007, le nombre d'établissements de crédit agréés a augmenté de cinq unités, pour s'établir à cent-vingt-et-un (97 banques et 24 établissements financiers) contre cent-seize un an plus tôt (95 banques et 21 établissements financiers).

97 banques et 24 établissements financiers bénéficient d'un agrément à fin 2007.

Cette évolution résulte de l'agrément de trois banques (Coris Bank International au Burkina, la Banque pour le Commerce et l'Industrie au Mali et la Banque Populaire d'Épargne et de Crédit au Togo qui a repris partiellement les actifs de la Caisse d'Épargne du Togo) et de quatre établissements financiers (la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina, le Crédit Solidaire en Côte d'Ivoire et les succursales de SAFCA-ALIOS FINANCE au Burkina et au Mali).

En revanche, il a été procédé au retrait de l'agrément de la Financière du Burkina dans le cadre de sa transformation en Coris Bank International et de Attijariwafa Bank, absorbé par la Banque Sénégal-Tunisienne, devenue Attijari Bank Sénégal.

Ainsi, au 31 décembre 2007, la répartition des établissements de crédit agréés par pays se présente comme suit :

**TABLEAU N° 1 :**  
**NOMBRE D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT AGREES PAR PAYS**

Pays	Banques	Etablissements financiers	Total
Bénin	12	1	13
Burkina	12	6	18
Côte d'Ivoire	18	3	21
Guinée-Bissau	4	-	4
Mali	13	5	18
Niger	10	2	12
Sénégal	17	4	21
Togo	11	3	14
<b>Total</b>	<b>97</b>	<b>24</b>	<b>121</b>



TABLEAU N° 2 :  
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EN ACTIVITE PAR PAYS

Pays	Nombre d'établissements en activité			Cumul bilans en M. FCFA	Parts de marché (*)	Guichets (**)	Nombre de comptes bancaires	Effectifs du personnel
	Banques	Etablissements financiers	Total					
Bénin	12	1	13	1.055.271	11,6%	97	342.356	1.514
Burkina	12	4	16	960.453	10,6%	149	902.390	1.983
Côte d'Ivoire	18	2	20	2.620.722	28,9%	207	804.555	4.030
Guinée-Bissau	4	-	4	45.445	0,5%	4	30.667	158
Mali	13	4	17	1.204.727	13,3%	222	667.273	2.017
Niger	10	2	12	380.303	4,2%	51	135.272	833
Sénégal	17	3	20	2.256.006	24,9%	214	609.658	2.544
Togo	10	3	13	543.476	6,0%	99	581.178	1.412
<b>UMOA</b>	<b>96</b>	<b>19</b>	<b>115</b>	<b>9.066.403</b>	<b>100,0</b>	<b>1.043</b>	<b>4.073.349</b>	<b>14.491</b>

(\*) Par rapport au total des bilans de l'UMOA

(\*\*) Agences et bureaux

### 1.1. ETABLISSEMENTS DE CREDIT EN ACTIVITE

Le nombre d'établissements de crédit opérant dans l'Union s'est accru de 3 unités, pour atteindre 115 à fin décembre 2007. En effet, Coris Bank International (Burkina), Ecobank-Guinée-Bissau, la Banque pour le Commerce et l'Industrie (Mali), la Banque Régionale de Marchés (Sénégal) et SAFCA-ALIOS FINANCE Succursale de Dakar ont démarré leurs activités, tandis que la Financière du Burkina et Attijariwafa Bank au Sénégal ont cessé d'exercer.

-----  
Le total des bilans ressort à 9.066 Mds, en augmentation de 19,2%.  
-----

Au terme de l'exercice 2007, les établissements de crédit de l'Union affichent un total des bilans de 9.066 Mds, soit une augmentation de 19,2% par rapport à fin décembre 2006. Cette évolution est consécutive à l'accroissement des actifs dans tous les pays (+37,4% au Bénin, +16% au Burkina, +18,7% en Côte d'Ivoire, +56% en Guinée-Bissau, +14,0% au Mali, +36,7% au Niger, +15% au Sénégal, +14,4% au Togo).

Le réseau bancaire (agences et bureaux) s'est étoffé de 23% pour atteindre 1.043 unités. Il s'est élargi dans l'ensemble des Etats. Les augmentations sont comprises dans une fourchette allant de 12 au Burkina à 42 au Sénégal.

Le nombre d'agents employés par le système bancaire de l'Union a continué de croître pour atteindre 14.491, avec un taux de progression de 10,8% contre 8,2% précédemment, en liaison avec la hausse modérée des effectifs du personnel cadre qui passent de 5.240 à 5.478 agents tandis que le nombre d'employés non-cadres se consolide de 15% pour atteindre 9.013.

Le nombre de comptes de la clientèle a affiché une progression de 21,8% pour atteindre 4.073.349. Les comptes de particuliers ont augmenté de 22,6% contre 12,4% un an auparavant et ceux détenus par les personnes morales de 17,6% contre 4,8% précédemment.

*Le nombre de comptes de la clientèle a progressé.*

Le taux de bancarisation tenant compte des statistiques provisoires fournies par les établissements de crédit et d'une population active de l'Union estimée à 56,4 millions d'habitants, ressort à 6,1% en 2007.

Par pays, le taux de bancarisation se présenterait comme suit :

**TABLEAU N° 3 :**

Pays Libellés	BENIN	BURKINA	COTE D'IVOIRE	GUINEE- BISSAU	MALI	NIGER	SENEGAL	TOGO	UMOA
Nombre de comptes des particuliers	299.094	598.594	752.237	28.048	569.698	113.753	545.689	541.149	3.448.262
Population active (en million d'habitants) <sup>1</sup>	3,1	6,0	7,0	0,6	5,6	6,1	4,7	2,5	56,4
Taux de bancarisation approximatif (*)	9,6%	10%	10,7%	4,7%	10,2%	1,9%	11,6%	21,6%	6,1%

(\*) Rapport entre le nombre de comptes de particuliers et l'effectif de la population active

Le montant cumulé du capital social a atteint 443 Mds à fin décembre 2007, en progression de 13,8% sur un an, notamment sous l'effet de l'implantation de nouveaux établissements dans l'Union et d'un effort accru de recapitalisation de certaines unités. Il est détenu à hauteur de 183 Mds (41,3%) par les nationaux et de 260 Mds (58,9%) par les non-nationaux. Le montant détenu par les Etats s'est accru de 4,3% pour se fixer à 64 Mds, alors que les participations des privés nationaux et des non-nationaux s'inscrivent en hausse de 29,7% et 10,1% respectivement.

<sup>1</sup> Source : Commission de l'UEMOA

## 1.2. ANALYSE DES ETABLISSEMENTS SELON LA TAILLE DU BILAN

TABLEAU N° 4 :  
REPARTITION DES ETABLISSEMENTS SELON LA TAILLE DU BILAN

Taille du bilan (en Mds de F.CFA)	Nombre d'établissements									Parts de marché (*)	Guichets (**)	Nombre de comptes bancaires	Effectifs du personnel
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée- Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA				
- Grandes banques (Taille supérieure à 100)	3	5	9	-	5	1	8	2	33	74,6%	611	2.519.368	9.203
- Moyennes banques (Taille entre 50 et 100)	4	3	3	-	1	3	3	3	19	14,1%	223	988.693	2.551
- Petits établissements (taille inférieure à 50)	6	8	8	4	11	8	9	8	63	11,3%	209	565.288	2.737
. Banques	5	6	6	4	7	6	6	5	44	9,6%	119	565.288	2.227
. Etablissements financiers	1	4	2	-	4	2	3	3	19	1,7%	90	-	510
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>20</b>	<b>13</b>	<b>115</b>	<b>100,0%</b>	<b>1.043</b>	<b>4.073.349</b>	<b>14.491</b>

(\*) Par rapport au total des bilans de l'UMOA

(\*\*) Agences et bureaux

Pour les besoins de l'analyse, les établissements de crédit de l'Union sont classés, en fonction de la taille de leur bilan, en trois catégories : grands pour un total supérieur à 100 Mds, moyens pour un total compris entre 50 Mds et 100 Mds et petits pour un total inférieur à 50 Mds.

-----  
33 grandes banques, 19 établisse-  
ments de taille moyenne et 63 de  
petite taille, opèrent dans l'Union.  
-----

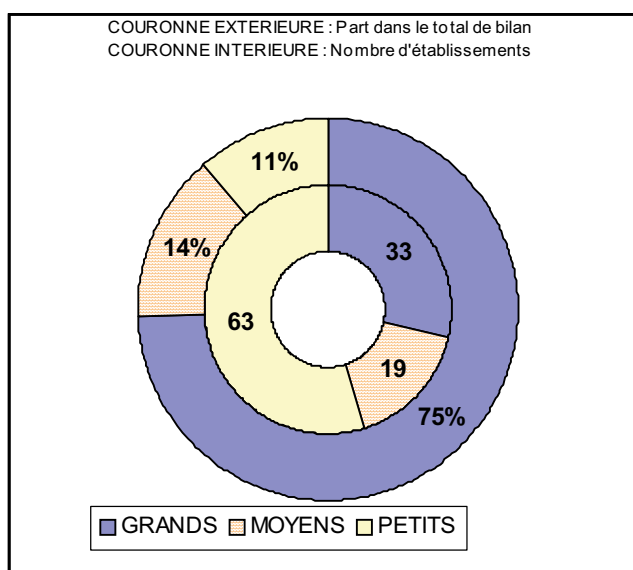
Au 31 décembre 2007, le paysage bancaire se composait ainsi de 33 grandes banques, 19 banques moyennes et 63 établissements de petite taille.

Les grandes banques ont vu leur nombre s'accroître de 6 unités, à la faveur notamment de la croissance de la taille de certaines unités précédemment considérées comme moyennes. Ces banques consolident ainsi de 67,4% à 74,6%, leur poids relatif dans le total des actifs. Elles couvrent 58,6% du réseau d'agences, 61,8% des comptes bancaires et 63,5% des effectifs.

Les banques de taille moyenne, dont le nombre a stagné, ne détiennent plus que 14,1% des actifs du système bancaire, contre 18,7% précédemment. Elles concentrent 21,4% des implantations, 24,3% des comptes de la clientèle et 17,6% des effectifs des établissements de l'Union.

La part des actifs détenus par les 63 petits établissements s'est repliée de 2,6 points de pourcentage, pour s'établir à 11,3%, en liaison notamment avec la sortie nette de 4 établissements de cette catégorie, qui cumule 20% des implantations, 13,9% des comptes bancaires et 18,9% des effectifs.

**GRAPHIQUE N° 3 :**  
**REPARTITION DU TOTAL DE BILAN ET DU NOMBRE**  
**D'ETABLISSEMENTS SELON LA CATEGORIE**



### 1.3. ANALYSE DES ETABLISSEMENTS SELON LA NATURE DES ACTIVITES

**TABLEAU N° 5 :**  
**REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR SPECIALITE**

Activités principales	Nombre d'établissements									Parts de marché (*)	Guichets (**)	Nombre de comptes bancaires	Effectifs
	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UMOA				
<b>Banques</b>	12	12	18	4	12	10	17	10	96	98,3%	953	3.745.685	13.981
- Généralistes	10	9	15	3	8	8	13	9	76	88,5%	751	2.687.316	12.275
- Spécialisées	2	3	3	1	4	2	4	1	20	9,8%	202	1.058.369	1.706
. agriculture	-	1	1	-	1	-	1	-	4	4,4%	69	750.209	799
. habitat	1	1	1	-	1	1	1	-	6	3,6%	105	240.619	493
. microfinance	1	1	1	1	2	1	2	1	10	1,8%	28	67.541	414
<b>Etablissements financiers</b>	1	4	2	-	4	2	3	3	19	1,7%	90	-	526
- Vente à crédit	-	1	-	-	-	-	1	-	2	0,1%	31	-	83
- Financement de vente à crédit et/ou crédit-bail	1	3	1	-	2	-	2	-	9	0,7%	14	-	162
- Capital-risque et fonds de garantie ou de mobilisation de l'épargne	-	-	1	-	2	2	-	3	8	0,9%	45	-	281

(\*) Par rapport au total des bilans de l'UMOA

(\*\*) Agences et bureaux

Au 31 décembre 2007, les quatre-vingt-seize banques en activité se répartissent en soixante-seize établissements généralistes ou à vocation universelle et vingt unités spécialisées notamment dans le financement de l'agriculture (4), dans

l'habitat (6) et dans la microfinance (10). Les parts cumulées de ces deux catégories dans le total des actifs des établissements de crédit de l'Union restent stables autour de 88,5% et 10% respectivement. Ces banques cumulent 72,0% et 19,4% des agences et bureaux, concentrent 84,1% et 12,3% des emplois du système bancaire et couvrent 66,0% et 26,0% des comptes de la clientèle.

Les dix-neuf établissements financiers, regroupés, en fonction de la nature de leur agrément, en trois principales catégories, détiennent 1,7% du marché, 8,6% des implantations et 3,7% des effectifs du personnel.

#### 1.4. ANALYSE DES ETABLISSEMENTS SELON L’AFFILIATION A UN GROUPE

TABLEAU N° 6 :  
PRINCIPAUX GROUPES BANCAIRES

Groupe	Nombre d'établissements	Parts de marché (*)	Guichets (**)	Nombre de comptes de la clientèle	Effectifs
<b>Société Générale</b>	4	13,8%	104	476.365	1.693
<b>Ecobank (ETI)</b>	8	11,8%	102	329.178	1.435
<b>AFH/BOA</b>	8	10,0%	60	276.937	924
<i>dont Ets financiers</i>	2	0,1%	2	-	18
<b>BNP Paribas</b>	5	9,7%	94	298.014	1.499
<b>AFG</b>	8	5,4%	60	49.489	817
<b>IUB Holding (ex Calyon)</b>	2	3,2%	19	119.150	523
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>54,0%</b>	<b>439</b>	<b>1.549.133</b>	<b>6.891</b>
<i>dont Ets financiers</i>	2	0,1%	2	-	18

(\*) Par rapport au total des bilans de l'UMOA

(\*\*) Agences et bureaux

Six groupes bancaires représentant 35 établissements, concentrent 54% des actifs.

Le paysage bancaire de l'Union reste marqué par la présence de six groupes principaux que sont : la Société Générale, Ecobank (ETI), African Financial Holding/Bank Of Africa (AFH/BOA), BNP Paribas, Atlantic Financial Group (AFG) et IUB Holding (Groupe Crédit Agricole).

Leur influence s'étend à la quasi-totalité des pays de l'UMOA et concerne 35 établissements de crédit sur les 115 en activité. Ils concentrent 54% du total des bilans, 46,4% des guichets, emploient 47,6% des agents et détiennent 38% des comptes de la clientèle.

La Société Générale, avec 13,8% des actifs totaux contre 14,5% précédemment,

demeure le groupe le plus important en termes d'actifs. Elle dispose de filiales dans quatre pays de l'Union, totalise 10% des guichets, 11,7% des comptes bancaires de la clientèle et emploie 11,7% des salariés. Les 2 plus grands établissements de l'Union, par la taille de bilan, font partie de ce groupe.

Le groupe Ecobank (ETI), avec huit unités présentes dans chacun des pays de l'Union, demeure en seconde position. Il a conforté sa position suite notamment au démarrage des activités de sa filiale en Guinée-Bissau et à l'accroissement du volume d'activités de ses unités, principalement au Bénin, au Sénégal et en Côte d'Ivoire. Le groupe contrôle désormais 11,9% des actifs, détient 9,8% du réseau, 8,1% des comptes de la clientèle et 9,9% des effectifs.

Le groupe AFH/BOA, avec un nombre d'unités stabilisé à huit (6 banques et 2 établissements financiers), s'est hissé au troisième rang, suite au développement d'activités notamment en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Mali. Il est présent dans six pays de l'Union et concentre 10% du total des bilans, 6,3% des guichets, 6,8% des comptes bancaires de la clientèle et 6,4% des agents.

BNP Paribas a perdu 0,7 point de pourcentage de part de marché et ne représente plus que 9,7% du total des bilans de l'Union contre 10,4% précédemment. Avec 5 unités présentes dans 5 pays, le groupe détient 9,0% des guichets, 7,3% des comptes de la clientèle et 10,3% des salariés.

Avec 5,4% de part de marché contre 3,4% un an auparavant, le groupe AFG se maintient en cinquième position en termes d'actifs. Il est implanté dans l'ensemble des pays de l'Union, à l'exception de la Guinée-Bissau et concentre 5,8% du réseau, 1,2% des comptes-clients et 5,6% des salariés du secteur.

Avec ses 2 unités présentes dans 2 pays de l'Union, IUB Holding cumule 3,2% des actifs du système bancaire contre 3,4% un an auparavant, 1,8% des implantations, 2,9% des comptes de la clientèle et 3,6% des effectifs.

Sept autres groupes, de moindre envergure (moins de 2% des actifs, chacun) font également partie du paysage bancaire : BSIC, BRS SA, COFIPA, Libyan Arab Foreign Bank (LAFB), Dar al Maal al Islami (DMI), FINANCIAL BC SA et le Groupement d'Intérêt Economique pour Favoriser le Développement du Crédit Automobile et Industriel en Afrique (GIEFCA). Ensemble, ils contrôlent 26 établissements de crédit de l'Union, totalisent 5,8% des actifs, détiennent 7,6% des implantations, 4,9% des comptes-clients et emploient 12,4% des effectifs.

Enfin, les groupes Belgolaise et CITI (précédemment dénommé Citigroup) contrôlent chacun 2 unités. Ils totalisent 3% des actifs, 1,3% des comptes-clients et 2,8% des effectifs.

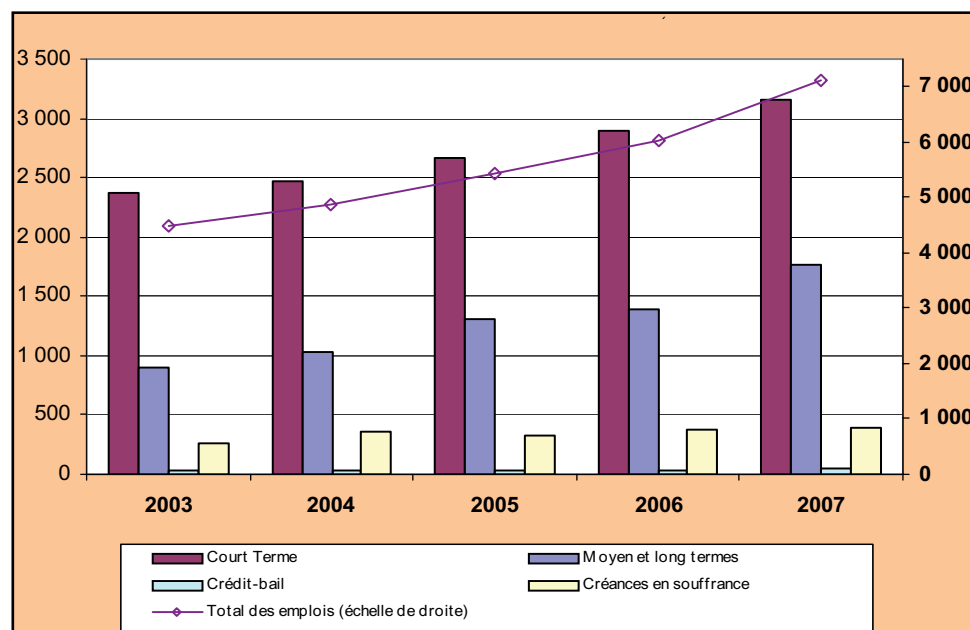
## 2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS

### 2.1. DANS L'UNION

#### 2.1.1. Emplois

##### GRAPHIQUE N° 4 :

##### UMOA : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



Les emplois nets de l'Union se sont consolidés de 17,7% pour s'établir à 7.106 Mds.

Après une hausse de 11,1% en 2006, les emplois nets du système bancaire se sont consolidés de 17,7% pour s'établir à 7.106 Mds.

Comparée à l'année précédente, la part des grandes banques se renforce d'environ sept (7) points pour ressortir à 75,8%, au détriment de celle des établissements de petite et moyenne tailles, dont les proportions ont été ramenées respectivement à 10,3% et 13,9%, contre 12,7% et 18,7% un an auparavant.

Les établissements de crédit de la Côte d'Ivoire enregistrent la plus forte contribution à l'accroissement des emplois, avec une part de 37,6%.

Les crédits à la clientèle se sont accrus de 13,7% pour se fixer à 5.355 Mds, dont...

**Les crédits à la clientèle** ont augmenté de 13,7% pour se fixer à 5.355 Mds, leur quote-part dans les emplois régressant néanmoins de 78% à 75% en 2007. Les grandes banques en concentrent 74,6%, tandis que la part des établissements de taille moyenne diminue à 14,8%. Les encours des établissements de petite taille représentent 10,6%.

Les crédits à court terme se renforcent de 8,8% en s'établissant à 3.149 Mds. Les crédits de campagne contribuent à cette hausse avec une progression

de 3,9%, après un recul de 4,9% en 2006. La progression des crédits à court terme est observée dans tous les pays de l'Union à l'exception du Burkina et du Sénégal où les encours correspondants ont baissé respectivement de 11,1% et de 1,5%. Les concours à court terme bénéficient principalement aux secteurs du commerce, des restaurants et hôtels.

Les crédits à moyen terme se situent à 1.588 Mds, soit une augmentation de 27,7% en 2007 contre 6,4% en 2006. A l'exception des établissements de grande taille qui participent à la hausse avec une progression de 38,1%, les concours de ceux de petite et moyenne tailles baissent respectivement de 0,1% et de 9,2%. Ces crédits restent majoritairement détenus par les établissements du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, à hauteur de 32,4% et 22,8% respectivement contre 35,8% et 21,1% en 2006.

Les encours à long terme se situent à 173 Mds, enregistrant une croissance de 12,1% contre 9,5% un an auparavant. Une baisse des encours est observée en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau. La part des grandes banques augmente de 66% à 76,8%, en liaison avec la progression de 30,4% des encours détenus par cette catégorie. Les financements accordés par les établissements de taille moyenne représentent une proportion de 15,8% contre 25,6% en 2006.

Les crédits à moyen et long termes concernent essentiellement les transports, entrepôts et communications ainsi que les services aux particuliers.

Les engagements de crédit-bail se sont consolidés de 32,8% pour ressortir à 52 Mds. Ils sont portés par les établissements de grande et de petite tailles respectivement à hauteur de 56% et de 44%. Ces financements demeurent majoritairement octroyés en Côte d'Ivoire à hauteur de 62,3% du total, contre 65% en 2006.

#### TABLEAU N° 7 :

##### UMOA : QUALITE DU PORTEFEUILLE SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS

(en pourcentage)

	GRANDS	MOYENS	PETITS	UMOA
Taux brut de dégradation	17,2	29,6	15,3	18,9
Taux net de dégradation	5,7	15,2	7,9	7,4
Taux de provisionnement	70,9	57,2	52,0	66,0

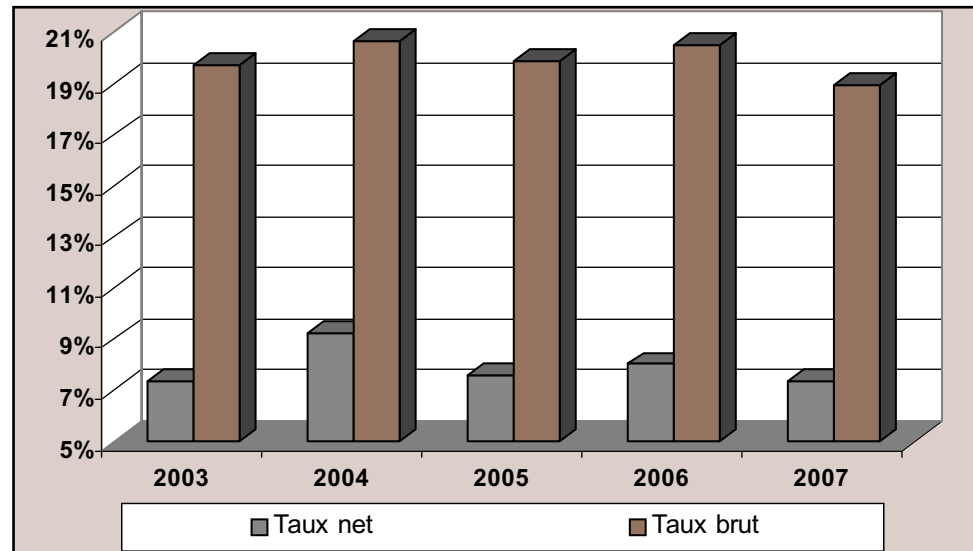
Poursuivant la hausse amorcée l'année précédente, l'encours des créances en souffrance nettes augmente de 4,2% en s'établissant à 394 Mds, contre une croissance de 14,7% un an auparavant. Cette dégradation est principalement liée à la situation des établissements de crédit du Burkina, du Togo et du Niger, où les montants concernés augmentent respectivement de 41,2%, 31,2% et 60%. En revanche, des baisses sont observées en Côte d'Ivoire (-24,4%) et au Mali (-12%).

... 394 Mds de créances en souffrance nettes.



**GRAPHIQUE N° 5 :**  
**UMOA : TAUX DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE**

(2007 : données provisoires)



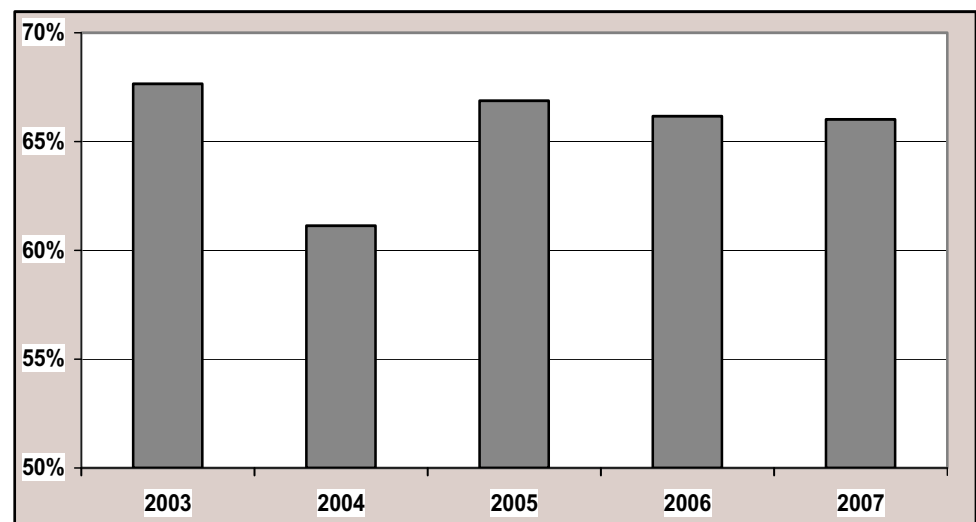
Le taux brut de dégradation du portefeuille se situe à 18,9% en moyenne, contre 20,5% en 2006.

Le taux brut de dégradation enregistre une régression de 1,6 point pour s'établir à 18,9%. Le Togo, le Mali et le Niger affichent les pourcentages les plus élevés de l'Union avec respectivement 28,8%, 25,4% et 21,2%. Le taux de provisionnement stagne à 66%, justifiant la légère baisse du taux net de dégradation de 8,0% à 7,4%.

Le recul du taux de provisionnement est dû essentiellement au volume des impayés ou immobilisés qui ont progressé de 22,8% pour se fixer à 160 Mds.

**GRAPHIQUE N° 6 :**  
**UMOA : TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE**

(2007 : données provisoires)



**Les titres de placement** se sont accrus de 43,6% pour atteindre 898 Mds, contre 34,7% en 2006. Ils sont détenus à hauteur de 88,6% par les grandes banques de l'Union.

**Les immobilisations financières** progressent de 33,8%, pour s'établir à 207 Mds. Ces actifs sont majoritairement détenus par les établissements de crédit de la Côte d'Ivoire à hauteur de 29,4%.

Les autres immobilisations augmentent de 13,2% pour se fixer à 369 Mds.

**TABLEAU N° 8**

**UMOA : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

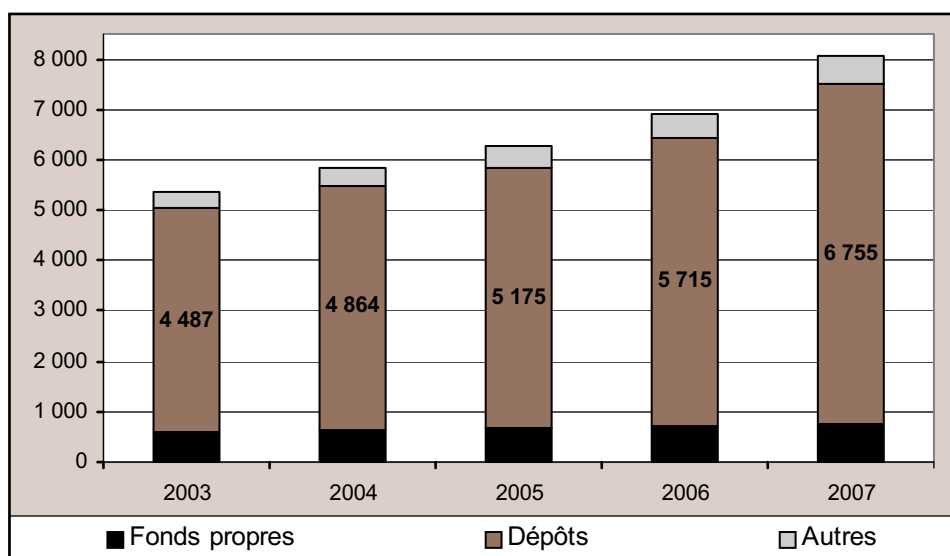
Secteurs d'activité	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Agriculture, sylviculture et pêche	4%	4%	3%	3%
Industries extractives	1%	1%	1%	1%
Industries manufacturières	22%	22%	21%	20%
Electricité, gaz, eau	4%	4%	3%	4%
Bâtiments, travaux publics	4%	4%	5%	5%
Commerces, restaurants, hôtels	37%	38%	39%	37%
Transports, entrepôts et communications	9%	10%	10%	12%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	5%	6%	6%	5%
Services divers	14%	11%	12%	13%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCEAO

**2.1.2. Ressources**

**GRAPHIQUE N° 7 :**

**UMOA : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)**



Les ressources, évaluées à 8.079 Mds, comprennent notamment 6.755 Mds de dépôts et emprunts et...

Les ressources des établissements de crédit de l'Union ont atteint 8.079 Mds, soit une progression de 17,1%, favorisée en partie par la contribution des établissements de grande taille qui est de 75,6%.

Les **dépôts et emprunts** ressortent à 6.755 Mds à fin décembre 2007, après une progression annuelle de 18,2%. Les grandes banques en détiennent 75,7%, tandis que les établissements de petite et moyenne tailles en concentrent respectivement 9,8% et 14,4%.

Les dépôts à vue se sont accrus de 20,4% contre 10,5% en 2006, pour s'établir à 3.471 Mds, tandis que les ressources à terme augmentent de 15,9% pour se fixer à 3.284 Mds.

...752 Mds de fonds propres nets.

Les **fonds propres nets** sont évalués à 752 Mds contre 700 Mds un an auparavant, soit une croissance de 7,4% portée essentiellement par les établissements de grande taille qui concentrent 74,5% du total. La part des établissements de taille moyenne diminue de 7,3 points pour être ramenée à 11,1%, tout comme celle des établissements de petite taille qui ne représente plus que 14,4%, soit une baisse de 4,4 points.

Les fonds propres assurent la couverture des emplois à hauteur de 10,6% contre 11,6% en 2006.

Les **ressources diverses** se sont accrues de 18,2% pour se situer à 572 Mds, contre 15,9% en 2006.

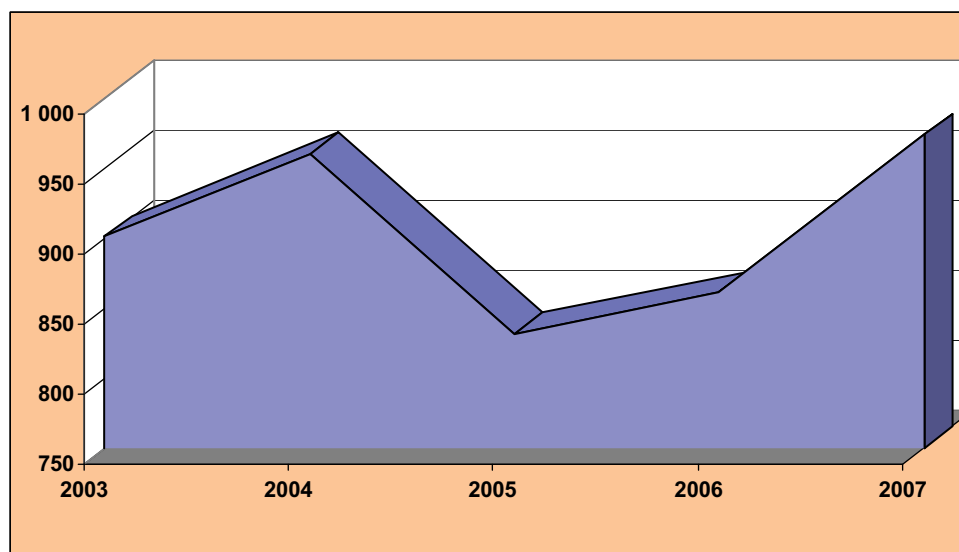
### 2.1.3. Trésorerie

L'excédent net de trésorerie se situe à 973 Mds.

La **trésorerie** dégagée par le système bancaire demeure excédentaire de 973 Mds contre 861 Mds en 2006, soit une amélioration de 112 Mds en liaison avec un accroissement dans tous les pays, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Togo. Les avoirs en caisse représentent 32% de l'excédent total, le reliquat étant détenu en comptes auprès de l'institut d'émission ou chez les correspondants.

La **position extérieure nette** s'est dépréciée de 286 Mds à 223 Mds, sous l'effet notamment de la réduction des avoirs nets auprès des correspondants des établissements du Sénégal et du Mali, respectivement de 39 Mds et 22 Mds.

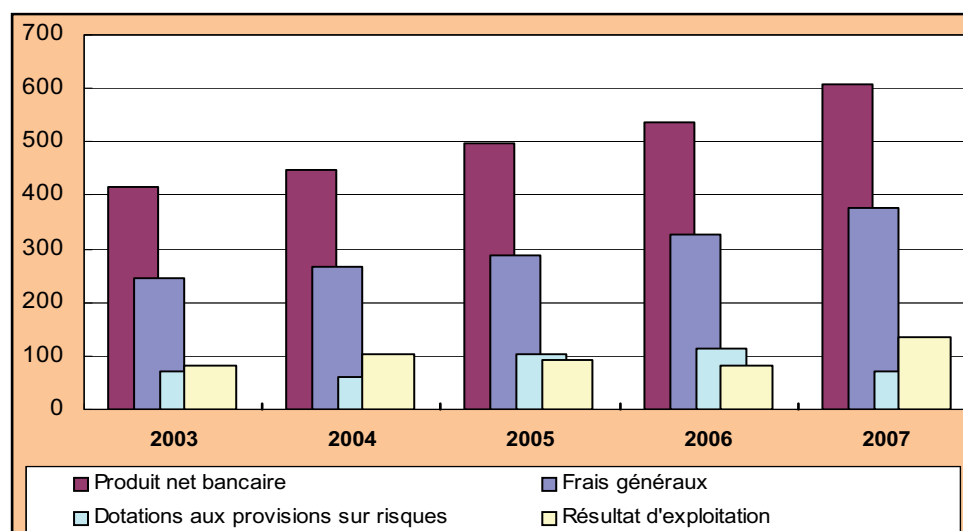
GRAPHIQUE N° 8 :  
UMOA : EVOLUTION DE LA TRESORERIE (en Mds de FCFA)



#### 2.1.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 9 :  
UMOA : FORMATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (en Mds de FCFA)

(2007 : données provisoires)



Le **produit net bancaire** de l'Union s'est accru de 13% contre 7,9% en 2006, pour ressortir à 608 Mds. Cette accélération provient principalement de la hausse importante des produits bancaires de 118 Mds, atténuée par celle de 47 Mds des charges correspondantes.

*Le produit net bancaire s'est accru de 13% en 2007.*

La part des établissements de grande taille se consolide en passant de 68% à 74,4% au détriment de celles des établissements de petite et moyenne tailles qui régressent respectivement de 14% à 12,3% et de 19% à 13,3%.

L'excédent des opérations de trésorerie se réduit de 2 Mds à un peu moins de 1 Md.

Le produit net des opérations avec la clientèle, y compris le crédit-bail, enregistre une hausse de 10,6% pour ressortir à 474 Mds, soit 78% du produit net bancaire contre 80% un an auparavant.

Avec un taux de rendement moyen des crédits de 12,5% et un coût des comptes créditeurs de 2,1%, la marge sur les opérations avec la clientèle se situe à 10,4% contre 10,3% en 2006.

La participation des opérations de change à la formation du PNB est de 8,1% avec un excédent de 49 Mds, en hausse de 10,8%.

Les opérations de hors-bilan font ressortir un produit net de 32 Mds, soit 5,3% du total.

Le produit global d'exploitation enregistre une augmentation de 11,3% pour s'établir à 633 Mds, profitant ainsi de l'accroissement du PNB, qui est atténué par un recul de 17,4% des produits accessoires nets évalués à 25 Mds.

*Le résultat d'exploitation est en hausse de 66% pour atteindre 136 Mds malgré une hausse des frais généraux de 48 Mds.*

Le **résultat d'exploitation** est estimé à 136 Mds contre 82 Mds en 2006, soit une hausse de 66%. Cette variation résulte essentiellement d'une augmentation de 64 Mds du produit global d'exploitation et d'une diminution de 40 Mds des provisions nettes sur risques, qu'absorbe la hausse des frais généraux de 48 Mds.

L'effort net de provisionnement fléchit de 23 points pour se fixer à 34,8%, tandis que le coefficient net d'exploitation est quasi stable à 70,6%, contre 70,2% un an plus tôt.

*Le bénéfice net provisoire est évalué à 75 Mds.*

Le **résultat net provisoire** ressort bénéficiaire de 75 Mds contre 44 Mds à titre définitif pour l'exercice 2006, en liaison avec la hausse du résultat d'exploitation. A l'exception du Mali et de la Guinée-Bissau, le résultat net est excédentaire dans tous les pays de l'Union, sous l'impulsion uniquement des grandes banques dont les bénéfices représentent 148,2% du total. Il se décompose en 133 Mds de profits et 58 Mds de pertes.

Le taux de marge nette, rapport entre le résultat net et le produit net bancaire, s'est amélioré pour se fixer à 12,3% contre 8,2% en 2006.

Le coefficient de rentabilité des fonds propres progresse également pour atteindre 8,5%, soit 3 points de mieux qu'en 2006.

GRAPHIQUE N° 10 :  
UMOA : EVOLUTION DU TAUX DE MARGE

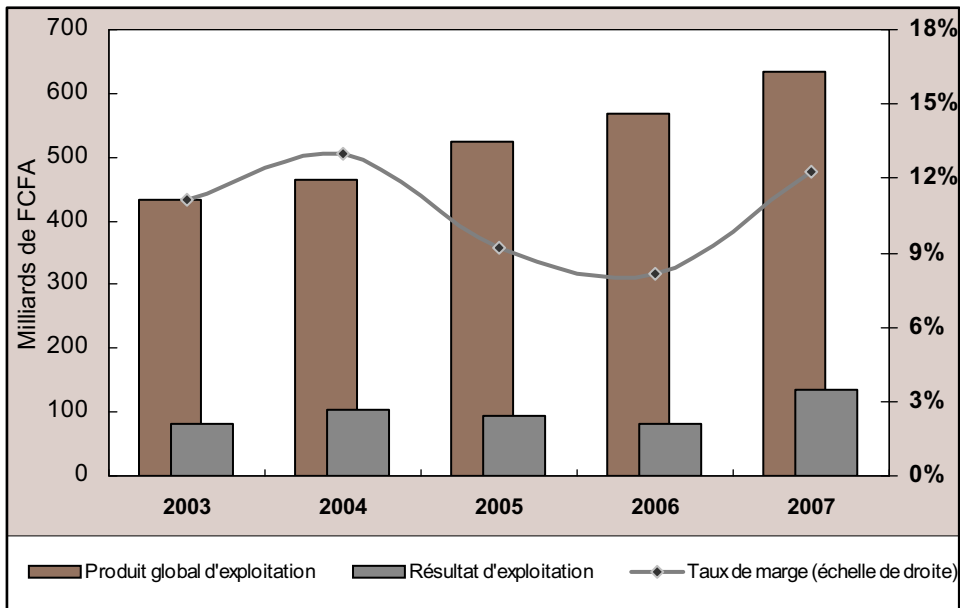


TABLEAU N° 9

## UMOA : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATIONS	
			2006-2007	
			Montants	%
<b>EMPLOIS / RESSOURCES</b>				
<b>EMPLOIS NETS (1+2)</b>	<b>6 038 261</b>	<b>7 105 839</b>	<b>1 067 573</b>	<b>17,7%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>4 708 147</b>	<b>5 354 813</b>	<b>646 666</b>	<b>13,7%</b>
a) Crédits à court terme	2 893 367	3 148 541	255 174	8,8%
b) Crédits à moyen terme	1 244 114	1 588 219	344 105	27,7%
c) Crédits à long terme	153 883	172 558	18 675	12,1%
d) Opérations de crédit-bail	39 053	51 855	12 802	32,8%
e) Crédits en souffrance	377 730	393 640	15 910	4,2%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>1 330 114</b>	<b>1 751 026</b>	<b>420 907</b>	<b>31,6%</b>
a) Titres de placement	625 177	897 983	272 806	43,6%
b) Immobilisations financières	154 653	206 949	52 296	33,8%
c) Autres immobilisations	325 913	369 017	43 104	13,2%
d) Divers	224 371	277 077	52 701	23,5%
<b>RESSOURCES (1+2+3)</b>	<b>6 899 016</b>	<b>8 079 330</b>	<b>1 180 314</b>	<b>17,1%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>5 715 189</b>	<b>6 755 072</b>	<b>1 039 883</b>	<b>18,2%</b>
a) A vue	2 881 685	3 470 620	588 935	20,4%
b) A terme	2 833 504	3 284 452	450 948	15,9%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>699 666</b>	<b>751 761</b>	<b>52 095</b>	<b>7,4%</b>
a) Capital, dotations & réserves	573 976	617 609	43 633	7,6%
b) Autres	125 690	134 152	8 462	6,7%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>484 161</b>	<b>572 497</b>	<b>88 336</b>	<b>18,2%</b>
<b>TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS</b>	<b>860 755</b>	<b>973 491</b>	<b>112 741</b>	<b>13,1%</b>
<b>EVOLUTION DES RESULTATS</b>				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	1 530	706	-824	-53,9%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	423 190	467 606	44 416	10,5%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	30 205	45 560	15 355	50,8%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	5 398	6 508	1 110	20,6%
OPERATIONS DIVERSES	77 723	87 459	9 736	12,5%
<b>1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER</b>	<b>538 046</b>	<b>607 839</b>	<b>69 793</b>	<b>13,0%</b>
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	30 523	25 226	-5 297	-17,4%
<b>2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>568 569</b>	<b>633 065</b>	<b>64 496</b>	<b>11,3%</b>
FRAIS GENERAUX	-327 462	-374 938	-47 476	14,5%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-49 315	-52 942	-3 627	7,4%
<b>3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>191 792</b>	<b>205 185</b>	<b>13 393</b>	<b>7,0%</b>
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-112 702	-72 752	39 950	-35,4%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	3 071	3 761	690	22,5%
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>82 161</b>	<b>136 194</b>	<b>54 033</b>	<b>65,8%</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-169	-10 865	-10 696	6329,0%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-704	-8 248	-7 544	1071,6%
IMPÔT SUR LE BENEFICE	-37 405	-42 560	-5 155	13,8%
<b>5. RESULTAT</b>	<b>43 883</b>	<b>74 521</b>	<b>30 638</b>	<b>69,8%</b>
<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>				
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	<b>8,0%</b>	<b>7,4%</b>	<b>-0,7</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	<b>66,2%</b>	<b>66,0%</b>	<b>-0,1</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX &amp; LITIGIEUX</b> <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	<b>74,5%</b>	<b>76,0%</b>	<b>1,4</b>	
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	<b>7,5%</b>	<b>7,5%</b>	<b>0,0</b>	
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	<b>70,2%</b>	<b>70,6%</b>	<b>0,4</b>	
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	<b>8,2%</b>	<b>12,3%</b>	<b>4,1</b>	
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	<b>5,6%</b>	<b>8,5%</b>	<b>3,0</b>	

(\*) Données provisoires

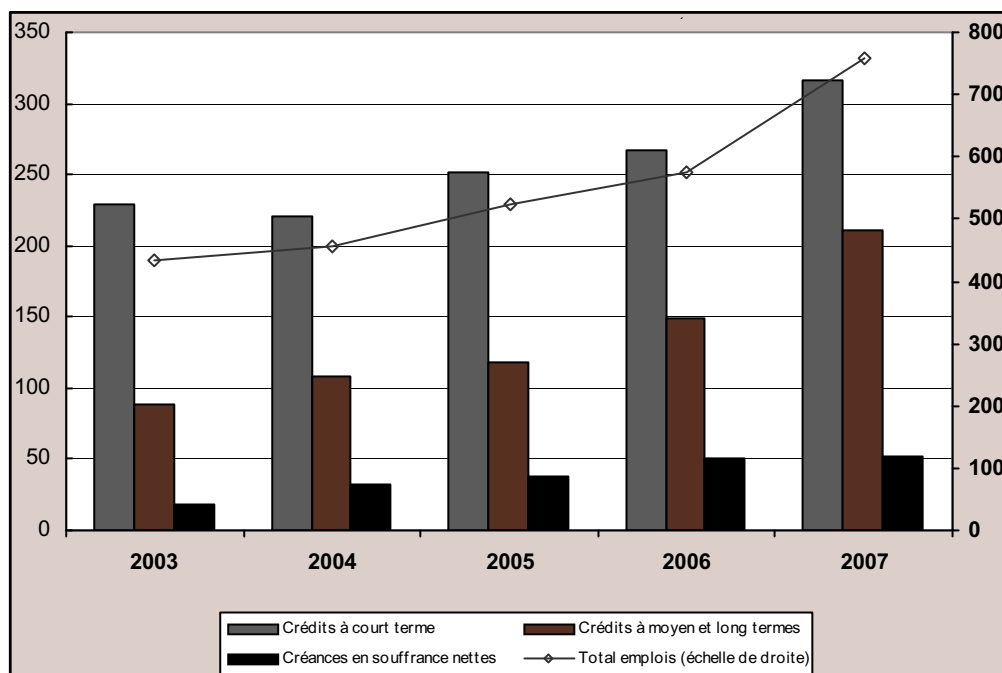
## 2.2. PAR PAYS

### 2.2.1. Bénin

#### 2.2.1.1. Emplois

#### GRAPHIQUE N° 11 :

#### BENIN : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



Les emplois se sont consolidés de 31,8% au cours de l'exercice 2007, en ressortant à 758 Mds, contre 575 Mds en 2006. Ils représentent 10,7% du total de l'Union. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'évolution des crédits à court et moyen termes.

.....  
*Au Bénin, les emplois progressent de 31,8% pour atteindre 758 Mds....*  
 .....

Les **crédits à la clientèle** se sont établis à 579 Mds au terme de l'exercice 2007 contre 466 Mds un an plus tôt, soit une hausse de 24,4%. Les cinq (5) plus gros utilisateurs de crédit concentrent 14,5% de l'encours total à fin décembre 2007, contre 13,8% un an auparavant. Ils opèrent dans les secteurs des télécommunications, du commerce et des travaux publics.

.....  
*... dont 579 Mds de crédits à la clientèle..*  
 .....

Les crédits à court terme ont enregistré une hausse de 18,7% pour se situer à 317 Mds à fin décembre 2007. Leur part dans le total des concours accordés à la clientèle est estimée à 54,6%, soit un repli de 3,6 points par rapport à l'exercice 2006. Ils sont portés à 62% par les grandes banques, 26% par les établissements de taille moyenne et 12% par ceux de petite taille. Les crédits de campagne se sont également fortement consolidés, passant de 9 Mds en 2006 à 24 Mds en 2007.



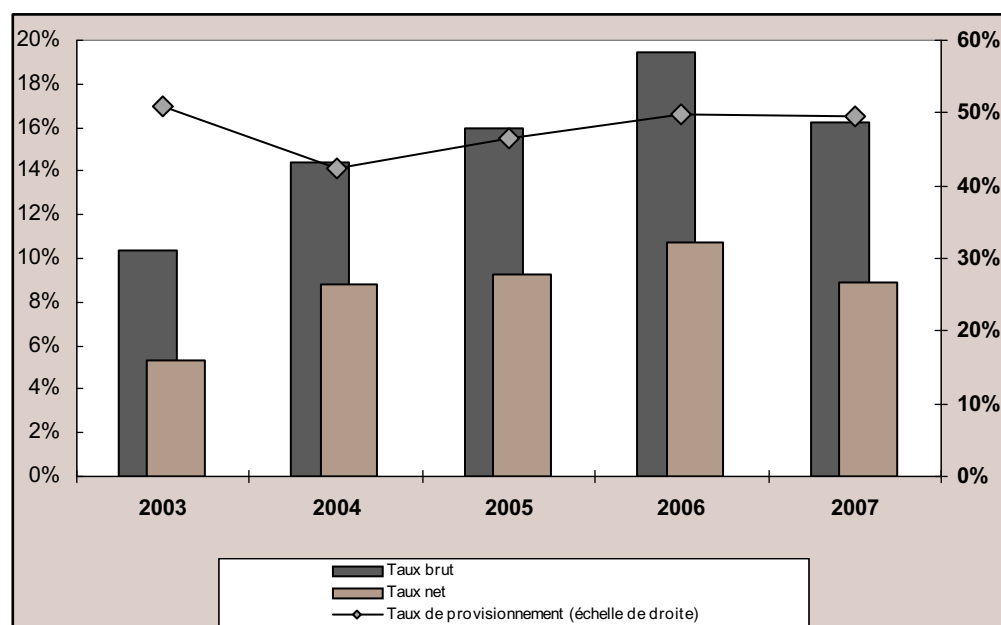
Les concours à court terme ont essentiellement financé les secteurs des télécommunications et du commerce.

Les crédits à moyen terme se sont accrus de 44,1% pour s'établir à 188 Mds à fin 2007, après une hausse de 27,5% précédemment. Ils ont principalement bénéficié aux secteurs des télécommunications, du commerce et des industries manufacturières.

Les crédits à long terme sont évalués à 20 Mds à fin 2007. Ils ont progressé de 22,5%, après 24,4% un an plus tôt et ont principalement été affectés aux secteurs des industries manufacturières, de la communication et des travaux publics.

Les opérations de crédit-bail ressortent à 3,2 Mds, en hausse de 37,4%, contre une baisse de 2,2% en 2006.

**GRAPHIQUE N° 12 :**  
**BENIN : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE**



*Le taux brut de dégradation du portefeuille se situe à 16,3%.*

Les créances en souffrance nettes, d'un montant de 52 Mds, ont augmenté de 3,3% en 2007, contre 33,3% en 2006. La qualité du portefeuille s'est améliorée, le taux brut de dégradation du portefeuille passant de 19,4% à 16,3%. Le taux net s'est également replié de 10,8% à 8,9% tandis que le taux de provisionnement des créances en souffrance a reculé d'un demi-point pour s'établir à 49,4%.

Les **titres de placement** se sont consolidés de 47 Mds en 2006 à 100 Mds en 2007, contre une baisse de 18,3% un an plus tôt. Ils sont détenus à hauteur de 89,3% par les établissements de grande taille, contre 81,8% précédemment.

Les **immobilisations financières** se sont appréciées de 8,2% pour s'établir à 15 Mds, contre un repli de 20,9% en 2006. Elles sont concentrées respectivement à hauteur de 52,5% et 41,8% au niveau des établissements de moyenne taille et ceux de grande taille.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** ont progressé de 17,5% pour se situer à 34 Mds.

**TABLEAU N°10 :**

**BENIN : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

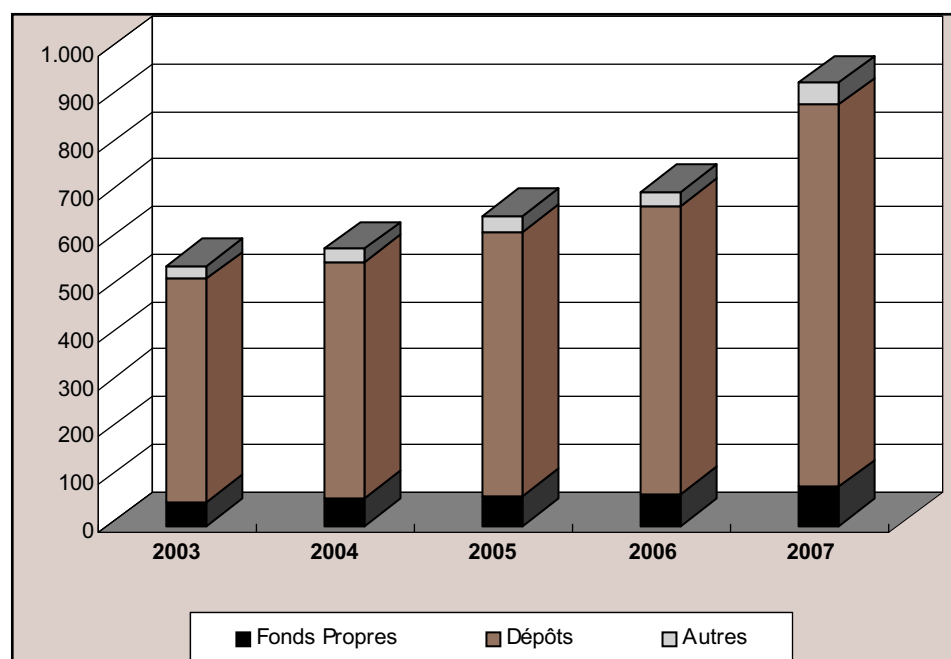
Secteurs d'activité	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Agriculture, sylviculture et pêche	2%	2%	1%	1%
Industries extractives	-	-	-	-
Industries manufacturières	10%	13%	17%	12%
Electricité, gaz, eau	2%	5%	4%	3%
Bâtiments, travaux publics	3%	3%	3%	4%
Commerces, restaurants, hôtels	32%	45%	44%	44%
Transports, entrepôts et communications	7%	13%	8%	9%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	5%	8%	7%	5%
Services divers	39%	11%	16%	22%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCEAO

**2.2.1.2. Ressources**

**GRAPHIQUE N° 13 :**

**BENIN : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)**



Les ressources augmentent de 32,6% pour atteindre 932 Mds, dont ...

En 2007, les ressources se situent à 932 Mds contre 703 Mds un an plus tôt, soit une hausse de 32,6%, principalement attribuable aux établissements de grande et de moyenne tailles. Le volume global représente 11,5% du total de l'Union, contre 10,2% en 2006.

... 82 Mds de fonds propres nets et...

Les **fonds propres nets** se sont renforcés de 22,2% pour se fixer à 82 Mds, contre 67 Mds en 2006. Ils sont détenus respectivement à hauteur de 64,3%, 24,7% et 11% par les établissements de grande, moyenne et de petite tailles. Ils assurent la couverture des emplois globaux à concurrence de 10,8%, contre 11,8% en 2006.

.... 804 Mds de dépôts et emprunts.

A l'instar de 2006 où ils s'étaient inscrits en hausse de 9%, les **dépôts et emprunts** ont augmenté de 32,7% pour s'établir à 804 Mds en 2007. Cette tendance résulte essentiellement des accroissements respectifs de 43,5% et 24,2% au niveau des établissements de grande et de moyenne tailles, dont l'impact a été atténué par le repli de 9,9% constaté au niveau des établissements de petite taille. Cinq (5) banques collectent 76,4% des dépôts de la clientèle à fin 2007, contre 83% en 2006.

Les **ressources diverses** ont augmenté de 53,9% pour ressortir à 47 Mds en 2007, contre une baisse de 4,8% constatée en 2006.

### 2.2.1.3. Trésorerie

L'excédent de trésorerie s'est conforté pour s'établir à 174 Mds.

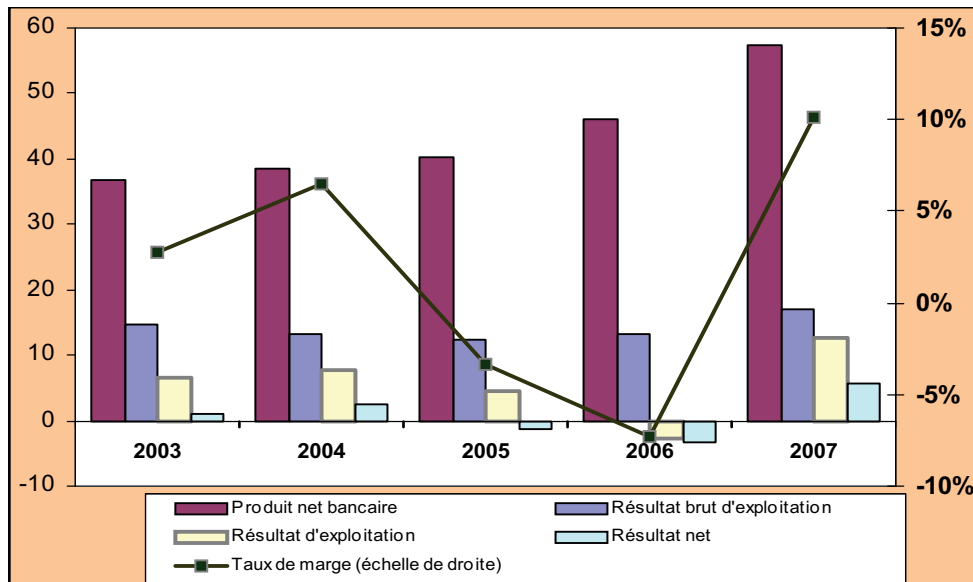
L'**excédent de trésorerie** s'est conforté de 36,2% pour s'établir à 174 Mds, sous l'effet principalement d'un accroissement de 31 Mds des disponibilités nettes auprès de la clientèle. Les avoirs en caisse et disponibilités nettes auprès des correspondants représentent respectivement 21,4% et 78,6% du total en 2007 contre 16,9% et 83,1% en 2006.

La **position extérieure nette** s'est renforcée en ressortant à 46 Mds, contre 44 Mds un an plus tôt, en raison notamment d'une hausse de 22,7% des avoirs hors UMOA.

## 2.2.1.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 14 :

BENIN : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le **produit net bancaire** s'est amélioré de 24,3% par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 57 Mds à fin décembre 2007. Cette évolution résulte principalement de la hausse des revenus nets tirés des opérations avec la clientèle, en particulier dans les établissements de grande taille. Par ailleurs, le résultat de change s'est renforcé de 32,2%, passant de 3 Mds à 4 Mds, contre un niveau de 5 Mds des produits issus des opérations de trésorerie et interbancaires, insuffisant pour couvrir les charges de 5 Mds y afférentes.

.....  
 Le produit net bancaire s'est amélioré de 24,3% pour se fixer à 57 Mds, tandis que...  
 .....

La **marge globale** d'intermédiation est restée quasiment stable en se situant à 6,6% en 2007, en raison notamment d'une hausse de 0,4 point du rendement moyen des prêts et de celle du coût des capitaux empruntés qui passe de 2,7% à 2,9%.

Le **résultat d'exploitation** s'est fortement consolidé, passant d'un déficit de 3 Mds en 2006 à un excédent estimé à 13 Mds en 2007. Cette évolution est consécutive principalement à la forte baisse des provisions nettes sur risques qui passent de 16 Mds en 2006 à 5 Mds en 2007, nonobstant l'accroissement de 18,4% des frais généraux.

Le coefficient net d'exploitation s'est amélioré de 4,6 points, passant de 78,2% en 2006 à 73,6% en 2007, malgré une hausse de 38 Mds des frais généraux.

Le **bénéfice net provisoire** s'est fortement amélioré en ressortant à 6 Mds, contre une perte nette définitive de 3 Mds en 2006. Trois (3) établissements sur treize (13) annoncent des pertes dont le cumul devrait atteindre 3 Mds, après celles de 7 Mds réalisées par huit établissements en 2006.

.....  
 ... le résultat net ressort bénéficiaire de 6 Mds  
 .....

TABLEAU N° 11 BENIN : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATIONS	
			2006-2007	
			Montants	%
<b>EMPLOIS / RESSOURCES</b>				
<b>EMPLOIS NETS (1+2)</b>	<b>575 337</b>	<b>758 131</b>	<b>182 794</b>	<b>31,8%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>465 819</b>	<b>579 280</b>	<b>113 461</b>	<b>24,4%</b>
a) Crédits à court terme	266 735	316 526	49 791	18,7%
b) Crédits à moyen terme	130 079	187 505	57 426	44,1%
c) Crédits à long terme	16 551	20 273	3 722	22,5%
d) Opérations de crédit-bail	2 340	3 215	875	37,4%
e) Crédits en souffrance	50 114	51 761	1 647	3,3%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>109 518</b>	<b>178 851</b>	<b>69 333</b>	<b>63,3%</b>
a) Titres de placement	47 073	99 526	52 453	111,4%
b) Immobilisations financières	13 822	14 951	1 129	8,2%
c) Autres immobilisations	28 561	33 565	5 004	17,5%
d) Divers	20 062	30 809	10 747	53,6%
<b>RESSOURCES (1+2+3)</b>	<b>702 999</b>	<b>932 007</b>	<b>229 008</b>	<b>32,6%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>605 995</b>	<b>803 869</b>	<b>197 874</b>	<b>32,7%</b>
a) A vue	304 149	402 892	98 743	32,5%
b) A terme	301 846	400 977	99 131	32,8%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>66 730</b>	<b>81 561</b>	<b>14 831</b>	<b>22,2%</b>
a) Capital, dotations & réserves	63 132	77 262	14 130	22,4%
b) Autres	3 598	4 299	701	19,5%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>30 274</b>	<b>46 577</b>	<b>16 303</b>	<b>53,9%</b>
<b>TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS</b>	<b>127 662</b>	<b>173 876</b>	<b>46 214</b>	<b>36,2%</b>

EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	125	-79	-204	-163,2%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	37 266	45 379	8 113	21,8%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	2 978	4 697	1 719	57,7%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	258	296	38	14,7%
OPERATIONS DIVERSES	5 447	6 983	1 536	28,2%
<b>1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER</b>	<b>46 074</b>	<b>57 276</b>	<b>11 202</b>	<b>24,3%</b>
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	3 215	1 707	-1 508	-46,9%
<b>2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>49 289</b>	<b>58 983</b>	<b>9 694</b>	<b>19,7%</b>
FRAIS GENERAUX	-31 683	-37 521	-5 838	18,4%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-4 325	-4 510	-185	4,3%
<b>3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>13 281</b>	<b>16 952</b>	<b>3 671</b>	<b>27,6%</b>
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-16 040	-4 513	11 527	-71,9%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	22	332	310	1409,1%
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 737</b>	<b>12 771</b>	<b>15 508</b>	<b>-566,6%</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-1 004	-948	56	-5,6%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 821	-928	-2 749	-151,0%
IMPÔT SUR LE BENEFICE	-1 460	-5 085	-3 625	248,3%
<b>5. RESULTAT</b>	<b>-3 380</b>	<b>5 810</b>	<b>9 190</b>	<b>-271,9%</b>

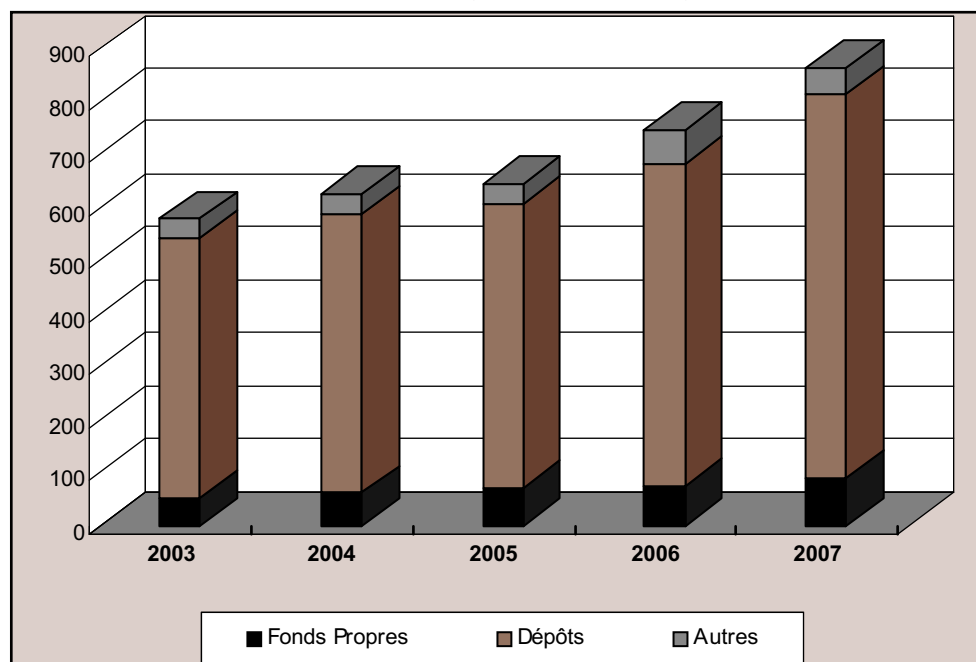
RATIOS CARACTERISTIQUES				
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	<b>10,8%</b>	<b>8,9%</b>	<b>-1,9</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	<b>49,9%</b>	<b>49,4%</b>	<b>-0,5</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX &amp; LITIGIEUX</b> <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	<b>51,9%</b>	<b>61,8%</b>	<b>9,9</b>	
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	<b>6,4%</b>	<b>6,6%</b>	<b>0,2</b>	
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	<b>78,2%</b>	<b>73,6%</b>	<b>-4,6</b>	
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	<b>-7,3%</b>	<b>10,1%</b>	<b>17,4</b>	
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	<b>-4,8%</b>	<b>6,6%</b>	<b>11,4</b>	

(\*) Données provisoires

## 2.2.2. Burkina

### 2.2.2.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 15 :  
BURKINA : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



Les emplois ont augmenté de 9,2%, pour s'établir à 748 Mds au terme de l'exercice 2007, contre 684 Mds en 2006, sous l'impulsion principalement des crédits à moyen terme (+19,1%) ainsi que des titres de placement (+104,2%) et des immobilisations financières (+75,1%).

-----  
*Au Burkina, les emplois ont augmenté de 9,2% pour s'établir à 748 Mds dont...*  
 -----

En 2007, les emplois des établissements de crédit du Burkina représentent 10,5% du total de l'Union.

Les **crédits à la clientèle** se sont situés à 581 Mds en 2007, contre 575 Mds en 2006. Ils représentent 77,7% des emplois globaux, contre 84,0% en 2006.

-----  
*... 581 Mds de crédits à la clientèle.*  
 -----

Les trois plus grandes banques concentrent 47,5% des actifs au 31 décembre 2007, contre 48,5% en 2006. De même, ils ont distribué 42,8% de l'ensemble des crédits, contre 46,4% un an plus tôt.

Les crédits à court terme se sont situés à 321 Mds, en baisse de 11,1% par rapport à l'exercice 2006. Ils représentent 55,3% de l'ensemble des concours octroyés à la clientèle. Selon les déclarations effectuées à la centrale des risques, ces concours ont porté principalement sur les secteurs du commerce de gros et de détail, ainsi que les hôtels et restaurants.

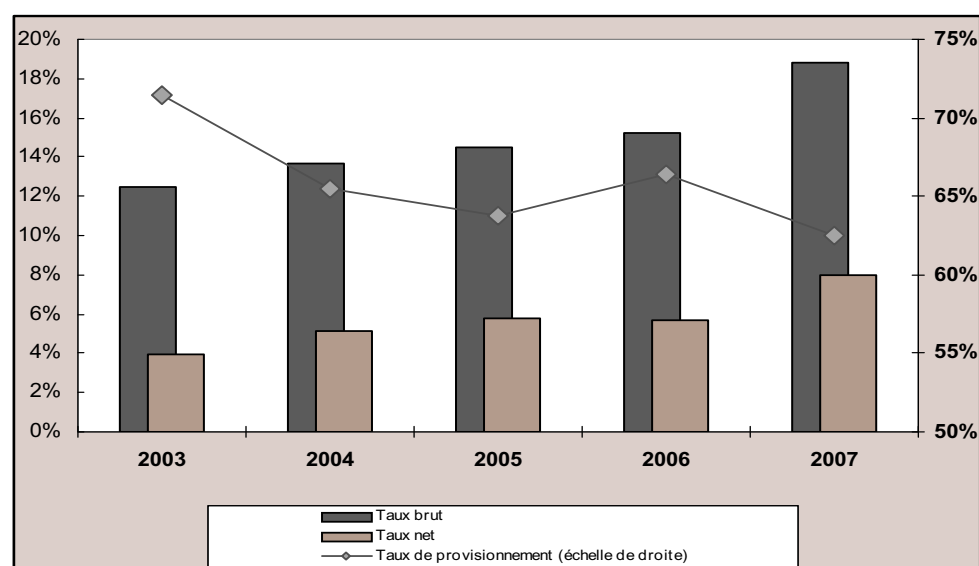
Ces secteurs d'activité sont également les principaux bénéficiaires des concours à moyen et long termes.

Les crédits à moyen terme ont progressé de 19,1% par rapport à 2006 pour s'établir à 198 Mds. Ils représentent 34,2% des crédits à la clientèle, contre 29,0% l'exercice précédent. Les établissements de grande taille en ont octroyé 67,2% du total, contre 60,3% un an auparavant.

Les crédits à long terme se sont chiffrés à 12 Mds, en augmentation de 9,1% par rapport à l'exercice 2006. Ils représentent 2,1% du total des concours alloués à la clientèle et sont concentrés à hauteur de 76,7% auprès des établissements de grande taille.

Les opérations de crédit-bail se sont situées à 3 Mds, en repli de 7,7% par rapport à 2006. Elles sont exclusivement réalisées par les établissements financiers.

**GRAPHIQUE N° 16 :**  
**BURKINA : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE**



Les créances en souffrance nettes se sont chiffrées à 46 Mds, en hausse de 41,2% en 2007. Les crédits douteux ou litigieux, qui représentent 75,8% de l'ensemble des créances en souffrance, ont augmenté de 38,5% par rapport à l'exercice précédent.

Le taux brut de dégradation du portefeuille s'est établi à 18,8%, contre 15,3% en 2006, tandis que le taux net de dégradation du portefeuille s'est élevé de 5,7% à 8%. Le taux de provisionnement des créances en souffrance est passé de 66,3% à 62,6% entre 2006 et 2007.

Les **titres de placement**, principalement détenus par les grandes banques (97,2%), ont doublé sur la période, passant de 32 Mds à 65 Mds.

Les **immobilisations financières** ont connu une forte augmentation de 75,1% pour s'établir à 33 Mds.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** se sont accrues de 13,0% en se chiffrant à 40 Mds.

**TABLEAU N° 12 :**

**BURKINA : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

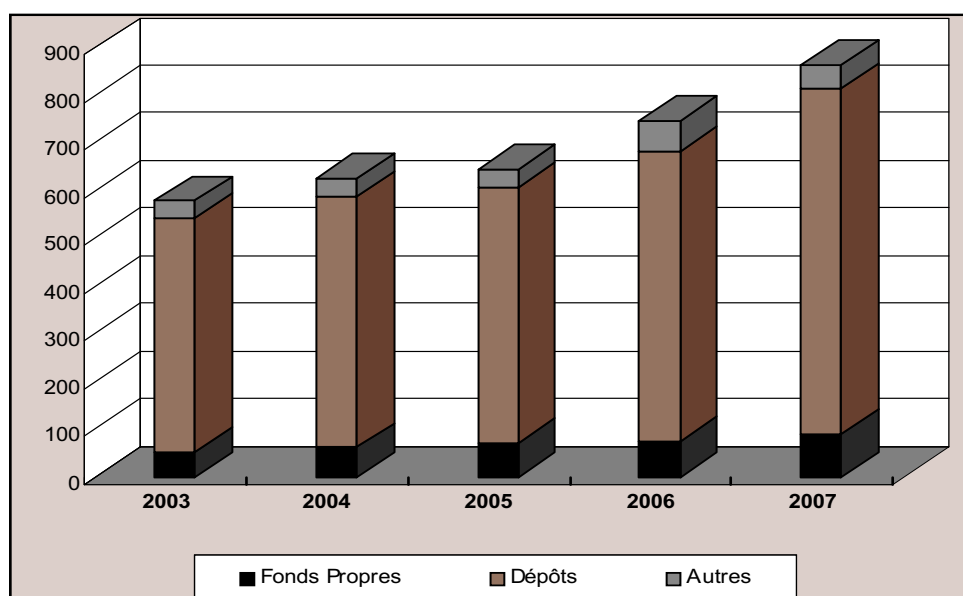
Secteurs d'activité	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Agriculture, sylviculture et pêche	4%	3%	1%	3%
Industries extractives	-	-	-	-
Industries manufacturières	14%	15%	14%	14%
Electricité, gaz, eau	1%	1%	1%	1%
Bâtiments, travaux publics	7%	8%	8%	7%
Commerces, restaurants, hôtels	45%	51%	53%	52%
Transports, entrepôts et communications	11%	7%	9%	8%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	2%	1%	1%	1%
Services divers	16%	14%	13%	14%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCEAO

**2.2.2.2. Ressources**

**GRAPHIQUE N° 17 :**

**BURKINA : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)**





Les ressources se sont consolidées de 15,6% pour se situer à 867 Mds, dont ...

En 2007, les ressources se sont consolidées de 15,6% pour s'établir à 867 Mds. Cette évolution est principalement attribuable aux petits (+58,2%) et aux grands établissements (+35,5%). Les ressources globales représentent 10,7% du total de l'Union.

91 Mds de fonds propres nets et

Les **fonds propres nets** se sont établis à 91 Mds, contre 75 Mds l'exercice précédent, soit une progression de 20,8% essentiellement imputable aux grandes banques. Ils sont détenus à 59% par les établissements de grande taille, à 25% par les établissements de taille moyenne et à 16% par ceux de petite taille. Ils assurent la couverture des emplois globaux à hauteur de 12,1% en 2007, contre 11,0% l'année précédente.

... 726 Mds de dépôts et emprunts.

Les **dépôts et emprunts** sont évalués à 726 Mds, contre 610 Mds en 2006, soit une évolution de 19,0%, en liaison avec celle observée dans les établissements de grande (+40,1%) et de petite tailles (+77,8%).

Les **ressources diverses** se sont contractées de 23,2% pour revenir à 50 Mds en 2007.

### 2.2.2.3. Trésorerie

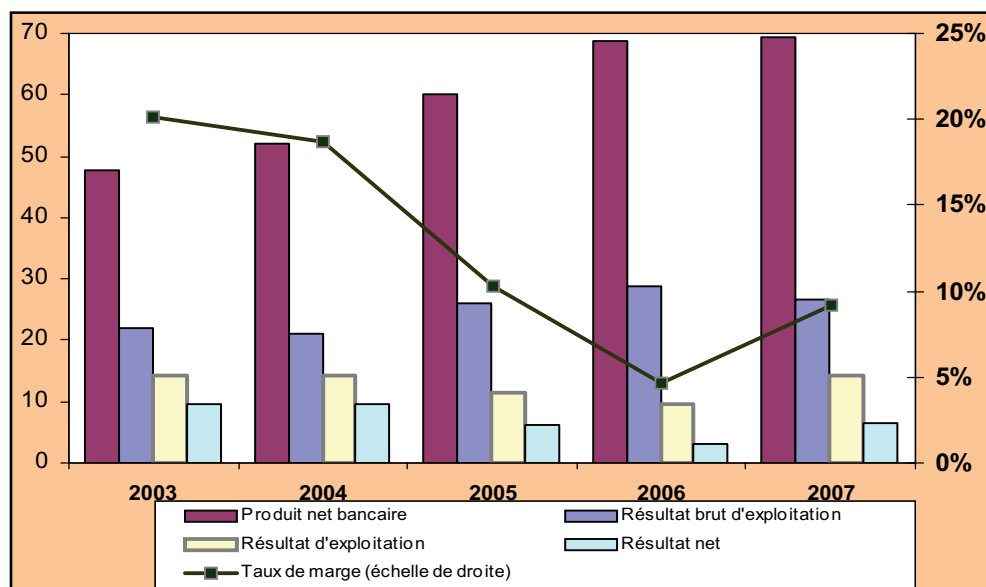
L'**excédent de trésorerie** s'est conforté de 81,6% pour se situer à 119 Mds, sous l'effet d'un accroissement de 92,9% des disponibilités nettes auprès des établissements de crédit. Les avoirs en caisse se sont également renforcés de 53,3% pour se situer à 29 Mds, soit 24,2% du total de l'excédent.

La **position extérieure nette** s'est consolidée en ressortant à 36 Mds, contre 30 Mds en 2006.

## 2.2.2.4. Résultats

## GRAPHIQUE N° 18 :

## BURKINA : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le **produit net bancaire** a augmenté de 1,3% en se fixant à 70 Mds au terme de l'exercice 2007, contre 69 Mds un an plus tôt. Cette évolution est essentiellement liée à celle des produits nets réalisés sur les opérations avec la clientèle, qui représentent 78,7% du produit net bancaire.

*Le produit net bancaire ressort à 70 Mds.*

La **marge globale** d'intermédiation est ressortie à 7,4%, contre 8,4% en 2006.

Les frais généraux se sont chiffrés 42 Mds, en hausse de 10,9% par rapport à l'exercice précédent.

Le coefficient net d'exploitation s'est dégradé de 4,6 points de pourcentage en se fixant à 69,8%, en liaison avec l'évolution du produit net bancaire relativement moins importante que celle des frais généraux et des amortissements.

Le **résultat d'exploitation** s'est établi à 14 Mds, contre 10 Mds en 2006, en tirant notamment profit d'une baisse de 7 Mds des provisions nettes sur risques.

Le **bénéfice net provisoire** a doublé en passant de 3 Mds en 2006 à 6 Mds en 2007. Sept (7) établissements sur seize (16) annoncent des pertes provisoires cumulées de 2 Mds.

*Le bénéfice net provisoire double en passant de 3 Mds à 6 Mds*

Le taux de marge nette s'est amélioré de 4,5 points de pourcentage en passant de 4,7% en 2006 à 9,2% en 2007. Le coefficient de rentabilité a connu la même tendance en passant de 3,9% à 6,5% sur la même période.

TABLEAU N° 13 BURKINA : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATIONS	
			2006-2007	
			Montants	%
<b>EMPLOIS / RESSOURCES</b>				
<b>EMPLOIS NETS (1+2)</b>	<b>684 413</b>	<b>747 624</b>	<b>63 211</b>	<b>9,2%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>574 819</b>	<b>581 032</b>	<b>6 213</b>	<b>1,1%</b>
a) Crédits à court terme	361 395	321 434	-39 961	-11,1%
b) Crédits à moyen terme	166 612	198 431	31 819	19,1%
c) Crédits à long terme	11 144	12 157	1 013	9,1%
d) Opérations de crédit-bail	2 792	2 578	-214	-7,7%
e) Crédits en souffrance	32 876	46 432	13 556	41,2%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>109 594</b>	<b>166 592</b>	<b>56 998</b>	<b>52,0%</b>
a) Titres de placement	32 014	65 361	33 347	104,2%
b) Immobilisations financières	18 777	32 877	14 100	75,1%
c) Autres immobilisations	35 689	40 314	4 625	13,0%
d) Divers	23 114	28 040	4 926	21,3%
<b>RESSOURCES (1+2+3)</b>	<b>750 057</b>	<b>866 827</b>	<b>116 770</b>	<b>15,6%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>610 161</b>	<b>726 329</b>	<b>116 168</b>	<b>19,0%</b>
a) A vue	262 576	329 338	66 762	25,4%
b) A terme	347 585	396 991	49 406	14,2%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>75 085</b>	<b>90 715</b>	<b>15 630</b>	<b>20,8%</b>
a) Capital, dotations & réserves	60 019	68 455	8 436	14,1%
b) Autres	15 066	22 260	7 194	47,7%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>64 811</b>	<b>49 783</b>	<b>-15 028</b>	<b>-23,2%</b>
<b>TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS</b>	<b>65 644</b>	<b>119 203</b>	<b>53 559</b>	<b>81,6%</b>
<b>EVOLUTION DES RESULTATS</b>				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	-2 612	-905	1 707	-65,4%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	57 170	54 717	-2 453	-4,3%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	1 880	2 644	764	40,6%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	488	314	-174	-35,7%
OPERATIONS DIVERSES	11 736	12 752	1 016	8,7%
<b>1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER</b>	<b>68 662</b>	<b>69 522</b>	<b>860</b>	<b>1,3%</b>
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	4 885	5 615	730	14,9%
<b>2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>73 547</b>	<b>75 137</b>	<b>1 590</b>	<b>2,2%</b>
FRAIS GENERAUX	-37 900	-42 037	-4 137	10,9%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-6 886	-6 371	515	-7,5%
<b>3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>28 761</b>	<b>26 729</b>	<b>-2 032</b>	<b>-7,1%</b>
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-19 213	-12 534	6 679	-34,8%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	82	153	71	86,6%
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>9 630</b>	<b>14 348</b>	<b>4 718</b>	<b>49,0%</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-1 002	-3 637	-2 635	263,0%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	178	-250	-428	-240,4%
IMPÔT SUR LE BENEFICE	-5 580	-4 098	1 482	-26,6%
<b>5. RESULTAT</b>	<b>3 226</b>	<b>6 363</b>	<b>3 137</b>	<b>97,2%</b>
<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>				
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	<b>5,7%</b>	<b>8,0%</b>	<b>2,3</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	<b>66,3%</b>	<b>62,6%</b>	<b>-3,7</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX &amp; LITIGIEUX</b> <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	<b>71,8%</b>	<b>68,7%</b>	<b>-3,1</b>	
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	<b>8,4%</b>	<b>7,4%</b>	<b>-1,0</b>	
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	<b>65,2%</b>	<b>69,8%</b>	<b>4,6</b>	
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	<b>4,7%</b>	<b>9,2%</b>	<b>4,5</b>	
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	<b>3,9%</b>	<b>6,5%</b>	<b>2,6</b>	

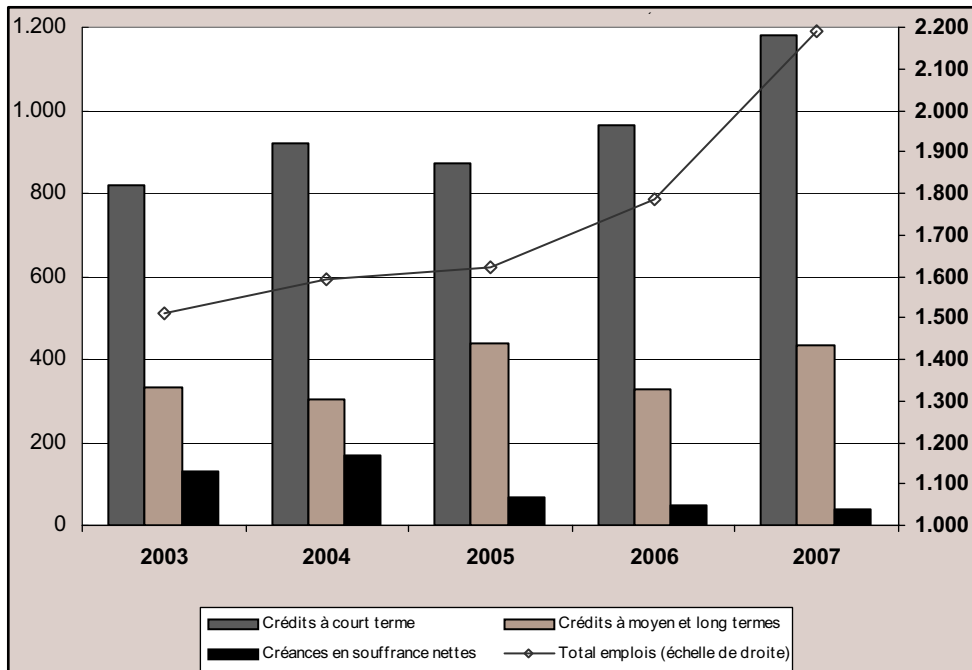
(\*) Données provisoires

### 2.2.3. Côte d'Ivoire

#### 2.2.3.1. Emplois

##### GRAPHIQUE N° 19 :

##### COTE D'IVOIRE : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



Les emplois globaux se sont renforcés au cours de l'exercice 2007, pour s'établir à 2.188 Mds, en progression annuelle de 22,4%, essentiellement sous l'impulsion des concours à la clientèle des banques de grande taille qui représentaient 83% de l'encours. Le volume global des emplois s'est établi à 30,8% du total de l'Union.

En Côte d'Ivoire, les emplois globaux se sont renforcés pour s'établir à 2.188 Mds, dont...

Les **crédits à la clientèle** s'établissent à 1.652 Mds, contre 1.344 Mds en 2006, soit une hausse de 22,9%.

... 1.652 Mds de crédits à la clientèle.

Les cinq plus gros risques, hors concours consentis à l'Etat, totalisent 13,1% du total des crédits. Ils sont portés principalement sur les secteurs de l'industrie manufacturière, du commerce de gros et des télécommunications.

Les concours à court terme ont augmenté de 22,4% pour se situer à 1.180 Mds, en relation avec l'accroissement des crédits de cette nature accordés par les banques de grande taille. Les déclarations à la Centrale des risques indiquent que l'évolution des crédits à court terme a profité notamment au financement des secteurs du commerce (45,2%) et de l'industrie manufacturière (28,4%).

Les crédits à moyen terme ont connu un accroissement de 38,5% pour se situer à 363 Mds, contre 262 Mds l'année précédente, suite notamment à la hausse des encours des établissements de grande et de moyenne tailles.

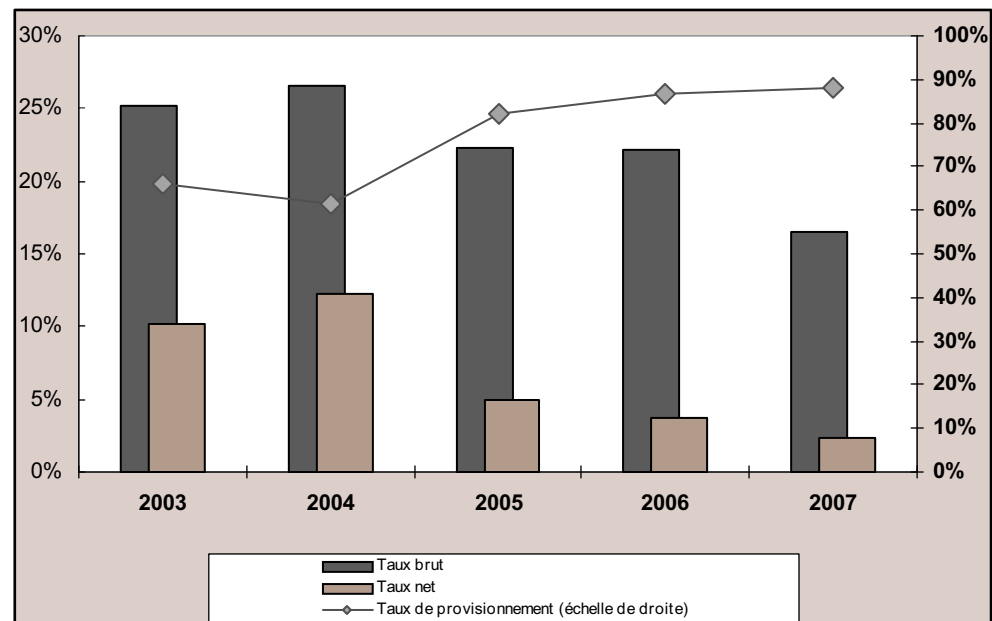
Les crédits à long terme, accordés à hauteur de 84,1% par les établissements de grande taille, se sont repliés de 7% pour se situer à 40 Mds.

Les crédits à moyen et long termes ont été destinés principalement aux secteurs des télécommunications et des transports (28,8%), du commerce (19,2%) ainsi que de l'industrie manufacturière (18,2%).

Les opérations de crédit-bail ont progressé de 26,8% pour se situer à 32 Mds. Elles sont réalisées à concurrence de 64,6% par les grandes banques et de 33,4% par les établissements financiers.

#### GRAPHIQUE N° 20 :

#### COTE D'IVOIRE : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE



Le taux brut de dégradation du portefeuille se situe à 16,5%, en amélioration de 6 points.

Les créances en souffrance nettes ont baissé de 24,4%, en liaison avec les crédits douteux ou litigieux qui ont connu une diminution de 31,4%. Elles se concentrent respectivement à 64,5% et 20,8% auprès des établissements de grande et de petite tailles. La qualité du portefeuille s'est améliorée avec un taux brut de dégradation passant de 22,2% à 16,5%. Le taux net a suivi la même tendance en baissant de 3,7% à 2,3%, traduisant notamment la hausse du taux de provisionnement des créances en souffrance de 86,6% à 88,3%.

Les **titres de placement**, concentrés à 90,5% sur les établissements de grande taille, sont évalués à 306 Mds contre 255 Mds en 2006.

Les **immobilisations financières** ont augmenté de 42% pour s'établir à 61 Mds. Elles sont détenues à hauteur de 84,7% par les banques de grande taille.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** ressortent à 96 Mds, en hausse de 18,5% par rapport à leur niveau en 2006.

**TABLEAU N° 14 :**

**COTE D'IVOIRE : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

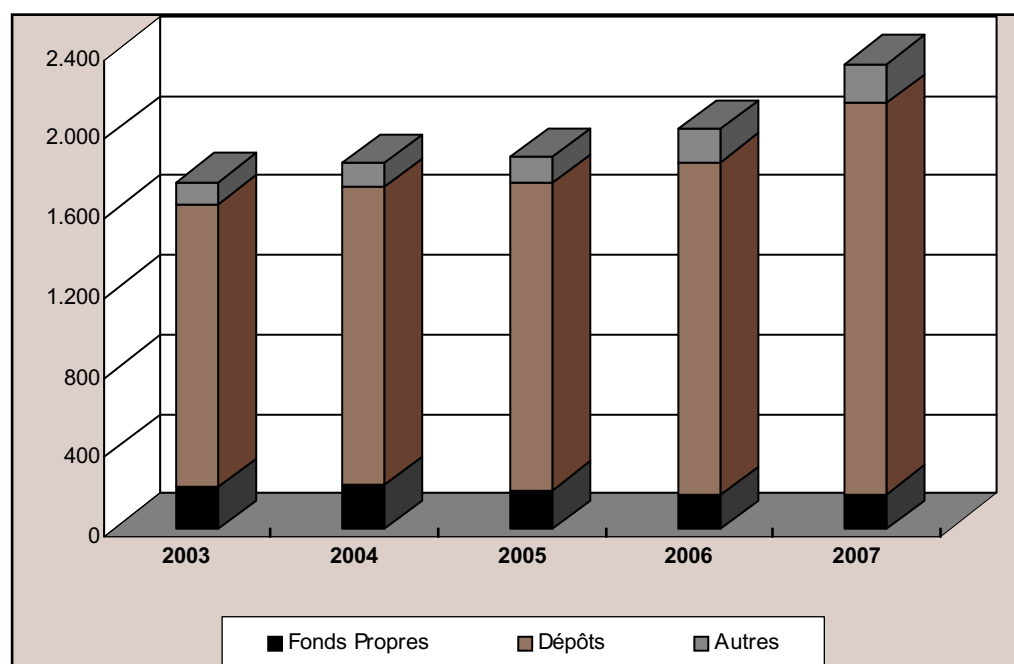
Secteurs d'activité	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Agriculture, sylviculture et pêche	5%	4%	4%	3%
Industries extractives	1%	1%	1%	1%
Industries manufacturières	28%	28%	27%	27%
Electricité, gaz, eau	3%	3%	3%	4%
Bâtiments, travaux publics	2%	2%	2%	2%
Commerces, restaurants, hôtels	32%	41%	43%	41%
Transports, entrepôts et communications	11%	13%	12%	15%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	4%	4%	4%	3%
Services divers	14%	4%	4%	4%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCEAO

### 2.2.3.2. Ressources

**GRAPHIQUE N° 21 :**

**COTE D'IVOIRE : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)**



Les ressources globales se sont accrues de 16,3% pour atteindre 2.344 Mds, dont...

En 2007, les ressources se sont accrues de 16,3% pour atteindre 2.344 Mds, contre 2.015 Mds un an plus tôt. Elles se sont situées à 29% du total de l'Union, soit quasiment au même niveau que l'année précédente.

... 177 Mds de fonds propres nets et...

Les **fonds propres** nets ont légèrement augmenté de 1% pour se situer à 177 Mds. Cette hausse est imputable principalement aux établissements de grande taille. La couverture des emplois globaux est assurée à hauteur de 8,1%, contre 9,8% en 2006.

... 1.970 Mds de dépôts et emprunts.

Les **dépôts et emprunts** ont augmenté de 17,7%, en s'établissant à 1.970 Mds. Cette évolution est liée à l'accroissement de 22,7% et 5,2% des dépôts des banques de grande et moyenne tailles, atténué par le repli de 8,3% des dépôts des établissements de petite taille.

Les **ressources diverses** sont ressorties en hausse de 18,4% pour atteindre 197 Mds, contre 166 Mds un an auparavant.

### 2.2.3.3. Trésorerie

L'excédent de trésorerie se contracte pour revenir à 155 Mds.

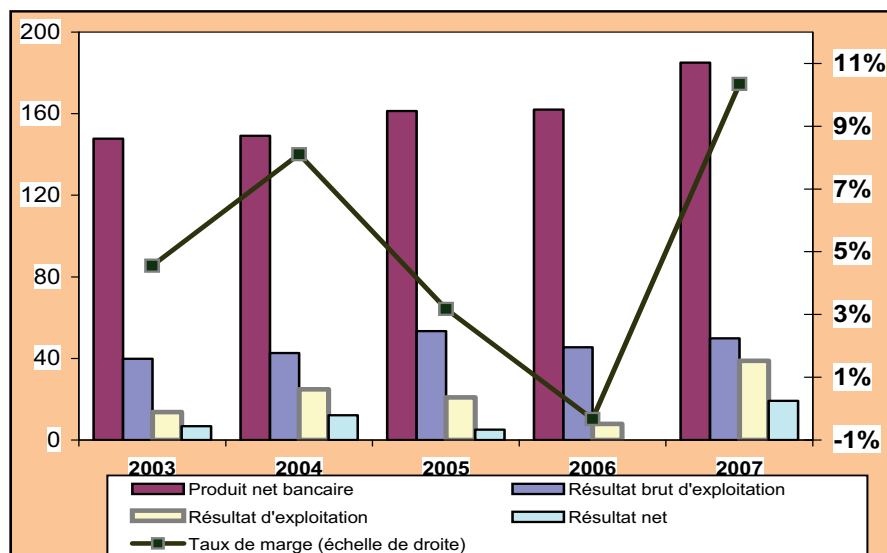
La contraction de l'**excédent de trésorerie** observée l'année précédente s'est poursuivie en 2007, où le solde net s'est établi à 155 Mds, en diminution de 31,9%, du fait du repli de 55,7% des disponibilités nettes auprès des établissements de crédit, ressorties à 73 Mds, en atténuation de l'accroissement de 29% des encaisses établies à 83 Mds.

La **position extérieure nette** s'est dégradée en ressortant à 48 Mds, contre 54 Mds à fin 2006.

## 2.2.3.4. Résultats

## GRAPHIQUE N° 22 :

## COTE D'IVOIRE : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le **produit net bancaire** s'accroît de 14,3% par rapport à l'année précédente, pour ressortir à 185 Mds. Cette évolution résulte essentiellement des produits nets sur opérations à la clientèle, qui représentent 78% du total, après une progression annuelle de 7,7%.

Le produit net bancaire s'accroît de 14,3% pour ressortir à 185 Mds.

La **marge globale** d'intermédiation a peu varié, se situant à 8,2% en 2007, contre 8% l'année précédente, en raison de la légère hausse du rendement des prêts à 10,7% et du coût moyen des capitaux empruntés à 2,5%.

Le **résultat d'exploitation** passe de 8 Mds en 2006 à 39 Mds en 2007, en rapport notamment avec la baisse de 69,1% des provisions nettes sur risques qui ressortent à 12 Mds, contre 40 Mds un an auparavant.

Le résultat d'exploitation passe de 8 Mds à 39 Mds.

Le coefficient net d'exploitation s'améliore, en baissant de 77% à 76,2%, en liaison avec l'augmentation du produit net bancaire, atténuée par une hausse de 13,6% des frais généraux.

Le **bénéfice net provisoire** s'est fortement amélioré en ressortant à 19 Mds contre une perte de 0,5 Md à titre définitif en 2006. Cette performance est imputable aux résultats nets réalisés par les grandes banques. En revanche, cinq (5) établissements de petite taille annoncent une perte nette globale de 18 Mds.

Le bénéfice net provisoire se consolide en ressortant à 19 Mds.

Le taux de marge nette passe de -0,3% à 10,3% et le coefficient de rentabilité croît de -0,3% à 8,6%.



TABLEAU N° 15 COTE D'IVOIRE : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATIONS	
			2006-2007	
			Montants	%
<b>EMPLOIS / RESSOURCES</b>				
<b>EMPLOIS NETS (1+2)</b>	<b>1 787 256</b>	<b>2 188 447</b>	<b>401 186</b>	<b>22,4%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>1 343 873</b>	<b>1 652 083</b>	<b>308 210</b>	<b>22,9%</b>
a) Crédits à court terme	964 367	1 180 011	215 644	22,4%
b) Crédits à moyen terme	261 954	362 725	100 771	38,5%
c) Crédits à long terme	42 455	39 503	-2 952	-7,0%
d) Opérations de crédit-bail	25 482	32 322	6 840	26,8%
e) Crédits en souffrance	49 615	37 522	-12 093	-24,4%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>443 383</b>	<b>536 364</b>	<b>92 976</b>	<b>21,0%</b>
a) Titres de placement	255 152	306 191	51 039	20,0%
b) Immobilisations financières	42 867	60 859	17 992	42,0%
c) Autres immobilisations	81 055	96 079	15 024	18,5%
d) Divers	64 309	73 235	8 921	13,9%

RESSOURCES (1+2+3)		2 015 270	2 343 712	328 442	16,3%
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>1 674 138</b>	<b>1 970 303</b>	<b>296 165</b>	<b>17,7%</b>	
a) A vue	815 096	1 016 535	201 439	24,7%	
b) A terme	859 042	953 768	94 726	11,0%	
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>174 874</b>	<b>176 577</b>	<b>1 703</b>	<b>1,0%</b>	
a) Capital, dotations & réserves	126 995	134 071	7 076	5,6%	
b) Autres	47 879	42 506	-5 373	-11,2%	
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>166 258</b>	<b>196 832</b>	<b>30 574</b>	<b>18,4%</b>	
<b>TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS</b>	<b>228 014</b>	<b>155 265</b>	<b>-72 744</b>	<b>-31,9%</b>	

EVOLUTION DES RESULTATS					
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	2 178	1 806	-372	-17,1%	
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	134 023	144 356	10 333	7,7%	
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	6 920	16 651	9 731	140,6%	
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	3 162	3 844	682	21,6%	
OPERATIONS DIVERSES	15 654	18 369	2 715	17,3%	
<b>1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER</b>	<b>161 937</b>	<b>185 026</b>	<b>23 089</b>	<b>14,3%</b>	
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	8 146	5 775	-2 371	-29,1%	
<b>2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>170 083</b>	<b>190 801</b>	<b>20 718</b>	<b>12,2%</b>	
FRAIS GENERAUX	-110 260	-125 269	-15 009	13,6%	
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-14 380	-15 690	-1 310	9,1%	
<b>3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>45 443</b>	<b>49 842</b>	<b>4 399</b>	<b>9,7%</b>	
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-39 769	-12 308	27 461	-69,1%	
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	2 265	1 264	-1 001	-44,2%	
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 939</b>	<b>38 798</b>	<b>30 859</b>	<b>388,7%</b>	
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	1 109	-5 427	-6 536	-589,4%	
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-464	-3 500	-3 036	654,3%	
IMPÔT SUR LE BENEFICE	-9 119	-10 722	-1 603	17,6%	
<b>5. RESULTAT</b>	<b>-535</b>	<b>19 149</b>	<b>19 684</b>	<b>-3679,3%</b>	

RATIOS CARACTERISTIQUES				
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	<b>3,7%</b>	<b>2,3%</b>	<b>-1,4</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	<b>86,6%</b>	<b>88,3%</b>	<b>1,7</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX &amp; LITIGIEUX</b> <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	<b>92,6%</b>	<b>94,2%</b>	<b>1,6</b>	
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	<b>8,0%</b>	<b>8,2%</b>	<b>0,2</b>	
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	<b>77,0%</b>	<b>76,2%</b>	<b>-0,8</b>	
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	<b>-0,3%</b>	<b>10,3%</b>	<b>10,6</b>	
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	<b>-0,3%</b>	<b>8,6%</b>	<b>8,9</b>	

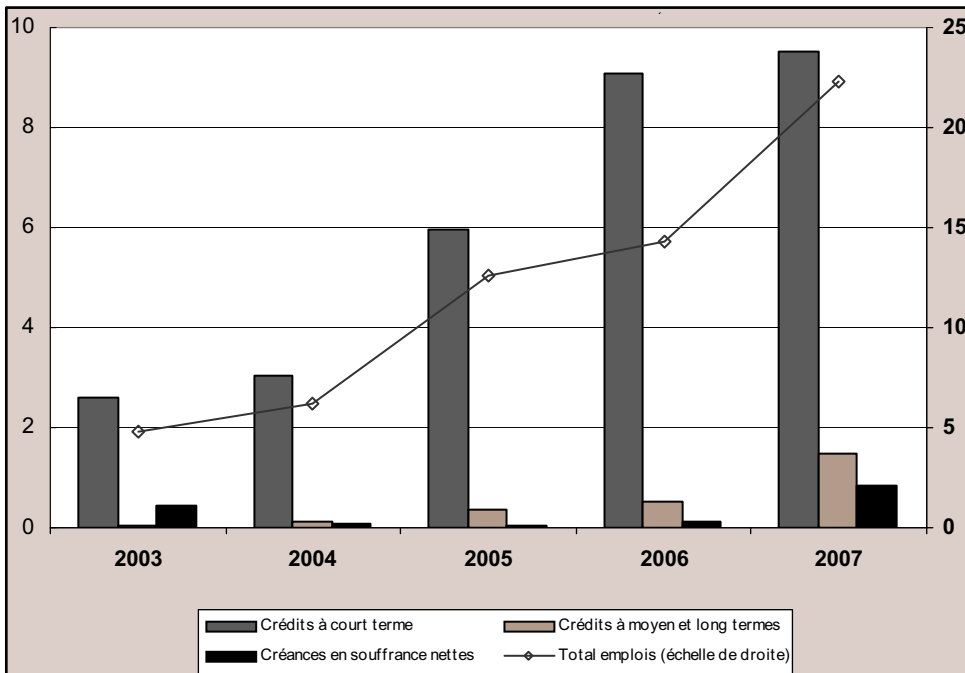
(\*) Données provisoires

## 2.2.4. Guinée-Bissau

### 2.2.4.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 23 :

GUINEE-BISSAU : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



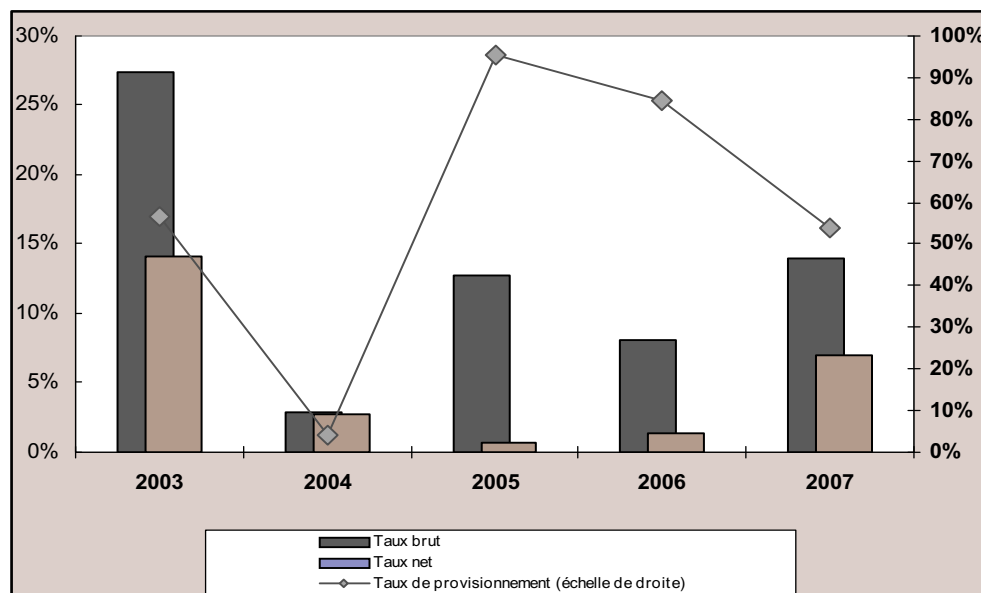
Les emplois ont augmenté de 56% au cours de l'exercice 2007, pour ressortir à 22 Mds contre 14 Mds l'année précédente. Ils représentent 0,3% du total de l'Union.

En Guinée-Bissau, les emplois ont augmenté de 56% pour ressortir à 22 Mds, dont ...

Au 31 décembre 2007, les **crédits à la clientèle** se sont établis à 12 Mds, après une hausse de 22% moindre que celle de 52,3% observée en 2006. Ils représentent désormais 53% des emplois globaux contre 68% un an plus tôt.

... 12 Mds de crédits à la clientèle.

**GRAPHIQUE N° 24 :**  
**GUINEE-BISSAU : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE**



Le taux brut de dégradation du portefeuille s'est établi à 14%.

Les créances en souffrance nettes ont progressé de 130 M à 830 M à fin 2007. En conséquence, la qualité du portefeuille s'est détériorée avec un taux brut de dégradation de 14% contre 8%. Le taux net s'est également dégradé de 5,7 points pour se situer à 7%, en liaison notamment avec le recul de l'effort de provisionnement à 53,7%, contre 84,5% un an plus tôt.

Les titres de placement se sont consolidés de 4 Mds pour se situer à 6 Mds contre 2 Mds l'année précédente. De même, les immobilisations se sont accrues de 41,7% pour se fixer à 3 Mds.

**TABLEAU N° 16 :**  
**GUINEE-BISSAU : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

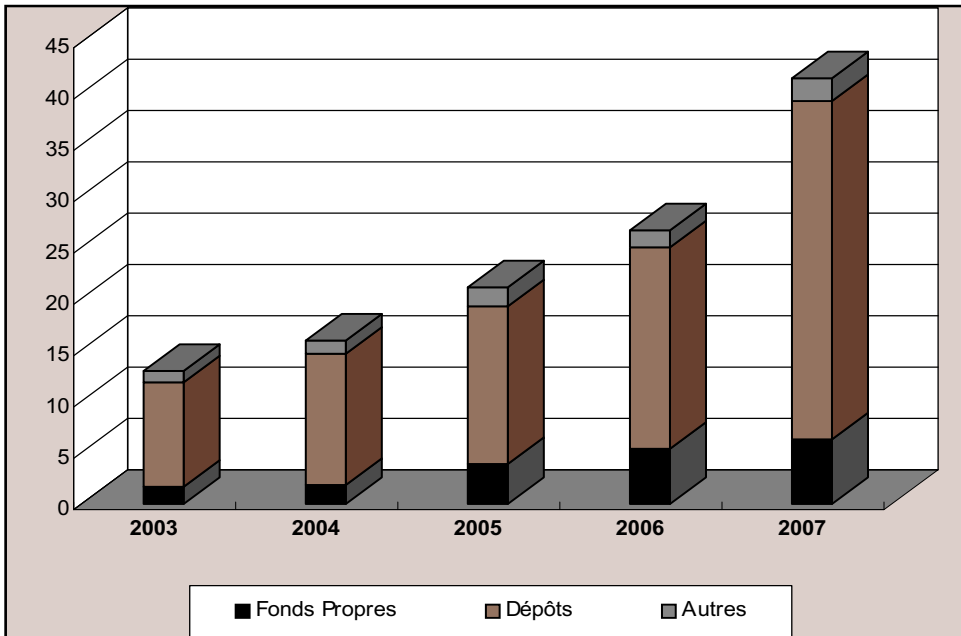
Secteurs d'activité	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Agriculture, sylviculture et pêche	1%	1%	1%	2%
Industries extractives	-	-	-	-
Industries manufacturières	9%	9%	7%	6%
Electricité, gaz, eau	2%	1%	1%	-
Bâtiments, travaux publics	2%	8%	5%	8%
Commerces, restaurants, hôtels	65%	45%	40%	38%
Transports, entrepôts et communications	-	-	-	-
Assurances, immobilier, services aux entreprises	-	1%	1%	1%
Services divers	21%	35%	45%	45%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCEAO

### 2.2.4.2. Ressources

#### GRAPHIQUE N° 25 :

#### GUINEE-BISSAU : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)



Les ressources ont augmenté de 55,8% pour s'établir à 41 Mds, soit une accélération du rythme de progression par rapport à celui de 26,7% constaté en 2006. Cette évolution a été impulsée notamment par les dépôts et emprunts. Les ressources globales représentent une part stable de 0,5% du total de l'Union.

Les ressources ont augmenté de 55,8% pour atteindre 41 Mds, dont ...

Les **fonds propres nets** ont poursuivi leur hausse, en dépit d'un ralentissement de leur rythme de croissance, pour se situer à 6 Mds. Ils représentent 14,9% des ressources totales, contre 19,9% en 2006 et assurent la couverture des emplois globaux à hauteur de 27,6%.

...6 Mds de fonds propres nets et...

Les **dépôts et emprunts** ont augmenté de 68,4% pour atteindre 33 Mds, en liaison notamment avec l'évolution des ressources à terme et à vue, qui se sont établies respectivement à 7 Mds et 26 Mds contre 2 Mds.

...33 Mds de dépôts et emprunts.

Les **ressources diverses** ont augmenté de 33,5% pour se situer à 2 Mds au 31 décembre 2007.

### 2.2.4.3. Trésorerie

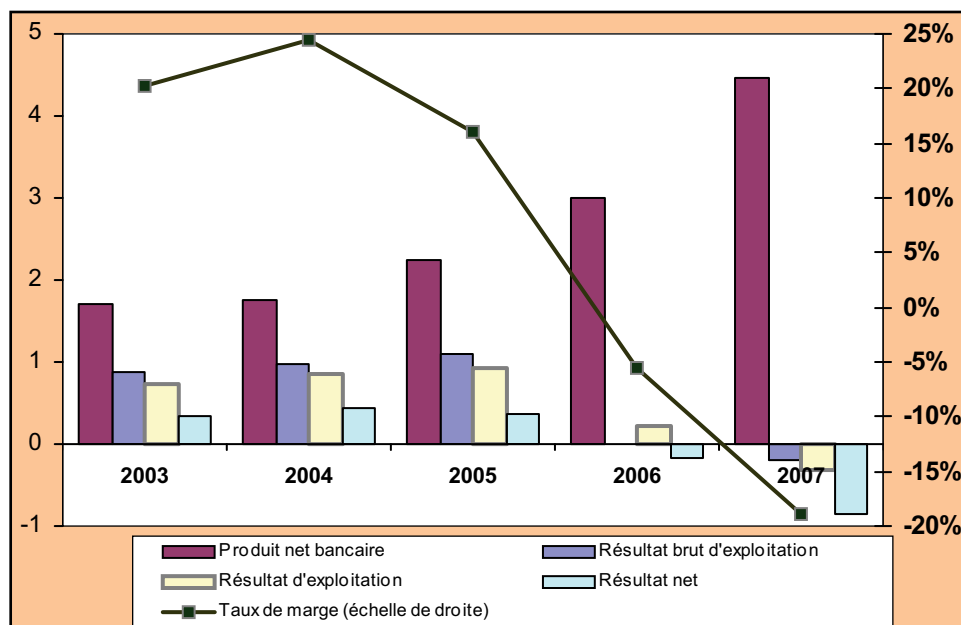
L'**excédent de trésorerie** s'est consolidé de 55,6% pour ressortir à 19 Mds. Les avoirs en caisse et disponibilités auprès des correspondants en représentent respectivement 11,8% et 88,2%.

La position extérieure nette ressort à 772 M, contre 4 Mds en 2006.

#### 2.2.4.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 26 :

GUINEE-BISSAU : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le produit net bancaire a enregistré une hausse de 48,9% pour s'établir à 4,5 Mds, sous l'effet notamment de l'accroissement des revenus nets tirés des opérations avec la clientèle.

La marge globale d'intermédiation s'améliore de 1,9 point pour ressortir à 10,1% du fait de l'accroissement du rendement des prêts de toute nature, plus prononcé que celui du coût de l'ensemble des ressources.

Le résultat d'exploitation, en recul de 547 M en 2007, est ressorti déficitaire de 325 M, en liaison avec un coefficient net d'exploitation qui se stabilise à 107%, les frais généraux et dotations aux amortissements ayant absorbé le produit net bancaire.

Le résultat net provisoire ressort négatif de 847 M, les pertes déclarées (1.186 M) excédant les bénéfices annoncés (339 M). Le taux de marge nette est négatif de 18,9% en recul de 13,3 points par rapport à 2006. Le coefficient de rentabilité baisse également de 10,5 points pour ressortir négatif de 13,3%.

TABLEAU N° 17

## GUINEE-BISSAU : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATIONS	
			2006-2007	
			Montants	%
<b>EMPLOIS / RESSOURCES</b>				
<b>EMPLOIS NETS (1+2)</b>	<b>14 311</b>	<b>22 327</b>	<b>8 016</b>	<b>56,0%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>9 704</b>	<b>11 840</b>	<b>2 136</b>	<b>22,0%</b>
a) Crédits à court terme	9 073	9 529	456	5,0%
b) Crédits à moyen terme	499	1 481	982	196,8%
c) Crédits à long terme	2	0	-2	-100,0%
d) Opérations de crédit-bail	0	0	0	
e) Crédits en souffrance	130	830	700	538,5%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>4 607</b>	<b>10 487</b>	<b>5 880</b>	<b>127,6%</b>
a) Titres de placement	2 140	6 000	3 860	180,4%
b) Immobilisations financières	21	21	0	0,0%
c) Autres immobilisations	1 814	2 570	756	41,7%
d) Divers	632	1 896	1 264	200,0%
<b>RESSOURCES (1+2+3)</b>	<b>26 575</b>	<b>41 405</b>	<b>14 830</b>	<b>55,8%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>19 583</b>	<b>32 971</b>	<b>13 388</b>	<b>68,4%</b>
a) A vue	17 691	26 433	8 742	49,4%
b) A terme	1 892	6 538	4 646	245,6%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>5 295</b>	<b>6 169</b>	<b>874</b>	<b>16,5%</b>
a) Capital, dotations & réserves	5 295	6 169	874	16,5%
b) Autres	0	0	0	
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>1 697</b>	<b>2 265</b>	<b>568</b>	<b>33,5%</b>
<b>TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS</b>	<b>12 264</b>	<b>19 078</b>	<b>6 814</b>	<b>55,6%</b>
<b>EVOLUTION DES RESULTATS</b>				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	139	332	193	138,8%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	1 701	2 819	1 118	65,7%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	62	172	110	177,4%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	0	0	0	
OPERATIONS DIVERSES	1 102	1 151	49	4,4%
<b>1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER</b>	<b>3 004</b>	<b>4 474</b>	<b>1 470</b>	<b>48,9%</b>
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	219	5	-214	-97,7%
<b>2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>3 223</b>	<b>4 479</b>	<b>1 256</b>	<b>39,0%</b>
FRAIS GENERAUX	-2 654	-3 872	-1 218	45,9%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-561	-797	-236	42,1%
<b>3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>8</b>	<b>-190</b>	<b>-198</b>	<b>-2475,0%</b>
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	172	-153	-325	-189,0%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	42	18	-24	-57,1%
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>222</b>	<b>-325</b>	<b>-547</b>	<b>-246,4%</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-198	-132	66	-33,3%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	44	-318	-362	-822,7%
IMPÔT SUR LE BENEFICE	-236	-72	164	-69,5%
<b>5. RESULTAT</b>	<b>-168</b>	<b>-847</b>	<b>-679</b>	<b>404,2%</b>
<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>				
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	1,3%	7,0%	5,7	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	84,5%	53,7%	-30,8	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX &amp; LITIGIEUX</b> <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	96,6%	79,6%	-17,0	
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	8,2%	10,1%	1,9	
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	107,0%	107,8%	0,8	
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	-5,6%	-18,9%	-13,3	
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	-2,8%	-13,3%	-10,5	

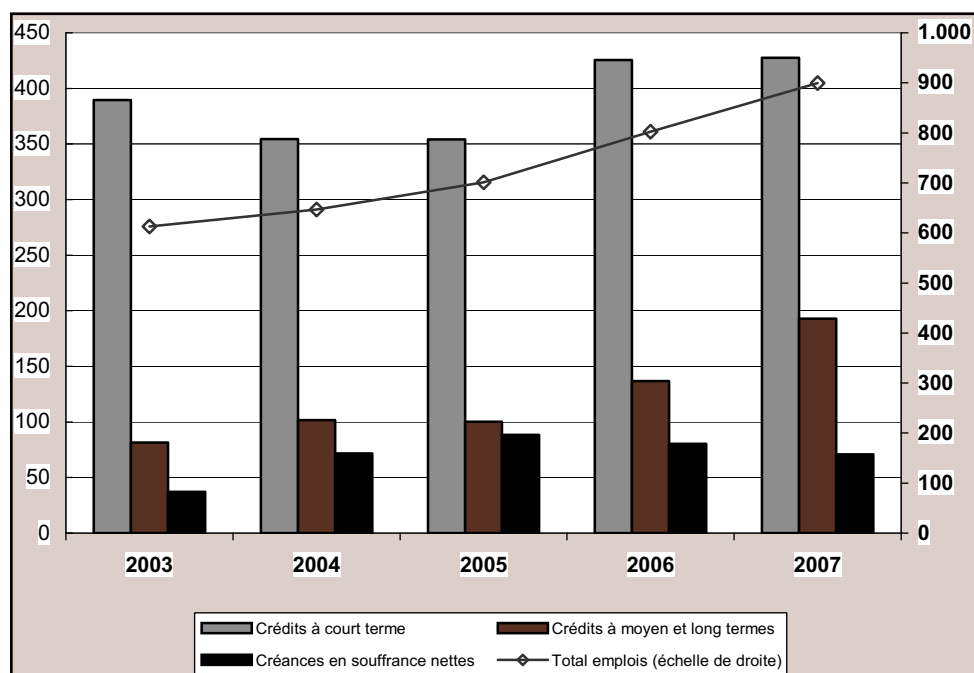
(\*) Données provisoires

## 2.2.5. Mali

### 2.2.5.1. Emplois

#### GRAPHIQUE N° 27 :

#### MALI : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



.....  
 Au Mali, les emplois ont progressé  
 de 13% pour se fixer à 906 Mds,  
 dont .....

En 2007, les emplois ont progressé de 13% contre 14,3% un an plus tôt pour s'établir à 906 Mds, sous l'effet principalement d'une croissance de 54 Mds des crédits à la clientèle.

La part des établissements de grande taille dans les emplois est en augmentation de 9,7 points par rapport à l'année précédente, s'établissant à 75,8%. Par ailleurs, les emplois du système bancaire malien représentent 12,7% de ceux de l'Union, contre 13,3% en 2006.

.....  
 ... 696 Mds de crédits à la clien-  
 tèle.  
 .....

Les **crédits à la clientèle** atteignent 696 Mds, soit un accroissement annuel de 8,3%, essentiellement imputable aux banques de grande taille, dont la part ressort à 76,6%. Celle des établissements de petite taille s'établit à 21,3% contre 17,7% à fin 2006, tandis que les banques de taille moyenne financent 5,1% du total.

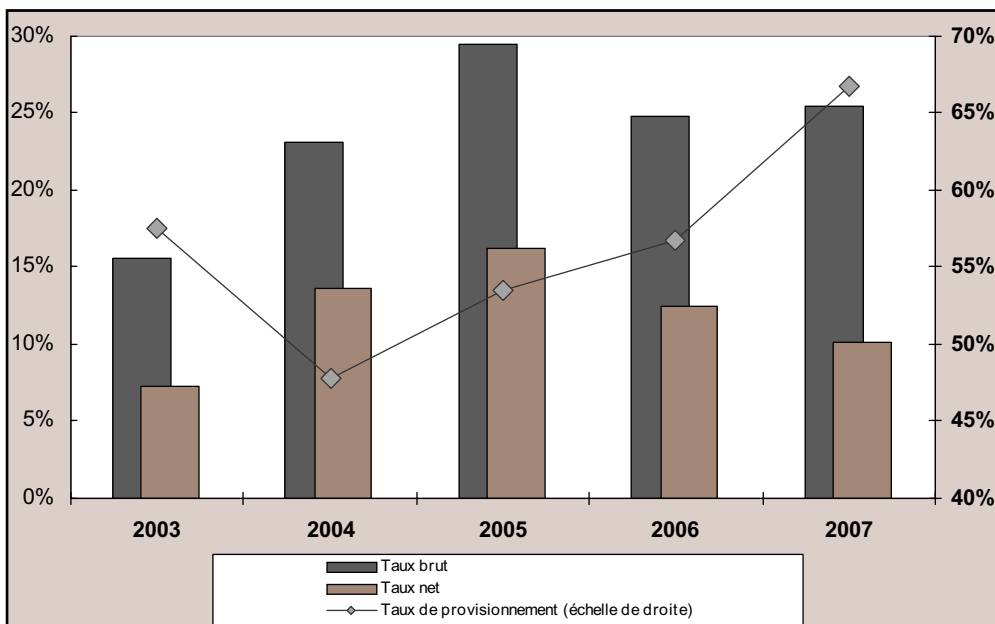
Les crédits à court terme, ont augmenté de 1,6%, s'établissant à 432 Mds à fin décembre 2007. Ils ont principalement bénéficié au secteur du commerce et aux activités agricoles.

Les crédits à moyen et long termes ont augmenté respectivement de 42,6% et 26,1% pour s'établir à 167 Mds et 24 Mds au 31 décembre 2007. Ils ont bénéficié notamment au secteur du commerce de gros et de détail, aux transports ainsi qu'à celui des assurances, de l'immobilier et des services aux entreprises.

Les activités de crédit-bail en ressortant à 2 Mds, sont en progression de 116,5%, contrastant avec la tendance amorcée depuis 2005.

#### GRAPHIQUE N° 28 :

#### MALI : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE



Les créances en souffrance nettes, d'un montant de 71 Mds sont en régression de 11,8%. Elles sont essentiellement localisées dans les établissements de grande taille (60,5%), ceux de moyenne et petite tailles se répartissant le reliquat à parts quasiment égales (respectivement 19,6% et 19,9%).

Le taux brut de dégradation du portefeuille est en augmentation de 0,6 point à 25,4% après le recul de 4,7 points observé entre 2005 et 2006. Le taux net, quant à lui, poursuit le recul amorcé en 2006, en s'établissant à 10,2%, en régression de 2,3 points. Le taux de provisionnement des créances en souffrance s'améliore de 10 points de pourcentage pour se situer à 66,7%.

Le taux brut de dégradation du portefeuille atteint 25,4%..

**Les titres de placement** progressent de 62,7% pour se chiffrer à 37 Mds à fin décembre 2007, après le recul de 29,6% observé en 2006. Les établissements de grande taille en possèdent la quasi-totalité.



Les **immobilisations financières** sont en augmentation de 22,3% pour se fixer à 48 Mds. Elles sont quasi-exclusivement détenues par les établissements de grande taille.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** ont progressé de 12,5% pour se situer à 72 Mds.

**TABLEAU N° 18 :**

**MALI : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

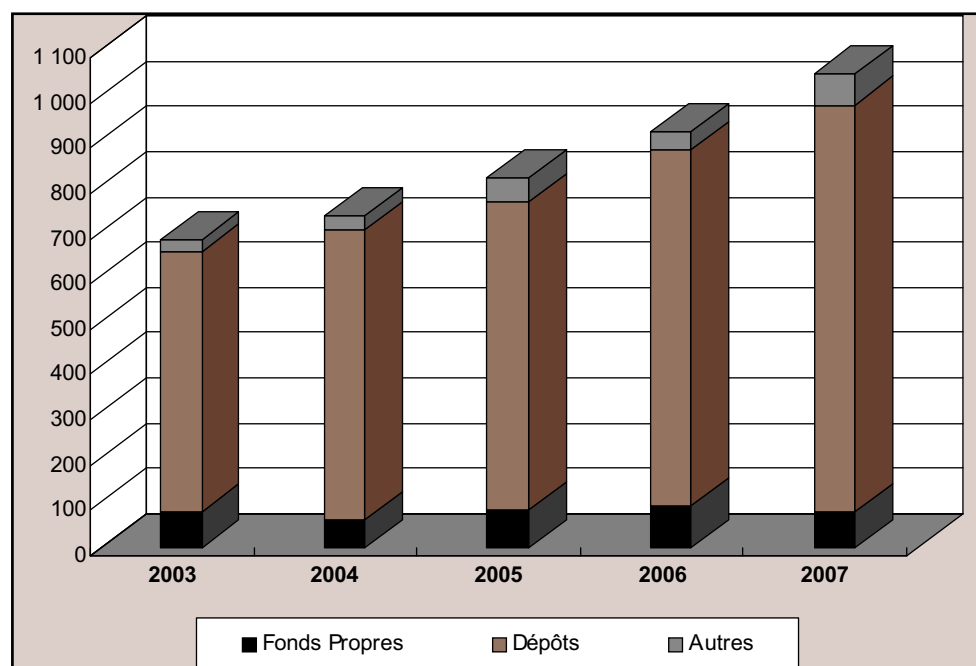
Secteurs d'activité	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Agriculture, sylviculture et pêche	8%	13%	11%	5%
Industries extractives	3%	2%	1%	-
Industries manufacturières	7%	7%	6%	6%
Electricité, gaz, eau	8%	4%	4%	3%
Bâtiments, travaux publics	3%	2%	2%	2%
Commerces, restaurants, hôtels	42%	44%	46%	50%
Transports, entrepôts et communications	12%	12%	11%	15%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	9%	8%	11%	13%
Services divers	8%	8%	8%	6%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCEAO

**2.2.5.2. Ressources**

**GRAPHIQUE N° 29 :**

**MALI : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)**



Les ressources des établissements de crédit du Mali sont ressorties à 1.048 Mds en progression de 13,6% en 2007.

-----  
*Les ressources globales ressortent à 1.048 Mds, dont...*  
 -----

Comparativement à l'ensemble des ressources de l'Union, leur part est restée quasi stable, à 13%.

Les **fonds propres nets** se sont établis à 82 Mds contre 96 Mds à la fin de l'exercice précédent, soit un recul de 14,8% imputable principalement aux établissements de grande taille.

-----  
*... 82 Mds de fonds propres nets et...*  
 -----

Les **dépôts et emprunts** ont progressé de 14,7% pour s'établir à 899 Mds. Leur part dans le total des ressources s'est accrue de moins d'un point pour se situer à 85,8%. Ils sont concentrés à 79% dans les établissements de grande taille.

-----  
*... 899 Mds de dépôts et emprunts.*  
 -----

Les **ressources diverses** s'élèvent à 67 Mds, en augmentation de 57,8% sur l'année.

### **2.2.5.3. Trésorerie**

L'**excédent de trésorerie** s'est consolidé de 17,5% pour se situer à 142 Mds. Les avoirs en caisse et disponibilités nettes auprès des correspondants y contribuent respectivement pour 30% et 70%.

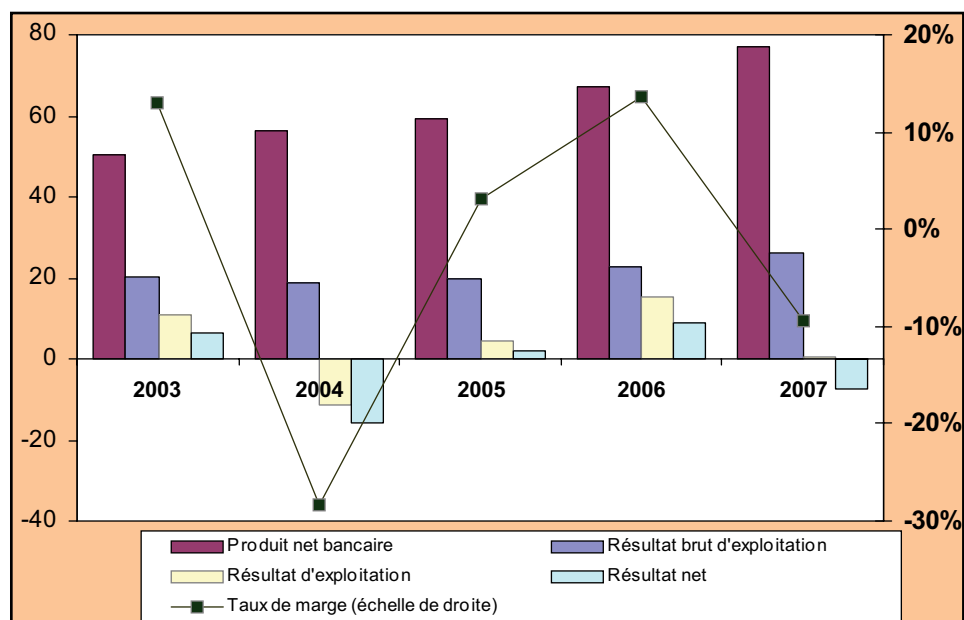
-----  
*L'excédent de trésorerie se consolide pour se situer à 142 Mds.*  
 -----

La **position extérieure nette** a fortement diminué pour ressortir à 37 Mds contre 59 Mds à fin 2006.

## 2.2.5.4. Résultats

## GRAPHIQUE N° 30 :

## MALI : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le produit net bancaire progresse de 15,2% pour passer à 77 Mds.

Le **produit net bancaire** progresse de 15,2%, passant de 67 Mds à 77 Mds au cours de la période, en liaison principalement avec l'augmentation de 18,3% des produits nets sur opérations avec la clientèle.

La **marge globale d'intermédiation** est restée stable à 7%.

Le coefficient net d'exploitation a faiblement reculé de 72,7% à 72%, en liaison avec l'augmentation du produit net bancaire de 15,2% atténuée par celle de 16,2% des frais généraux. L'effort net de provisionnement est en progression de 34,7% à 97,4%.

Le résultat d'exploitation a baissé de 15 Mds à 1 Md.

Le **résultat d'exploitation** a baissé de 15 Mds à 1 Md, sous l'effet notamment d'une hausse de 17 Mds des provisions nettes sur risques qui ressortent à 25 Mds et absorbent presque entièrement le résultat brut d'exploitation.

Les établissements affichent une perte nette globale de 7,3 Mds.

Les établissements de crédit du Mali affichent une perte nette globale provisoire de 7,3 Mds, imputable essentiellement aux établissements de taille moyenne.

Le taux de marge nette s'inscrit en baisse de 23 points, négatif à 9,5% de même que le coefficient de rentabilité qui s'affiche à -7,5% en recul de 16,2 points.

TABLEAU N° 19

## MALI : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATIONS	
			2006-2007	
			Montants	%
<b>EMPLOIS / RESSOURCES</b>				
<b>EMPLOIS NETS (1+2)</b>	<b>802 174</b>	<b>906 417</b>	<b>104 243</b>	<b>13,0%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>642 879</b>	<b>696 286</b>	<b>53 407</b>	<b>8,3%</b>
a) Crédits à court terme	425 671	432 479	6 808	1,6%
b) Crédits à moyen terme	116 910	166 763	49 853	42,6%
c) Crédits à long terme	18 844	23 754	4 910	26,1%
d) Opérations de crédit-bail	1 135	2 457	1 322	116,5%
e) Crédits en souffrance	80 319	70 833	-9 486	-11,8%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>159 295</b>	<b>210 131</b>	<b>50 836</b>	<b>31,9%</b>
a) Titres de placement	22 957	37 357	14 400	62,7%
b) Immobilisations financières	38 981	47 676	8 695	22,3%
c) Autres immobilisations	63 827	71 806	7 979	12,5%
d) Divers	33 530	53 292	19 762	58,9%
<b>RESSOURCES (1+2+3)</b>	<b>922 678</b>	<b>1 047 991</b>	<b>125 313</b>	<b>13,6%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>784 489</b>	<b>899 468</b>	<b>114 979</b>	<b>14,7%</b>
a) A vue	477 355	528 445	51 090	10,7%
b) A terme	307 134	371 023	63 889	20,8%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>95 792</b>	<b>81 607</b>	<b>-14 185</b>	<b>-14,8%</b>
a) Capital, dotations & réserves	77 571	61 004	-16 567	-21,4%
b) Autres	18 221	20 603	2 382	13,1%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>42 397</b>	<b>66 916</b>	<b>24 519</b>	<b>57,8%</b>
<b>TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS</b>	<b>120 504</b>	<b>141 574</b>	<b>21 070</b>	<b>17,5%</b>

EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	-498	-177	321	-64,5%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	53 170	62 880	9 710	18,3%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	1 403	1 222	-181	-12,9%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	176	306	130	73,9%
OPERATIONS DIVERSES	12 680	12 845	165	1,3%
<b>1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER</b>	<b>66 931</b>	<b>77 076</b>	<b>10 145</b>	<b>15,2%</b>
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	4 560	4 224	-336	-7,4%
<b>2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>71 491</b>	<b>81 300</b>	<b>9 809</b>	<b>13,7%</b>
FRAIS GENERAUX	-41 003	-47 665	-6 662	16,2%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-7 565	-7 703	-138	1,8%
<b>3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>22 923</b>	<b>25 932</b>	<b>3 009</b>	<b>13,1%</b>
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-8 051	-25 395	-17 344	215,4%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	310	147	-163	-52,6%
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>15 182</b>	<b>684</b>	<b>-14 498</b>	<b>-95,5%</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-6	152	158	-2633,3%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-1 359	-1 104	255	-18,8%
IMPÔT SUR LE BENEFICE	-4 748	-7 038	-2 290	48,2%
<b>5. RESULTAT</b>	<b>9 069</b>	<b>-7 306</b>	<b>-16 375</b>	<b>-180,6%</b>

RATIOS CARACTERISTIQUES				
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	12,5%	10,2%	-2,3	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	56,7%	66,7%	10,0	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX &amp; LITIGIEUX</b> <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	61,4%	75,6%	14,2	
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,0%	7,0%	0,0	
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	72,7%	72,0%	-0,7	
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	13,5%	-9,5%	-23,0	
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	8,7%	-7,5%	-16,2	

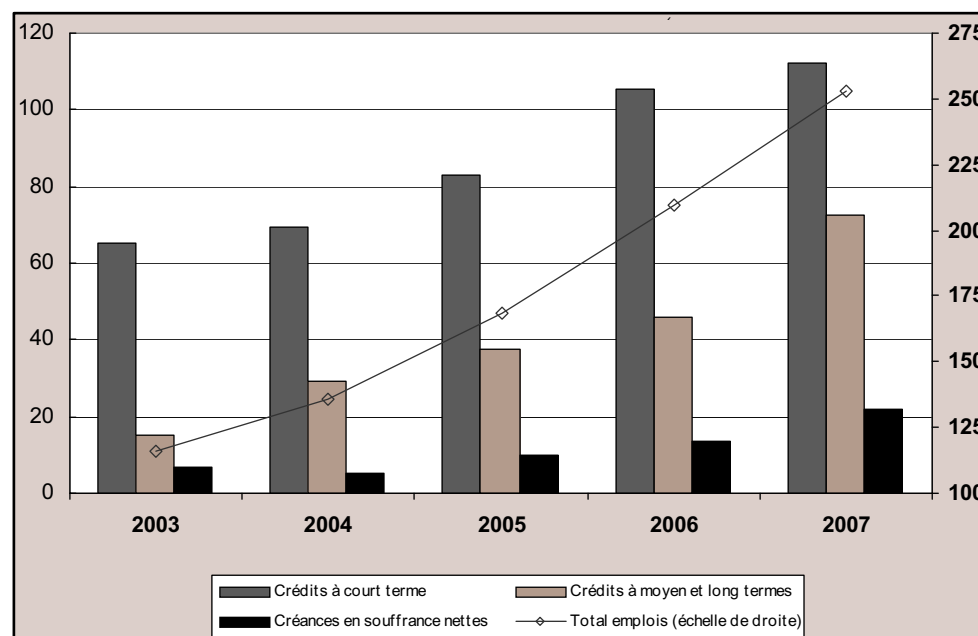
(\*) Données provisoires

## 2.2.6. Niger

### 2.2.6.1. Emplois

GRAPHIQUE N°31 :

NIGER : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



.....  
*Au Niger, les emplois se sont consolidés de 20,7% pour ressortir à 253 Mds, dont ...*  
 .....

Les emplois se sont consolidés de 20,7% au cours de l'exercice 2007, en ressortant à 253 Mds, contre 209 Mds en 2006. Ils représentent 3,6% du total de l'Union. Cette hausse est essentiellement attribuable à l'évolution des crédits à court et moyen termes.

.....  
*... 207 Mds de crédits à la clientèle.*  
 .....

Les **crédits à la clientèle** se sont établis à 207 Mds au terme de l'exercice 2007 contre 165 Mds un an plus tôt, soit une hausse de 25,3%. Ils sont concentrés à hauteur de 57,4% sur les établissements de taille moyenne, et à 19,6% sur ceux de grande taille.

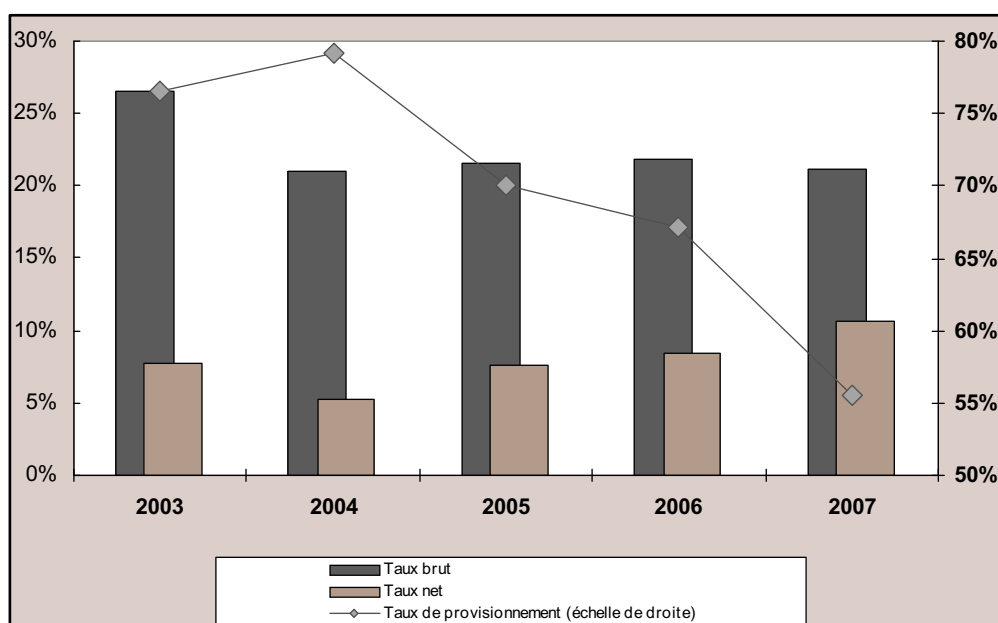
Les crédits à court terme ont enregistré une hausse de 6,2% pour se situer à 112 Mds à fin décembre 2007. Leur part dans le total des concours accordés à la clientèle est estimée à 54,2% soit un repli de 9,4 points par rapport à l'exercice 2006. Ils sont portés à 22,3% par les grandes banques, 52,7% par les établissements de taille moyenne et 25% par ceux de petite taille. Les crédits de campagne se sont également consolidés, passant de 350 M en 2006 à 695 M en 2007.

Selon les déclarations effectuées à la Centrale des risques, les concours à court terme ont été essentiellement alloués aux secteurs du commerce, du transport ainsi que celui des services fournis à la collectivité.

Les crédits à moyen terme se sont accrus de 62,5% pour s'établir à 63 Mds à fin décembre 2007, après une hausse de 12,7% un an auparavant. Ils ont principalement bénéficié aux secteurs des services fournis à la collectivité et au commerce.

Les crédits à long terme sont évalués à 10 Mds à fin décembre 2007. Ils ont progressé de 39,7%, après 128,1% un an plus tôt et ont principalement été affectés aux mêmes secteurs que les concours à moyen terme.

**GRAPHIQUE N° 32 :**  
**NIGER : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE**



Les créances en souffrance nettes, d'un montant de 22 Mds, ont augmenté de 59,8% en 2007, après la hausse de 39,6% enregistrée en 2006. La qualité du portefeuille s'est légèrement améliorée, le taux brut de dégradation passant de 21,8% à 21,2%. Le taux net a pour sa part augmenté de 8,4% à 10,7%, traduisant le fléchissement du taux de provisionnement des créances en souffrance de 67,2% à 55,6%.

*Le taux brut de dégradation du portefeuille baisse à 21,2%.*

Les **titres de placement** évalués à 13 Mds se sont quasiment stabilisés au cours de l'année 2007. Ils sont détenus à hauteur de 50% par les établissements de taille moyenne et à 44,7% par ceux de petite taille.

Les **immobilisations financières** se sont appréciées de 11,6% pour s'établir à 4 Mds, contre un repli de 8,8% en 2006. Elles sont concentrées respectivement à hauteur de 55,7% et 36,2% au niveau des établissements de moyenne taille et ceux de grande taille.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** sont restées quasiment stables autour de 18 Mds.

**TABEAU N° 20 :**

**NIGER : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

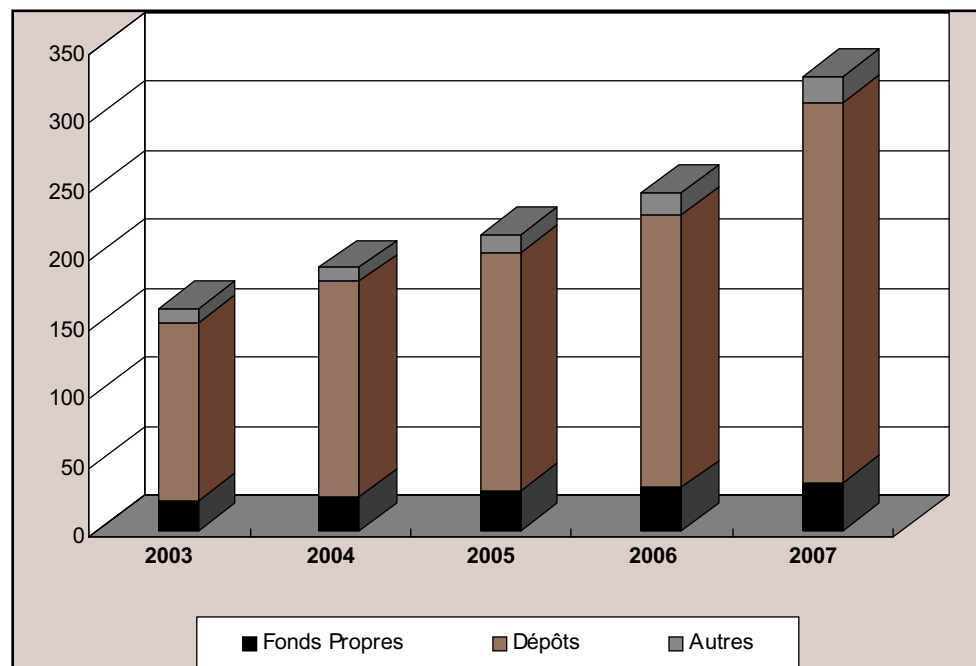
**2.2.6.2. Ressources**

Secteurs d'activité	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Agriculture, sylviculture et pêche	4%	2%	-	1%
Industries extractives	-	4%	5%	7%
Industries manufacturières	14%	4%	3%	4%
Electricité, gaz, eau	1%	5%	6%	6%
Bâtiments, travaux publics	7%	8%	10%	9%
Commerces, restaurants, hôtels	45%	45%	43%	41%
Transports, entrepôts et communications	11%	15%	16%	13%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	2%	3%	3%	3%
Services divers	16%	14%	14%	16%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCEAO

**GRAPHIQUE N° 33 :**

**NIGER : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)**



En 2007, **les ressources** se situent à 328 Mds contre 245 Mds un an plus tôt, soit une hausse de 33,9%. Cette évolution est principalement attribuable aux établissements de grande et de moyenne tailles. Leur montant total représente 4% du total de l'Union, contre 3,5% en 2006.

Les ressources se situent à 328 Mds, dont ...

Les **fonds propres nets** se sont renforcés de 10,7% pour se fixer à 34 Mds, contre 31 Mds en 2006. Ils sont détenus respectivement à hauteur de 26%, 34% et 40% par les établissements de grande, de moyenne et de petite tailles. Ils assurent la couverture des emplois globaux à concurrence de 13,7%, contre 14,7% en 2006.

... 34 Mds de fonds propres nets et...

A l'instar de 2006 où ils s'étaient inscrits en hausse de 15%, les **dépôts et emprunts** ont augmenté de 38,8% pour s'établir à 275 Mds en 2007. Les établissements de moyenne et de grande tailles y contribuent à hauteur de 85,4%, après une perte de 34,4 points de part de marché au profit des petits établissements. Cinq (5) banques collectent 90,8% des dépôts de la clientèle à fin 2007.

... 275 Mds de dépôts et emprunts.

Les **ressources diverses** ont augmenté de 18,5% pour ressortir à 19 Mds en 2007, contre une hausse de 24,2% constatée en 2006.

### 2.2.6.3. Trésorerie

L'**excédent de trésorerie** s'est conforté de 111,8% pour s'établir à 76 Mds. Les avoirs en caisse et disponibilités nettes auprès des correspondants représentent respectivement 23,1% et 76,9% du total en 2007, contre 31,5% et 68,5% un an plus tôt.

L'excédent de trésorerie s'est conforté pour s'établir à 76 Mds.

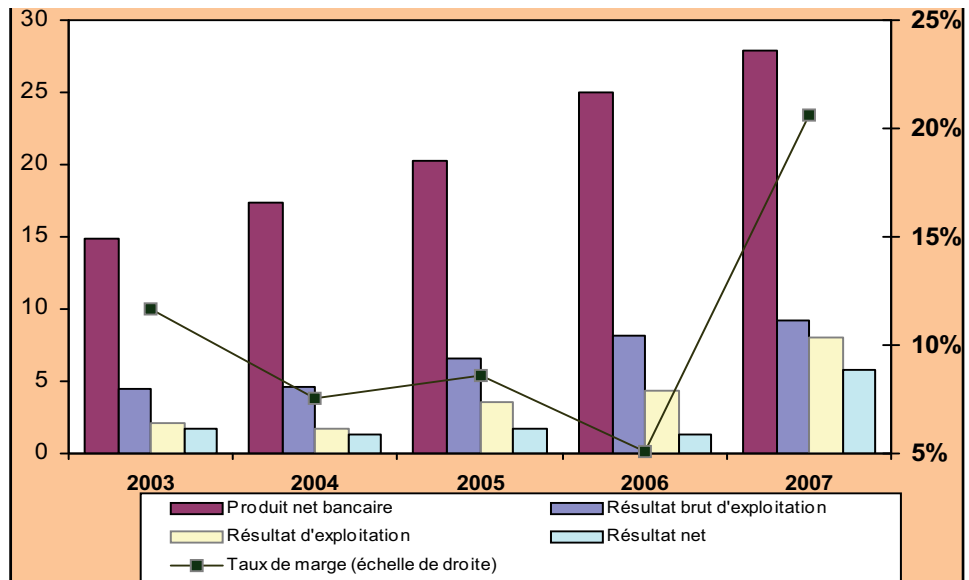
La **position extérieure nette** est ressortie à 5 Mds, soit le même niveau qu'en 2006.



## 2.2.6.4. Résultats

## GRAPHIQUE N° 34 :

## NIGER : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



Le produit net bancaire s'est amélioré de 11,1% pour ressortir à 28 Mds.

Le **produit net bancaire** s'est amélioré de 11,1% par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 28 Mds à fin décembre 2007. Cette croissance est essentiellement attribuable aux revenus nets des opérations avec la clientèle qui représentent 78,6 % du total.

La **marge globale** d'intermédiation s'est dépréciée de 0,3 point pour s'établir à 9%, en raison d'une hausse équivalente du coût des capitaux, le rendement moyen des prêts demeurant stable à 10,9%.

Le résultat d'exploitation a doublé pour passer à 8 Mds.

Le **résultat d'exploitation** a doublé, en passant de 4 Mds à 8 Mds au terme de l'exercice 2007. Cette forte croissance résulte principalement de la hausse de 10,1% du produit global d'exploitation et la baisse des provisions nettes sur risques de 59%.

Le coefficient net d'exploitation s'est légèrement amélioré, en passant de 70,3% en 2006 à 69,5% en 2007, sous l'effet d'une croissance plus soutenue du produit net bancaire par rapport aux frais généraux.

Le bénéfice net provisoire se consolide en passant de 1 Md à 6 Mds.

Le **bénéfice net provisoire** a progressé de 1 Md à 6 Mds. Toutefois, quatre (4) établissements sur douze (12) annoncent des pertes dont le cumul devrait atteindre 1 Md.

Le coefficient de rentabilité s'est fortement amélioré en passant de 3,8% à 14,8%.

TABLEAU N° 21

## NIGER : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATIONS	
			2006-2007	
			Montants	%
<b>EMPLOIS / RESSOURCES</b>				
<b>EMPLOIS NETS (1+2)</b>	<b>209 431</b>	<b>252 740</b>	<b>43 309</b>	<b>20,7%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>165 002</b>	<b>206 784</b>	<b>41 782</b>	<b>25,3%</b>
a) Crédits à court terme	105 451	111 943	6 492	6,2%
b) Crédits à moyen terme	38 839	63 131	24 292	62,5%
c) Crédits à long terme	6 892	9 625	2 733	39,7%
d) Opérations de crédit-bail	0	0	0	
e) Crédits en souffrance	13 820	22 085	8 265	59,8%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>44 429</b>	<b>45 956</b>	<b>1 527</b>	<b>3,4%</b>
a) Titres de placement	13 121	13 416	295	2,2%
b) Immobilisations financières	3 278	3 658	380	11,6%
c) Autres immobilisations	17 776	17 625	-151	-0,8%
d) Divers	10 254	11 257	1 003	9,8%
<b>RESSOURCES (1+2+3)</b>	<b>245 110</b>	<b>328 293</b>	<b>83 183</b>	<b>33,9%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>198 535</b>	<b>275 474</b>	<b>76 939</b>	<b>38,8%</b>
a) A vue	128 771	177 098	48 327	37,5%
b) A terme	69 764	98 376	28 612	41,0%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>30 672</b>	<b>33 969</b>	<b>3 297</b>	<b>10,7%</b>
a) Capital, dotations & réserves	27 048	30 598	3 550	13,1%
b) Autres	3 624	3 371	-253	-7,0%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>15 903</b>	<b>18 850</b>	<b>2 947</b>	<b>18,5%</b>
<b>TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS</b>	<b>35 679</b>	<b>75 553</b>	<b>39 874</b>	<b>111,8%</b>

EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	13	-762	-775	-5961,5%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	19 731	23 650	3 919	19,9%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	640	885	245	38,3%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	0	-14	-14	
OPERATIONS DIVERSES	4 673	4 072	-601	-12,9%
<b>1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER</b>	<b>25 057</b>	<b>27 831</b>	<b>2 774</b>	<b>11,1%</b>
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	704	529	-175	-24,9%
<b>2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>25 761</b>	<b>28 360</b>	<b>2 599</b>	<b>10,1%</b>
FRAIS GENERAUX	-15 557	-17 104	-1 547	9,9%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-2 028	-1 993	35	-1,7%
<b>3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>8 176</b>	<b>9 263</b>	<b>1 087</b>	<b>13,3%</b>
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-4 141	-1 698	2 443	-59,0%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	330	473	143	43,3%
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 365</b>	<b>8 038</b>	<b>3 673</b>	<b>84,1%</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	-295	-225	70	-23,7%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-829	-165	664	-80,1%
IMPÔT SUR LE BENEFICE	-1 963	-1 921	42	-2,1%
<b>5. RESULTAT</b>	<b>1 278</b>	<b>5 727</b>	<b>4 449</b>	<b>348,1%</b>

RATIOS CARACTERISTIQUES				
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	<b>8,4%</b>	<b>10,7%</b>	<b>2,3</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	<b>67,2%</b>	<b>55,6%</b>	<b>-11,6</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX &amp; LITIGIEUX</b> <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	<b>86,0%</b>	<b>82,5%</b>	<b>-3,5</b>	
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	<b>9,3%</b>	<b>9,0%</b>	<b>-0,3</b>	
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	<b>70,3%</b>	<b>69,5%</b>	<b>-0,8</b>	
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	<b>5,1%</b>	<b>20,6%</b>	<b>15,5</b>	
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	<b>3,8%</b>	<b>14,8%</b>	<b>11,0</b>	

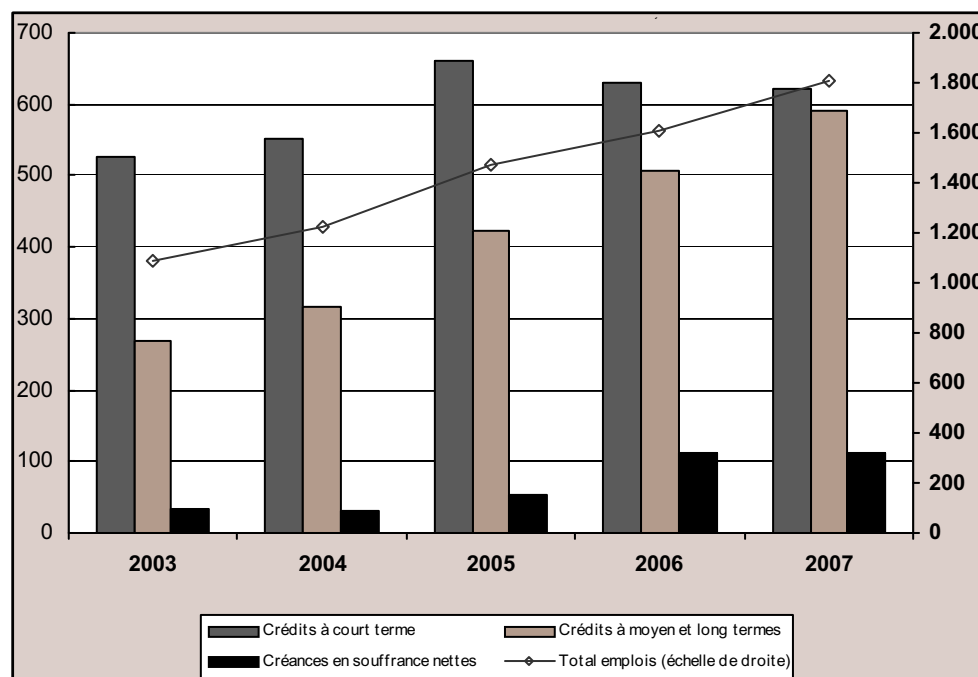
(\*) Données provisoires

## 2.2.7. Sénégal

### 2.2.7.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 35 :

SENEGAL : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



*Au Sénégal, les emplois ont augmenté de 12% pour s'établir à 1.806 Mds, dont 1.323 Mds de crédits à la clientèle.*

En 2007, les emplois ont augmenté de 12% contre 9,7% en 2006, en s'établissant à 1.806 Mds, soit 25,4% du total de l'Union.

La croissance des emplois s'explique par la progression de 5,9% des crédits à la clientèle, pour atteindre 1.323 Mds, soit 73,3% des emplois totaux, ainsi que par celle des autres emplois qui affichent 482 Mds, en augmentation de 33,3%.

A fin décembre 2007, les crédits à court terme se sont élevés à 620 Mds, en diminution de 1,5% par rapport à 2006. Ils ne représentent plus que 46,9% des crédits contre 50,4% un an auparavant. Sur la base des déclarations effectuées à la Centrale des risques, ces concours ont essentiellement concerné les industries manufacturières, le secteur du commerce de gros et de détail, les transports, entrepôts et communications ainsi que les services à la collectivité et aux personnes.

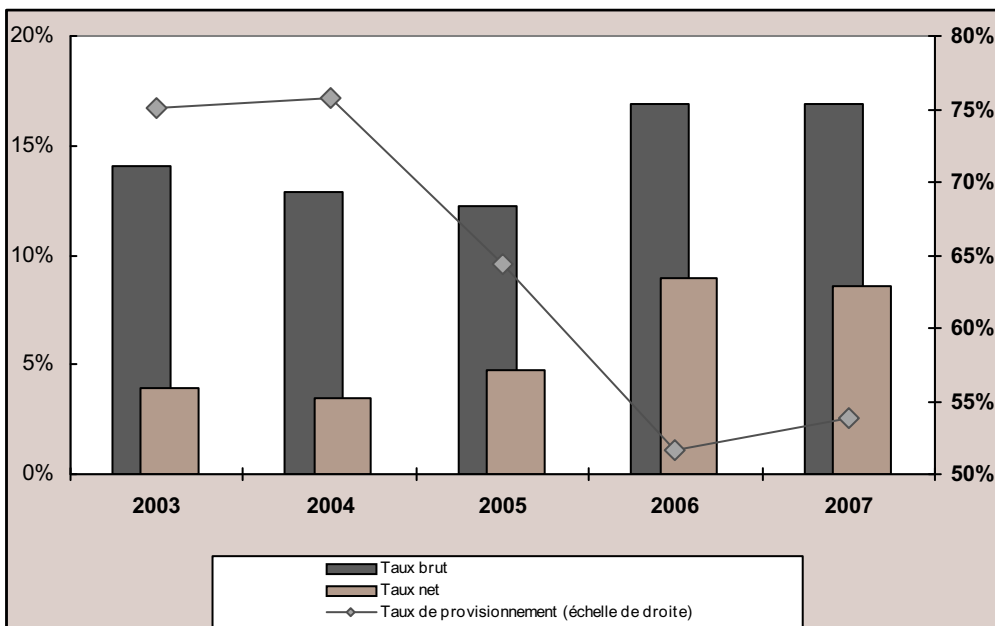
Les crédits à moyen terme ont connu une croissance de 15,3%, moins soutenue qu'en 2006, pour ressortir à 514 Mds à fin décembre 2007. Ceux à long terme se sont accrus au même rythme que l'année précédente, soit de 16,7%. Au terme de l'exercice sous revue, ils sont évalués à 65 Mds et ont consolidé de

0,5 point leur poids dans la structure des concours globaux. Les établissements de grande taille en détenaient 98,3%.

Les crédits à moyen et long termes ont principalement bénéficié aux industries manufacturières, au secteur du commerce de gros et de détail, ainsi qu'à celui des services à la collectivité et aux personnes.

Les opérations de crédit-bail d'un montant de 11 Mds, ont progressé de 55,6%, après un recul de 10,3% en 2006.

**GRAPHIQUE N° 36 :**  
**SENEGAL : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE**



Les crédits en souffrance nets, de 112 Mds, ont enregistré une hausse de 1,1% après l'évolution significative de 107,5% en 2006. Le taux brut de dégradation du portefeuille ressort à 16,9%, comme en 2006. Le taux net, quant à lui, est passé de 9,0% à 8,6% tandis que le taux de provisionnement des créances en souffrance s'améliore de 2,1 points pour se fixer à 53,8%.

*Le taux brut de dégradation du portefeuille se stabilise à 16,9%..*

Les **titres de placement** se sont accrus de 43,5% pour se situer à 310 Mds. Ils sont essentiellement détenus à 92,7% par les établissements de grande taille.

Les **immobilisations financières** qui se sont établies à 43 Mds ont enregistré une hausse de 30,7%.

Les **immobilisations corporelles et incorporelles** ont progressé de 11,6% pour atteindre 72 Mds.

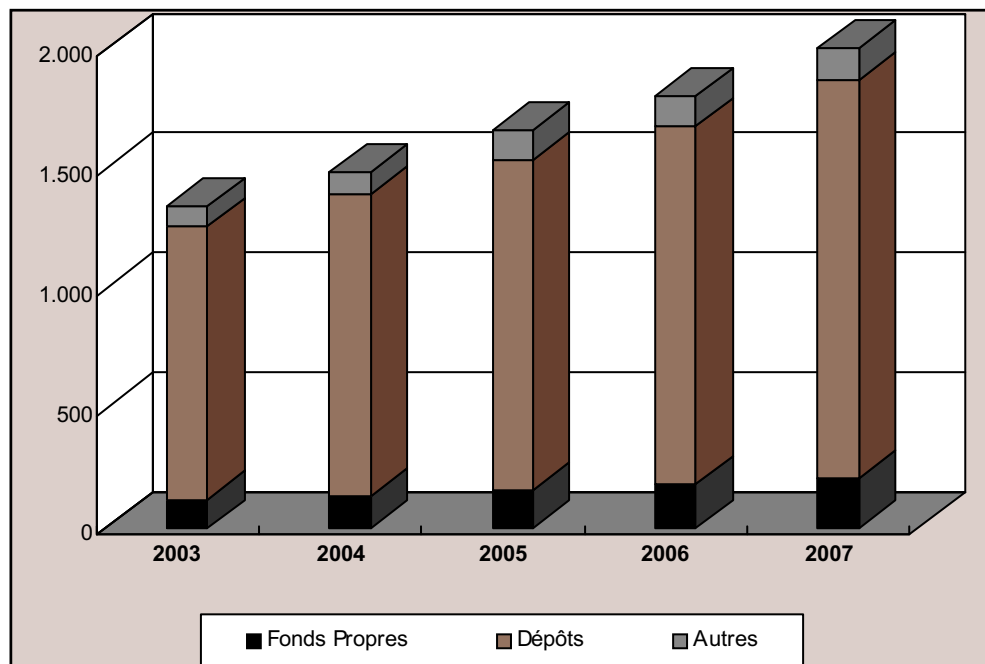
**TABLEAU N° 22 :**  
**SENEGAL : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

Secteurs d'activité	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Agriculture, sylviculture et pêche	3%	3%	2%	3%
Industries extractives	0%	0 %	2%	-
Industries manufacturières	29%	30%	25%	24%
Electricité, gaz, eau	4%	4 %	4 %	3%
Bâtiments, travaux publics	5%	6%	6%	6%
Commerces, restaurants, hôtels	27%	25%	27%	26%
Transports, entrepôts et communications	7%	7%	8%	10%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	7%	7%	7%	7%
Services divers	18%	18%	19%	21%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCEAO

### 2.2.7.2. Ressources

**GRAPHIQUE N° 37 :**  
**SENEGAL : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)**



Les ressources globales se sont établies à 2.019 Mds, dont ...

A fin décembre 2007, les ressources se sont établies à 2.019 Mds, en progression de 12,2% par rapport à 2006. Cette augmentation est essentiellement imputable aux dépôts et emprunts qui en concentrent 82%. A l'échelle de l'Union, ces ressources ont représenté 25%.

Les **fonds propres nets** se sont consolidés de 24 Mds pour ressortir à 208 Mds. Les établissements de grande taille y contribuent à hauteur de 86,2%. La couverture des emplois est assurée à hauteur de 111,8% contre 111,7% en 2006.

... 208 Mds de fonds propres nets et...

Les **dépôts et emprunts**, d'un montant de 1.655 Mds, se sont inscrits en hausse de 11,1%, confirmant la tendance constatée depuis quelques exercices. Cette évolution est notamment soutenue par les ressources à vue, dont la quote part s'est légèrement renforcée, passant de 47,7% à fin 2006 à 49,2% un an plus tard. Les établissements de grande taille concentrent 89,2% des dépôts et emprunts.

... 1.655 Mds de dépôts et emprunts.

Les **ressources diverses** se sont élevées à 155 Mds et enregistrent une amélioration de 30 Mds par rapport à l'exercice précédent.

### 2.2.7.3. Trésorerie

L'**excédent de trésorerie** est en hausse de 13,6% et ressort à 213 Mds, à fin décembre 2007. Il est essentiellement constitué par les disponibilités auprès des correspondants qui en représentent 69,2%. Les avoirs en caisse ont été évalués à 66 Mds.

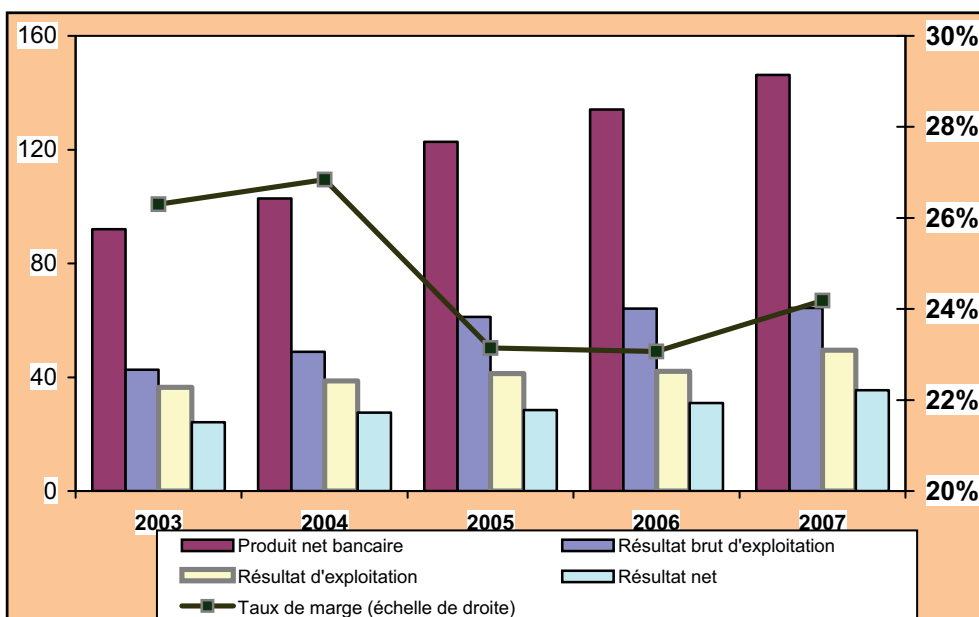
L'excédent de trésorerie est en hausse pour se fixer à 213 Mds.

La **position extérieure nette** est ramenée de 80 Mds en 2006 à 40 Mds en 2007.

### 2.2.7.4. Résultats

#### GRAPHIQUE N° 38 :

#### SENEGAL : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



-----  
*Le produit net bancaire progresse  
pour atteindre 146 Mds.*  
-----

Le **produit net bancaire** a connu une progression de 9,1% pour atteindre 146 Mds à fin 2007, contre 134 Mds un an plus tôt. Cette évolution résulte essentiellement de la consolidation des produits nets sur opérations avec la clientèle qui y contribuent à hauteur de 73%.

La **marge globale** d'intermédiation s'établit à 7,1%, soit quasiment le même niveau qu'en 2006.

Le coefficient net d'exploitation se dégrade de 3 points de pourcentage pour s'afficher à 60,4%. Cette évolution est imputable notamment à la hausse de 14,9% des frais généraux.

Le **résultat d'exploitation** a atteint 50 Mds, en progression de 17,7%.

-----  
*Le bénéfice net provisoire ressort  
à 35 Mds.*  
-----

Le **bénéfice net provisoire** ressort à 35 Mds à fin 2007, contre 31 Mds à titre définitif un an auparavant. Huit (8) établissements affichent des pertes provisoires pour 5 Mds tandis que douze (12) devraient déclarer des résultats cumulés positifs pour 40 Mds au 31 décembre 2007.

Le taux de marge nette s'établirait à 24,2%, en hausse de 1,1 point, tandis que le coefficient de rentabilité devrait se stabiliser à 14,6%.

TABLEAU N° 23 SENEGAL : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATIONS	
			2006-2007	
			Montants	%
<b>EMPLOIS / RESSOURCES</b>				
<b>EMPLOIS NETS (1+2)</b>	<b>1 611 710</b>	<b>1 805 538</b>	<b>193 828</b>	<b>12,0%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>1 249 872</b>	<b>1 323 151</b>	<b>73 279</b>	<b>5,9%</b>
a) Crédits à court terme	629 769	620 303	-9 466	-1,5%
b) Crédits à moyen terme	445 533	513 812	68 279	15,3%
c) Crédits à long terme	55 281	64 514	9 233	16,7%
d) Opérations de crédit-bail	7 229	11 245	4 016	55,6%
e) Crédits en souffrance	112 060	113 277	1 217	1,1%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>361 838</b>	<b>482 387</b>	<b>120 549</b>	<b>33,3%</b>
a) Titres de placement	215 829	309 807	93 978	43,5%
b) Immobilisations financières	33 252	43 469	10 217	30,7%
c) Autres immobilisations	64 755	72 235	7 480	11,6%
d) Divers	48 002	56 876	8 874	18,5%
<b>RESSOURCES (1+2+3)</b>	<b>1 799 552</b>	<b>2 018 886</b>	<b>219 334</b>	<b>12,2%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>1 490 101</b>	<b>1 655 112</b>	<b>165 011</b>	<b>11,1%</b>
a) A vue	710 841	814 447	103 606	14,6%
b) A terme	779 260	840 665	61 405	7,9%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>184 125</b>	<b>208 326</b>	<b>24 201</b>	<b>13,1%</b>
a) Capital, dotations & réserves	159 303	181 047	21 744	13,6%
b) Autres	24 822	27 279	2 457	9,9%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>125 326</b>	<b>155 448</b>	<b>30 122</b>	<b>24,0%</b>
<b>TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS</b>	<b>187 842</b>	<b>213 348</b>	<b>25 506</b>	<b>13,6%</b>

EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	172	-1 192	-1 364	-793,0%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	99 423	106 845	7 422	7,5%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	13 414	16 206	2 792	20,8%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	1 243	1 614	371	29,8%
OPERATIONS DIVERSES	19 890	22 851	2 961	14,9%
<b>1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER</b>	<b>134 142</b>	<b>146 324</b>	<b>12 182</b>	<b>9,1%</b>
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	6 602	6 148	-454	-6,9%
<b>2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>140 744</b>	<b>152 472</b>	<b>11 728</b>	<b>8,3%</b>
FRAIS GENERAUX	-66 360	-76 215	-9 855	14,9%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-10 220	-11 869	-1 649	16,1%
<b>3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>64 164</b>	<b>64 388</b>	<b>224</b>	<b>0,3%</b>
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-22 124	-15 010	7 114	-32,2%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	5	92	87	1740,0%
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>42 045</b>	<b>49 470</b>	<b>7 425</b>	<b>17,7%</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	838	-577	-1 415	-168,9%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	-469	-2 002	-1 533	326,9%
IMPÔT SUR LE BENEFICE	-11 470	-11 500	-30	0,3%
<b>5. RESULTAT</b>	<b>30 944</b>	<b>35 391</b>	<b>4 447</b>	<b>14,4%</b>

RATIOS CARACTERISTIQUES				
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	<b>9,0%</b>	<b>8,6%</b>	<b>-0,4</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	<b>51,7%</b>	<b>53,8%</b>	<b>2,1</b>	
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX &amp; LITIGIEUX</b> <i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>	<b>73,7%</b>	<b>66,8%</b>	<b>-6,9</b>	
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	<b>7,1%</b>	<b>7,0%</b>	<b>-0,1</b>	
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	<b>57,4%</b>	<b>60,4%</b>	<b>3,0</b>	
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	<b>23,1%</b>	<b>24,2%</b>	<b>1,1</b>	
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	<b>14,5%</b>	<b>14,6%</b>	<b>0,1</b>	

(\*) Données provisoires

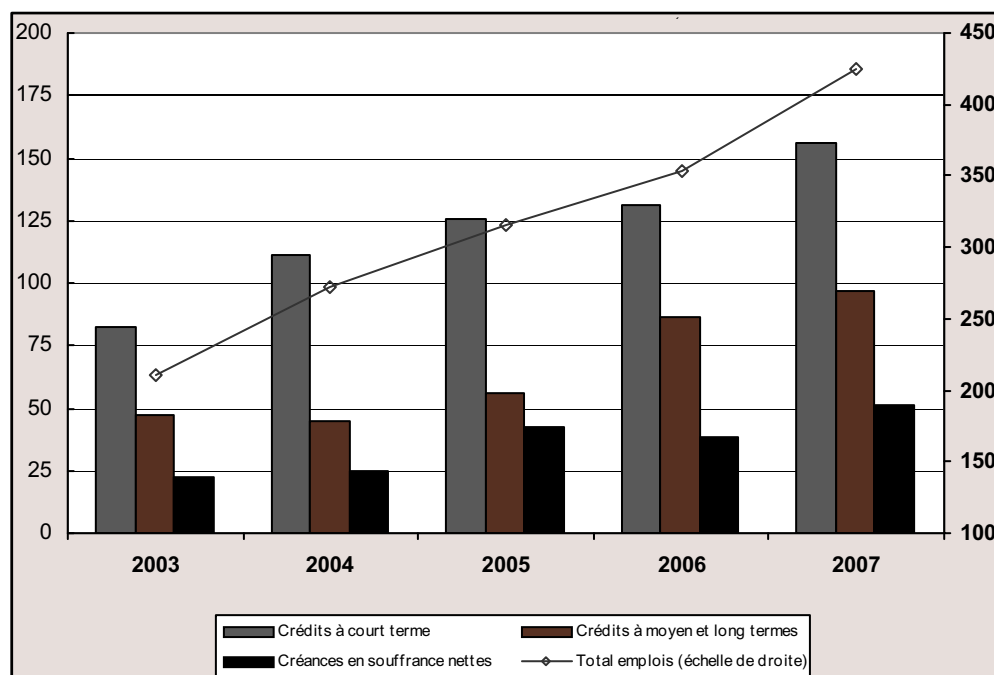


## 2.2.8. Togo

### 2.2.8.1. Emplois

GRAPHIQUE N° 39 :

TOGO : EVOLUTION DES EMPLOIS (en Mds de FCFA)



*Au Togo, les emplois se sont accrus de 20,1% pour ressortir à 425 Mds, dont...*

Les emplois se sont accrus de 20,1% au cours de l'année 2007, pour ressortir à 425 Mds, contre une progression de 11,9% en 2006. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse des crédits à court terme et à l'acquisition de titres de placement.

*... 304 Mds de crédits à la clientèle.*

Les **crédits à la clientèle** qui représentent 71,7% des emplois globaux, ressortent à 304 Mds, en hausse de 18,8%. Ils concernent à hauteur de 48,1% les établissements de taille moyenne et de 38,9% ceux de grande taille.

Sur la base des déclarations effectuées à la Centrale des risques, les concours ont été principalement alloués aux secteurs du commerce, des industries manufacturières et des industries extractives.

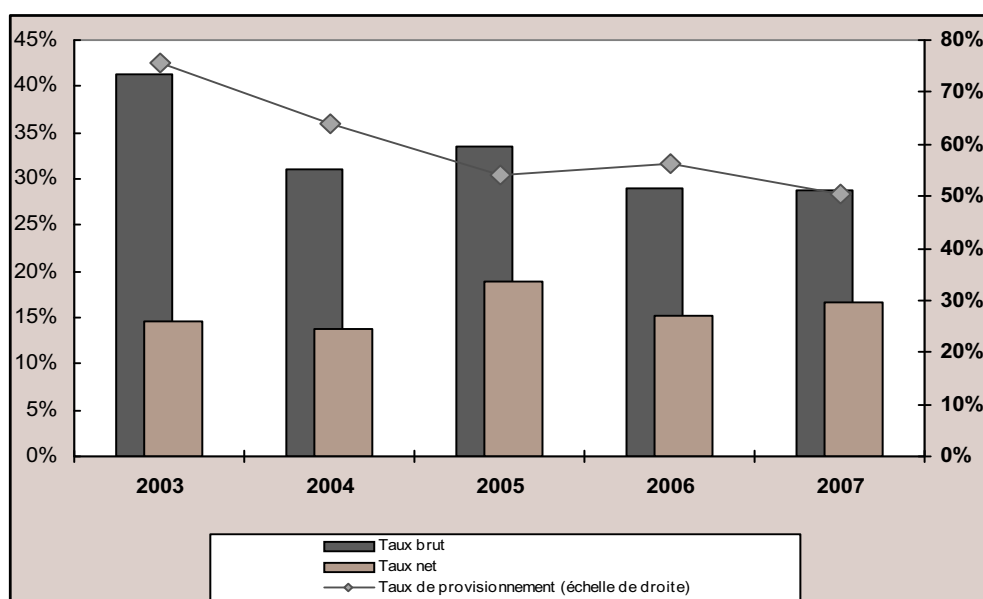
Les crédits à court terme se sont élevés à 156 Mds, en augmentation de 19,4%. Ils représentent 51,4% de l'activité de crédit, contre 51,1% un an auparavant. Ces crédits sont concentrés à hauteur de 41% sur les établissements de taille moyenne et de 40,1% sur ceux de grande taille. Selon les déclarations effectuées à la Centrale des risques, les concours à court terme ont principalement bénéficié aux secteurs du commerce et des industries manufacturières.

Les crédits à moyen terme ont connu un accroissement de 12,8%, en ralentissement par rapport au rythme de 58,4% enregistré l'année précédente, pour s'établir à 94 Mds. Ils sont détenus à concurrence de 47,3% par les établissements de taille moyenne et de 44,1% par ceux de grande taille. Ces concours ont été principalement affectés aux secteurs des transports, des industries extractives, aux services fournis à la collectivité et au commerce.

Les crédits à long terme se sont quasiment stabilisés à 3 Mds. Octroyés principalement par les établissements de taille moyenne, ils ont bénéficié aux services fournis à la collectivité et au secteur des transports.

Les opérations de crédit-bail sont marginales. Elles s'établissent à 40 M, en recul de 49,3%.

**GRAPHIQUE N° 40 :**  
**TOGO : EVOLUTION DE LA QUALITE DU PORTEFEUILLE**



Les créances en souffrance nettes se sont accrues de 31,2% pour se situer à 50 Mds. Elles se concentrent à hauteur de 70,6%, comme l'année précédente, sur les établissements de taille moyenne. La qualité du portefeuille s'est légèrement améliorée, avec un taux brut de dégradation passant de 29% à 28,8%. En revanche, le taux net a augmenté de 15,1% à 16,7%, tandis que le taux de provisionnement des créances en souffrance a fléchi de 56,3% à 50,4%.

*Le taux brut de dégradation du portefeuille est estimé à 28,8%..*

**Les titres de placement** ont quasiment doublé, en ressortant à 60 Mds, contre 37 Mds un an plus tôt. Ils représentent 14,2% du total des emplois et sont détenus à 60,2% par les établissements de grande taille.

**Les immobilisations financières**, détenues à hauteur de 55,6% par les établissements de petite taille, ont fléchi de 5,9% pour s'établir à 3 Mds en 2007.

**Les immobilisations corporelles et incorporelles** se sont inscrites en hausse de 7,4% pour se situer à 35 Mds.

**TABLEAU N° 24 :**

**TOGO : UTILISATIONS DE CREDIT DECLAREES A LA CENTRALE DES RISQUES**

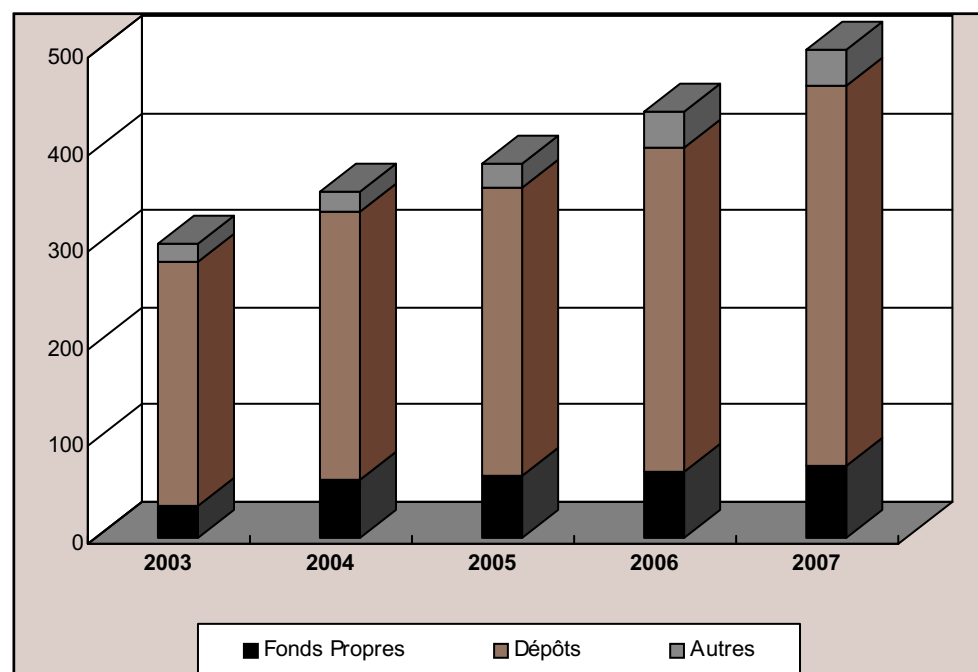
Secteurs d'activité	Décembre 2004	Décembre 2005	Décembre 2006	Décembre 2007
Agriculture, sylviculture et pêche	2%	-	-	-
Industries extractives	14%	12%	12%	11%
Industries manufacturières	19%	16%	19%	16%
Electricité, gaz, eau	1%	3%	6%	6%
Bâtiments, travaux publics	3%	3%	5%	5%
Commerces, restaurants, hôtels	47%	55%	41%	40%
Transports, entrepôts et communications	7%	5%	10%	13%
Assurances, immobilier, services aux entreprises	1%	1%	1%	2%
Services divers	6%	5%	6%	7%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : BCEAO

**2.2.8.2. Ressources**

**GRAPHIQUE N° 41 :**

**TOGO : EVOLUTION DES RESSOURCES (en Mds de FCFA)**



Les ressources du système bancaire togolais ressortent à 500 Mds à fin 2007, contre 437 Mds un an plus tôt, soit une hausse de 14,5%. Cette évolution est essentiellement attribuable aux dépôts et emprunts. A l'échelle de l'Union, les ressources ont représenté 6,2% du total, contre 6,3% en 2006.

Les ressources globales ressortent à 500 Mds, dont ...

Les **fonds propres nets** ressortent à 73 Mds, en hausse de 8,6% par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le renforcement observé au niveau des établissements de petite taille.

... 73 Mds de fonds propres nets et...

Les **dépôts et emprunts** progressent de 17,9% pour s'établir à 392 Mds, après une hausse de 12,3% en 2006. Ils sont détenus à hauteur de 42,6% par les établissements de grande taille et de 40,3% sur ceux de taille moyenne.

... 392 Mds de dépôts et emprunts.

Les **ressources diverses** ont baissé de 4,5% pour se fixer à 36 Mds, contre 38 Mds en 2006.

### 2.2.8.3. Trésorerie

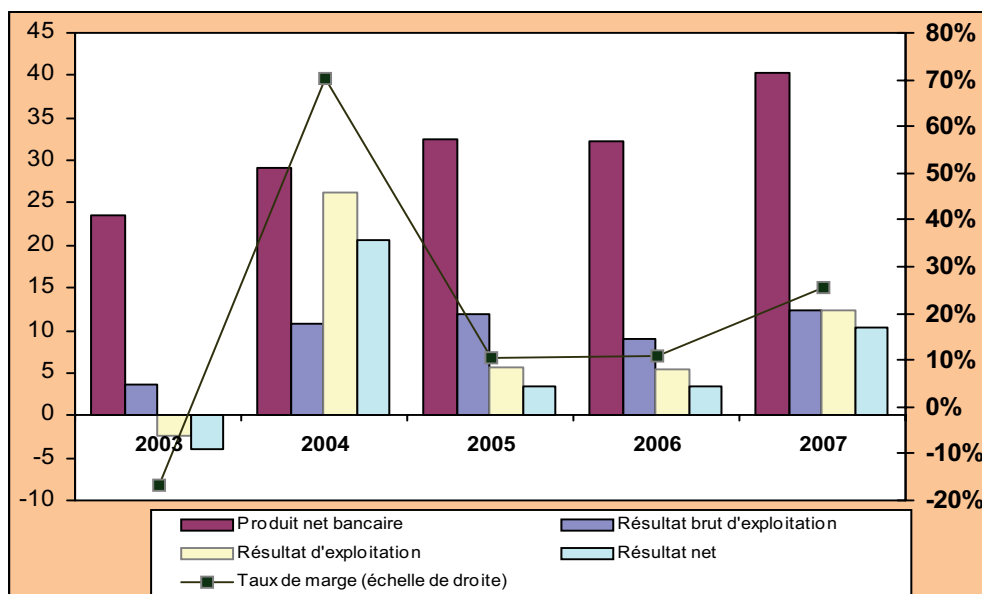
L'**excédent de trésorerie** s'est inscrit en recul de 9,1% pour se situer à 76 Mds, en liaison avec une baisse de 39,3% des disponibilités auprès des établissements de crédit qui s'affichent désormais à 42 Mds. Toutefois, les avoirs en caisse se sont accrus de 131,8% pour atteindre 34 Mds.

L'excédent de trésorerie se situe à 76 Mds, en baisse de 9,1%.

La **position extérieure nette** est ressortie stable autour de 12 Mds.

### 2.2.8.4. Résultats

GRAPHIQUE N° 42 :  
TOGO : EVOLUTION DES RESULTATS (en Mds de FCFA)



-----  
*Le produit net bancaire augmente pour s'établir à 40 Mds.*  
-----

**Le produit net bancaire** a augmenté de 25% pour s'établir à 40 Mds, en liaison avec l'accélération du rythme de croissance des produits tandis que celui des charges est quasiment resté stable.

**La marge globale** d'intermédiation s'est renforcée de 0,6 point en s'établissant à 7,4% sous l'effet de l'amélioration du taux de rendement des prêts de toute nature.

**Le résultat d'exploitation** s'est inscrit en hausse de 125% pour ressortir à 12 Mds, en tirant également profit de la diminution de 67,7% des dotations nettes aux provisions sur risques.

Le coefficient net d'exploitation s'est amélioré en passant de 79,4% à 72,8%, traduisant une croissance plus soutenue du produit net bancaire par rapport aux frais généraux qui se sont accrus de 14,6%.

-----  
*Le bénéfice net provisoire ressort à 10 Mds.*  
-----

**Le bénéfice net provisoire** s'est fortement consolidé en se situant à 10 Mds, contre 3 Mds à titre définitif en 2006. Néanmoins, deux (2) établissements sur treize (13) annoncent des pertes cumulées de 1 Md.

TABLEAU N° 25

## TOGO : SITUATION RESUMEE

(Montants en M. FCFA)

RUBRIQUES	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATIONS	
			2006-2007	
			Montants	%
<b>EMPLOIS / RESSOURCES</b>				
<b>EMPLOIS NETS (1+2)</b>	<b>353 629</b>	<b>424 615</b>	<b>70 986</b>	<b>20,1%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>256 179</b>	<b>304 357</b>	<b>48 178</b>	<b>18,8%</b>
a) Crédits à court terme	130 906	156 316	25 410	19,4%
b) Crédits à moyen terme	83 688	94 371	10 683	12,8%
c) Crédits à long terme	2 714	2 732	18	0,7%
d) Opérations de crédit-bail	75	38	-37	-49,3%
e) Crédits en souffrance	38 796	50 900	12 104	31,2%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>97 450</b>	<b>120 258</b>	<b>22 808</b>	<b>23,4%</b>
a) Titres de placement	36 891	60 325	23 434	63,5%
b) Immobilisations financières	3 655	3 438	-217	-5,9%
c) Autres immobilisations	32 436	34 823	2 387	7,4%
d) Divers	24 468	21 672	-2 796	-11,4%
<b>RESSOURCES (1+2+3)</b>	<b>436 775</b>	<b>500 209</b>	<b>63 434</b>	<b>14,5%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>332 187</b>	<b>391 546</b>	<b>59 359</b>	<b>17,9%</b>
a) A vue	165 206	175 432	10 226	6,2%
b) A terme	166 981	216 114	49 133	29,4%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>67 093</b>	<b>72 837</b>	<b>5 744</b>	<b>8,6%</b>
a) Capital, dotations & réserves	54 613	59 003	4 390	8,0%
b) Autres	12 480	13 834	1 354	10,8%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>37 495</b>	<b>35 826</b>	<b>-1 669</b>	<b>-4,5%</b>
<b>TRESORERIE : RESSOURCES - EMPLOIS</b>	<b>83 146</b>	<b>75 594</b>	<b>-7 552</b>	<b>-9,1%</b>

EVOLUTION DES RESULTATS				
OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	2 013	1 683	-330	-16,4%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	20 706	26 960	6 254	30,2%
OPERATIONS SUR TITRES ET DIVERSES	2 908	3 083	175	6,0%
CREDIT-BAIL & OPERATIONS ASSIMILEES	71	148	77	108,5%
OPERATIONS DIVERSES	6 541	8 436	1 895	29,0%
<b>1. PRODUIT NET BANCAIRE OU FINANCIER</b>	<b>32 239</b>	<b>40 310</b>	<b>8 071</b>	<b>25,0%</b>
PRODUITS ACCESSOIRES NETS	2 192	1 223	-969	-44,2%
<b>2. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>	<b>34 431</b>	<b>41 533</b>	<b>7 102</b>	<b>20,6%</b>
FRAIS GENERAUX	-22 045	-25 255	-3 210	14,6%
AMORTISSEMENTS & PROVISIONS NETS SUR IMMO.	-3 350	-4 009	-659	19,7%
<b>3. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>9 036</b>	<b>12 269</b>	<b>3 233</b>	<b>35,8%</b>
PROVISIONS NETTES SUR RISQUES	-3 536	-1 141	2 395	-67,7%
REINTEGRAT° INTERETS S/ CREANCES EN SOUFFRANCE	15	1 282	1 267	8446,7%
<b>4. RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 515</b>	<b>12 410</b>	<b>6 895</b>	<b>125,0%</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL NET	389	-71	-460	-118,3%
RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS	374	19	-355	-94,9%
IMPÔT SUR LE BENEFICE	-2 829	-2 124	705	-24,9%
<b>5. RESULTAT</b>	<b>3 449</b>	<b>10 234</b>	<b>6 785</b>	<b>196,7%</b>

RATIOS CARACTERISTIQUES				
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b>	<b>15,1%</b>	<b>16,7%</b>	<b>1,6</b>	
<i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>				
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	<b>56,3%</b>	<b>50,4%</b>	<b>-5,9</b>	
<i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>				
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES DOUTEUX &amp; LITIGIEUX</b>	<b>64,3%</b>	<b>65,9%</b>	<b>1,6</b>	
<i>Provisions constituées / Créances douteuses et litigieuses brutes</i>				
<b>MARGE GLOBALE</b>	<b>6,6%</b>	<b>7,4%</b>	<b>0,8</b>	
<i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>				
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b>	<b>79,4%</b>	<b>72,8%</b>	<b>-6,6</b>	
<i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>				
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b>	<b>10,7%</b>	<b>25,4%</b>	<b>14,7</b>	
<i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>				
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b>	<b>4,8%</b>	<b>12,6%</b>	<b>7,8</b>	
<i>Résultat net / Fonds propres</i>				

(\*) Données provisoires



### III - LA SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

#### 1. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION BANCAIRE ET DE SON SECRETARIAT GENERAL

##### 1.1. RÔLE ET ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION BANCAIRE

La Commission Bancaire de l'UMOA est chargée de la surveillance des banques et établissements financiers sur le territoire des huit Etats membres de l'Union, en vue de préserver un fonctionnement harmonieux du système bancaire. Ses pouvoirs lui sont conférés par la convention du 24 avril 1990 qui l'a créée et par la loi-cadre portant réglementation bancaire, adoptée dans chacun des Etats membres.

*La Commission Bancaire assure la surveillance des établissements de crédit de l'Union.*

Présidée par le Gouverneur de la BCEAO, la Commission Bancaire de l'UMOA comprend en outre, à parité, deux collèges dont l'un est composé d'un représentant désigné par chaque Etat participant à la gestion de la Banque Centrale et l'autre, de membres nommés par le Conseil des Ministres de l'UMOA, en raison de leur compétence, pour une période de trois ans renouvelable deux fois.

Ces derniers ne peuvent exercer aucune fonction rémunérée ou non dans un établissement de crédit, ni recevoir aucune rémunération directe ou indirecte, d'une banque ou d'un établissement financier. Les membres de la Commission Bancaire et les personnes qui concourent à son fonctionnement sont tenus au secret professionnel et ne peuvent faire l'objet d'aucune poursuite civile ou pénale pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions.

La Commission Bancaire se réunit en session au moins deux fois par an à l'initiative de son Président ou à la demande du tiers de ses membres. En pratique, ses sessions sont trimestrielles. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées.

*Elle tient des sessions trimestrielles.*

Le cadre juridique définit clairement les prérogatives de la Commission Bancaire, ainsi que les responsabilités :

- du Conseil des Ministres de l'Union, qui fixe le cadre légal et réglementaire applicable à l'activité de crédit ;
- de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Institut d'émission, qui élabore notamment la réglementation prudentielle



et comptable et exerce également, pour son propre compte, une mission de surveillance du système bancaire ;

- des Autorités nationales, principalement le Ministre chargé des Finances de chaque Etat, qui est compétent en matière de prise de décisions, après avis simple ou conforme de la Commission Bancaire.

-----  
*La Commission fonde son action  
 sur les textes réglementaires  
 en vigueur.*  
 -----

Ainsi, les principaux textes ci-après réglementent l'activité des établissements de crédit et fondent l'action de la Commission Bancaire :

- la convention du 24 avril 1990, portant création de la Commission Bancaire et son annexe ;
- la loi-cadre portant réglementation bancaire adoptée par chacun des Etats membres de l'Union ;
- le dispositif prudentiel, qui fixe notamment les exigences en matière d'adéquation des fonds propres, en rapport avec les risques portés par les banques et établissements financiers. Ce dispositif s'inspire notamment des règles ressortant de l'Accord de capital de Bâle de 1988 ;
- le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (PCB), qui revêt un caractère uniforme et obligatoire ;
- le règlement communautaire sur les relations financières extérieures ;
- la loi-cadre portant répression de l'usure ;
- la loi uniforme sur les instruments de paiement et son dispositif organisationnel ;
- le règlement communautaire relatif aux systèmes de paiement ;
- la loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- les instructions, circulaires et avis pris en application des textes de base.

Les attributions de la Commission Bancaire recouvrent les compétences suivantes :

- émission d'avis conformes pour l'agrément des établissements de crédit ;

- contrôle des établissements assujettis et droit de requérir de ces derniers, toutes informations utiles, le secret professionnel ne lui étant pas opposable ;
- prise de mesures administratives (mise en garde, injonction) ;
- prise de sanctions disciplinaires (avertissement, blâme, suspension ou interdiction de tout ou partie des opérations, toutes autres limitations dans l'exercice de la profession, suspension ou démission d'office des dirigeants responsables, retrait d'agrément) ;
- proposition au Ministre chargé des Finances, de la nomination d'un administrateur provisoire ou d'un liquidateur pour un établissement de crédit ;
- approbation de la désignation des commissaires aux comptes des établissements de crédit ;
- émission d'avis, simple ou conforme, pour l'application de certaines dispositions prévues par la réglementation, notamment les cessions ou prises de participations au-delà de certains seuils caractéristiques, les changements de dénomination, etc. ;
- élaboration de circulaires tendant à préciser les modalités d'application des textes de base de la profession.

Les décisions de la Commission Bancaire sont exécutoires dès leur notification aux intéressés. Elles ne peuvent être frappées de recours que devant le Conseil des Ministres de l'Union.

## **1.2. ACTIVITES DU SECRETARIAT GENERAL**

La Commission Bancaire dispose d'un Secrétariat Général, assuré par la Banque Centrale, qui met à sa disposition les ressources humaines, matérielles et financières pour conduire les tâches relatives à l'agrément et à la surveillance permanente des établissements en activité dans l'Union. La surveillance bancaire profite également de nombreuses synergies avec les activités des autres Structures de la Banque Centrale, notamment la Direction du Crédit et les Directions Nationales présentes dans chaque Etat membre.

.....  
*Le Secrétariat Général de la  
 Commission Bancaire est assuré  
 par la Banque Centrale.*  
 .....

Au terme de l'exercice 2007, l'effectif du Secrétariat Général ressortait à cent-deux (102) agents, comme à fin décembre 2006. Le personnel était composé, outre le Secrétaire Général, de quarante-quatre (44) cadres supérieurs, seize (17) cadres moyens et quarante (40) agents non cadres.

L'organisation du Secrétariat Général est articulée autour des Structures suivantes : le Département de l'Administration, le Contrôle des Opérations, le Contrôle de Gestion, le Conseil Juridique, le Département de la Surveillance et des Etudes Bancaires (DSEB), l'Inspection des Banques et Etablissements Financiers.

La Commission Bancaire fait ainsi procéder, par son Secrétariat Général, à des contrôles sur pièces et sur place auprès des établissements de crédit afin de s'assurer du respect des dispositions qui leur sont applicables.

Le Secrétariat Général est, en outre, chargé de veiller à l'exécution des décisions et recommandations de la Commission.

### **1.2.1. Le contrôle sur pièces**

*Le contrôle sur pièces se base sur l'analyse des états de reporting et d'autres sources d'informations.*

Le contrôle sur pièces est assuré principalement par le DSEB. Il comporte trois Divisions qui recouvrent les activités de suivi individuel et permanent des établissements de crédit, les études et la réglementation, la gestion de la documentation et des archives.

A fin 2007, l'effectif des inspecteurs affectés au DSEB ressortait à dix-neuf (19) cadres, contre quinze (15) un an auparavant.

Le contrôle sur pièces s'appuie sur l'analyse des états prudentiels, ainsi que des données comptables et financières remises sur support magnétique, aux Directions Nationales de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) par les établissements assujettis, conformément aux prescriptions du PCB. A l'issue de contrôles de cohérence et de vraisemblance, ces données sont validées et transmises électroniquement au Secrétariat Général, où elles alimentent une base dédiée.

Les contrôleurs exploitent également les rapports de vérification des établissements de crédit, les rapports périodiques produits par ces derniers, au titre du contrôle interne et de la révision du portefeuille, du suivi de la surveillance rapprochée effectuée par la Commission Bancaire ou de l'administration provisoire.

Ils utilisent en outre les informations pertinentes recueillies auprès des établissements assujettis ou d'autres sources telles que les commissaires aux comptes, la BCEAO, les services officiels chargés des questions économiques et financières, les Associations Professionnelles de Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et les autres Autorités de contrôle.

Le Conseil Juridique, auquel trois (3) cadres supérieurs sont affectés, veille tout particulièrement à la formalisation des décisions de la Commission Bancaire et au respect, par les établissements de crédit, des dispositions administratives de la loi bancaire, notamment la condition de nationalité, la tenue de la liste des dirigeants et administrateurs, l'approbation de la désignation des commissaires aux comptes.

Les données collectées permettent, après traitement et analyse, de porter un jugement d'ensemble sur l'évolution de la situation individuelle des banques et établissements financiers. En outre, elles constituent une base pour la réalisation d'études générales ou spécifiques sur l'évolution globale du système bancaire dans l'UMOA.

Les résultats de ces travaux permettent d'actualiser les dossiers individuels des établissements, présentés à chaque session trimestrielle de la Commission Bancaire pour décision, avis ou information, selon le cas.

Enfin, le contrôle sur pièces est susceptible de mettre également en évidence les premiers signes de difficultés d'un établissement en termes de liquidité et/ou de solvabilité ou encore, d'accroissement non maîtrisé de ses risques, qui justifieraient la prise de décision appropriée. Dans ce cadre, il joue un rôle d'alerte et de prévention et oriente le contrôle sur place, en lui permettant de mieux cibler ses objectifs.

### **1.2.2. Le contrôle sur place**

Le contrôle sur place est organisé sur la base d'un programme annuel approuvé par la Commission lors de sa session de décembre et motivé par la nécessité de procéder à des évaluations régulières au sein de chaque établissement de crédit, selon une périodicité de deux ans au plus. Cependant, ce programme est susceptible de modifications en cours d'année, en cas de détection de faiblesses préoccupantes par le contrôle sur pièces ou la Banque Centrale.

-----  
*Le contrôle sur place s'appuie sur un programme annuel de vérification des établissements de crédit agréés.*  
 -----

En 2007, les vérifications ont été conduites par cinq équipes placées chacune sous la responsabilité d'un Chef de mission, avec un effectif dédié de dix-huit (18) cadres, à la fin de l'année, contre dix-neuf (19) l'année précédente.

Les contrôles sur place permettent de compléter les contrôles sur pièces en s'appuyant sur des investigations ciblées. Outre leur vocation principale d'apprécier la sincérité des informations financières et comptables communiquées aux Autorités de contrôle, le respect de la réglementation, notamment prudentielle, la qualité de la gestion et les perspectives des

établissements de crédit, elles permettent d'évaluer le gouvernement d'entreprise, la mise en œuvre du Plan Comptable Bancaire, l'efficacité des contrôles interne et externe, les choix stratégiques, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la mise en œuvre des systèmes et moyens de paiement, l'utilisation d'un système d'information adapté, l'efficacité de la gestion des risques, ainsi que la mise en œuvre des recommandations de la Commission Bancaire.

Les contrôles sur place peuvent s'étendre aux sociétés apparentées, notamment aux maisons-mères et aux filiales des établissements assujettis. Elles ont un caractère global, ponctuel ou thématique.

Les vérifications globales visent à appréhender l'ensemble des domaines d'activités et de gestion d'un établissement, notamment les conditions d'exécution des opérations, l'évolution et la maîtrise des risques, l'adaptation à la concurrence, la rentabilité, les perspectives d'évolution ainsi que le respect de la réglementation bancaire, notamment prudentielle.

Les vérifications ponctuelles ou ciblées, quant à elles, couvrent un champ plus limité et portent sur un risque particulier, sur l'appréciation d'un aspect spécifique de la gestion ou de la situation d'un établissement ou d'un groupe d'établissements. Elles concernent également l'effectivité de la mise en œuvre des recommandations et décisions de la Commission Bancaire.

-----  
42 vérifications sur place ont eu lieu en 2007.  
-----

Au cours de l'année 2007, quarante-deux (42) vérifications ont été effectuées (33 globales et 9 ponctuelles dont 4 auprès de holdings bancaires installées dans l'Union), contre quarante-sept (47) l'année précédente. Ces contrôles ont abouti à l'élaboration de rapports et de lettres de suite, présentant les principales conclusions des vérifications et qui invitent les établissements de crédit concernés à prendre les mesures correctives requises.

Les conclusions des vérifications sont portées à la connaissance du Président de la Commission Bancaire, du Président du Conseil d'Administration de l'établissement contrôlé ainsi que du Ministre chargé des Finances de son pays d'implantation.

Lors des vérifications effectuées au cours de l'exercice 2007, les missions ont évalué les efforts entrepris par les établissements de crédit pour améliorer la mise en œuvre du PCB, notamment à travers l'adaptation des systèmes d'information et la mise en conformité du contrôle interne à la circulaire n°10-2000 du 23 juin 2000 de la Commission Bancaire. Des insuffisances persistaient en matière de gestion des attributs, de tenue de la comptabilité, de mise en place de procédures adéquates de traitement automatisé des

données comptables. Des cas d'absence de plan de secours informatique et d'enregistrement non-exhaustif ou incorrect de certaines opérations, notamment de hors-bilan, ont été également relevés.

Au niveau du gouvernement d'entreprise, malgré les améliorations notées au plan de la définition de plans d'affaires et la prise en compte progressive de la fonction de conformité, des efforts restent à accomplir pour aboutir à un respect intégral des dispositions administratives de la loi bancaire, préalablement à l'entrée en fonction des concernés (dérogations à la condition de nationalité, approbation de la nomination des commissaires aux comptes, tenue à jour de la liste des dirigeants, etc.).

En matière de gestion des risques, des insuffisances demeurent en ce qui concerne le respect des dispositions prudentielles relatives à la comptabilisation et au provisionnement des créances en souffrance. La politique de prise de risque souffre parfois de lacunes préjudiciables à la qualité du portefeuille.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le cadre juridique est adopté et les Cellules Nationales de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) sont mis en place progressivement dans l'ensemble des pays. Les établissements élaborent progressivement les cadres nécessaires à l'exercice de la vigilance requise, mais les dispositifs mis en oeuvre méritent d'être renforcés dans la majorité des cas.

Les dispositions du règlement relatif aux systèmes et moyens de paiement dans l'UEMOA sont également mises en oeuvre. Des efforts restent cependant à faire s'agissant de la conformité aux obligations de déclaration à la Banque Centrale, des ouvertures et fermetures de comptes de la clientèle ainsi que des incidents de paiement.

### **1.2.3. Autres activités**

Dans le cadre de la dynamisation des actions visant au renforcement de la supervision bancaire et de la stabilité du système financier, le Secrétariat Général a participé à plusieurs rencontres régionales et internationales. Il a notamment contribué aux travaux et réflexions en cours pour la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts bancaires dans l'Union.

## **2. SUIVI DU DISPOSITIF PRUDENTIEL**

Le dispositif prudentiel, arrêté par le Conseil des Ministres de l'UMOA en juin 1999 et entré en vigueur le 1er janvier 2000, vise principalement deux objectifs :

- renforcer la solvabilité et la stabilité du système bancaire ;
- assurer une protection accrue des déposants, dans un contexte de libéralisation des activités monétaires, bancaires et financières.

Les règles ainsi édictées, mises en harmonie avec les définitions du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA, prennent également en compte les prescriptions du Comité de Bâle, sur l'appréciation des risques et des engagements du système bancaire, au titre de l'Accord de capital de 1988.

Selon les chiffres communiqués par les établissements de crédit, au terme de l'exercice 2007, la situation prudentielle des quatre-vingt-seize (96) banques et dix-neuf (19) établissements financiers en activité se présente comme suit.

## **2.1. SITUATION PRUDENTIELLE DES BANQUES**

### **2.1.1. Normes de solvabilité**

Trois principales normes sont utilisées pour apprécier la solvabilité des banques de l'Union : la représentation du capital minimum, les règles de couverture des risques et de limitation des immobilisations et participations, en liaison avec le niveau des fonds propres réglementaires de chaque établissement.

#### **a) Représentation du capital minimum**

Cette norme exige des établissements de crédit de l'Union, qu'ils détiennent à tout moment des fonds propres de base au moins égaux au capital minimum légal ou fixé dans la décision d'agrément.

Au 31 décembre 2007, soixante et onze (71) banques, représentant 92 % des dépôts, respectaient cette règle.

#### **b) Couverture des risques**

Le nombre de banques se conformant à cette règle est en nette régression. En effet, soixante-douze (72) banques sur quatre-vingt-seize (96), contre soixante-quinze (75) sur quatre-vingt-treize (93) en 2006, satisfont à la norme de couverture des risques par les fonds propres effectifs, fixée à un seuil de 8%. Elles représentent 78% des banques en activité et concentrent 78% des dépôts collectés par le système bancaire.

-----  
Le ratio de solvabilité des  
banques ressort à 10,3% en  
moyenne.  
-----

Le ratio de solvabilité moyen des banques de l'Union ressort à 10,3% contre 11,8% en 2006.

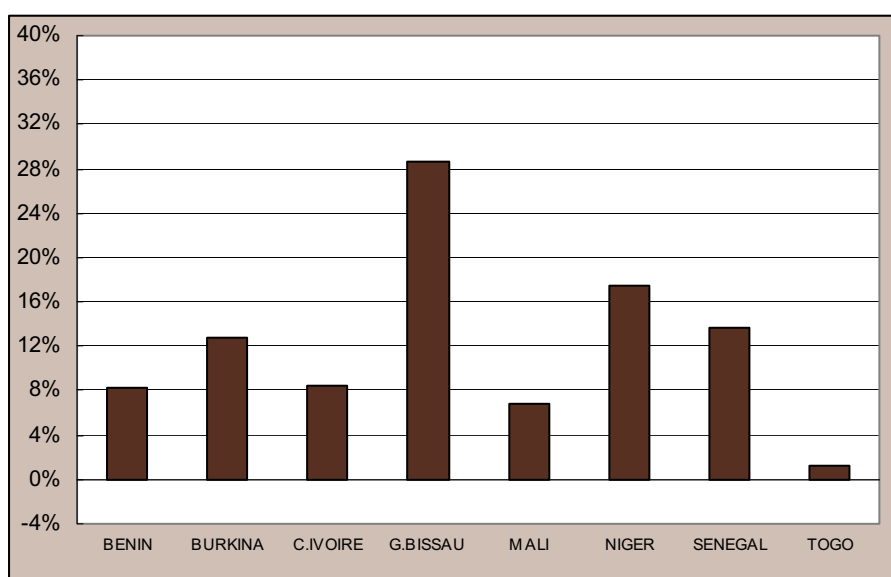
TABLEAU N° 26 :

## REPARTITION DU RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES DES BANQUES DE L'UNION

	NOMBRE DE BANQUES	PART DANS LES RISQUES PONDERES	PART DANS LES DEPOTS
<8%	24	24%	22%
>=8% et <16%	35	59%	57%
>=16%	37	18%	21%
<b>TOTAL</b>	<b>96</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

GRAPHIQUE N° 43 :

## RATIO MOYEN DE SOLVABILITE PAR PAYS

**c) Limitation des immobilisations et participations**

Cette norme vise notamment à s'assurer que les banques financent leurs actifs immobilisés sur des ressources propres.

Soixante-quatorze (74) banques représentant 84% des dépôts étaient en règle vis-à-vis de la norme limitant leurs immobilisations et participations au niveau de leurs fonds propres effectifs.

**2.1.2. Autres normes prudentielles**

Les autres normes prudentielles portent principalement sur le plafonnement des risques individuels, la limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel, la couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables, la liquidité et la structure du portefeuille.



**a) Limitation des engagements sur une même signature**

Les établissements de crédit doivent limiter, à hauteur de 75% de leurs fonds propres effectifs, les risques sur un même bénéficiaire ou une même signature. Cinquante-quatre (54) banques, soit 56% du total, contre 55% un an plus tôt, respectent cette norme.

**b) Limitation du volume global des risques individuels**

Le pourcentage des banques respectant cette norme a subi une légère baisse. Soixante-quatorze (74) banques contre 75 en 2006, se conforment à la disposition réglementaire qui leur fait obligation de limiter, à huit fois leurs fonds propres effectifs, le total des risques pris sur l'ensemble des bénéficiaires atteignant individuellement 25% desdits fonds propres.

**c) Limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel**

Soixante-douze (72) banques sur quatre-vingt-seize respectent la norme qui limite le cumul des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel, à 20% de leurs fonds propres effectifs.

**d) Couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables**

Cette norme, en imposant la couverture, à hauteur de 75% au moins, des emplois immobilisés ou d'une durée résiduelle supérieure à deux ans, par des ressources stables, vise à prévenir une transformation excessive des ressources à court terme des banques en emplois à moyen ou long termes. Elle contribue à assurer l'équilibre de la structure financière des établissements de crédit.

A fin décembre 2007, 56,3% des banques en activité se conforment à cette exigence, contre 62% un an plus tôt.

**e) Coefficient de liquidité**

Destinée à prévenir les risques d'illiquidité à très court terme du système bancaire, cette norme requiert des banques des disponibilités suffisantes ou des emplois dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois pour couvrir, à concurrence d'au moins 75%, leurs exigibilités de même maturité. A fin décembre 2007, soixante-six (66) banques concentrant 74% des dépôts satisfont à cette exigence.

### f) Ratio de structure du portefeuille

Ce ratio s'appuie sur le dispositif des accords de classement de la Banque Centrale, l'objectif final étant d'inciter les banques à détenir des actifs sains et de mettre à leur disposition un outil de suivi qualitatif de leur portefeuille de crédit. Ainsi, les établissements de crédit sont tenus de respecter la règle fixant un rapport minimal de 60% entre les encours sains de crédits bénéficiant d'accords de classement de la Banque Centrale et le volume total de leur portefeuille. A fin décembre 2007, seule une (1) banque respecte ce ratio, contre deux (2) banques en 2006.

**TABLEAU N° 27 :**  
**RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES**

Nombre de Banques	Normes de solvabilité			Autres normes prudentielles					
	Représentation du capital minimum	Couverture des risques	Limitation des immobilisations et participations	Limitation des engagements sur une même signature	Limitation du volume global des risques individuels	Limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	Couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables	Coefficient de liquidité	Ratio de structure de portefeuille
<b>Bénin (12)</b>	9	8	8	7	8	7	4	8	-
<b>Burkina (12)</b>	10	10	11	8	11	10	8	10	-
<b>Côte d'Ivoire (18)</b>	12	8	9	9	10	10	9	12	-
<b>Guinée Bissau (4)</b>	3	4	4	3	3	4	3	4	-
<b>Mali (13)</b>	11	10	11	5	11	11	7	8	-
<b>Niger (10)</b>	8	10	9	6	9	8	6	7	1
<b>Sénégal (17)</b>	13	16	16	11	16	16	11	13	-
<b>Togo (10)</b>	5	6	6	5	6	6	6	4	-
<b>UMOA (96)</b>	<b>71</b>	<b>72</b>	<b>74</b>	<b>54</b>	<b>74</b>	<b>72</b>	<b>54</b>	<b>66</b>	<b>1</b>

## 2.2. SITUATION PRUDENTIELLE DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

La situation des établissements financiers, au regard des dispositions prudentielles qui leur sont applicables, s'est également détériorée par rapport au 31 décembre 2006 (cf. tableau n° 26).

Il convient toutefois de noter que :

- le ratio de structure du portefeuille ne s'applique pas à quatre (4) établissements, en raison de la nature de leur activité de vente à crédit, de garantie ou d'investissement à capital fixe ;
- un (1) établissement, exerçant l'activité de capital-risque et de capital-investissement, n'est pas soumis aux normes de couverture des risques et de limitation des immobilisations et participations ;

- la limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel n'est pas applicable à un (1) établissement spécialisé dans les opérations de garantie ;
- la quasi-totalité des établissements financiers ne sont pas assujettis au coefficient de liquidité, à l'exception de la SAFA.

**TABLEAU N° 28 :**  
**RESPECT DES NORMES PRUDENTIELLES**

Nombre d'Établissements Financiers	Normes de solvabilité			Autres normes prudentielles				
	Représentation du capital minimum	Couverture des risques	Limitation des immobilisations et participations	Limitation des engagements sur une même signature	Limitation du volume global des risques individuels	Limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	Couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables	Ratio de structure de portefeuille
<b>Bénin (1)</b>	1	1	1	1	1	1	1	-
<b>Burkina (4)</b>	3	3	3	4	4	3	3	2
<b>Côte d'Ivoire (2)</b>	1	1	2	2	1	1	1	-
<b>Guinée Bissau (0)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mali (4)</b>	1	3	3	2	2	3	4	-
<b>Niger (2)</b>	2	2	1	2	2	2	1	-
<b>Sénégal (3)</b>	3	3	3	3	3	3	3	-
<b>Togo (3)</b>	1	1	2	2	2	2	2	-
<b>UMOA (19)</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>2</b>

### 3. ACTES ET MESURES DE L'ANNEE

Au cours de l'exercice 2007, la Commission Bancaire a tenu quatre sessions trimestrielles :

- le 28 mars à Cotonou, au Bénin ;
- le 29 juin à Dakar, au Sénégal ;
- le 13 septembre à Bissau, en Guinée-Bissau ;
- les 6 et 7 décembre à Ouagadougou, au Burkina.

Au cours de ces différentes réunions, le quorum des deux-tiers des membres requis par le règlement intérieur de la Commission Bancaire, pour la validité des délibérations, a été respecté.

La liste des membres de la Commission Bancaire au 31 décembre 2007 figure en prélude du présent rapport.

Les modifications suivantes ont été enregistrées au sein du collège des membres représentant les États :

- au titre du Burkina Faso, M. Lucien Marie Noël BEMBAMBA a été nommé dans les fonctions de Ministre délégué auprès du Ministre des Finances et du Budget. Il a été remplacé dans ses fonctions de Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique par M. Moumounou GNAMKAMBARY qui représente le Burkina Faso au sein de la Commission Bancaire, depuis la session de septembre.
- au titre de la République du Sénégal, Mme Oulimata DIOP, nommée en qualité de Directeur de la Monnaie et du Crédit en juillet 2007 représente l'Etat du Sénégal au sein de la Commission Bancaire, à compter de la session de septembre, en remplacement de Mme Maguette KANE DIOP.

Le collège des membres de la Commission Bancaire nommés par le Conseil des Ministres de l'UMOA n'a enregistré aucune modification durant l'année 2007.

A chacune de ses sessions, la Commission Bancaire a eu connaissance de la situation individuelle des établissements de crédit de l'Union et pris les décisions présentées ci-après, en application des textes légaux et réglementaires.

### **3.1. MESURES ADMINISTRATIVES**

#### ***Rappel de l'article 22 de l'annexe à la convention du 24 avril 1990***

« Lorsque la Commission Bancaire constate qu'une banque ou un établissement financier a manqué aux règles de bonne conduite de la profession, compromis son équilibre financier ou pratiqué une gestion anormale sur le territoire d'un Etat membre ou ne remplit plus les conditions requises pour l'agrément, elle peut, après en avoir informé le Ministre des Finances dudit Etat, adresser à la banque ou à l'établissement financier :

- soit une mise en garde ;
- soit une injonction à l'effet notamment de prendre, dans un délai déterminé, les mesures de redressement nécessaires ou toutes mesures conservatoires qu'elle juge appropriées ou de faire procéder à un audit externe.»

Sur la base de ces dispositions, la Commission Bancaire a pris onze injonctions, contre neuf en 2006.

-----  
*La Commission Bancaire a adressé 11 injonctions aux établissements de crédit.*  
 -----

Au **Burkina**, une (1) banque a reçu une injonction, en juin, à l'effet au plus tard le 31 décembre 2007 d'assurer notamment le respect intégral de la réglementation prudentielle, par le biais notamment d'un renforcement conséquent des fonds propres, de produire une attestation du commissaire aux comptes sur la conformité du système d'information et de la comptabilité aux exigences du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (PCB), de veiller au respect des règles de déclassement et de provisionnement des engagements en souffrance et de mettre en place un dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux.

En **Côte d'Ivoire**, cinq (5) banques ont reçu une injonction respectivement

- en septembre, pour l'une, à l'effet, plus tard le 31 mars 2008, de restaurer les fonds propres, en vue du respect intégral de la réglementation prudentielle, en procédant à une augmentation du capital social par apports en numéraire, rétablir l'équilibre de la structure financière, renforcer le système de contrôle interne et constituer l'ensemble des provisions requises ;

- en décembre, pour les quatre (4) autres, à l'effet :

- pour deux d'entre d'elles de fiabiliser le système d'information ainsi que la comptabilité et assurer leur totale conformité au PCB, respecter strictement l'ensemble de la réglementation prudentielle et mettre en oeuvre une gestion rigoureuse des risques, en particulier réduire les concours accordés aux entités du groupe auquel appartiennent ces deux banques ;
- pour l'une, au plus tard le 31 mars 2008, de recomposer intégralement l'organe exécutif, y compris par le changement du Directeur Général en fonction, sa responsabilité personnelle étant directement engagée dans certains manquements graves à la réglementation bancaire, et pour le 30 juin 2008 au plus tard de clarifier la propriété du capital social et veiller au bon fonctionnement du gouvernement d'entreprise, procéder à la constitution de l'ensemble des provisions complémentaires et aux redressements comptables demandés, fiabiliser la comptabilité et assurer sa totale conformité au PCB, mettre en oeuvre une gestion rigoureuse des risques et accélérer le recouvrement des créances compromises, renforcer conséquemment les fonds propres par le biais d'une augmentation de capital en numéraire, en vue du respect intégral de la réglementation prudentielle ;
- pour la dernière banque, au plus tard le 30 juin 2008, de fiabiliser le système d'information ainsi que la comptabilité et assurer sa totale conformité avec le PCB, respecter l'ensemble de la réglementation prudentielle

en particulier la norme de représentation du capital minimum, mettre en oeuvre une gestion rigoureuse des risques et assurer le recouvrement des créances compromises, restaurer l'équilibre de l'exploitation et veiller à la viabilité de la banque.

**En Guinée-Bissau**, une injonction a été donnée à une (1) banque, à l'effet au plus tard le 30 juin 2008, de viabiliser son système d'information ainsi que la comptabilité et d'assurer leur totale conformité au PCB, de respecter l'ensemble de la réglementation prudentielle, de mettre en oeuvre une gestion rigoureuse des risques et un recouvrement diligent des créances compromises, de procéder à la correction des insuffisances relevées, notamment la création de comités de gestion et le comblement des postes vacants en vue de mettre fin à l'exercice des cumuls de fonctions incompatibles, enfin, de restaurer l'équilibre de l'exploitation et renforcer la viabilité de l'établissement.

**Au Niger**, une (1) banque a reçu une injonction, à l'effet, au plus tard le 30 juin 2008, de fiabiliser le système d'information ainsi que la comptabilité et d'assurer leur totale conformité avec le PCB, mettre en place un système de contrôle interne conforme aux prescriptions réglementaires, respecter strictement l'ensemble de la réglementation prudentielle et mettre en oeuvre une gestion rigoureuse des risques, en particulier réduire les concours accordés aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel, à l'intérieur de la limite réglementaire.

**Au Sénégal**, une (1) injonction a été donnée à une (1) banque, au regard du non-respect, de manière récurrente des normes de couverture et de division des risques, à l'effet au plus tard le 30 septembre 2007, de procéder au renforcement substantiel des fonds propres à un niveau compatible avec l'activité, par le biais notamment d'une augmentation conséquente du capital social, de respecter l'intégralité de la réglementation prudentielle et d'assurer la totale conformité des systèmes d'information et comptable aux prescriptions du PCB, en procédant à la correction de toutes les insuffisances relevées par le Contrôle Interne.

**Au Togo**, deux (2) banques ont reçu une injonction à l'effet au plus tard le 30 juin 2008, de :

- pour l'une, fiabiliser le système d'information ainsi que la comptabilité et assurer leur totale conformité au PCB, mettre en place un système de contrôle interne conforme aux dispositions de la circulaire n°10-2000/CB du 23 juin 2000, respecter strictement l'ensemble de la réglementation prudentielle, procéder à la correction des autres in-

suffisances relevées par la dernière mission de vérification, mettre en place une gestion rigoureuse des risques et, en particulier, réduire le montant des concours accordés aux entités du groupe auquel appartient la banque et assurer une meilleure maîtrise des charges d'exploitation ;

- pour l'autre, fiabiliser le système d'information ainsi que la comptabilité et faire attester par les commissaires aux comptes leur totale conformité avec le PCB, respecter l'ensemble de la réglementation prudentielle, en particulier la norme de représentation du capital minimum, procéder à la correction de toutes les insuffisances relevées par la dernière mission de vérification, notamment la création des comités de gestion et le comblement des postes vacants en vue de mettre fin à l'exercice des cumuls de fonctions incompatibles, restaurer l'équilibre de l'exploitation et assurer la viabilité de l'établissement.

### **3.2. SANCTIONS DISCIPLINAIRES**

#### ***Rappel de l'article 23 de l'annexe à la convention***

« Lorsque la Commission Bancaire constate une infraction à la réglementation bancaire sur le territoire d'un Etat membre, elle en informe le Ministre des Finances de cet Etat et, sans préjudice des sanctions pénales ou autres encourues, prononce une ou plusieurs des sanctions disciplinaires suivantes :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la suspension ou l'interdiction de tout ou partie des opérations ;
- toutes autres limitations dans l'exercice de la profession ;
- la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables ;
- le retrait d'agrément.»

En application de ces dispositions, la Commission Bancaire a convoqué en audition, les dirigeants de onze (11) banques et d'un (1) établissement financier conformément à la procédure prescrite par l'article 25 de l'annexe à la convention portant création de la Commission Bancaire qui dispose qu'«aucune sanction disciplinaire ne peut être prononcée, sans que

l'intéressé, personne physique ou morale, ait été entendu ou dûment convoqué ou invité à présenter ses observations par écrit à la Commission Bancaire. Il peut se faire assister par un représentant de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers ou tout autre défenseur de son choix».

Ces procédures disciplinaires ont abouti au prononcé de six (6) avertissements et de quatre (4) blâmes, eu égard aux situations des établissements concernés, caractérisées notamment par une infraction généralisée à la réglementation bancaire, notamment prudentielle. Par ailleurs, la Commission Bancaire a pris deux (2) mesures de démission d'office concernant des administrateurs et dirigeants exerçant en Côte d'Ivoire, en raison des manquements relevés à leur encontre, dont certains engagent leur responsabilité personnelle.

-----  
*Les procédures ouvertes ont abouti au prononcé de 6 avertissements et 4 blâmes.*  
 -----

### **3.3. AVIS DONNES AUX MINISTRES CHARGES DES FINANCES**

#### **3.3.1. Avis simples**

##### **3.3.1.1. Retrait d'agrément**

###### ***Rappel de l'article 12 de la loi cadre portant réglementation bancaire***

« Le retrait d'agrément, à la demande de la banque ou de l'établissement financier intéressé ou lorsqu'il est constaté que ladite banque ou ledit établissement financier n'exerce aucune activité depuis au moins un an, est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis de la Commission Bancaire.

Le retrait d'agrément pour infraction à la réglementation bancaire est prononcé dans les conditions prévues à l'article 47.

Le retrait d'agrément est constaté par la radiation de la liste des banques ou de celle des établissements financiers.»

En 2007, la Commission a donné trois avis favorables pour le retrait de l'agrément d'une banque au Sénégal et de deux établissements financiers installés respectivement au Burkina et au Togo. Ces mesures ont été prises à la demande des établissements concernés, suite à des opérations de transformation, de restructuration ou de fusion par absorption.



### 3.3.1.2. Administration provisoire

#### **Rappel de l'article 26 de l'annexe à la convention portant création de la Commission Bancaire**

« La Commission Bancaire peut proposer au Ministre des Finances la nomination d'un administrateur provisoire, avec tous pouvoirs nécessaires à l'administration, à la direction et à la gérance d'une banque ou d'un établissement financier :

- soit à la demande des dirigeants lorsqu'ils estiment ne plus être en mesure d'exercer normalement leurs fonctions ;
- soit lorsqu'elle constate que la gestion ne peut plus être assurée dans des conditions normales ;
- soit lorsqu'elle a prononcé, en vertu de l'article 23, la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables d'une infraction à la réglementation bancaire. »

La Commission Bancaire a proposé au Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, la nomination d'un Administrateur Provisoire pour un établissement financier, au regard d'une part de la situation extrêmement détériorée de cette entité dont la gestion ne pouvait plus être assurée dans des conditions normales et, d'autre part, de la démission d'office du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, directement responsables d'infractions graves à la réglementation bancaire. Cette mesure a été prise lors de la session de juin.

Par ailleurs, la Commission, à travers son Président agissant dans le cadre de la délégation de pouvoirs, a donné quatre avis favorables, pour permettre la prorogation de la durée de l'administration provisoire d'établissements de crédit de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo.

En **Côte d'Ivoire**, la mesure prise en faveur de la prorogation de la durée de l'administration provisoire d'une banque visait à permettre à l'Administrateur Provisoire de disposer du délai nécessaire pour soumettre, à la Banque Centrale et à la Commission Bancaire, un schéma définitif de restructuration dûment validé par l'Assemblée Générale et le Comité de suivi de l'administration provisoire.

Au **Mali**, l'Administrateur Provisoire de l'établissement financier concerné devrait mettre à profit le délai supplémentaire accordé pour finaliser le processus de restructuration, suivant un schéma arrêté en accord par les Autorités nationales avec l'appui des partenaires extérieurs.

Au **Niger**, l'avis favorable de la Commission Bancaire pour la prorogation de la durée de l'administration provisoire commune d'une banque et d'un établissement financier a été émis, pour permettre la finalisation du processus de privatisation et de restructuration des entités concernées.

### **3.3.1.3. Approbation des statuts d'Association Professionnelle de Banques et Etablissements Financiers**

Lors de sa session de septembre 2007, la Commission Bancaire a donné au Ministre chargé des Finances du Burkina, un avis favorable pour l'approbation des statuts de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de ce pays, sous réserve de certains amendements.

### **3.3.2. Avis conformes**

#### **3.3.2.1. Dérogation à la condition de nationalité des dirigeants**

##### **Rappel de l'article 14 de la loi-cadre portant réglementation bancaire**

*« Nul ne peut diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier ou une de leurs agences, s'il n'a pas la nationalité ( ) ou celle d'un pays membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine, à moins qu'il ne jouisse, en vertu d'une convention d'établissement, d'une assimilation aux ressortissants ( ). Le Ministre des Finances peut accorder, sur avis conforme de la Commission Bancaire, des dérogations individuelles aux dispositions du présent article. »*

Le Président de la Commission Bancaire, dans le cadre de la délégation de pouvoirs, a rendu au cours de l'année 2007, quarante sept (47) avis, contre trente-trois (33) l'année précédente, afin de permettre à des non-ressortissants de l'Union d'occuper treize postes d'administrateur et vingt-quatre postes de dirigeant.

-----  
47 avis conformes favorables à la  
condition de nationalité ont été  
délivrés.  
-----

**TABLEAU N° 29 :**  
**REPARTITION PAR PAYS DES DEROGATIONS A LA CONDITION DE NATIONALITE**

ETAT	NOMBRE D'AVIS EMIS	FONCTIONS EXERCEES		NATIONALITES
		Adminis- trateur	Dirigeant	
BENIN	14	6	10	8 Nigériens, 1 Ghanéen, 4 Français, 1 Malgache, 1 Libyenne
BURKINA	9	5	7	5 Français, 4 Libyens
COTE D'IVOIRE	9	2	5	5 Français, 1 Tunisien, 1 Zimbabwéen, 1 Néerlandais, 1 Camerounais
GUINEE-BISSAU	-	-	-	-
MALI	4	4	1	2 Français, 1 Camerounais et 1 Libyen
NIGER	1	1	-	1 Libyen
SENEGAL	6	4	2	1 Malaisien, 1 Tunisien, 1 Libyen, 1 Guinéen, 1 Camerounais et 1 Canadienne
TOGO	4	2	3	1 Ghanéenne, 2 Libyens, 1 Français
<b>UMOA</b>	<b>47</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	17 Français, 2 Ghanéens, 8 Nigériens, 10 Libyens, 2 Tunisiens, 1 Malgache, 1 Zimbabwéen, 1 Néerlandais, 3 Camerounais, 1 Canadienne, 1 Guinéen, 1 Malaisien

Au **Bénin**, les décisions émises pour permettre à des non-ressortissants de l'UMOA d'exercer des fonctions d'administration ou de direction ont concerné des banques dont la majorité du capital social est détenue par des étrangers.

Au **Burkina**, des dérogations ont été données pour sept (7) postes de dirigeants de banques dont le capital est détenu par des groupes étrangers.

En **Côte d'Ivoire**, cinq dirigeants de banques à capitaux privés ont été autorisés à exercer après avis conforme favorable de la Commission Bancaire.

Au **Mali**, une personne non-ressortissante de l'UMOA a bénéficié de l'autorisation d'exercice au titre de l'article 14 de la loi bancaire, pour exercer les fonctions de dirigeant dans une banque dont le capital est majoritairement détenu par des personnes morales étrangères.

Au **Sénégal**, sur les six avis émis courant 2007, deux ont concerné des dirigeants de banques à capitaux étrangers.

Au **Togo**, trois postes de dirigeants étrangers ont été concernés par les avis conformes favorables aux demandes de dérogation à la condition de nationalité introduites par deux banques dont l'une est entièrement contrôlée par un groupe étranger.

### **3.3.2.2. Modification de l'actionnariat, fusion par absorption, changement de dénomination sociale, modification de l'enseigne**

#### **Rappel des articles 29, 30 et 31 de la loi-cadre portant réglementation bancaire**

**Article 29** : « Sont subordonnées à l'autorisation préalable du Ministre des Finances, les opérations relatives aux banques et établissements financiers ayant leur siège social en ( ) :

- toute modification de la forme juridique, de la dénomination ou raison sociale ou du nom commercial ;
- tout transfert du siège social à l'Etranger ;
- toute opération de fusion par absorption ou création d'une société nouvelle ou scission ;
- toute dissolution anticipée ;
- toute prise ou cession de participation qui aurait pour effet de porter la participation d'une même personne, directement ou par personne interposée ou d'un même groupe de personnes agissant de concert, d'abord au-delà de la minorité de blocage, puis au-delà de la majorité des droits de vote dans la banque ou l'établissement financier ou d'abaisser ces participations au-dessous de ces seuils... » ;

**Article 30** : «... - toute cession par une banque ou un établissement financier de plus de 20% de son actif correspondant à ses opérations en ( ) :

- toute mise en gérance ou cessation de l'ensemble de ses activités en ( ) » ;

**Article 31** : « Les autorisations préalables prévues au présent chapitre sont accordées comme en matière d'agrément.»

En application des prescriptions de la loi bancaire rappelées ci-dessus, la Commission Bancaire a donné, au cours de l'exercice 2007, quatre (4) avis conformes favorables pour :

- la modification de l'actionnariat de la Banque Internationale pour le Bénin (BIBE) et de la Société Africaine de Crédit Automobile - Alios Finance (SAFCA-Alios Finance) ;

- la fusion par absorption de Attijariwafa Bank Sénégal par la Banque Sénégalaise Tunisienne (BST) et le changement de la dénomination sociale de cette dernière en Attijari Bank Sénégal ;
- la modification de l'enseigne de Citibank Côte d'Ivoire en CITI.

Par ailleurs, le projet de modification de l'actionnariat de la Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale (CBAO) a reçu un avis conforme favorable de la part de la Commission Bancaire.

### **3.3.2.3 Agréments**

#### ***Rappel de l'article 9 de la loi-cadre portant réglementation bancaire***

*« L'agrément est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis conforme de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (...). L'agrément est constaté par l'inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers... ».*

En 2007, la Commission Bancaire a donné des avis conformes favorables aux demandes d'agrément de trois banques, sous réserve cependant de l'accomplissement de certaines diligences par les promoteurs ou de l'obtention d'un accord de l'Autorité de contrôle d'un pays d'implantation de la maison mère, préalablement à la prise de l'arrêté d'agrément par le Ministre chargé des Finances des pays concernés.

Il s'agit de :

- Coris Bank International (CBI), au Burkina ;
- United Bank for Africa (UBA), en Côte d'Ivoire ;
- Banque Populaire pour l'Épargne et le Crédit (BPEC) qui a été créée dans le cadre de la restructuration de la Caisse d'Épargne du Togo (CET). Un avis favorable pour le retrait de l'agrément de la CET a été émis concomitamment.

S'agissant de CBI et de UBA, les exigences préalables à l'agrément, contenues dans la décision de la Commission Bancaire n'ont été satisfaites qu'après la clôture de l'exercice 2007.

### **3.4. APPROBATION DE LA DESIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### ***Rappel de l'article 28 de l'annexe à la convention***

« Nul ne peut exercer les fonctions de commissaires aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier sans que sa désignation par ladite banque ou ledit établissement financier ait reçu l'approbation préalable de la Commission Bancaire. La procédure d'approbation est arrêtée par la Commission Bancaire. L'approbation peut être rapportée par ladite Commission.»

Au cours de l'année 2007, le Secrétaire Général de la Commission Bancaire, en vertu de la subdélégation de pouvoirs, a pris des décisions portant approbation de la désignation ou du renouvellement des mandats des commissaires aux comptes de dix-neuf (19) établissements de crédit.

.....  
 19 établissements de crédit ont  
 bénéficié de la mesure  
 d'approbation de la désignation  
 de leurs commissaires aux  
 comptes.  
 .....

### **3.5. AUTRES ACTES ET MESURES**

#### ***3.5.1. Tenue de la liste des établissements agréés***

##### ***Rappel de l'article 9 de la loi bancaire***

« ...L'agrément est constaté par l'inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers.

*Ces listes sont établies et tenues à jour par la Commission Bancaire qui affecte un numéro d'inscription à chaque banque ou établissement financier.*

*La liste des banques et celle des établissements financiers, ainsi que les modifications dont elles font l'objet, ainsi que les radiations, sont publiées au Journal Officiel».*

La liste des banques et celle des établissements financiers en activité dans les pays de l'Union a été dûment établie et tenue à jour et les dispositions idoines ont été prises pour leur publication au Journal Officiel de chaque Etat membre.

#### ***3.5.2. Ajournement de demandes d'agrément et d'autorisation préalable***

Lors de sa réunion du 29 juin 2007, la Commission Bancaire a ajourné l'examen des demandes ci-après, en raison de la non-satisfaction des exigences prévues à l'article 8 et 31 de la loi bancaire relatives à l'instruction des dossiers de demande d'agrément et d'autorisations préalables :

- demande d'agrément en qualité d'établissement financier au Mali, introduite par la Société Financière de l'Afrique de l'Ouest (SFA-Afrique de l'Ouest) ;
- demande d'autorisation préalable pour la modification de la structure du capital social de la Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI) ;
- demande d'autorisation préalable pour la modification de la structure du capital social de la Société Africaine de Crédit Automobile - SAFCA (Alios Finance).

### **3.5.3. Octroi de délai pour la mise en oeuvre de mesures de redressement**

A l'issue de l'examen de la situation d'une banque de la Côte d'Ivoire, la Commission Bancaire a, lors de sa réunion du 13 septembre, accordé aux dirigeants un délai supplémentaire échéant au 31 décembre 2007, pour la mise en oeuvre des mesures de redressement qu'appellent la situation de l'établissement.

### **3.6. QUESTIONS EVOQUEES DEVANT LE CONSEIL DES MINISTRES**

Lors de ses réunions trimestrielles, le Conseil des Ministres de l'UMOA a été régulièrement tenu informé, par la Commission Bancaire, des conclusions de ses travaux.

Par ailleurs, suite à un recours exercé par le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général d'un établissement financier de la Côte d'Ivoire, contre une décision de la Commission Bancaire portant démission d'office de leur fonctions respectives, le Conseil des Ministres de l'UMOA a, en date du 12 décembre 2007, déclaré le recours recevable en la forme et, au fond, confirmé la décision susvisée dans toutes ses dispositions.

### **Encadre n° 3 : LA FINANCE ISLAMIQUE**

La finance islamique a émergé au cours des dernières années comme une des techniques incontournables pour les opérations de financement de projets dans les pays du Golfe. Elle se développe à un rythme relativement rapide, y compris dans des pays non musulmans. En effet, en 2005, le nombre d'institutions financières islamiques dans le monde s'est établi à plus de 300, réparti sur plus de 65 pays musulmans et non musulmans. Leurs actifs totalisent entre 300 milliards et 750 milliards de dollars et augmentent en moyenne de 15% par an depuis 2003. Plus de 250 fonds mutuels conformes à la charia sont localisés en Arabie Saoudite et en Malaisie. Le marché de l'assurance islamique (takaful), concentré au Bahrain, en Malaisie et au Soudan, devrait plus que tripler d'ici à 2015. Il a enregistré une croissance d'environ 20% au cours des dernières années et le total de primes collectées devrait passer de 2 milliards de dollars à 7,4 milliards en 2015. Par ailleurs, le marché total des sukuk (obligations islamiques) est estimé à 70 milliards de dollars.

La finance islamique est pratiquement inexistante dans la zone UMOA. Les deux banques islamiques présentes fonctionnent comme des banques conventionnelles tout en présentant des produits islamiques. A fin 2007, elles ne représentaient que 0,7% du total des bilans de l'Union.

#### **FONCTIONNEMENT ET PROFITABILITE**

La finance islamique trouve ses fondements dans la charia, la loi islamique et l'intégralité du corpus de la jurisprudence islamique. Elle tire également sa source doctrinale du Coran, notamment de la prohibition fondamentale du « riba » c'est-à-dire l'interdiction de tout profit résultant d'un prêt de somme d'argent. En somme, les banques islamiques ne peuvent participer à des activités de financement que si elles portent sur la production ou l'échange d'un bien réel. La banque islamique partage ses « profits » avec certains de ses déposants à terme.

En termes de solvabilité, les banques islamiques perdent sur de nombreux terrains, ce qu'elles ont tendance à gagner en matière de rentabilité de leurs fonds propres. Il a été démontré que la rentabilité des capitaux propres des banques islamiques est moins volatile que celle de leurs homologues conventionnels. Enfin des présomptions empiriques étayent l'hypothèse d'une plus grande rentabilité de ces banques : elles ont la possibilité d'extraire une rente de financement du fait qu'une grande partie de leur clientèle n'exige aucune rémunération de ses dépôts à vue.

#### **PRINCIPAUX INSTRUMENTS D'INTERVENTION**

Les principaux instruments de dette sont la Mourabaha, l'Ijara, le Mudharabah, la Musharakah et le Sukuk.

**Mourabaha** : contrat d'achat et de revente dans lequel la banque achète auprès d'un fournisseur un bien corporel à la demande de son client, le prix de revente étant fondé sur le coût plus une marge bénéficiaire. Le différentiel entre le prix de revente et d'achat, représente le profit. Le Mourabaha sert régulièrement dans les opérations de financements immobiliers.



**Ijara** : contrat de crédit-bail par lequel une partie loue un bien pour un loyer et une échéance déterminés. Le propriétaire du bien (la banque) supporte tous les risques liés à la propriété. Le bien peut être vendu à un prix négociable ou pour sa valeur résiduelle, ce qui entraîne la vente du contrat Ijara.

**Mudharabah** : contrat par lequel une partie fournit le capital pour un projet, et l'autre, le travail. Le partage des bénéfices est convenu entre les parties, et les pertes sont supportées par le fournisseur des fonds, l'entrepreneur ne perdant que la valeur de son travail.

**Musharakah** : contrat de prise de participation dans lequel la banque et son client participent ensemble au financement d'un projet. Le droit de propriété est réparti en proportion de la contribution de chaque partie. Généralement, ce produit fonctionne comme une « joint-venture » ou une société de participation. Elle reçoit un financement de la part de la banque et des actifs de la part d'un entrepreneur. Chacun s'accorde sur le partage des bénéfices dans des proportions convenues à l'avance en fonction des risques. Les deux acteurs sont solidaires en cas de pertes. Au fur et à mesure que l'actif génère un profit, l'entrepreneur va racheter la quote-part des droits de la banque dans la « joint-venture ». En rachetant la quote-part, cela revient à payer le principal et l'intérêt du financement consenti par la banque.

**Sukuk** : produit obligataire islamique proche d'un « asset backed securities » (actifs titrisés). Il a une échéance fixée d'avance et est adossé à un actif permettant de rémunérer le placement en contournant le principe de l'intérêt. Les Sukuks sont structurés de telle sorte que leurs détenteurs courent un risque de crédit et reçoivent une part de profit et non un intérêt fixe et connu à l'avance.

### **LES DEFIS REGLEMENTAIRES**

Malgré sa croissance rapide, il s'avère que la banque islamique reste une activité limitée dans la plupart des pays et n'occupe qu'une infime place dans le système financier mondial. Pour qu'elle décolle et joue un rôle plus important, surtout au Moyen-Orient, il faudrait que les responsables politiques franchissent des obstacles énormes surtout dans le domaine réglementaire. En effet, en raison de son développement, la finance islamique, fait face à des problèmes de gouvernance, de transparence et de respect des normes internationales. Toutefois, s'agissant de la gouvernance d'entreprise, les dirigeants des Institutions islamiques sont soumis à la fois à des règles découlant de l'actionariat (shareholders' governance), du partenariat (stakeholders' governance) et de la religion, notamment les principes édictés par la charia, sa jurisprudence (fiqh) et sa tradition (sunna), qui diffèrent fondamentalement de ceux en vigueur dans la finance conventionnelle.

Les problèmes soulevés par l'application de la charia à l'activité bancaire sont traités au sein de chaque banque par des instances religieuses différenciées, « les comités charia » dont le rôle consiste à évaluer les produits pour s'assurer qu'ils sont conformes aux préceptes de la loi islamique.

Au regard des principes de base de Bâle, les risques de marché, de liquidité, opérationnels et la supervision sur base consolidée ne sont pas suffisamment pris en compte dans les normes islamiques. Le rôle des détenteurs des comptes d'investissement dans le partage du risque de crédit et de marché est une particularité de la finance islamique qui a besoin d'être reconnue au plan international. Les normes IFSB (Islamic Financial Services Board), considérées comme équivalentes de celles de Bâle II, pour les banques islamiques, ont été publiées en 2005. Elles portent sur les éléments ci-après :

- l'adéquation du capital : elle est définie en tenant compte des spécificités des services et produits financiers islamiques liées aux risques de crédit (y compris ceux relatifs aux contrats de partage des profits et des pertes), de marché et opérationnels ainsi qu'aux comptes d'investissement des clients ;
- le risque de crédit : il est évalué conformément à la méthode standard définie par Bâle II à l'exception de certains risques inhérents aux investissements réalisés sur la base de contrats de « musharakah » et de « mudharabah » ;
- le risque de marché : outre les éléments habituellement pris en compte, sont également considérés les risques liés à la détention de « sukuk » et de détérioration des biens détenus par les institutions financières islamiques dans le but de les revendre ou de les mettre en leasing. Dans le cas des prises de participation sous forme de « musharakah » ou de « mudharabah » dans des entreprises détenant ou commercialisant des marchandises, le risque de marché lié aux marchandises est pris en compte ;
- le risque opérationnel : il est tenu compte du risque spécifique lié au non-respect de la charia dont la survenance peut engendrer la contestation des revenus et/ou des charges liées à des opérations données.

Le besoin d'adopter les normes IFSB pour les banques islamiques en même temps que les principes de Bâle II pour les banques conventionnelles, est crucial en vue d'assurer le jeu de la concurrence, l'intégration globale de la finance islamique et la reconnaissance des normes islamiques.

Le défi des organismes de réglementation et de contrôle consistera à appliquer les normes reconnues au niveau international à ces institutions, tout en leur permettant de demeurer en conformité avec la charia. Cet exercice renforcerait la crédibilité et le développement du système bancaire islamique.



## IV – ACTIONS DE COOPERATION ET DE FORMATION

L'année 2007 a été consacrée à la poursuite du renforcement de la collaboration avec d'autres Autorités de contrôle, qui s'est notamment matérialisée par la signature d'un accord de coopération avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale au mois d'octobre 2007. Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) a également participé à des formations et aux travaux d'autres Institutions Financières Internationales.

Par ailleurs, les représentants de 19 établissements de crédit ont été reçus en audience au Secrétariat Général. Au cours de ces rencontres, les préoccupations de l'Autorité de contrôle relatives à la situation individuelle de ces établissements ont été abordées, à l'effet de s'assurer de la mise en œuvre efficiente des décisions de l'Autorité de contrôle.

### 1. GROUPES REGIONAUX DE SUPERVISEURS

Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a notamment participé aux activités du Comité des Superviseurs de Banques d'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC) et du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF).

.....  
*Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a continué à participer aux activités des groupes régionaux de superviseurs, dont il est membre.*  
 .....

Au cours de l'année 2007, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a pris part :

- à la réunion des groupes de travail du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC) portant respectivement sur l'harmonisation des réglementations et le projet de charte, qui s'est tenue à Douala, du 19 au 22 juin ;
- à la 13<sup>ème</sup> Assemblée annuelle du CSBAOC qui s'est tenue du 30 octobre au 2 novembre à Kinshasa.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF) a tenu, à Yaoundé, le 19 mars 2007, une session annuelle consacrée essentiellement aux outils de surveillance prudentielle, à la mise en œuvre de Bâle 2, à la microfinance et à la mise en œuvre de la nouvelle version des principes de base pour une supervision bancaire efficace.

## **2. INSTANCES BALOISES**

Au titre des instances Bâloise, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a participé à une réunion organisée par l'Institut pour la Stabilité Financière Internationale (ISFI) sur « la mise en œuvre de Bâle 2 en Afrique » qui s'est tenue à Cape Town les 5 et 6 février 2007, puis à deux réunions de l'International Liaison Group (ILG) qui se sont tenues à Bâle, respectivement en février et octobre 2007.

## **3. AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES**

Au cours de l'année 2007, le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale ont procédé à une évaluation du secteur financier régional des pays membres de l'UEMOA. Ce programme a été l'occasion de procéder à une revue de la conformité du dispositif de supervision dans l'Union, avec les 25 principes de base pour une supervision bancaire efficace. A ce titre, une mission conjointe FMI-Banque Mondiale a séjourné au Secrétariat Général de la Commission Bancaire, en octobre et en novembre 2007.

Le Secrétariat Général a également participé durant l'année, aux rencontres des Ministres des Finances de la Zone franc, ainsi qu'à la réunion du Comité de liaison anti-blanchiment de la zone franc, à Moroni, les 16 et 17 février 2007

## **4. SEMINAIRES ET RENCONTRES**

### **4.1. Au plan régional**

Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a contribué aux séminaires et rencontres ci-après.

- la consultation régionale / FMI, qui s'est tenue à Dakar du 23 au 29 janvier 2007 ;
- la réunion BCEAO / Structures Ministérielles de Suivi des systèmes financiers décentralisés (SFD) sur le programme de vérification 2007, du 29 janvier au 02 février 2007, à Ouagadougou ;
- le séminaire de sensibilisation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, organisé par le GIABA à Niamey, le 8 et 9 mars 2007 ;
- la session technique du Forum des Administrations Fiscales de l'UEMOA (FAF-UEMOA) sur le traitement fiscal des provisions, qui s'est tenu à Yamoussoukro, les 30 et 31 mars 2007 ;

- une réunion du groupe de travail sur les provisions constituées par les banques et établissements financiers, en application de la réglementation bancaire, qui s'est tenue à Ouagadougou les 16 et 17 août 2007.

#### **4.2. Au plan International**

En vue du renforcement des capacités de ses agents, le Secrétariat Général a continué à bénéficier de formations en ligne proposées par FSI Connect et a participé à divers séminaires organisés notamment par le CSBAOC, le GSBF, l'Institut pour la Stabilité Financière (ISFI), l'Institut Bancaire et Financier International (IBFI), la Réserve Fédérale de New York, le FMI, la Banque Mondiale et le Centre des Services Financiers Islamiques (Islamic Financial Services Board -IFSB). Les thèmes développés lors de ces rencontres ont concerné principalement :

- la supervision bancaire : organisation et modalités ;
- Bâle II et la gestion des risques bancaires ;
- les normes internationales, comptabilité bancaire et transparence financière (IAS-IFRS) ;
- la gestion des risques ;
- les techniques de contrôle sur place ;
- les 25 principes de base révisés ;
- les services financiers islamiques.

En outre, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a pris part au séminaire continental de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) sur la supervision bancaire en Afrique, qui s'est tenu à Alger, les 24 et 25 avril 2007.

#### **5. AUTRES ACTIVITES**

Le Secrétariat Général a poursuivi, tout au long de l'année, les contacts engagés avec certaines Autorités de supervision pour la conclusion de mémorandum de coopération. Après la conclusion d'un accord avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale au mois d'octobre 2007, des projets de convention de coopération ont été soumis à d'autres Autorités homologues, principalement de pays d'Afrique.



## CONCLUSION

La surveillance prudentielle des banques et établissements financiers de l'Union sera notamment marquée en 2008 par la mise en œuvre de la décision de relèvement du capital social minimum applicable aux établissements existants et aux nouvelles demandes d'agrément.

Dans ce contexte, la Commission Bancaire veillera particulièrement à l'analyse des plans arrêtés par les établissements, en vue de se conformer le cas échéant, à ces nouvelles normes. Les augmentations de capital attendues doivent être une occasion de renforcer les fonds propres, notamment ceux des institutions les plus fragiles, à l'effet de les mettre en totale conformité avec la réglementation prudentielle. Cette opportunité doit également être saisie pour moderniser davantage la gestion des risques, à travers une véritable allocation économique du capital et une maîtrise améliorée des processus de prise de risque.

A cet égard, une attention particulière doit davantage être accordée aux performances des systèmes d'information, qui doivent offrir aux dirigeants des établissements de crédit, des outils de pilotage adaptés à la nature des activités, mais également des signaux d'alerte dans les divers domaines.

La lutte contre le blanchiment de capitaux constitue un autre volet, sur lequel des initiatives décisives doivent être prises par les établissements de crédit. Le démarrage progressif des activités des Cellules Nationales de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) devrait être mis à profit pour mieux se conformer aux obligations réglementaires dans ce domaine. Il importe à ce titre qu'une véritable politique de conformité soit mise en œuvre par les banques et établissements financiers.

La mise en œuvre de la réforme institutionnelle de la BCEAO et de l'UMOA offrira un cadre rénové d'exercice de l'activité bancaire dans la zone, avec notamment un renforcement des pouvoirs de la Commission Bancaire dans le traitement des difficultés bancaires.





# ANNEXES

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses, income, and any other financial activity.

The second part of the document provides a detailed breakdown of the accounting cycle. It outlines the ten steps involved in the process, from identifying the accounting entity to preparing financial statements. Each step is explained in detail, with examples provided to illustrate the concepts.

The third part of the document focuses on the classification of accounts. It discusses the different types of accounts, such as assets, liabilities, equity, and income, and explains how they are used to record and summarize financial transactions. It also covers the rules of debits and credits, which are essential for maintaining the balance of the accounting system.

The fourth part of the document discusses the importance of adjusting entries. It explains how these entries are used to ensure that the financial statements accurately reflect the economic reality of the business at the end of the accounting period. Examples are provided to show how adjusting entries are recorded and how they affect the financial statements.

The fifth part of the document discusses the preparation of financial statements. It outlines the steps involved in preparing the balance sheet, income statement, and statement of owner's equity. It also discusses the importance of comparing the financial statements to the accounting records to ensure their accuracy.

The sixth part of the document discusses the importance of internal controls. It explains how internal controls are used to prevent and detect errors and fraud, and to ensure the accuracy and reliability of the financial information. Examples are provided to show how internal controls are implemented in a business.

The seventh part of the document discusses the importance of the closing process. It explains how the accounts are closed at the end of the accounting period, and how the results are transferred to the owner's equity account. Examples are provided to show how the closing process is recorded.

The eighth part of the document discusses the importance of the accounting cycle. It explains how the cycle is used to ensure that the accounting system is up-to-date and accurate, and how it helps to identify and correct errors. Examples are provided to show how the cycle is applied in a business.

The ninth part of the document discusses the importance of the accounting system. It explains how the system is used to record and summarize financial transactions, and how it helps to provide accurate and reliable financial information. Examples are provided to show how the system is implemented in a business.

The tenth part of the document discusses the importance of the accounting profession. It explains how accountants are trained and certified, and how they play a vital role in the business world. Examples are provided to show how accountants are used in a business.

## LISTE DES ANNEXES

I – Liste des établissements de crédit et données agrégées de l'UMOA

II – Liste des établissements de crédit et données agrégées par pays

III – Données agrégées selon la taille des établissements

IV – Données agrégées selon l'activité des établissements

V – Textes légaux et réglementaires régissant l'activité  
des banques et établissements financiers dans l'UMOA



## ANNEXE I : UMOA

I.1. – Liste des établissements de crédit

I.2. – Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



**ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE L'UMOA EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2007**  
**CLASSEMENT SELON LA TAILLE DU BILAN, LE VOLUME DES DEPOTS ET DES CREDITS (\*)**

<b>BANQUES (96)</b>		<b>(En millions de FCFA)</b>					
<b>ETAT</b>	<b>SIGLE</b>	<b>TOTAL BILAN</b>		<b>DEPOTS</b>		<b>CREDITS</b>	
		<b>MONTANT</b>	<b>RANG</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RANG</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RANG</b>
Côte d'Ivoire	SGBCI	525 389	1	372 916	1	354 504	1
Sénégal	SGBS	485 896	2	360 259	2	345 387	2
Sénégal	CBAO	457 472	3	340 578	3	206 072	3
Bénin	BOA-BENIN	349 315	4	256 428	5	174 443	6
Mali	BDM	332 023	5	268 469	4	165 453	7
Côte d'Ivoire	BICICI	307 224	6	243 721	6	200 768	4
Sénégal	BICIS	297 291	7	228 854	7	195 264	5
Côte d'Ivoire	ECOBANK	258 454	8	180 233	9	160 222	8
Côte d'Ivoire	BIAO-CI	225 097	9	174 147	10	156 024	9
Côte d'Ivoire	BNI	221 242	10	187 020	8	67 558	30
Bénin	ECOBANK	210 007	11	155 064	12	124 468	11
Sénégal	BHS	201 130	12	166 302	11	104 139	16
Burkina	BIB	190 542	13	152 764	13	105 529	15
Côte d'Ivoire	BACI	186 782	14	146 873	14	131 057	10
Mali	BIM	182 296	15	146 518	15	113 801	12
Côte d'Ivoire	BOA-CI	177 755	16	101 510	19	110 478	13
Sénégal	ECOBANK	163 422	17	107 002	18	86 521	18
Côte d'Ivoire	SIB	161 960	18	131 515	16	108 999	14
Mali	BNDA	147 547	19	101 411	20	83 889	20
Sénégal	ATTIJARI	134 941	20	100 311	22	84 330	19
Burkina	BICIA-B	133 885	21	110 125	17	76 899	24
Burkina	ECOBANK	132 519	22	91 604	27	65 984	31
Mali	ECOBANK	128 302	23	91 543	28	73 959	27
Sénégal	CLS	127 707	24	92 783	26	88 249	17
Mali	BOA-MALI	124 181	25	101 376	21	75 669	26
Côte d'Ivoire	COBACI	121 405	26	97 614	24	76 824	25
Burkina	SGBB	120 656	27	96 008	25	82 157	21
Burkina	BOA-BURKINA	116 106	28	100 020	23	67 827	29
Bénin	SGBBE	115 136	29	83 907	30	78 656	22
Togo	ECOBANK	111 696	30	81 433	32	65 138	33
Sénégal	CNCAS	106 515	31	80 701	33	72 931	28
Togo	UTB	103 912	32	85 392	29	53 372	35
Niger	SONIBANK	102 498	33	82 315	31	40 679	40
Togo	BTCI	96 698	34	79 624	34	77 602	23
Burkina	BAC-B	92 200	35	58 793	38	65 461	32
Côte d'Ivoire	CITIBANK-CI	84 883	36	68 260	35	54 325	34
Bénin	DIAMOND BANK	80 734	37	56 173	41	37 765	45
Burkina	BCB	74 993	38	58 575	39	52 303	36
Côte d'Ivoire	SCB-CI	72 910	39	50 315	42	49 194	37
Niger	BIA-NIGER	71 851	40	62 299	36	46 604	38
Niger	BOA-NIGER	70 542	41	48 653	44	40 450	41
Bénin	FINANCIAL BANK	65 379	42	60 487	37	43 223	39
Sénégal	CITIBANK-SENEGAL	65 038	43	33 395	55	24 827	58
Bénin	BIBE	62 756	44	58 248	40	28 567	53
Niger	ECOBANK	62 275	45	42 996	49	31 789	49
Sénégal	BOA-SENEGAL	60 386	46	48 708	43	37 831	44
Mali	BHM	56 608	47	40 321	51	35 421	46
Togo	BIA-TOGO	55 828	48	43 894	47	40 154	42
Bénin	LA CONTINENTALE	53 885	49	39 998	52	30 191	51
Côte d'Ivoire	BFA	52 917	50	48 603	45	38 430	43



Sénégal	BIS	51 728	<b>51</b>	42 172	<b>50</b>	27 546	<b>55</b>
Togo	BTD	51 493	<b>52</b>	34 201	<b>54</b>	28 625	<b>52</b>
Côte d'Ivoire	BHCI	49 448	<b>53</b>	44 815	<b>46</b>	33 687	<b>47</b>
Bénin	BA-BENIN	47 728	<b>54</b>	43 194	<b>48</b>	27 566	<b>54</b>
Mali	BMS	47 031	<b>55</b>	29 964	<b>58</b>	20 557	<b>60</b>
Mali	BCS	41 331	<b>56</b>	19 586	<b>65</b>	31 110	<b>50</b>
Côte d'Ivoire	OMNIFINANCE	40 076	<b>57</b>	31 945	<b>56</b>	26 890	<b>56</b>
Mali	BICI-M	38 786	<b>58</b>	31 655	<b>57</b>	32 489	<b>48</b>
Burkina	BA-BURKINA	35 742	<b>59</b>	29 722	<b>59</b>	18 670	<b>62</b>
Mali	BA-MALI	35 688	<b>60</b>	27 761	<b>60</b>	25 235	<b>57</b>
Côte d'Ivoire	VERSUS BANK	32 369	<b>61</b>	35 569	<b>53</b>	24 591	<b>59</b>
Togo	BA-TOGO	27 961	<b>62</b>	21 342	<b>63</b>	20 358	<b>61</b>
Bénin	BSIC-BENIN	27 833	<b>63</b>	22 463	<b>61</b>	10 899	<b>69</b>
Côte d'Ivoire	BRIDGE BANK	25 608	<b>64</b>	22 074	<b>62</b>	16 544	<b>64</b>
Mali	BSIC-MALI	25 219	<b>65</b>	10 667	<b>73</b>	17 737	<b>63</b>
Mali	BRS-MALI	24 818	<b>66</b>	21 319	<b>64</b>	9 980	<b>71</b>
Guinée-Bissau	BAO	21 940	<b>67</b>	17 544	<b>66</b>	9 150	<b>73</b>
Sénégal	BSIC-SENEGAL	20 798	<b>68</b>	7 736	<b>79</b>	12 795	<b>65</b>
Sénégal	BRM	20 755	<b>69</b>	7 868	<b>78</b>	5 861	<b>84</b>
Niger	BA-NIGER	20 031	<b>70</b>	13 708	<b>69</b>	12 771	<b>66</b>
Burkina	BSIC-BURKINA	18 878	<b>71</b>	14 955	<b>67</b>	12 747	<b>67</b>
Niger	BCN	16 465	<b>72</b>	8 040	<b>77</b>	11 123	<b>68</b>
Côte d'Ivoire	BRS-CI	16 212	<b>73</b>	11 224	<b>72</b>	9 117	<b>74</b>
Sénégal	BRS-SENEGAL	16 023	<b>74</b>	13 957	<b>68</b>	7 276	<b>80</b>
Sénégal	BIMAO	15 069	<b>75</b>	7 005	<b>82</b>	6 512	<b>83</b>
Sénégal	BA-SENEGAL	14 369	<b>76</b>	9 796	<b>74</b>	10 264	<b>70</b>
Côte d'Ivoire	CIBCI	14 303	<b>77</b>	13 543	<b>70</b>	8 438	<b>76</b>
Bénin	BRS-BENIN	14 072	<b>78</b>	12 684	<b>71</b>	7 745	<b>79</b>
Niger	BSIC-NIGER	12 219	<b>79</b>	5 777	<b>87</b>	9 352	<b>72</b>
Togo	BSIC-TOGO	11 950	<b>80</b>	6 690	<b>83</b>	6 662	<b>82</b>
Guinée-Bissau	ECOBANK	11 923	<b>81</b>	8 195	<b>76</b>	669	<b>94</b>
Mali	BCI	11 920	<b>82</b>	8 573	<b>75</b>	5 148	<b>85</b>
Togo	FINANCIAL BANK	11 331	<b>83</b>	6 025	<b>86</b>	5 099	<b>86</b>
Bénin	AIB	11 180	<b>84</b>	7 466	<b>81</b>	2 409	<b>90</b>
Niger	BRS-NIGER	10 693	<b>85</b>	4 949	<b>89</b>	8 346	<b>77</b>
Sénégal	ICBS	10 446	<b>86</b>	6 373	<b>85</b>	1 955	<b>91</b>
Bénin	BHB	9 983	<b>87</b>	7 485	<b>80</b>	7 216	<b>81</b>
Burkina	CBI	9 904	<b>88</b>	4 227	<b>91</b>	8 683	<b>75</b>
Burkina	BRS-BURKINA	9 884	<b>89</b>	6 431	<b>84</b>	8 023	<b>78</b>
Guinée-Bissau	BDU	8 843	<b>90</b>	5 521	<b>88</b>	1 525	<b>93</b>
Niger	BINCI	6 989	<b>91</b>	4 780	<b>90</b>	4 440	<b>87</b>
Burkina	BHBF	6 526	<b>92</b>	1 910	<b>94</b>	1 698	<b>92</b>
Togo	BRS-TOGO	6 035	<b>93</b>	3 721	<b>92</b>	3 005	<b>89</b>
Togo	SIAB	5 863	<b>94</b>	2 817	<b>93</b>	3 666	<b>88</b>
Guinée-Bissau	BRS-GB	2 739	<b>95</b>	1 711	<b>95</b>	496	<b>95</b>
Niger	CDN	1 185	<b>96</b>	92	<b>96</b>	259	<b>96</b>
(*) : Données provisoires							
<b>Total</b>		<b>8 911 573</b>		<b>6 715 310</b>		<b>5 296 321</b>	

**ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE L'UMOA EN ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2007  
CLASSEMENT SELON LA TAILLE DU BILAN, LE VOLUME DES DEPOTS ET DES CREDITS (\*)**

ETABLISSEMENTS FINANCIERS (19)		(En millions de FCFA)					
ETAT	SIGLE	TOTAL BILAN		DEPOTS		CREDITS	
		MONTANT	RANG	MONTANT	RANG	MONTANT	RANG
Côte d'Ivoire	SAFCA-ALIOS FINANCE	33 509	1	7 346	2	21 183	1
Togo	CET	30 666	2	26 407	1	418	14
Togo	GARI	23 917	3	0	-	15	17
Côte d'Ivoire	FGCCC	13 179	4	1 060	3	3 250	5
Burkina	BURKINABAIL	8 617	5	355	7	7 207	2
Bénin	EQUIPBAIL-BENIN	7 263	6	272	9	6 132	3
Togo	CAURIS	6 126	7	0	-	243	15
Burkina	SBE	4 007	8	533	6	3 393	4
Sénégal	SAFCA-ALIOS FINANCE	3 847	9	164	11	3 174	6
Niger	SAHFI	3 657	10	1 000	4	0	-
Mali	EQUIPBAIL-MALI	3 437	11	172	10	2 974	7
Burkina	SOBCA	3 349	12	295	8	2 862	8
Mali	SAFCA-ALIOS FINANCE	3 258	13	106	12	2 830	9
Burkina	SAFCA-ALIOS FINANCE	2 645	14	12	15	1 589	10
Niger	CPCT	1 898	15	865	5	971	13
Sénégal	LOCAFRIQUE	1 867	16	1 115	2	1 053	12
Mali	CI-S.A.	1 674	17	27	14	20	16
Sénégal	SOCRES	1 306	18	33	13	1 164	11
Mali	FGHM	608	19	0	-	14	18
<b>Total</b>		<b>154 830</b>		<b>39 762</b>		<b>58 492</b>	

(\*) : Données provisoires

B I L A N S	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>1 401 009</b>	<b>1 569 989</b>	<b>1 960 462</b>	<b>12,1%</b>	<b>24,9%</b>
- Caisse	167 211	205 371	309 693	22,8%	50,8%
- Comptes ordinaires débiteurs	809 036	839 746	986 329	3,8%	17,5%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	259 596	300 928	350 299	15,9%	16,4%
- Comptes de prêts	151 667	205 595	294 989	35,6%	43,5%
- Valeurs non imputées	80	9	117	-88,8%	1200,0%
- Créances rattachées	3 500	3 471	5 264	-0,8%	51,7%
- Créances en souffrance (provisions)	9 919 5 418	14 869 5 230	13 771 8 213	49,9% -3,5%	-7,4% 57,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>4 226 807</b>	<b>4 616 937</b>	<b>5 235 499</b>	<b>9,2%</b>	<b>13,4%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	220 048	244 916	265 580	11,3%	8,4%
. Crédits de campagne	412	1 008	9 060	144,7%	798,8%
. Crédits ordinaires	219 636	243 908	256 520	11,1%	5,2%
- Autres crédits à court terme	1 213 462	1 377 626	1 388 474	13,5%	0,8%
. Crédits de campagne	170 245	161 342	159 627	-5,2%	-1,1%
. Crédits ordinaires	1 043 217	1 216 284	1 228 847	16,6%	1,0%
- Comptes ordinaires débiteurs	1 101 080	1 162 548	1 374 793	5,6%	18,3%
- Crédits à moyen terme	1 168 850	1 244 114	1 588 219	6,4%	27,7%
- Crédits à long terme	140 487	153 883	172 558	9,5%	12,1%
- Affacturage	5 930	9 759	8 013	64,6%	-17,9%
- Valeurs non imputées	14 518	11 966	9 998	-17,6%	-16,4%
- Créances rattachées	34 102	35 438	35 116	3,9%	-0,9%
- Créances en souffrance	328 330	376 687	392 748	14,7%	4,3%
. Impayées ou immobilisées (provisions)	116 717 14 991	130 000 15 473	159 712 27 209	11,4% 3,2%	22,9% 75,8%
. Douteuses ou litigieuses (provisions)	211 514 638 428	246 672 713 190	230 984 719 017	16,6% 11,7%	-6,4% 0,8%
. Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses (provisions)	99 7 819	15 6 590	2 052 14 947	-84,8% -15,7%	13580,0% 126,8%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>735 618</b>	<b>893 843</b>	<b>1 232 466</b>	<b>21,5%</b>	<b>37,9%</b>
- Titres de placement	464 153	625 177	897 983	34,7%	43,6%
- Comptes de stocks	1 196	503	1 230	-57,9%	144,5%
- Débiteurs divers	45 478	47 807	66 374	5,1%	38,8%
- Créances rattachées	8 213	8 907	19 511	8,5%	119,1%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	108 885	86 552	101 683	-20,5%	17,5%
- Valeurs à rejeter	4 595	6 089	6 697	32,5%	10,0%
- Comptes d'ordre & divers	103 098	118 808	138 988	15,2%	17,0%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>468 950</b>	<b>524 265</b>	<b>633 241</b>	<b>11,8%</b>	<b>20,8%</b>
- Immobilisations financières	152 879	154 653	206 949	1,2%	33,8%
- Dépôts & cautionnements	4 134	7 787	7 683	88,4%	-1,3%
- Immobilisations en cours	32 020	31 907	40 570	-0,4%	27,2%
dont Immobilisations incorporelles	3 375	2 883	3 160	-14,6%	9,6%
- Immobilisations d'exploitation	211 452	238 993	266 251	13,0%	11,4%
dont Immobilisations incorporelles	23 482	25 674	31 641	9,3%	23,2%
- Immobilisations hors-exploitation	31 568	47 226	54 513	49,6%	15,4%
dont Immobilisations incorporelles	1 569	2 522	1 889	60,7%	-25,1%
- Crédit-bail & opérations assimilées	32 292	39 053	51 855	20,9%	32,8%
- Créances rattachées	3 615	3 603	4 528	-0,3%	25,7%
- Créances en souffrance (provisions)	990 3 903	1 043 3 478	892 3 832	5,4% -10,9%	-14,5% 10,2%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>388</b>	<b>89</b>	<b>4 735</b>	<b>-77,1%</b>	<b>5220,2%</b>
- Actionnaires, capital non appelé	300	1	4 235	-99,7%	423400,0%
- Actionnaires, capital appelé non versé	88	88	500	-	468,2%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 832 772</b>	<b>7 605 123</b>	<b>9 066 403</b>	<b>11,3%</b>	<b>19,2%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

B I L A N S ( Suite )	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>570 339</b>	<b>710 174</b>	<b>988 313</b>	<b>24,5%</b>	<b>39,2%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	227 268	283 100	376 130	24,6%	32,9%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	77 443	101 590	116 284	31,2%	14,5%
- Comptes d'emprunts	256 773	316 371	483 916	23,2%	53,0%
- Autres sommes dues	5 392	4 957	6 008	-8,1%	21,2%
- Dettes rattachées	3 463	4 156	5 975	20,0%	43,8%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>5 169 924</b>	<b>5 715 180</b>	<b>6 766 852</b>	<b>10,5%</b>	<b>18,4%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	2 509 451	2 758 958	3 349 302	9,9%	21,4%
- Dépôts à terme reçus	1 207 419	1 360 858	1 578 304	12,7%	16,0%
- Comptes d'épargne à régime spécial	1 091 899	1 173 400	1 326 873	7,5%	13,1%
- Dépôts de garantie reçus	149 849	192 149	260 585	28,2%	35,6%
- Autres dépôts	21 503	11 651	21 859	-45,8%	87,6%
- Bons de caisse	27 781	27 054	34 706	-2,6%	28,3%
- Comptes d'affacturage	1	1	479	-	47800,0%
- Emprunts à la clientèle	40 292	39 610	40 216	-1,7%	1,5%
- Autres sommes dues	98 661	122 726	120 839	24,4%	-1,5%
- Dettes rattachées	23 068	28 773	33 689	24,7%	17,1%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>284 491</b>	<b>319 074</b>	<b>366 123</b>	<b>12,2%</b>	<b>14,7%</b>
- Versements restant à effectuer / titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	28 316	28 782	21 909	1,6%	-23,9%
- Crédoeurs divers	82 218	109 661	119 499	33,4%	9,0%
- Dettes rattachées	1 457	1 085	969	-25,5%	-10,7%
- Comptes d'ordre & divers	172 500	179 546	223 746	4,1%	24,6%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>1 410</b>	<b>1 349</b>	<b>1 588</b>	<b>-4,3%</b>	<b>17,7%</b>
- Parts dans les entreprises liées	340	0	5	-100,0%	-
- Titres de participation	291	177	90	-39,2%	-49,2%
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	779	1 172	1 493	50,4%	27,4%
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>806 608</b>	<b>859 346</b>	<b>943 527</b>	<b>6,5%</b>	<b>9,8%</b>
- Subventions d'investissement	582	774	886	33,0%	14,5%
- Fonds affectés	51 333	58 534	61 007	14,0%	4,2%
- Provisions pour risques & charges	55 192	68 512	63 486	24,1%	-7,3%
- Provisions réglementées	1 575	2 468	4 507	56,7%	82,6%
- Comptes bloqués d'actionnaires	14 569	15 334	10 370	5,3%	-32,4%
- Titres et emprunts subordonnés	18 335	18 713	23 763	2,1%	27,0%
- Dettes rattachées	380	594	864	56,3%	45,5%
- Fonds pour risques bancaires généraux	32 030	30 957	38 633	-3,3%	24,8%
- Primes liées au capital	15 617	15 769	17 182	1,0%	9,0%
- Réserves	227 596	248 890	277 832	9,4%	11,6%
- Ecart de réévaluation	13 600	14 311	18 063	5,2%	26,2%
- Capital	344 544	389 318	443 016	13,0%	13,8%
- Dotations	4 747	2 485	2 485	-47,7%	-
- Report à nouveau	-19 291	-49 244	-95 978	155,3%	94,9%
- Résultat de l'exercice	45 799	41 931	77 411	-8,4%	84,6%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 832 772</b>	<b>7 605 123</b>	<b>9 066 403</b>	<b>11,3%</b>	<b>19,2%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	306 989	364 237	569 633	18,6%	56,4%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 024 213	1 081 828	1 210 474	5,6%	11,9%
AUTRES ENGAGEMENTS	26 013	14 093	42 355	-45,8%	200,5%
ENGAGEMENTS DOUTEUX	32 221	39 639	19 235	23,0%	-51,5%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>5 434 139</b>	<b>6 038 261</b>	<b>7 105 839</b>	<b>11,1%</b>	<b>17,7%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>4 334 872</b>	<b>4 708 147</b>	<b>5 354 813</b>	<b>8,6%</b>	<b>13,7%</b>
a) Crédits à court terme	2 663 923	2 893 367	3 148 541	8,6%	8,8%
<i>dont Crédits de campagne</i>	170 657	162 350	168 687	-4,9%	3,9%
b) Crédits à moyen terme	1 168 850	1 244 114	1 588 219	6,4%	27,7%
c) Crédits à long terme	140 487	153 883	172 558	9,5%	12,1%
d) Opérations de crédit-bail	32 292	39 053	51 855	20,9%	32,8%
e) Crédits en souffrance	329 320	377 730	393 640	14,7%	4,2%
impayés ou immobilisés	117 168	130 469	160 171	11,4%	22,8%
<i>provisions</i>	15 270	15 499	27 354	1,5%	76,5%
douteux ou litigieux	212 152	247 261	233 469	16,5%	-5,6%
<i>provisions</i>	649 871	723 232	737 651	11,3%	2,0%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>1 099 267</b>	<b>1 330 114</b>	<b>1 751 026</b>	<b>21,0%</b>	<b>31,6%</b>
a) Titres de placement	464 153	625 177	897 983	34,7%	43,6%
b) Immobilisations financières	152 879	154 653	206 949	1,2%	33,8%
c) Autres immobilisations	279 174	325 913	369 017	16,7%	13,2%
d) Divers	203 061	224 371	277 077	10,5%	23,5%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>6 265 508</b>	<b>6 899 016</b>	<b>8 079 330</b>	<b>10,1%</b>	<b>17,1%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>5 175 172</b>	<b>5 715 189</b>	<b>6 755 072</b>	<b>10,4%</b>	<b>18,2%</b>
a) A vue	2 608 113	2 881 685	3 470 620	10,5%	20,4%
b) A terme	2 567 059	2 833 504	3 284 452	10,4%	15,9%
dépôts à terme et bons de caisse	1 235 200	1 387 912	1 613 010	12,4%	16,2%
comptes d'épargne à régime spécial	1 091 899	1 173 400	1 326 873	7,5%	13,1%
autres	239 960	272 192	344 569	13,4%	26,6%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>672 755</b>	<b>699 666</b>	<b>751 761</b>	<b>4,0%</b>	<b>7,4%</b>
a) Capital, dotations, réserves, report à nouveau ...	557 205	573 976	617 609	3,0%	7,6%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	11 344	13 568	18 688	19,6%	37,7%
b) Autres	115 550	125 690	134 152	8,8%	6,7%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>417 581</b>	<b>484 161</b>	<b>572 497</b>	<b>15,9%</b>	<b>18,2%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>831 369</b>	<b>860 755</b>	<b>973 491</b>	<b>3,5%</b>	<b>13,1%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-831 369</b>	<b>-860 755</b>	<b>-973 491</b>	<b>3,5%</b>	<b>13,1%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-167 947</b>	<b>-205 626</b>	<b>-310 324</b>	<b>22,4%</b>	<b>50,9%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-663 422</b>	<b>-655 129</b>	<b>-663 167</b>	<b>-1,3%</b>	<b>1,2%</b>
emplois	-1 230 298	-1 361 147	-1 645 505	10,6%	20,9%
<i>dont hors UMOA</i>	-382 987	-458 736	-415 521	19,8%	-9,4%
<i>dont emplois en souffrance</i>	1 235	-627	-1 159	-150,8%	84,8%
ressources	566 876	706 018	982 338	24,5%	39,1%
<i>dont hors UMOA</i>	135 178	173 186	192 276	28,1%	11,0%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

R E S U L T A T S	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION	
				2005-2006	2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>655 334</b>	<b>714 768</b>	<b>832 261</b>	<b>9,1%</b>	<b>16,4%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	20 160	27 500	34 260	36,4%	24,6%
+Produits sur opérations avec la clientèle	492 114	535 405	597 900	8,8%	11,7%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	33 308	33 053	58 182	-0,8%	76,0%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	22 025	24 431	29 586	10,9%	21,1%
+Produits sur opérations de change	51 627	55 427	68 166	7,4%	23,0%
+Produits sur opérations de hors-bilan	24 947	29 024	32 917	16,3%	13,4%
+Produits sur prestations de services financiers	8 773	9 411	9 728	7,3%	3,4%
+Autres produits d'exploitation bancaire	5 054	3 588	5 283	-29,0%	47,2%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	12	62	405	416,7%	553,2%
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	2 662	3 009	3 356	13,0%	11,5%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>156 760</b>	<b>176 722</b>	<b>224 422</b>	<b>12,7%</b>	<b>27,0%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	23 393	25 970	33 554	11,0%	29,2%
-Charges sur opérations avec la clientèle	101 963	112 215	130 294	10,1%	16,1%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	2 914	2 848	12 622	-2,3%	343,2%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	16 757	19 033	23 078	13,6%	21,3%
-Charges sur opérations de change	5 808	10 918	18 837	88,0%	72,5%
-Charges sur opérations de hors-bilan	905	876	611	-3,2%	-30,3%
-Charges sur prestations de services financiers	2 951	3 607	4 118	22,2%	14,2%
-Autres charges d'exploitation bancaire	2 069	1 255	1 308	-39,3%	4,2%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE ( 1 - 2 )</b>	<b>498 574</b>	<b>538 046</b>	<b>607 839</b>	<b>7,9%</b>	<b>13,0%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>24 899</b>	<b>30 523</b>	<b>25 226</b>	<b>22,6%</b>	<b>-17,4%</b>
+Produits sur immobilisations financières	7 546	9 597	9 860	27,2%	2,7%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	18 348	21 968	16 830	19,7%	-23,4%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	995	1 042	1 464	4,7%	40,5%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>523 473</b>	<b>568 569</b>	<b>633 065</b>	<b>8,6%</b>	<b>11,3%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>288 695</b>	<b>327 462</b>	<b>374 938</b>	<b>13,4%</b>	<b>14,5%</b>
-Frais de personnel	132 143	149 320	165 823	13,0%	11,1%
-Impôts, taxes et versements assimilés	16 130	17 002	20 192	5,4%	18,8%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	140 422	161 140	188 923	14,8%	17,2%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>42 407</b>	<b>49 315</b>	<b>52 942</b>	<b>16,3%</b>	<b>7,4%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	43 185	50 063	54 003	15,9%	7,9%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	778	748	1 061	-3,9%	41,8%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>192 371</b>	<b>191 792</b>	<b>205 185</b>	<b>-0,3%</b>	<b>7,0%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>102 275</b>	<b>112 702</b>	<b>72 752</b>	<b>10,2%</b>	<b>-35,4%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	179 990	211 018	165 649	17,2%	-21,5%
+Reprises de provisions	77 715	98 316	92 897	26,5%	-5,5%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>2 674</b>	<b>3 071</b>	<b>3 761</b>	<b>14,8%</b>	<b>22,5%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>92 770</b>	<b>82 161</b>	<b>136 194</b>	<b>-11,4%</b>	<b>65,8%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-7 830</b>	<b>-169</b>	<b>-10 865</b>	<b>-97,8%</b>	<b>6329,0%</b>
+Subventions d'exploitation	1 125	660	605	-41,3%	-8,3%
+Récupérations sur créances amorties	989	1 814	626	83,4%	-65,5%
+Produits exceptionnels	5 529	6 665	7 527	20,5%	12,9%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	548	387	0	-29,4%	-100,0%
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	539	1 157	1 239	114,7%	7,1%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	5 270	1 361	7 354	-74,2%	440,3%
-Charges exceptionnelles	10 212	7 177	11 030	-29,7%	53,7%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-2 055</b>	<b>-704</b>	<b>-8 248</b>	<b>-65,7%</b>	<b>1071,6%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	9 006	14 342	11 583	59,2%	-19,2%
-Pertes sur exercices antérieurs	11 061	15 046	19 831	36,0%	31,8%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>37 086</b>	<b>37 405</b>	<b>42 560</b>	<b>0,9%</b>	<b>13,8%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>45 799</b>	<b>43 883</b>	<b>74 521</b>	<b>-4,2%</b>	<b>69,8%</b>
+Bénéfices	84 248	101 099	133 010	20,0%	31,6%
-Pertes	-38 449	-57 216	-58 489	48,8%	2,2%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

RATIOS CARACTERISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	19,9%	20,5%	18,9%	0,6	-1,6
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	7,6%	8,0%	7,4%	0,4	-0,7
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	66,9%	66,2%	66,0%	-0,7	-0,1
<b>COUT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	4,1%	4,1%	4,3%	0,0	0,2
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,0%	2,1%	2,1%	0,1	0,0
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,3%	2,3%	2,4%	0,1	0,0
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	2,5%	2,7%	2,9%	0,1	0,3
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,4%	1,9%	2,1%	0,5	0,2
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	12,4%	12,4%	12,5%	-0,1	0,1
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	9,6%	9,8%	9,8%	0,2	0,1
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,3%	7,5%	7,5%	0,1	0,0
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	66,6%	70,2%	70,6%	3,6	0,4
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	52,4%	57,8%	34,8%	5,4	-23,0
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	9,2%	8,2%	12,3%	-1,0	4,1
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	6,1%	5,6%	8,5%	-0,5	3,0
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	23,9	25,0	27,0	4,9%	7,6%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	15,9	14,7	14,8	-7,8%	0,6%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	68,2%	62,6%	57,1%	-5,6	-5,5

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période

Montants en millions de F. CFA

<b>STATISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>346 806</b>	<b>389 318</b>	<b>443 016</b>	<b>12,3%</b>	<b>13,8%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>346 806</b>	<b>389 318</b>	<b>443 016</b>	<b>12,3%</b>	<b>13,8%</b>
Nationaux	132 162	153 228	183 072	15,9%	19,5%
<i>Etat</i>	59 610	61 684	64 348	3,5%	4,3%
<i>Privés</i>	72 552	91 544	118 724	26,2%	29,7%
Non-nationaux	214 644	236 090	259 944	10,0%	10,1%
<i>dont UMOA</i>	54 682	59 176	66 401	8,2%	12,2%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>6 832 772</b>	<b>7 605 123</b>	<b>9 066 403</b>	<b>11,3%</b>	<b>19,2%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>750</b>	<b>848</b>	<b>1 043</b>	<b>13,1%</b>	<b>23,0%</b>
Périodiques	29	43	38	48,3%	-11,6%
Permanents	721	805	915	11,7%	13,7%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>12 088</b>	<b>13 074</b>	<b>14 491</b>	<b>8,2%</b>	<b>10,8%</b>
Employés	7 430	7 834	9 013	5,4%	15,0%
<i>dont Etrangers</i>	37	44	64	18,9%	45,5%
Cadres	4 658	5 240	5 478	12,5%	4,5%
<i>dont Etrangers</i>	148	180	187	21,6%	3,9%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>3 010 353</b>	<b>3 344 384</b>	<b>4 073 349</b>	<b>11,1%</b>	<b>21,8%</b>
Personnes physiques	2 502 958	2 812 865	3 448 262	12,4%	22,6%
<i>dont Etrangers</i>	254 559	154 161	181 451	-39,4%	17,7%
Personnes morales	507 395	531 519	625 087	4,8%	17,6%
<i>dont Etrangers</i>	34 452	8 998	12 745	-73,9%	41,6%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	9,11%	9,28%	9,49%	0,17	0,21
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>100</b>	<b>112</b>	<b>115</b>	<b>12</b>	<b>3</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA





## **ANNEXE II.1 : BENIN**

II.1.1. – Liste des établissements de crédit

II.1.2. – Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)		TOTAL BILAN (c) (a)	RESEAUX/DE COMPTES (**)	NOMBRE DE COMPTES	EFFECTIFS		TOTAL
					ETAT	PRIVES				CADRES	EMPLOYES	
	<b>BANQUES (12)</b>			<b>60 402</b>	<b>3 150</b>	<b>12 280</b>	<b>1 048 008</b>	<b>96</b>	<b>342 356</b>	<b>303</b>	<b>1 201</b>	<b>1 504</b>
B 0061 F	- Bank Of Africa - Bénin	BOA - BENIN	13/10/1989	8 000	0	3 692	349 315	15	117 641	37	245	282
B 0062 G	- Ecobank - Bénin	ECOBANK	13/10/1989	3 500	0	737	210 007	23	103 850	107	114	221
B 0104 C	- Société Générale de Banques au Bénin	SGBBE	27/05/2002	7 000	0	1 195	115 136	12	18 088	32	132	164
B 0099 X	- Diamond Bank-Bénin	BENIN	24/01/2001	13 000	0	600	80 734	7	5 162	13	146	159
B 0058 C	- Financial Bank	FINANCIAL BANK	05/12/1988	2 500	875	161	65 379	7	20 756	16	99	115
B 0063 H	- Banque Internationale du Bénin	BIBE	05/02/1990	9 000	0	520	62 756	9	24 148	30	136	166
B 0067 M	- Continental Bank-Bénin	LA CONTINENTALE	30/12/1992	3 600	1 570	1 670	53 885	12	29 411	11	152	163
B 0115 P	- Banque Atlantique - Bénin	BA-BENIN	13/01/2005	3 500	0	1 685	47 728	3	4 864	9	85	94
B 0107 F	- Banque Sahélo-Saharienne pour l'investissement et le Commerce-Bénin	BSIC-BENIN	11/08/2003	4 302	0	0	27 833	2	2 766	14	57	71
B 0119 T	- Banque Régionale de Solidarité du Bénin	BRS-BENIN	18/05/2005	2 000	0	0	14 072	4	10 046	21	0	21
B 0127 C	- African Investment Bank	AIB SA	15/07/2005	2 500	375	1 500	11 180	1	615	10	17	27
B 0113 M	- Banque de l'Habitat du Bénin	BHB	05/04/2004	1 500	330	520	9 983	1	5 009	3	18	21
	<b>ETABLISSEMENTS FINANCIERS (1)</b>			<b>700</b>	<b>0</b>	<b>581</b>	<b>7 263</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
B 0105 D	- Equipbail-Bénin	EQUIPBAIL-BENIN	14/05/2003	700	0	581	7 263	1	0	2	8	10
	<b>TOTAL ETABLISSEMENTS (13)</b>			<b>61 102</b>	<b>3 150</b>	<b>12 861</b>	<b>1 055 271</b>	<b>97</b>	<b>342 356</b>	<b>305</b>	<b>1 209</b>	<b>1 514</b>

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau

**BENIN**  
( 13 Etablissements )

Annexe II.1.2

<b>B I L A N S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>198 413</b>	<b>193 224</b>	<b>297 325</b>	<b>-2,6%</b>	<b>53,9%</b>
- Caisse	19 143	21 477	37 167	12,2%	73,1%
- Comptes ordinaires débiteurs	113 947	100 516	139 140	-11,8%	38,4%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	32 076	41 001	45 379	27,8%	10,7%
- Comptes de prêts	29 935	23 399	68 456	-21,8%	192,6%
- Valeurs non imputées	0	0	4	-	-
- Créances rattachées	470	432	715	-8,1%	65,5%
- Créances en souffrance	2 842	6 399	6 464	125,2%	1,0%
<i>(provisions)</i>	13	13	0	-	-100,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>389 456</b>	<b>461 183</b>	<b>572 321</b>	<b>18,4%</b>	<b>24,1%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	19 439	15 061	24 780	-22,5%	64,5%
. <i>Crédits de campagne</i>	0	0	3 257	-	-
. <i>Crédits ordinaires</i>	19 439	15 061	21 523	-22,5%	42,9%
- Autres crédits à court terme	100 343	126 022	167 453	25,6%	32,9%
. <i>Crédits de campagne</i>	13 911	8 873	20 552	-36,2%	131,6%
. <i>Crédits ordinaires</i>	86 432	117 149	146 901	35,5%	25,4%
- Comptes ordinaires débiteurs	113 120	118 987	114 280	5,2%	-4,0%
- Crédits à moyen terme	102 053	130 079	187 505	27,5%	44,1%
- Crédits à long terme	13 300	16 551	20 273	24,4%	22,5%
- Affacturage	0	108	45	-	-58,3%
- Valeurs non imputées	744	619	1 472	-16,8%	137,8%
- Créances rattachées	2 969	3 870	4 895	30,3%	26,5%
- Créances en souffrance	37 488	49 886	51 618	33,1%	3,5%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	12 372	9 200	20 323	-25,6%	120,9%
<i>(provisions)</i>	1 752	6 027	32	244,0%	-99,5%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	25 114	40 684	31 287	62,0%	-23,1%
<i>(provisions)</i>	30 649	43 757	50 288	42,8%	14,9%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	2	2	8	-	300,0%
<i>(provisions)</i>	0	22	150	-	581,8%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>90 103</b>	<b>68 594</b>	<b>132 818</b>	<b>-23,9%</b>	<b>93,6%</b>
- Titres de placement	57 626	47 073	99 526	-18,3%	111,4%
- Comptes de stocks	452	17	30	-96,2%	76,5%
- Débiteurs divers	3 495	6 409	7 002	83,4%	9,3%
- Créances rattachées	1 173	904	5 423	-22,9%	499,9%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	18 147	5 938	8 496	-67,3%	43,1%
- Valeurs à rejeter	532	0	9	-100,0%	-
- Comptes d'ordre & divers	8 678	8 253	12 332	-4,9%	49,4%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>45 232</b>	<b>45 145</b>	<b>52 307</b>	<b>-0,2%</b>	<b>15,9%</b>
- Immobilisations financières	17 469	13 822	14 951	-20,9%	8,2%
- Dépôts & cautionnements	1 609	1 745	1 863	8,5%	6,8%
- Immobilisations en cours	4 568	4 079	6 830	-10,7%	67,4%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	289	163	863	-43,6%	429,4%
- Immobilisations d'exploitation	18 885	22 520	24 657	19,2%	9,5%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	2 287	3 427	3 009	49,8%	-12,2%
- Immobilisations hors-exploitation	131	217	215	65,6%	-0,9%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	35	3	-	-91,4%
- Crédit-bail & opérations assimilées	2 393	2 340	3 215	-2,2%	37,4%
- Créances rattachées	72	194	433	169,4%	123,2%
- Créances en souffrance	105	228	143	117,1%	-37,3%
<i>(provisions)</i>	212	190	149	-10,4%	-21,6%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	0	0	-	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	500	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>723 204</b>	<b>768 146</b>	<b>1 055 271</b>	<b>6,2%</b>	<b>37,4%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>B I L A N S ( Suite )</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>73 762</b>	<b>65 378</b>	<b>123 483</b>	<b>-11,4%</b>	<b>88,9%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	36 769	23 560	38 840	-35,9%	64,9%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	15 567	11 061	48 225	-28,9%	336,0%
- Comptes d'emprunts	20 605	30 488	35 366	48,0%	16,0%
- Autres sommes dues	34	38	333	11,8%	776,3%
- Dettes rattachées	787	231	719	-70,6%	211,3%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>556 696</b>	<b>607 753</b>	<b>807 463</b>	<b>9,2%</b>	<b>32,9%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	277 147	287 398	381 071	3,7%	32,6%
- Dépôts à terme reçus	169 061	195 658	271 189	15,7%	38,6%
- Comptes d'épargne à régime spécial	65 420	74 649	90 621	14,1%	21,4%
- Dépôts de garantie reçus	17 494	28 863	32 123	65,0%	11,3%
- Autres dépôts	9 602	813	5 819	-91,5%	615,7%
- Bons de caisse	43	35	35	-18,6%	-
- Comptes d'affacturage	0	0	0	-	-
- Emprunts à la clientèle	0	320	383	-	19,7%
- Autres sommes dues	15 010	16 751	21 821	11,6%	30,3%
- Dettes rattachées	2 919	3 266	4 401	11,9%	34,8%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>20 919</b>	<b>18 958</b>	<b>28 765</b>	<b>-9,4%</b>	<b>51,7%</b>
- Versements restant à effectuer sur titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	2 209	1 508	807	-31,7%	-46,5%
- Crédoeurs divers	4 238	5 986	10 342	41,2%	72,8%
- Dettes rattachées	25	17	52	-32,0%	205,9%
- Comptes d'ordre & divers	14 447	11 447	17 564	-20,8%	53,4%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>779</b>	<b>1 102</b>	<b>672</b>	<b>41,5%</b>	<b>-39,0%</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	-	-
- Titres de participation	0	0	0	-	-
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	779	1 102	672	41,5%	-39,0%
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>71 048</b>	<b>74 955</b>	<b>94 888</b>	<b>5,5%</b>	<b>26,6%</b>
- Subventions d'investissement	0	8	0	-	-100,0%
- Fonds affectés	500	1 000	1 020	100,0%	2,0%
- Provisions pour risques & charges	4 300	4 802	5 578	11,7%	16,2%
- Provisions réglementées	330	63	52	-80,9%	-17,5%
- Comptes bloqués d'actionnaires	106	300	0	183,0%	-100,0%
- Titres et emprunts subordonnés	2 000	2 000	3 000	-	50,0%
- Dettes rattachées	57	171	322	200,0%	88,3%
- Fonds pour risques bancaires généraux	5 133	5 014	5 645	-2,3%	12,6%
- Primes liées au capital	5 366	7 016	7 016	30,7%	-
- Réserves	19 545	20 824	21 671	6,5%	4,1%
- Ecart de réévaluation	227	227	227	-	-
- Capital	41 810	49 410	61 102	18,2%	23,7%
- Dotations	0	0	0	-	-
- Report à nouveau	-6 971	-12 500	-19 445	79,3%	55,6%
- Résultat de l'exercice	-1 355	-3 380	8 700	149,4%	-357,4%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>723 204</b>	<b>768 146</b>	<b>1 055 271</b>	<b>6,2%</b>	<b>37,4%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	38 117	45 946	60 321	20,5%	31,3%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	109 473	134 600	187 536	23,0%	39,3%
AUTRES ENGAGEMENTS	1 500	2 166	10 046	44,4%	363,8%
ENGAGEMENTS DOUTEUX	286	1 360	1 566	375,5%	15,1%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BENIN**  
( 13 Etablissements )

Annexe II.1.2

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>524 809</b>	<b>575 337</b>	<b>758 131</b>	<b>9,6%</b>	<b>31,8%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>407 132</b>	<b>465 819</b>	<b>579 280</b>	<b>14,4%</b>	<b>24,4%</b>
a) Crédits à court terme	251 793	266 735	316 526	5,9%	18,7%
<i>dont Crédits de campagne</i>	13 911	8 873	23 809	-36,2%	168,3%
b) Crédits à moyen terme	102 053	130 079	187 505	27,5%	44,1%
c) Crédits à long terme	13 300	16 551	20 273	24,4%	22,5%
d) Opérations de crédit-bail	2 393	2 340	3 215	-2,2%	37,4%
e) Crédits en souffrance	37 593	50 114	51 761	33,3%	3,3%
impayés ou immobilisés	12 477	9 350	20 463	-25,1%	118,9%
<i>provisions</i>	1 857	6 027	32	224,6%	-99,5%
douteux ou litigieux	25 116	40 764	31 298	62,3%	-23,2%
<i>provisions</i>	30 756	43 969	50 587	43,0%	15,1%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>117 677</b>	<b>109 518</b>	<b>178 851</b>	<b>-6,9%</b>	<b>63,3%</b>
a) Titres de placement	57 626	47 073	99 526	-18,3%	111,4%
b) Immobilisations financières	17 469	13 822	14 951	-20,9%	8,2%
c) Autres immobilisations	25 193	28 561	33 565	13,4%	17,5%
d) Divers	17 389	20 062	30 809	15,4%	53,6%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>650 229</b>	<b>702 999</b>	<b>932 007</b>	<b>8,1%</b>	<b>32,6%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>555 986</b>	<b>605 995</b>	<b>803 869</b>	<b>9,0%</b>	<b>32,7%</b>
a) A vue	292 157	304 149	402 892	4,1%	32,5%
b) A terme	263 829	301 846	400 977	14,4%	32,8%
dépôts à terme et bons de caisse	169 104	195 693	271 224	15,7%	38,6%
comptes d'épargne à régime spécial	65 420	74 649	90 621	14,1%	21,4%
autres	29 305	31 504	39 132	7,5%	24,2%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>62 459</b>	<b>66 730</b>	<b>81 561</b>	<b>6,8%</b>	<b>22,2%</b>
a) Capital, dotations, réserves, report à nouveau ...	59 296	63 132	77 262	6,5%	22,4%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	747	574	1 223	-23,2%	113,1%
b) Autres	3 163	3 598	4 299	13,8%	19,5%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>31 784</b>	<b>30 274</b>	<b>46 577</b>	<b>-4,8%</b>	<b>53,9%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>125 420</b>	<b>127 662</b>	<b>173 876</b>	<b>1,8%</b>	<b>36,2%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-125 420</b>	<b>-127 662</b>	<b>-173 876</b>	<b>1,8%</b>	<b>36,2%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-19 595</b>	<b>-21 494</b>	<b>-37 197</b>	<b>9,7%</b>	<b>73,1%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-105 825</b>	<b>-106 168</b>	<b>-136 679</b>	<b>0,3%</b>	<b>28,7%</b>
emplois	-178 800	-171 315	-259 443	-4,2%	51,4%
<i>dont hors UMOA</i>	-48 975	-59 206	-72 636	20,9%	22,7%
<i>dont emplois en souffrance</i>	-2 842	-6 399	-6 464	125,2%	1,0%
ressources	72 975	65 147	122 764	-10,7%	88,4%
<i>dont hors UMOA</i>	16 737	16 591	27 007	-0,9%	62,8%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>R E S U L T A T S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>59 408</b>	<b>67 821</b>	<b>86 610</b>	<b>14,2%</b>	<b>27,7%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 041	3 903	4 802	28,3%	23,0%
+Produits sur opérations avec la clientèle	43 876	51 102	62 697	16,5%	22,7%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	3 090	3 304	4 916	6,9%	48,8%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	2 038	1 590	1 732	-22,0%	8,9%
+Produits sur opérations de change	4 563	4 835	8 661	6,0%	79,1%
+Produits sur opérations de hors-bilan	2 508	2 750	3 637	9,6%	32,3%
+Produits sur prestations de services financiers	221	280	397	26,7%	41,8%
+Autres produits d'exploitation bancaire	78	79	100	1,3%	26,6%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	0	264	-	-
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	7	22	68	214,3%	209,1%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>19 254</b>	<b>21 747</b>	<b>29 334</b>	<b>12,9%</b>	<b>34,9%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 108	3 778	4 881	21,6%	29,2%
-Charges sur opérations avec la clientèle	12 571	13 836	17 318	10,1%	25,2%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	300	326	219	8,7%	-32,8%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	1 782	1 332	1 436	-25,3%	7,8%
-Charges sur opérations de change	1 137	2 156	5 119	89,6%	137,4%
-Charges sur opérations de hors-bilan	0	0	3	-	-
-Charges sur prestations de services financiers	225	295	328	31,1%	11,2%
-Autres charges d'exploitation bancaire	131	24	30	-81,7%	25,0%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>40 154</b>	<b>46 074</b>	<b>57 276</b>	<b>14,7%</b>	<b>24,3%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>2 975</b>	<b>3 215</b>	<b>1 707</b>	<b>8,1%</b>	<b>-46,9%</b>
+Produits sur immobilisations financières	557	1 261	635	126,4%	-49,6%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	2 467	1 965	1 072	-20,3%	-45,4%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	49	11	0	-77,6%	-100,0%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>43 129</b>	<b>49 289</b>	<b>58 983</b>	<b>14,3%</b>	<b>19,7%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>27 008</b>	<b>31 683</b>	<b>37 521</b>	<b>17,3%</b>	<b>18,4%</b>
-Frais de personnel	12 079	13 927	15 843	15,3%	13,8%
-Impôts, taxes et versements assimilés	1 271	1 383	2 873	8,8%	107,7%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	13 658	16 373	18 805	19,9%	14,9%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>3 675</b>	<b>4 325</b>	<b>4 510</b>	<b>17,7%</b>	<b>4,3%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	3 675	4 347	4 650	18,3%	7,0%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	0	22	140	-	536,4%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>12 446</b>	<b>13 281</b>	<b>16 952</b>	<b>6,7%</b>	<b>27,6%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>8 074</b>	<b>16 040</b>	<b>4 513</b>	<b>98,7%</b>	<b>-71,9%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	15 589	21 415	8 976	37,4%	-58,1%
+Reprises de provisions	7 515	5 375	4 463	-28,5%	-17,0%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>332</b>	<b>214,3%</b>	<b>1409,1%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>4 379</b>	<b>-2 737</b>	<b>12 771</b>	<b>-162,5%</b>	<b>-566,6%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-1 995</b>	<b>-1 004</b>	<b>-948</b>	<b>-49,7%</b>	<b>-5,6%</b>
+Subventions d'exploitation	0	49	58	-	18,4%
+Récupérations sur créances amorties	0	0	0	-	-
+Produits exceptionnels	341	291	475	-14,7%	63,2%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	-	-
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	91	114	0	25,3%	-100,0%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	538	0	527	-100,0%	-
-Charges exceptionnelles	1 707	1 230	954	-27,9%	-22,4%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-1 088</b>	<b>1 821</b>	<b>-928</b>	<b>-267,4%</b>	<b>-151,0%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	1 235	3 465	947	180,6%	-72,7%
-Pertes sur exercices antérieurs	2 323	1 644	1 875	-29,2%	14,1%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>2 651</b>	<b>1 460</b>	<b>5 085</b>	<b>-44,9%</b>	<b>248,3%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>-1 355</b>	<b>-3 380</b>	<b>5 810</b>	<b>149,4%</b>	<b>-271,9%</b>
+Bénéfices	5 769	4 057	8 907	-29,7%	119,5%
-Pertes	-7 124	-7 437	-3 097	4,4%	-58,4%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA



**BENIN**  
( 13 Etablissements )

Annexe II.1.2

RATIOS CARACTERISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	16,0%	19,4%	16,3%	3,4	-3,1
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	9,2%	10,8%	8,9%	1,6	-1,9
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	46,5%	49,9%	49,4%	3,4	-0,5
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	4,4%	4,7%	5,4%	0,3	0,7
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,3%	2,5%	2,6%	0,2	0,1
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,7%	2,7%	2,9%	0,0	0,2
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	3,0%	3,1%	3,5%	0,1	0,4
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,7%	2,1%	2,3%	0,4	0,2
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	11,4%	12,2%	12,3%	0,8	0,1
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	8,4%	9,1%	9,5%	0,7	0,4
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	5,7%	6,4%	6,6%	0,7	0,2
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	76,4%	78,2%	73,6%	1,8	-4,6
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	64,8%	120,6%	26,1%	55,8	-94,5
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	-3,4%	-7,3%	10,1%	-3,9	17,4
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	-2,0%	-4,8%	6,6%	-2,8	11,4
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	23,8	24,7	24,8	3,8%	0,4%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	11,0	10,4	11,2	-5,5%	7,7%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	85,2%	67,9%	53,9%	-17,3	-14,0

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période.

Montants en millions de F. CFA

<b>STATISTIQUES</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>41 810</b>	<b>49 410</b>	<b>61 102</b>	<b>18,2%</b>	<b>23,7%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>41 810</b>	<b>49 410</b>	<b>61 102</b>	<b>18,2%</b>	<b>23,7%</b>
Nationaux	13 503	16 005	16 011	18,5%	0,0%
<i>Etat</i>	3 162	3 120	3 150	-1,3%	1,0%
<i>Privés</i>	10 341	12 885	12 861	24,6%	-0,2%
Non-nationaux	28 307	33 405	45 091	18,0%	35,0%
<i>dont UMOA</i>	8 063	8 966	5 927	11,2%	-33,9%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>723 204</b>	<b>768 146</b>	<b>1 055 271</b>	<b>6,2%</b>	<b>37,4%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>52</b>	<b>60</b>	<b>97</b>	<b>15,4%</b>	<b>61,7%</b>
Périodiques	0	6	0	-	-100,0%
Permanents	52	54	97	3,8%	79,6%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>1 134</b>	<b>1 281</b>	<b>1 514</b>	<b>13,0%</b>	<b>18,2%</b>
Employés	882	964	1 209	9,3%	25,4%
<i>dont Etrangers</i>	13	12	27	-7,7%	125,0%
Cadres	252	317	305	25,8%	-3,8%
<i>dont Etrangers</i>	23	23	23	-	-
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>267 221</b>	<b>274 232</b>	<b>342 356</b>	<b>2,6%</b>	<b>24,8%</b>
Personnes physiques	200 556	240 553	299 094	19,9%	24,3%
<i>dont Etrangers</i>	12 621	35 678	8 869	182,7%	-75,1%
Personnes morales	66 665	33 679	43 262	-49,5%	28,5%
<i>dont Etrangers</i>	1 212	3 340	1 013	175,6%	-69,7%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	8,86%	8,71%	9,12%	-0,15	0,41
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A - Par type</b>					
Banques	11	12	12	1	0
Etablissements Financiers	2	1	1	-1	0
<b>B - Par nature d'activités</b>					
Banques généralistes	9	10	10	1	0
Banques spécialisées	2	2	2	0	0
Etablissements Financiers	2	1	1	-1	0
<b>C - Par taille</b>					
Grands (Actifs ≥ 100 milliards )	2	2	3	0	1
Moyens ( 50 milliards ≤ Actifs < 100 milliards )	4	3	4	-1	1
Petits ( Actifs < 50 milliards )	7	8	6	1	-2

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA



## **ANNEXE II.2 : BURKINA**

II.2.1. – Liste des établissements de crédit

II.2.2. – Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)			TOTAL RESEAUX DE COMPTES (**)	NOMBRE DE COMPTES	CADRES EMPLOYES	EFFECTIFS EMPLOYES	TOTAL
					ETAT	PRIVES	NON- NATIONAUX					
	<b>BANQUES (12)</b>			<b>40 679</b>	<b>7 922</b>	<b>9 468</b>	<b>23 289</b>	<b>115</b>	<b>897 785</b>	<b>906</b>	<b>951</b>	<b>1 857</b>
C 0022 H	- Banque Internationale du Burkina	BIB	16/12/1974	4 800	2 296	1 344	1 160	21	102 452	195	198	393
C 0023 J	- Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina	BICIA-B	16/12/1974	5 000	1 250	1 200	2 550	20	59 499	47	262	309
C 0083 Z	- Ecobank-Burkina	ECOBANK	04/02/1997	2 700	0	471	2 229	15	30 353	149	46	195
C 0074 P	- Société Générale de Banques au Burkina	SGBB	12/12/1974	1 600	240	562	798	7	28 050	170	24	194
C 0084 A	- Bank Of Africa-Burkina	BOA-BURKINA	30/10/1997	2 500	0	786	1 714	8	56 134	7	108	115
C 0037 Z	- Banque Agricole et Commerciale du Burkina (ex-Caisse Nationale de Crédit Agricole)	BAC-B	22/12/1981	3 500	875	184	2 441	19	555 062	104	146	250
C 0056 V	- Banque Commerciale du Burkina	BCB	13/06/1988	8 125	2 031	2 031	4 063	6	42 776	146	57	203
C 0134 E	- Banque Atlantique - Burkina Faso	BA-BURKINA	06/10/2005	2 456	450	625	1 381	5	5 806	23	25	48
C 0108 B	- Banque Sahélo-Saharienne pour l'investissement et le Commerce-Burkina	BSSIC-BURKINA	06/08/2003	4 498	0	0	4 498	5	2 647	17	47	64
C 0148 V	- Coris Bank International (***)	CBI	26/12/2007	1 500	180	1 305	15	7	9 082	11	8	19
C 0120 P	- Banque Régionale de Solidarité du Burkina	BRS-BURKINA	01/08/2005	2 000	0	0	2 000	1	4 747	31	6	37
C 0139 K	- Banque de l'Habitat du Burkina Faso	BHBF	11/10/2005	2 000	600	960	440	1	1 177	6	24	30
	<b>ETABLISSEMENTS FINANCIERS (6)</b>			<b>3 146</b>	<b>243</b>	<b>2 094</b>	<b>809</b>	<b>34</b>	<b>4 605</b>	<b>20</b>	<b>106</b>	<b>126</b>
C 0085 B	- BurkinaBail	BURKINABAIL	30/10/1997	1 000	0	480	520	2	0	3	17	20
C 0049 M	- Société Burkinabè d'Equipelement	SBE	22/08/1984	846	0	846	0	25	4 605	3	51	54
C 0021 G	- Société Burkinabè de Crédit Automobile	SOBCA	01/02/1972	1 000	243	728	29	6	0	11	34	45
C 0149 W	- Société Africaine de Crédit Automobile - Alios Finance Succursale du Burkina (****)	SAFCA-ALIOS FINANCE	2007	300	0	40	260	1	0	3	4	7
C 0091 H	- Société Burkinabè de Financement	SOBFI	14/08/1998									
C 0146 S	- Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (*****)	SOFIGIB	31/12/2007									
	<b>TOTAL ETABLISSEMENTS (16)</b>			<b>43 825</b>	<b>8 165</b>	<b>11 562</b>	<b>24 098</b>	<b>149</b>	<b>902 390</b>	<b>926</b>	<b>1 057</b>	<b>1 983</b>

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau

(\*\*\*): A acquis la Financière du Burkina

(\*\*\*\*): A repris les actifs de la SOBFI. Toutefois, l'agrément de cette dernière était en attente d'être formellement retiré au 31 décembre 2007

(\*\*\*\*\*) : Non opérationnelle au 31 décembre 2007

**BURKINA**  
( 16 Etablissements )

Annexe II.2.2

<b>B I L A N S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>114 365</b>	<b>143 659</b>	<b>213 147</b>	<b>25,6%</b>	<b>48,4%</b>
- Caisse	17 736	18 788	28 798	5,9%	53,3%
- Comptes ordinaires débiteurs	49 035	67 753	104 132	38,2%	53,7%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	34 885	40 488	47 946	16,1%	18,4%
- Comptes de prêts	11 046	15 071	30 935	36,4%	105,3%
- Valeurs non imputées	3	6	11	100,0%	83,3%
- Créances rattachées	160	204	324	27,5%	58,8%
- Créances en souffrance	1 500	1 349	1 001	-10,1%	-25,8%
<i>(provisions)</i>	0	0	0	-	-
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>502 471</b>	<b>569 557</b>	<b>576 888</b>	<b>13,4%</b>	<b>1,3%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	16 820	20 140	32 453	19,7%	61,1%
. <i>Crédits de campagne</i>	0	0	0	-	-
. <i>Crédits ordinaires</i>	16 820	20 140	32 453	19,7%	61,1%
- Autres crédits à court terme	172 989	186 308	133 318	7,7%	-28,4%
. <i>Crédits de campagne</i>	69 413	72 617	26 647	4,6%	-63,3%
. <i>Crédits ordinaires</i>	103 576	113 691	106 671	9,8%	-6,2%
- Comptes ordinaires débiteurs	112 008	142 577	147 314	27,3%	3,3%
- Crédits à moyen terme	154 879	166 612	198 431	7,6%	19,1%
- Crédits à long terme	10 180	11 144	12 157	9,5%	9,1%
- Affacturage	259	442	862	70,7%	95,0%
- Valeurs non imputées	514	3 954	1 440	669,3%	-63,6%
- Créances rattachées	5 419	5 780	4 716	6,7%	-18,4%
- Créances en souffrance	29 403	32 600	46 197	10,9%	41,7%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	6 019	7 383	11 187	22,7%	51,5%
<i>(provisions)</i>	136	129	199	-5,1%	54,3%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	23 384	25 217	33 062	7,8%	31,1%
<i>(provisions)</i>	51 574	64 355	76 928	24,8%	19,5%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	0	0	1 948	-	-
<i>(provisions)</i>	196	335	324	70,9%	-3,3%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>56 275</b>	<b>56 397</b>	<b>92 760</b>	<b>0,2%</b>	<b>64,5%</b>
- Titres de placement	35 197	32 014	65 361	-9,0%	104,2%
- Comptes de stocks	214	53	414	-75,2%	681,1%
- Débiteurs divers	3 629	2 491	6 927	-31,4%	178,1%
- Créances rattachées	844	583	1 304	-30,9%	123,7%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	8 712	7 974	6 047	-8,5%	-24,2%
- Valeurs à rejeter	39	457	445	1071,8%	-2,6%
- Comptes d'ordre & divers	7 640	12 825	12 262	67,9%	-4,4%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>59 479</b>	<b>58 255</b>	<b>77 658</b>	<b>-2,1%</b>	<b>33,3%</b>
- Immobilisations financières	21 965	18 777	32 877	-14,5%	75,1%
- Dépôts & cautionnements	196	298	382	52,0%	28,2%
- Immobilisations en cours	3 515	1 924	1 747	-45,3%	-9,2%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	259	306	353	18,1%	15,4%
- Immobilisations d'exploitation	28 510	30 464	34 423	6,9%	13,0%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	3 586	3 911	3 226	9,1%	-17,5%
- Immobilisations hors-exploitation	1 355	3 003	3 762	121,6%	25,3%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	-	-
- Crédit-bail & opérations assimilées	3 083	2 792	2 578	-9,4%	-7,7%
- Créances rattachées	656	721	1 654	9,9%	129,4%
- Créances en souffrance	199	276	235	38,7%	-14,9%
<i>(provisions)</i>	61	0	112	-100,0%	-
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	0	0	-	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>732 590</b>	<b>827 868</b>	<b>960 453</b>	<b>13,0%</b>	<b>16,0%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BURKINA**  
( 16 Etablissements )

**Annexe II.2.2**

<b>B I L A N S ( S u i t e )</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b> (*)	<b>VARIATION</b> <b>2005-2006</b>	<b>VARIATION</b> <b>2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>85 559</b>	<b>78 700</b>	<b>93 963</b>	<b>-8,0%</b>	<b>19,4%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	15 768	18 049	34 039	14,5%	88,6%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	2 300	4 197	6 266	82,5%	49,3%
- Comptes d'emprunts	64 601	55 552	53 281	-14,0%	-4,1%
- Autres sommes dues	1 916	13	40	-99,3%	207,7%
- Dettes rattachées	974	889	337	-8,7%	-62,1%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>539 992</b>	<b>613 588</b>	<b>730 413</b>	<b>13,6%</b>	<b>19,0%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	227 399	255 114	320 276	12,2%	25,5%
- Dépôts à terme reçus	171 423	206 008	233 903	20,2%	13,5%
- Comptes d'épargne à régime spécial	105 894	114 560	128 970	8,2%	12,6%
- Dépôts de garantie reçus	13 835	16 888	25 337	22,1%	50,0%
- Autres dépôts	196	195	192	-0,5%	-1,5%
- Bons de caisse	219	214	103	-2,3%	-51,9%
- Comptes d'affacturage	0	0	479	-	-
- Emprunts à la clientèle	8 149	8 370	6 886	2,7%	-17,7%
- Autres sommes dues	8 579	7 462	8 583	-13,0%	15,0%
- Dettes rattachées	4 298	4 777	5 684	11,1%	19,0%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>22 102</b>	<b>46 280</b>	<b>32 243</b>	<b>109,4%</b>	<b>-30,3%</b>
- Versements restant à effectuer sur titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	0	1 350	1 600	-	18,5%
- Crédoeurs divers	10 770	22 703	10 604	110,8%	-53,3%
- Dettes rattachées	0	0	3	-	-
- Comptes d'ordre & divers	11 332	22 227	20 036	96,1%	-9,9%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>28</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	-	-
- Titres de participation	11	0	28	-100,0%	-
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>84 926</b>	<b>89 300</b>	<b>103 806</b>	<b>5,2%</b>	<b>16,2%</b>
- Subventions d'investissement	20	141	82	605,0%	-41,8%
- Fonds affectés	4 600	5 621	7 135	22,2%	26,9%
- Provisions pour risques & charges	5 791	6 497	5 942	12,2%	-8,5%
- Provisions réglementées	0	0	0	-	-
- Comptes bloqués d'actionnaires	2 784	2 610	2 329	-6,3%	-10,8%
- Titres et emprunts subordonnés	6 951	6 694	8 842	-3,7%	32,1%
- Dettes rattachées	30	51	88	70,0%	72,5%
- Fonds pour risques bancaires généraux	1 582	1 878	4 078	18,7%	117,1%
- Primes liées au capital	73	75	100	2,7%	33,3%
- Réserves	24 763	27 206	29 130	9,9%	7,1%
- Ecart de réévaluation	0	0	3 872	-	-
- Capital	31 907	37 563	43 825	17,7%	16,7%
- Dotations	0	0	0	-	-
- Report à nouveau	246	-2 262	-7 980	-1019,5%	252,8%
- Résultat de l'exercice	6 179	3 226	6 363	-47,8%	97,2%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>732 590</b>	<b>827 868</b>	<b>960 453</b>	<b>13,0%</b>	<b>16,0%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	29 939	38 724	53 937	29,3%	39,3%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	152 606	158 766	145 261	4,0%	-8,5%
AUTRES ENGAGEMENTS	973	3 224	1 838	231,3%	-43,0%
ENGAGEMENTS DOUTEUX	1 504	1 761	2 524	17,1%	43,3%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA



<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>618 385</b>	<b>684 413</b>	<b>747 624</b>	<b>10,7%</b>	<b>9,2%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>509 046</b>	<b>574 819</b>	<b>581 032</b>	<b>12,9%</b>	<b>1,1%</b>
a) Crédits à court terme	311 302	361 395	321 434	16,1%	-11,1%
<i>dont Crédits de campagne</i>	69 413	72 617	26 647	4,6%	-63,3%
b) Crédits à moyen terme	154 879	166 612	198 431	7,6%	19,1%
c) Crédits à long terme	10 180	11 144	12 157	9,5%	9,1%
d) Opérations de crédit-bail	3 083	2 792	2 578	-9,4%	-7,7%
e) Crédits en souffrance	29 602	32 876	46 432	11,1%	41,2%
impayés ou immobilisés	6 029	7 473	11 238	24,0%	50,4%
<i>provisions</i>	136	129	199	-5,1%	54,3%
douteux ou litigieux	23 573	25 403	35 194	7,8%	38,5%
<i>provisions</i>	51 831	64 690	77 364	24,8%	19,6%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>109 339</b>	<b>109 594</b>	<b>166 592</b>	<b>0,2%</b>	<b>52,0%</b>
a) Titres de placement	35 197	32 014	65 361	-9,0%	104,2%
b) Immobilisations financières	21 965	18 777	32 877	-14,5%	75,1%
c) Autres immobilisations	33 576	35 689	40 314	6,3%	13,0%
d) Divers	18 601	23 114	28 040	24,3%	21,3%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>648 005</b>	<b>750 057</b>	<b>866 827</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,6%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>535 694</b>	<b>610 161</b>	<b>726 329</b>	<b>13,9%</b>	<b>19,0%</b>
a) A vue	235 978	262 576	329 338	11,3%	25,4%
b) A terme	299 716	347 585	396 991	16,0%	14,2%
dépôts à terme et bons de caisse	171 642	206 222	234 006	20,1%	13,5%
comptes d'épargne à régime spécial	105 894	114 560	128 970	8,2%	12,6%
autres	22 180	26 803	34 015	20,8%	26,9%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>71 370</b>	<b>75 085</b>	<b>90 715</b>	<b>5,2%</b>	<b>20,8%</b>
a) Capital, dotations & réserves	57 015	60 019	68 455	5,3%	14,1%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	1 364	1 353	1 246	-0,8%	-7,9%
b) Autres	14 355	15 066	22 260	5,0%	47,7%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>40 941</b>	<b>64 811</b>	<b>49 783</b>	<b>58,3%</b>	<b>-23,2%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>29 620</b>	<b>65 644</b>	<b>119 203</b>	<b>121,6%</b>	<b>81,6%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-29 620</b>	<b>-65 644</b>	<b>-119 203</b>	<b>121,6%</b>	<b>81,6%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-17 736</b>	<b>-18 788</b>	<b>-28 804</b>	<b>5,9%</b>	<b>53,3%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-11 884</b>	<b>-46 856</b>	<b>-90 399</b>	<b>294,3%</b>	<b>92,9%</b>
emplois	-96 469	-124 667	-184 025	29,2%	47,6%
<i>dont hors UMOA</i>	-42 152	-45 494	-57 044	7,9%	25,4%
<i>dont emplois en souffrance</i>	-1 500	-1 349	-1 001	-10,1%	-25,8%
ressources	84 585	77 811	93 626	-8,0%	20,3%
<i>dont hors UMOA</i>	17 728	15 533	21 248	-12,4%	36,8%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>RESULTATS</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>VARIATION</b>	<b>VARIATION</b>
			(*)	2005-2006	2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>80 286</b>	<b>91 361</b>	<b>96 111</b>	<b>13,8%</b>	<b>5,2%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 010	2 089	3 734	3,9%	78,7%
+Produits sur opérations avec la clientèle	62 263	71 894	72 898	15,5%	1,4%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	2 311	1 906	2 808	-17,5%	47,3%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	1 636	1 770	1 647	8,2%	-6,9%
+Produits sur opérations de change	7 569	7 274	8 991	-3,9%	23,6%
+Produits sur opérations de hors-bilan	3 188	4 271	4 405	34,0%	3,1%
+Produits sur prestations de services financiers	1 028	1 913	1 452	86,1%	-24,1%
+Autres produits d'exploitation bancaire	338	326	329	-3,6%	0,9%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	0	0	-	-
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	57	82	153	43,9%	86,6%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>20 155</b>	<b>22 699</b>	<b>26 589</b>	<b>12,6%</b>	<b>17,1%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 015	4 701	4 639	17,1%	-1,3%
-Charges sur opérations avec la clientèle	13 060	14 724	18 181	12,7%	23,5%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	17	26	164	52,9%	530,8%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	1 172	1 282	1 333	9,4%	4,0%
-Charges sur opérations de change	752	1 399	1 543	86,0%	10,3%
-Charges sur opérations de hors-bilan	59	74	36	25,4%	-51,4%
-Charges sur prestations de services financiers	432	394	568	-8,8%	44,2%
-Autres charges d'exploitation bancaire	648	99	125	-84,7%	26,3%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>60 131</b>	<b>68 662</b>	<b>69 522</b>	<b>14,2%</b>	<b>1,3%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>3 744</b>	<b>4 885</b>	<b>5 615</b>	<b>30,5%</b>	<b>14,9%</b>
+Produits sur immobilisations financières	1 259	1 311	2 092	4,1%	59,6%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	2 965	4 095	3 964	38,1%	-3,2%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	480	521	441	8,5%	-15,4%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>63 875</b>	<b>73 547</b>	<b>75 137</b>	<b>15,1%</b>	<b>2,2%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>31 884</b>	<b>37 900</b>	<b>42 037</b>	<b>18,9%</b>	<b>10,9%</b>
-Frais de personnel	15 791	18 063	20 079	14,4%	11,2%
-Impôts, taxes et versements assimilés	865	1 007	1 336	16,4%	32,7%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	15 228	18 830	20 622	23,7%	9,5%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>6 001</b>	<b>6 886</b>	<b>6 371</b>	<b>14,7%</b>	<b>-7,5%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	6 193	6 886	6 461	11,2%	-6,2%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	192	0	90	-100,0%	-
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>25 990</b>	<b>28 761</b>	<b>26 729</b>	<b>10,7%</b>	<b>-7,1%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>14 659</b>	<b>19 213</b>	<b>12 534</b>	<b>31,1%</b>	<b>-34,8%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	21 334	27 754	24 530	30,1%	-11,6%
+Reprises de provisions	6 675	8 541	11 996	28,0%	40,5%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>57</b>	<b>82</b>	<b>153</b>	<b>43,9%</b>	<b>86,6%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>11 388</b>	<b>9 630</b>	<b>14 348</b>	<b>-15,4%</b>	<b>49,0%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>80</b>	<b>-1 002</b>	<b>-3 637</b>	<b>-1352,5%</b>	<b>263,0%</b>
+Subventions d'exploitation	4	16	0	300,0%	-100,0%
+Récupérations sur créances amorties	32	56	53	75,0%	-5,4%
+Produits exceptionnels	126	376	286	198,4%	-23,9%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	500	0	0	-100,0%	-
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	20	465	530	2225,0%	14,0%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	0	379	2 200	-	480,5%
-Charges exceptionnelles	562	606	1 246	7,8%	105,6%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-261</b>	<b>178</b>	<b>-250</b>	<b>-168,2%</b>	<b>-240,4%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	497	1 379	1 031	177,5%	-25,2%
-Pertes sur exercices antérieurs	758	1 201	1 281	58,4%	6,7%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>5 028</b>	<b>5 580</b>	<b>4 098</b>	<b>11,0%</b>	<b>-26,6%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>6 179</b>	<b>3 226</b>	<b>6 363</b>	<b>-47,8%</b>	<b>97,2%</b>
+Bénéfices	9 099	10 562	8 678	16,1%	-17,8%
-Pertes	-2 920	-7 336	-2 315	151,2%	-68,4%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BURKINA**  
( 16 Etablissements )

Annexe II.2.2

RATIOS CARACTERISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	14,5%	15,3%	18,8%	0,8	3,5
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	5,8%	5,7%	8,0%	-0,1	2,3
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	63,7%	66,3%	62,6%	2,6	-3,7
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	5,5%	5,8%	5,1%	0,3	-0,7
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,4%	2,5%	2,7%	0,1	0,2
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,8%	2,9%	2,9%	0,1	0,0
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	3,0%	3,1%	3,2%	0,1	0,1
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,7%	1,8%	2,1%	0,1	0,3
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	13,4%	13,3%	12,9%	-0,1	-0,4
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	11,0%	11,3%	10,3%	0,3	-1,0
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	8,2%	8,4%	7,4%	0,2	-1,0
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	63,3%	65,2%	69,8%	1,9	4,6
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	56,3%	66,6%	46,6%	10,3	-20,0
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	10,3%	4,7%	9,2%	-5,6	4,5
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	7,8%	3,9%	6,5%	-3,9	2,6
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	17,9	19,7	21,2	10,1%	7,6%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	14,6	14,9	13,5	2,1%	-9,4%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	53,1%	63,4%	63,9%	10,3	0,5

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période.

Montants en millions de F. CFA

**BURKINA**  
( 16 Etablissements )

Annexe II.2.2

STATISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>31 907</b>	<b>37 563</b>	<b>43 825</b>	<b>17,7%</b>	<b>16,7%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>31 907</b>	<b>37 563</b>	<b>43 825</b>	<b>17,7%</b>	<b>16,7%</b>
Nationaux	14 016	16 896	19 727	20,5%	16,8%
<i>Etat</i>	7 524	8 454	8 165	12,4%	-3,4%
<i>Privés</i>	6 492	8 442	11 562	30,0%	37,0%
Non-nationaux	17 891	20 667	24 098	15,5%	16,6%
<i>dont UMOA</i>	5 848	9 579	8 460	63,8%	-11,7%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>732 590</b>	<b>827 868</b>	<b>960 453</b>	<b>13,0%</b>	<b>16,0%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>108</b>	<b>137</b>	<b>149</b>	<b>26,9%</b>	<b>8,8%</b>
Périodiques	17	30	30	76,5%	-
Permanents	91	107	119	17,6%	11,2%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>1 782</b>	<b>1 924</b>	<b>1 983</b>	<b>8,0%</b>	<b>3,1%</b>
Employés	969	1 145	1 057	18,2%	-7,7%
<i>dont Etrangers</i>	0	3	4	-	33,3%
Cadres	813	779	926	-4,2%	18,9%
<i>dont Etrangers</i>	18	22	24	22,2%	9,1%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>778 789</b>	<b>852 636</b>	<b>902 390</b>	<b>9,5%</b>	<b>5,8%</b>
Personnes physiques	558 451	632 580	598 594	13,3%	-5,4%
<i>dont Etrangers</i>	7 935	6 890	11 022	-13,2%	60,0%
Personnes morales	220 338	220 056	303 796	-0,1%	38,1%
<i>dont Etrangers</i>	720	537	2 153	-25,4%	300,9%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	9,42%	11,41%	11,28%	1,99	-0,13
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>A - Par type</b>					
Banques	9	11	12	2	1
Etablissements Financiers	5	5	4	0	-1
<b>B - Par nature d'activités</b>					
Banques généralistes	7	8	9	1	1
Banques spécialisées	2	3	3	1	0
Etablissements Financiers	5	5	4	0	-1
<b>C - Par taille</b>					
Grands (Actifs ≥ 100 milliards )	2	4	5	2	1
Moyens ( 50 milliards ≤ Actifs < 100 milliards )	5	3	2	-2	-1
Petits ( Actifs < 50 milliards )	7	9	9	2	0

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA



## **ANNEXE II.3 : COTE D'IVOIRE**

II.3.1. – Liste des établissements de crédit

II.3.2. – Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)		TOTAL BILAN (*) (a)	RESEAUX DE COMPTES (**)	NOMBRE DE COMPTES	CADRES	EFFECTIFS EMPLOYES	TOTAL
					ETAT	PRIVES NATIONAUX						
	<b>BANQUES (18)</b>			<b>134 834</b>	<b>26 938</b>	<b>45 068</b>	<b>2 574 034</b>	<b>196</b>	<b>804 555</b>	<b>1 651</b>	<b>2 257</b>	<b>3 908</b>
A 0008 D	- Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire	SGBCI	09/1966	15 556	311	3 889	525 389	36	281 916	297	453	750
A 0006 B	- Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie de la Côte d'Ivoire	BICICI	09/1966	16 667	0	5 419	307 224	23	100 770	215	316	531
A 0059 J	- Ecobank-Côte d'Ivoire	ECOBANK-CI	16/03/1989	6 856	0	385	258 454	10	60 876	115	166	281
A 0042 Q	- Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale	BIAO-CI	30/12/1980	10 000	2 000	8 000	225 097	30	130 700	203	255	458
A 0092 V	- Banque Nationale d'Investissement	BNI	04/03/1999	20 500	20 500	0	221 242	10	10 517	121	118	239
A 0034 G	- Banque Atlantique de Côte d'Ivoire	BACI	11/08/1978	7 000	0	5 950	186 782	17	14 093	62	145	207
A 0032 E	- Bank Of Africa - Côte d'Ivoire	BOA-CI	14/12/1995	3 800	0	442	177 755	9	12 167	43	130	173
A 0007 C	- Société Ivoirienne de Banque	SIB	09/1966	4 000	1 960	0	161 960	14	105 768	151	224	375
A 0082 J	- Compagnie Bancaire de l'Atlantique en Côte d'Ivoire	COBACI	06/09/1977	5 000	0	4 400	121 405	15	11 411	62	150	212
A 0118 Y	- CITIBANK - Côte d'Ivoire	CITIBANK CI	11/02/2005	7 490	0	0	84 883	1	411	42	11	53
A 0097 A	- Standard Chartered Bank-Côte d'Ivoire	SCB-CI	01/02/2000	10 300	0	0	72 910	4	4 630	74	16	90
A 0114 T	- Banque pour le Financement de l'Agriculture	BFA	06/02/2004	10 460	1 860	8 600	52 917	6	12 554	69	54	123
A 0068 T	- Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire	BHCI	28/04/1993	1 755	307	1 148	49 448	7	39 698	25	83	108
A 0080 G	- Omnifinance	OMNIFINANCE	26/11/1996	3 000	0	1 635	40 076	5	10 778	60	42	102
A 0112 R	- Versus Bank	VERSUS BANK	01/12/2003	3 000	0	1 050	32 369	3	1 359	31	38	69
A 0131 M	- Bridge Bank Group Côte d'Ivoire	BRIDGE BANK	08/05/2006	4 450	0	4 150	25 608	1	660	44	3	47
A 0121 B	- Banque Régionale de Solidarité de la Côte d'Ivoire	BRS-CI	11/02/2005	2 000	0	0	16 212	2	5 340	28	25	53
A 0071 X	- Cofipa Investment Bank-Côte d'Ivoire	C.I.B.C.I	21/07/1994	3 000	0	0	14 303	3	907	9	28	37

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau



IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)			TOTAL BILAN (*) (a)	RESEAUX (**)	NOMBRE DE COMPTES	EFFECTIFS	
					ETAT	PRIVES	NON- NATIONALUX				CADRES	EMPLOYES
	<b>ETABLISSEMENTS FINANCIERS (3)</b>			1 599	30	1 153	416	11	0	43	79	122
A 0103 G	- Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao	FGCCC	09/04/2002	300	30	270	0	10	0	27	62	89
A 0001 W	- Alios Finance (ex Société Africaine de Crédit Automobile)	ALIOS FINANCE	27/04/1956	1 299	0	883	416	1	0	16	17	33
A 0142 Z	- Crédit Solidaire (***)	CS	05/07/2007									
	<b>TOTAL ETABLISSEMENTS (21)</b>			136 433	26 968	46 221	63 244	207	804 555	1 694	2 336	4 030

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau

(\*\*\*) : Non opérationnelle au 31 décembre 2007

**COTE D'IVOIRE**  
( 20 Etablissements )

**Annexe II.3.2**

<b>B I L A N S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>383 704</b>	<b>421 450</b>	<b>433 659</b>	<b>9,8%</b>	<b>2,9%</b>
- Caisse	47 648	63 938	82 367	34,2%	28,8%
- Comptes ordinaires débiteurs	221 869	211 115	212 711	-4,8%	0,8%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	65 484	65 910	67 440	0,7%	2,3%
- Comptes de prêts	47 082	77 264	66 958	64,1%	-13,3%
- Valeurs non imputées	0	0	0	-	-
- Créances rattachées	850	607	1 575	-28,6%	159,5%
- Créances en souffrance	771	2 616	2 608	239,3%	-0,3%
<i>(provisions)</i>	0	309	271	-	-12,3%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>1 338 120</b>	<b>1 297 782</b>	<b>1 592 675</b>	<b>-3,0%</b>	<b>22,7%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	67 307	74 311	79 851	10,4%	7,5%
. <i>Crédits de campagne</i>	404	604	408	49,5%	-32,5%
. <i>Crédits ordinaires</i>	66 903	73 707	79 443	10,2%	7,8%
- Autres crédits à court terme	396 719	427 703	450 210	7,8%	5,3%
. <i>Crédits de campagne</i>	70 667	61 129	98 719	-13,5%	61,5%
. <i>Crédits ordinaires</i>	326 052	366 574	351 491	12,4%	-4,1%
- Comptes ordinaires débiteurs	370 186	428 043	612 555	15,6%	43,1%
- Crédits à moyen terme	375 533	261 954	362 725	-30,2%	38,5%
- Crédits à long terme	44 859	42 455	39 503	-5,4%	-7,0%
- Affacturage	2 171	1 599	1 132	-26,3%	-29,2%
- Valeurs non imputées	2 081	2 744	2 788	31,9%	1,6%
- Créances rattachées	12 197	9 763	6 762	-20,0%	-30,7%
- Créances en souffrance	67 067	49 210	37 149	-26,6%	-24,5%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	46 160	24 216	20 003	-47,5%	-17,4%
<i>(provisions)</i>	6 297	4 436	1 357	-29,6%	-69,4%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	20 907	24 994	17 146	19,5%	-31,4%
<i>(provisions)</i>	294 959	309 233	275 434	4,8%	-10,9%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	3 255	3 681	2 894	13,1%	-21,4%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>153 789</b>	<b>338 875</b>	<b>404 171</b>	<b>120,4%</b>	<b>19,3%</b>
- Titres de placement	80 747	255 152	306 191	216,0%	20,0%
- Comptes de stocks	88	102	227	15,9%	122,5%
- Débiteurs divers	10 127	9 906	14 027	-2,2%	41,6%
- Créances rattachées	1 214	1 488	2 530	22,6%	70,0%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	33 167	29 967	33 475	-9,6%	11,7%
- Valeurs à rejeter	1 805	3 576	4 039	98,1%	12,9%
- Comptes d'ordre & divers	26 641	38 681	43 682	45,2%	12,9%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>130 682</b>	<b>150 049</b>	<b>190 217</b>	<b>14,8%</b>	<b>26,8%</b>
- Immobilisations financières	41 805	42 867	60 859	2,5%	42,0%
- Dépôts & cautionnements	650	3 265	2 860	402,3%	-12,4%
- Immobilisations en cours	6 581	7 053	14 744	7,2%	109,0%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	466	691	1 494	48,3%	116,2%
- Immobilisations d'exploitation	54 650	62 080	69 815	13,6%	12,5%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	6 311	7 184	4 657	13,8%	-35,2%
- Immobilisations hors-exploitation	8 867	8 657	8 660	-2,4%	0,0%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	1 569	2 249	1 600	43,3%	-28,9%
- Crédit-bail & opérations assimilées	17 378	25 482	32 322	46,6%	26,8%
- Créances rattachées	190	240	584	26,3%	143,3%
- Créances en souffrance	561	405	373	-27,8%	-7,9%
<i>(provisions)</i>	3 111	2 576	2 825	-17,2%	9,7%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>	-
- Actionnaires, capital non appelé	300	0	0	-100,0%	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 006 595</b>	<b>2 208 153</b>	<b>2 620 722</b>	<b>10,0%</b>	<b>18,7%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>B I L A N S ( Suite )</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>133 413</b>	<b>193 542</b>	<b>278 492</b>	<b>45,1%</b>	<b>43,9%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	67 539	123 813	120 252	83,3%	-2,9%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	15 972	17 354	7 598	8,7%	-56,2%
- Comptes d'emprunts	47 964	49 629	147 904	3,5%	198,0%
- Autres sommes dues	1 384	2 087	1 256	50,8%	-39,8%
- Dettes rattachées	554	659	1 482	19,0%	124,9%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>1 534 278</b>	<b>1 669 685</b>	<b>1 969 916</b>	<b>8,8%</b>	<b>18,0%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	710 365	767 433	979 315	8,0%	27,6%
- Dépôts à terme reçus	385 729	417 368	454 687	8,2%	8,9%
- Comptes d'épargne à régime spécial	343 859	364 814	420 514	6,1%	15,3%
- Dépôts de garantie reçus	34 618	42 993	50 118	24,2%	16,6%
- Autres dépôts	1 675	1 940	2 493	15,8%	28,5%
- Bons de caisse	17 190	14 004	13 042	-18,5%	-6,9%
- Comptes d'affacturage	1	1	0	-	-100,0%
- Emprunts à la clientèle	6 340	5 323	3 601	-16,0%	-32,4%
- Autres sommes dues	27 961	47 662	37 220	70,5%	-21,9%
- Dettes rattachées	6 540	8 147	8 926	24,6%	9,6%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>92 352</b>	<b>112 641</b>	<b>130 881</b>	<b>22,0%</b>	<b>16,2%</b>
- Versements restant à effectuer sur titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	14 150	12 600	9 313	-11,0%	-26,1%
- Crédoeurs divers	27 795	32 119	36 618	15,6%	14,0%
- Dettes rattachées	447	226	419	-49,4%	85,4%
- Comptes d'ordre & divers	49 960	67 696	84 531	35,5%	24,9%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>410</b>	<b>71</b>	<b>36</b>	<b>-82,7%</b>	<b>-49,3%</b>
- Parts dans les entreprises liées	340	0	5	-100,0%	-
- Titres de participation	70	1	1	-98,6%	-
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	70	30	-	-57,1%
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>246 142</b>	<b>232 214</b>	<b>241 397</b>	<b>-5,7%</b>	<b>4,0%</b>
- Subventions d'investissement	539	497	497	-7,8%	-
- Fonds affectés	14 421	14 421	14 021	-	-2,8%
- Provisions pour risques & charges	18 383	22 228	19 211	20,9%	-13,6%
- Provisions réglementées	873	892	892	2,2%	-
- Comptes bloqués d'actionnaires	5 725	8 987	4 114	57,0%	-54,2%
- Titres et emprunts subordonnés	7 750	7 450	7 350	-3,9%	-1,3%
- Dettes rattachées	221	279	290	26,2%	3,9%
- Fonds pour risques bancaires généraux	16 808	15 439	19 211	-8,1%	24,4%
- Primes liées au capital	7 943	6 443	6 778	-18,9%	5,2%
- Réserves	57 254	59 545	63 934	4,0%	7,4%
- Ecart de réévaluation	76	76	76	-	-
- Capital	121 595	121 157	136 433	-0,4%	12,6%
- Dotations	14	14	14	-	-
- Report à nouveau	-10 589	-24 679	-50 573	133,1%	104,9%
- Résultat de l'exercice	5 129	-535	19 149	-110,4%	-3679,3%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 006 595</b>	<b>2 208 153</b>	<b>2 620 722</b>	<b>10,0%</b>	<b>18,7%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	34 873	46 898	74 208	34,5%	58,2%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	270 890	242 690	284 947	-10,4%	17,4%
AUTRES ENGAGEMENTS	15 579	4 587	23 733	-70,6%	417,4%
ENGAGEMENTS DOUTEUX	25 795	24 359	4 673	-5,6%	-80,8%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>1 623 400</b>	<b>1 787 256</b>	<b>2 188 447</b>	<b>10,1%</b>	<b>22,4%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>1 377 029</b>	<b>1 343 873</b>	<b>1 652 083</b>	<b>-2,4%</b>	<b>22,9%</b>
a) Crédits à court terme	871 631	964 367	1 180 011	10,6%	22,4%
<i>dont Crédits de campagne</i>	71 071	61 733	99 127	-13,1%	60,6%
b) Crédits à moyen terme	375 533	261 954	362 725	-30,2%	38,5%
c) Crédits à long terme	44 859	42 455	39 503	-5,4%	-7,0%
d) Opérations de crédit-bail	17 378	25 482	32 322	46,6%	26,8%
e) Crédits en souffrance	67 628	49 615	37 522	-26,6%	-24,4%
impayés ou immobilisés	46 428	24 390	20 214	-47,5%	-17,1%
<i>provisions</i>	6 469	4 436	1 494	-31,4%	-66,3%
douteux ou litigieux	21 200	25 225	17 308	19,0%	-31,4%
<i>provisions</i>	301 153	315 490	281 016	4,8%	-10,9%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>246 371</b>	<b>443 383</b>	<b>536 364</b>	<b>80,0%</b>	<b>21,0%</b>
a) Titres de placement	80 747	255 152	306 191	216,0%	20,0%
b) Immobilisations financières	41 805	42 867	60 859	2,5%	42,0%
c) Autres immobilisations	70 748	81 055	96 079	14,6%	18,5%
d) Divers	53 071	64 309	73 235	21,2%	13,9%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>1 873 436</b>	<b>2 015 270</b>	<b>2 343 712</b>	<b>7,6%</b>	<b>16,3%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>1 541 888</b>	<b>1 674 138</b>	<b>1 970 303</b>	<b>8,6%</b>	<b>17,7%</b>
a) A vue	738 327	815 096	1 016 535	10,4%	24,7%
b) A terme	803 561	859 042	953 768	6,9%	11,0%
dépôts à terme et bons de caisse	402 919	431 372	467 729	7,1%	8,4%
comptes d'épargne à régime spécial	343 859	364 814	420 514	6,1%	15,3%
autres	56 783	62 856	65 525	10,7%	4,2%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>199 673</b>	<b>174 874</b>	<b>176 577</b>	<b>-12,4%</b>	<b>1,0%</b>
a) Capital, dotations & réserves	154 733	126 995	134 071	-17,9%	5,6%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	2 465	3 747	5 034	52,0%	34,3%
b) Autres	44 940	47 879	42 506	6,5%	-11,2%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>131 875</b>	<b>166 258</b>	<b>196 832</b>	<b>26,1%</b>	<b>18,4%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>250 036</b>	<b>224 014</b>	<b>155 265</b>	<b>-8,8%</b>	<b>-31,9%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-250 036</b>	<b>-228 014</b>	<b>-155 265</b>	<b>-8,8%</b>	<b>-31,9%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-47 689</b>	<b>-63 992</b>	<b>-82 558</b>	<b>34,2%</b>	<b>29,0%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-202 347</b>	<b>-164 022</b>	<b>-72 707</b>	<b>-18,9%</b>	<b>-55,7%</b>
emplois	-335 206	-356 905	-349 717	6,5%	-2,0%
<i>dont hors UMOA</i>	-136 522	-120 060	-86 597	-12,1%	-27,9%
<i>dont emplois en souffrance</i>	771	2 616	2 608	239,3%	-0,3%
ressources	132 859	192 883	277 010	45,2%	43,6%
<i>dont hors UMOA</i>	30 517	66 507	39 882	117,9%	-40,0%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>R E S U L T A T S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b> (*)	<b>VARIATION</b> <b>2005-2006</b>	<b>VARIATION</b> <b>2006-2007</b>
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>215 118</b>	<b>220 346</b>	<b>266 111</b>	<b>2,4%</b>	<b>20,8%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 298	8 014	9 528	51,3%	18,9%
+Produits sur opérations avec la clientèle	168 227	169 534	184 774	0,8%	9,0%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	10 391	7 982	26 614	-23,2%	233,4%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	11 499	14 277	19 108	24,2%	33,8%
+Produits sur opérations de change	14 362	15 202	19 020	5,8%	25,1%
+Produits sur opérations de hors-bilan	4 454	4 425	5 095	-0,7%	15,1%
+Produits sur prestations de services financiers	1 975	2 328	2 505	17,9%	7,6%
+Autres produits d'exploitation bancaire	1 371	849	731	-38,1%	-13,9%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	12	20	108	66,7%	440,0%
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	2 447	2 245	1 156	-8,3%	-48,5%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>53 849</b>	<b>58 409</b>	<b>81 085</b>	<b>8,5%</b>	<b>38,8%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	7 400	5 836	7 722	-21,1%	32,3%
-Charges sur opérations avec la clientèle	33 625	35 511	40 418	5,6%	13,8%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	1 139	1 062	9 963	-6,8%	838,1%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	8 764	11 115	15 264	26,8%	37,3%
-Charges sur opérations de change	1 082	3 185	5 636	194,4%	77,0%
-Charges sur opérations de hors-bilan	455	297	180	-34,7%	-39,4%
-Charges sur prestations de services financiers	953	1 115	1 452	17,0%	30,2%
-Autres charges d'exploitation bancaire	431	288	450	-33,2%	56,3%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>161 269</b>	<b>161 937</b>	<b>185 026</b>	<b>0,4%</b>	<b>14,3%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>6 050</b>	<b>8 146</b>	<b>5 775</b>	<b>34,6%</b>	<b>-29,1%</b>
+Produits sur immobilisations financières	2 102	3 125	3 224	48,7%	3,2%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	4 280	5 375	3 113	25,6%	-42,1%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	332	354	562	6,6%	58,8%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>167 319</b>	<b>170 083</b>	<b>190 801</b>	<b>1,7%</b>	<b>12,2%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>101 109</b>	<b>110 260</b>	<b>125 269</b>	<b>9,1%</b>	<b>13,6%</b>
-Frais de personnel	45 732	50 734	54 541	10,9%	7,5%
-Impôts, taxes et versements assimilés	8 597	8 360	9 481	-2,8%	13,4%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	46 780	51 166	61 247	9,4%	19,7%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>12 811</b>	<b>14 380</b>	<b>15 690</b>	<b>12,2%</b>	<b>9,1%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	12 828	14 388	15 719	12,2%	9,3%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	17	8	29	-52,9%	262,5%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>53 399</b>	<b>45 443</b>	<b>49 842</b>	<b>-14,9%</b>	<b>9,7%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>34 903</b>	<b>39 769</b>	<b>12 308</b>	<b>13,9%</b>	<b>-69,1%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	68 316	82 725	45 301	21,1%	-45,2%
+Reprises de provisions	33 413	42 956	32 993	28,6%	-23,2%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>2 459</b>	<b>2 265</b>	<b>1 264</b>	<b>-7,9%</b>	<b>-44,2%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>20 955</b>	<b>7 939</b>	<b>38 798</b>	<b>-62,1%</b>	<b>388,7%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-6 256</b>	<b>1 109</b>	<b>-5 427</b>	<b>-117,7%</b>	<b>-589,4%</b>
+Subventions d'exploitation	0	0	0	-	-
+Récupérations sur créances amorties	622	1 409	337	126,5%	-76,1%
+Produits exceptionnels	2 328	2 882	1 514	23,8%	-47,5%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	-	-
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	255	462	632	81,2%	36,8%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	3 546	113	3 264	-96,8%	2788,5%
-Charges exceptionnelles	5 405	2 607	3 382	-51,8%	29,7%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>689</b>	<b>-464</b>	<b>-3 500</b>	<b>-167,3%</b>	<b>654,3%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	4 160	4 445	4 579	6,9%	3,0%
-Pertes sur exercices antérieurs	3 471	4 909	8 079	41,4%	64,6%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>10 259</b>	<b>9 119</b>	<b>10 722</b>	<b>-11,1%</b>	<b>17,6%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>5 129</b>	<b>-535</b>	<b>19 149</b>	<b>-110,4%</b>	<b>-3679,3%</b>
+Bénéfices	22 802	27 508	36 769	20,6%	33,7%
-Pertes	-17 673	-28 043	-17 620	58,7%	-37,2%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

RATIOS CARACTERISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	22,3%	22,2%	16,5%	-0,1	-5,7
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	4,9%	3,7%	2,3%	-1,2	-1,4
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	82,0%	86,6%	88,3%	4,6	1,7
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	5,2%	4,1%	4,3%	-1,1	0,2
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,3%	2,3%	2,3%	0,0	0,0
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,5%	2,4%	2,5%	-0,1	0,1
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	2,9%	3,1%	3,7%	0,2	0,6
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,3%	2,0%	2,1%	0,7	0,1
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle /Encours des crédits à la clientèle</i>	13,0%	13,1%	13,4%	0,1	0,3
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	10,2%	10,4%	10,7%	0,2	0,3
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,7%	8,0%	8,2%	0,3	0,2
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	70,7%	77,0%	76,2%	6,3	-0,8
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	62,5%	83,4%	24,1%	20,9	-59,3
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	3,2%	-0,3%	10,3%	-3,5	10,6
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	2,3%	-0,3%	8,6%	-2,6	8,9
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	30,0	30,9	31,1	3,0%	0,6%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	15,8	12,7	12,4	-19,6%	-2,4%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	66,2%	56,0%	59,1%	-10,2	3,1

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période.

Montants en millions de F. CFA

<b>STATISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (* )</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>121 595</b>	<b>121 157</b>	<b>136 433</b>	<b>-0,4%</b>	<b>12,6%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>121 595</b>	<b>121 157</b>	<b>136 433</b>	<b>-0,4%</b>	<b>12,6%</b>
Nationaux	50 167	61 017	73 189	21,6%	19,9%
<i>Etat</i>	25 108	26 020	26 968	3,6%	3,6%
<i>Privés</i>	25 059	34 997	46 221	39,7%	32,1%
Non-nationaux	71 428	60 140	63 244	-15,8%	5,2%
<i>dont UMOA</i>	6 737	8 238	14 174	22,3%	72,1%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>2 006 595</b>	<b>2 208 153</b>	<b>2 620 722</b>	<b>10,0%</b>	<b>18,7%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>155</b>	<b>166</b>	<b>207</b>	<b>7,1%</b>	<b>24,7%</b>
Périodiques	2	0	0	-100,0%	-
Permanents	153	166	207	8,5%	24,7%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>3 373</b>	<b>3 574</b>	<b>4 030</b>	<b>6,0%</b>	<b>12,8%</b>
Employés	2 064	2 052	2 336	-0,6%	13,8%
<i>dont Etrangers</i>	9	10	2	11,1%	-80,0%
Cadres	1 309	1 522	1 694	16,3%	11,3%
<i>dont Etrangers</i>	36	35	39	-2,8%	11,4%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>803 269</b>	<b>744 497</b>	<b>804 555</b>	<b>-7,3%</b>	<b>8,1%</b>
Personnes physiques	760 969	703 355	752 237	-7,6%	6,9%
<i>dont Etrangers</i>	102 390	16 048	25 507	-84,3%	58,9%
Personnes morales	42 300	41 142	52 318	-2,7%	27,2%
<i>dont Etrangers</i>	2 663	646	1 962	-75,7%	203,7%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	10,68%	10,11%	10,65%	-0,57	0,54
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>A - Par type</b>					
Banques	17	18	18	1	0
Etablissements Financiers	2	2	2	0	0
<b>B - Par nature d'activités</b>					
Banques généralistes	14	15	15	1	0
Banques spécialisées	3	3	3	0	0
Etablissements Financiers	2	2	2	0	0
<b>C - Par taille</b>					
Grands (Actifs ≥ 100 milliards )	7	8	9	1	1
Moyens ( 50 milliards ≤ Actifs < 100 milliards )	5	3	3	-2	0
Petits ( Actifs < 50 milliards )	7	9	8	2	-1

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

## **ANNEXE II.4 : GUINEE-BISSAU**

II.4.1. – Liste des établissements de crédit

II.4.2. – Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques





IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)		TOTAL RESEAUX (**)	NOMBRE DE COMPTES	EFFECTIFS		
					ETAT	PRIVES			CADRES	EMPLOYES	TOTAL
	<b>BANQUES (4)</b>			<b>6 943</b>	<b>0</b>	<b>689</b>	<b>4</b>	<b>30 667</b>	<b>42</b>	<b>116</b>	<b>158</b>
S 0096 T	- Banco da Africa Ocidental	BAO	03/02/1997	1 343	0	488	1	13 477	25	38	63
S 0143 V	- Ecobank Guinée-Bissau	ECOBANK-GB	22/11/2006	1 600	0	0	1	6 434	4	48	52
S 0128 D	- Banco Da União	BDU-SA	21/04/2005	2 000	0	200	1	10 615	5	20	25
S 0122 X	- Banque Régionale de Solidarité de Guinée Bissau	BRS G-B	09/05/2005	2 000	0	1	1	141	8	10	18
	<b>TOTAL ETABLISSEMENTS (4)</b>			<b>6 943</b>	<b>0</b>	<b>689</b>	<b>4</b>	<b>45 445</b>	<b>42</b>	<b>116</b>	<b>158</b>

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau

**GUINEE-BISSAU**  
( 4 Etablissements )

**Annexe II.4.2**

<b>B I L A N S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>VARIATION</b>	<b>VARIATION</b>
			(*)	2005-2006	2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>10 945</b>	<b>14 862</b>	<b>23 250</b>	<b>35,8%</b>	<b>56,4%</b>
- Caisse	600	1 500	2 259	150,0%	50,6%
- Comptes ordinaires débiteurs	7 360	7 024	15 231	-4,6%	116,8%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	2 928	4 804	2 628	64,1%	-45,3%
- Comptes de prêts	0	1 500	3 000	-	100,0%
- Valeurs non imputées	0	0	0	-	-
- Créances rattachées	57	34	132	-40,4%	288,2%
- Créances en souffrance	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	0	0	0	-	-
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>6 357</b>	<b>9 730</b>	<b>10 816</b>	<b>53,1%</b>	<b>11,2%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	1 023	1 761	13	72,1%	-99,3%
. <i>Crédits de campagne</i>	8	404	0	4950,0%	-100,0%
. <i>Crédits ordinaires</i>	1 015	1 357	13	33,7%	-99,0%
- Autres crédits à court terme	775	1 638	3 122	111,4%	90,6%
. <i>Crédits de campagne</i>	0	308	2 696	-	775,3%
. <i>Crédits ordinaires</i>	775	1 330	426	71,6%	-68,0%
- Comptes ordinaires débiteurs	4 128	5 674	5 308	37,5%	-6,5%
- Crédits à moyen terme	364	499	1 481	37,1%	196,8%
- Crédits à long terme	0	2	0	-	-100,0%
- Affacturage	0	0	0	-	-
- Valeurs non imputées	0	0	20	-	-
- Créances rattachées	26	26	42	-	61,5%
- Créances en souffrance	41	130	830	217,1%	538,5%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	16	105	584	556,3%	456,2%
<i>(provisions)</i>	1	1	2	-	100,0%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	6	25	246	316,7%	884,0%
<i>(provisions)</i>	844	635	821	-24,8%	29,3%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	19	0	0	-100,0%	-
<i>(provisions)</i>	41	72	141	75,6%	95,8%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>5 292</b>	<b>2 712</b>	<b>8 788</b>	<b>-48,8%</b>	<b>224,0%</b>
- Titres de placement	4 750	2 140	6 000	-54,9%	180,4%
- Comptes de stocks	0	0	0	-	-
- Débiteurs divers	262	89	616	-66,0%	592,1%
- Créances rattachées	0	2	38	-	1800,0%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	42	0	1 066	-100,0%	-
- Valeurs à rejeter	0	0	0	-	-
- Comptes d'ordre & divers	238	481	1 068	102,1%	122,0%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>929</b>	<b>1 835</b>	<b>2 591</b>	<b>97,5%</b>	<b>41,2%</b>
- Immobilisations financières	14	21	21	50,0%	-
- Dépôts & cautionnements	20	42	31	110,0%	-26,2%
- Immobilisations en cours	0	0	127	-	-
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	0	2	-	-
- Immobilisations d'exploitation	895	1 707	2 412	90,7%	41,3%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	348	180	598	-48,3%	232,2%
- Immobilisations hors-exploitation	0	65	0	-	-100,0%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	-	-
- Crédit-bail & opérations assimilées	0	0	0	-	-
- Créances rattachées	0	0	0	-	-
- Créances en souffrance	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	0	0	0	-	-
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	0	0	-	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>23 523</b>	<b>29 139</b>	<b>45 445</b>	<b>23,9%</b>	<b>56,0%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>B I L A N S ( Suite )</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>2 551</b>	<b>2 571</b>	<b>4 041</b>	<b>0,8%</b>	<b>57,2%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	2 100	2 113	1 585	0,6%	-25,0%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	0	0	1 004	-	-
- Comptes d'emprunts	0	0	1 000	-	-
- Autres sommes dues	451	451	451	-	-
- Dettes rattachées	0	7	1	-	-85,7%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>15 364</b>	<b>19 587</b>	<b>32 984</b>	<b>27,5%</b>	<b>68,4%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	13 676	16 658	25 957	21,8%	55,8%
- Dépôts à terme reçus	348	559	4 186	60,6%	648,8%
- Comptes d'épargne à régime spécial	0	33	578	-	1651,5%
- Dépôts de garantie reçus	1 155	1 300	1 390	12,6%	6,9%
- Autres dépôts	0	0	356	-	-
- Bons de caisse	0	0	28	-	-
- Comptes d'affacturage	0	0	0	-	-
- Emprunts à la clientèle	0	0	0	-	-
- Autres sommes dues	182	1 033	476	467,6%	-53,9%
- Dettes rattachées	3	4	13	33,3%	225,0%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>1 374</b>	<b>1 083</b>	<b>2 048</b>	<b>-21,2%</b>	<b>89,1%</b>
- Versements restant à effectuer sur titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	0	0	0	-	-
- Crédoeurs divers	1 158	774	1 213	-33,2%	56,7%
- Dettes rattachées	0	0	0	-	-
- Comptes d'ordre & divers	216	309	835	43,1%	170,2%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	-	-
- Titres de participation	0	0	0	-	-
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>4 234</b>	<b>5 898</b>	<b>6 372</b>	<b>39,3%</b>	<b>8,0%</b>
- Subventions d'investissement	0	0	0	-	-
- Fonds affectés	0	0	0	-	-
- Provisions pour risques & charges	0	0	1	-	-
- Provisions réglementées	0	0	0	-	-
- Comptes bloqués d'actionnaires	0	0	0	-	-
- Titres et emprunts subordonnés	0	0	0	-	-
- Dettes rattachées	0	0	0	-	-
- Fonds pour risques bancaires généraux	312	444	576	42,3%	29,7%
- Primes liées au capital	0	0	0	-	-
- Réserves	219	420	774	91,8%	84,3%
- Ecart de réévaluation	0	0	0	-	-
- Capital	3 343	5 343	6 943	59,8%	29,9%
- Dotations	0	0	0	-	-
- Report à nouveau	0	-141	-1 075	-	662,4%
- Résultat de l'exercice	360	-168	-847	-146,7%	404,2%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>23 523</b>	<b>29 139</b>	<b>45 445</b>	<b>23,9%</b>	<b>56,0%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 841	4 062	4 116	120,6%	1,3%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 771	1 297	2 229	-26,8%	71,9%
AUTRES ENGAGEMENTS	0	0	0	-	-
ENGAGEMENTS DOUTEUX	0	0	0	-	-

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

EMPLOIS - RESSOURCES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>12 635</b>	<b>14 311</b>	<b>22 327</b>	<b>13,3%</b>	<b>56,0%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>6 373</b>	<b>9 704</b>	<b>11 840</b>	<b>52,3%</b>	<b>22,0%</b>
a) Crédits à court terme	5 968	9 073	9 529	52,0%	5,0%
<i>dont Crédits de campagne</i>	8	712	2 696	8800,0%	278,7%
b) Crédits à moyen terme	364	499	1 481	37,1%	196,8%
c) Crédits à long terme	0	2	0	-	-100,0%
d) Opérations de crédit-bail	0	0	0	-	-
e) Crédits en souffrance	41	130	830	217,1%	538,5%
impayés ou immobilisés	16	105	584	556,3%	456,2%
<i>provisions</i>	1	1	2	-	100,0%
douteux ou litigieux	25	25	246	-	884,0%
<i>provisions</i>	885	707	962	-20,1%	36,1%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>6 262</b>	<b>4 607</b>	<b>10 487</b>	<b>-26,4%</b>	<b>127,6%</b>
a) Titres de placement	4 750	2 140	6 000	-54,9%	180,4%
b) Immobilisations financières	14	21	21	50,0%	-
c) Autres immobilisations	915	1 814	2 570	98,3%	41,7%
d) Divers	583	632	1 896	8,4%	200,0%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>20 972</b>	<b>26 575</b>	<b>41 405</b>	<b>26,7%</b>	<b>55,8%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>15 361</b>	<b>19 583</b>	<b>32 971</b>	<b>27,5%</b>	<b>68,4%</b>
a) A vue	13 858	17 691	26 433	27,7%	49,4%
b) A terme	1 503	1 892	6 538	25,9%	245,6%
dépôts à terme et bons de caisse	348	559	4 214	60,6%	653,8%
comptes d'épargne à régime spécial	0	33	578	-	1651,5%
autres	1 155	1 300	1 746	12,6%	34,3%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>3 808</b>	<b>5 295</b>	<b>6 169</b>	<b>39,0%</b>	<b>16,5%</b>
a) Capital, dotations & réserves	3 808	5 295	6 169	39,0%	16,5%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	75	106	36	41,3%	-66,0%
b) Autres	0	0	0	-	-
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>1 803</b>	<b>1 697</b>	<b>2 265</b>	<b>-5,9%</b>	<b>33,5%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>8 337</b>	<b>12 264</b>	<b>19 078</b>	<b>47,1%</b>	<b>55,6%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-8 337</b>	<b>-12 264</b>	<b>-19 078</b>	<b>47,1%</b>	<b>55,6%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-600</b>	<b>-1 500</b>	<b>-2 259</b>	<b>150,0%</b>	<b>50,6%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-7 737</b>	<b>-10 764</b>	<b>-16 819</b>	<b>39,1%</b>	<b>56,3%</b>
emplois	-10 288	-13 328	-20 859	29,5%	56,5%
<i>dont hors UMOA</i>	-1 019	-4 562	-1 878	347,7%	-58,8%
<i>dont emplois en souffrance</i>	0	0	0	-	-
ressources	2 551	2 564	4 040	0,5%	57,6%
<i>dont hors UMOA</i>	1 939	419	1 106	-78,4%	164,0%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

R E S U L T A T S	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	VARIATION	VARIATION
			(*)	2005-2006	2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>2 282</b>	<b>3 110</b>	<b>4 780</b>	<b>36,3%</b>	<b>53,7%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	55	194	368	252,7%	89,7%
+Produits sur opérations avec la clientèle	1 158	1 712	2 886	47,8%	68,6%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	75	62	173	-17,3%	179,0%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	0	0	0	-	-
+Produits sur opérations de change	766	575	698	-24,9%	21,4%
+Produits sur opérations de hors-bilan	256	557	659	117,6%	18,3%
+Produits sur prestations de services financiers	0	0	2	-	-
+Autres produits d'exploitation bancaire	12	52	12	333,3%	-76,9%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	0	0	-	-
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	40	42	18	5,0%	-57,1%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>40</b>	<b>106</b>	<b>306</b>	<b>165,0%</b>	<b>188,7%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	2	55	36	2650,0%	-34,5%
-Charges sur opérations avec la clientèle	16	11	67	-31,3%	509,1%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	0	0	1	-	-
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	0	0	0	-	-
-Charges sur opérations de change	15	25	195	66,7%	680,0%
-Charges sur opérations de hors-bilan	0	0	0	-	-
-Charges sur prestations de services financiers	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation bancaire	7	15	7	114,3%	-53,3%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>2 242</b>	<b>3 004</b>	<b>4 474</b>	<b>34,0%</b>	<b>48,9%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>124</b>	<b>219</b>	<b>5</b>	<b>76,6%</b>	<b>-97,7%</b>
+Produits sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	124	219	5	76,6%	-97,7%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	0	0	0	-	-
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>2 366</b>	<b>3 223</b>	<b>4 479</b>	<b>36,2%</b>	<b>39,0%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>1 122</b>	<b>2 654</b>	<b>3 872</b>	<b>136,5%</b>	<b>45,9%</b>
-Frais de personnel	376	919	1 554	144,4%	69,1%
-Impôts, taxes et versements assimilés	21	55	54	161,9%	-1,8%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	725	1 680	2 264	131,7%	34,8%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>157</b>	<b>561</b>	<b>797</b>	<b>257,3%</b>	<b>42,1%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	157	561	953	257,3%	69,9%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	0	0	156	-	-
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>1 087</b>	<b>8</b>	<b>-190</b>	<b>-99,3%</b>	<b>-2475,0%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>190</b>	<b>-172</b>	<b>153</b>	<b>-190,5%</b>	<b>-189,0%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	332	232	598	-30,1%	157,8%
+Reprises de provisions	142	404	445	184,5%	10,1%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>40</b>	<b>42</b>	<b>18</b>	<b>5,0%</b>	<b>-57,1%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>937</b>	<b>222</b>	<b>-325</b>	<b>-76,3%</b>	<b>-246,4%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-126</b>	<b>-198</b>	<b>-132</b>	<b>57,1%</b>	<b>-33,3%</b>
+Subventions d'exploitation	0	0	0	-	-
+Récupérations sur créances amorties	0	0	2	-	-
+Produits exceptionnels	0	0	34	-	-
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	-	-
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	0	0	0	-	-
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	126	132	132	4,8%	-
-Charges exceptionnelles	0	66	36	-	-45,5%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-130</b>	<b>44</b>	<b>-318</b>	<b>-133,8%</b>	<b>-822,7%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	40	77	9	92,5%	-88,3%
-Pertes sur exercices antérieurs	170	33	327	-80,6%	890,9%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>321</b>	<b>236</b>	<b>72</b>	<b>-26,5%</b>	<b>-69,5%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>360</b>	<b>-168</b>	<b>-847</b>	<b>-146,7%</b>	<b>404,2%</b>
+Bénéfices	501	709	339	41,5%	-52,2%
-Pertes	-141	-877	-1 186	522,0%	35,2%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

RATIOS CARACTERISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	12,8%	8,0%	14,0%	-4,8	6,0
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	0,6%	1,3%	7,0%	0,7	5,7
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	95,6%	84,5%	53,7%	-11,1	-30,8
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	0,1%	1,8%	1,1%	1,7	-0,7
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	0,1%	0,1%	0,2%	0,0	0,1
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	0,1%	0,3%	0,3%	0,2	0,0
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	0,2%	0,4%	0,7%	0,2	0,3
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	0,4%	1,3%	1,8%	0,9	0,5
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle /Encours des crédits à la clientèle</i>	17,2%	22,0%	25,6%	4,8	3,6
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	6,1%	8,5%	10,4%	2,4	1,9
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	6,0%	8,2%	10,1%	2,2	1,9
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	57,0%	107,0%	107,8%	50,0	0,8
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	16,9%	-344,0%	-89,0%	-360,9	255,0
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	16,1%	-5,6%	-18,9%	-21,7	-13,3
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	8,5%	-2,8%	-13,3%	-11,3	-10,5
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	15,8	26,8	24,5	69,6%	-8,6%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	15,3	0,1	(1,2)	-99,3%	-1300,0%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>					

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période.

Montants en millions de F. CFA

STATISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>3 343</b>	<b>5 343</b>	<b>6 943</b>	<b>59,8%</b>	<b>29,9%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>3 343</b>	<b>5 343</b>	<b>6 943</b>	<b>59,8%</b>	<b>29,9%</b>
Nationaux	488	689	689	41,2%	-
<i>Etat</i>	0	0	0	-	-
<i>Privés</i>	488	689	689	41,2%	-
Non-nationaux	2 855	4 654	6 254	63,0%	34,4%
<i>dont UMOA</i>	2 855	3 799	6 254	33,1%	64,6%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>23 523</b>	<b>29 139</b>	<b>45 445</b>	<b>23,9%</b>	<b>56,0%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>50,0%</b>	<b>33,3%</b>
Périodiques	0	0	0	-	-
Permanents	2	3	4	50,0%	33,3%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>71</b>	<b>99</b>	<b>158</b>	<b>39,4%</b>	<b>59,6%</b>
Employés	56	41	116	-26,8%	182,9%
<i>dont Etrangers</i>	0	0	8	-	-
Cadres	15	58	42	286,7%	-27,6%
<i>dont Etrangers</i>	1	2	6	100,0%	200,0%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>10 377</b>	<b>19 977</b>	<b>30 667</b>	<b>92,5%</b>	<b>53,5%</b>
Personnes physiques	8 738	17 924	28 048	105,1%	56,5%
<i>dont Etrangers</i>	838	1 152	1 276	37,5%	10,8%
Personnes morales	1 639	2 053	2 619	25,3%	27,6%
<i>dont Etrangers</i>	46	61	243	32,6%	298,4%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	12,00%	9,78%	10,30%	-2,22	0,52
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>A - Par type</b>					
Banques	2	3	4	1	1
Etablissements Financiers	0	0	0	0	0
<b>B - Par nature d'activités</b>					
Banques généralistes	1	2	3	1	1
Banques spécialisées	1	1	1	0	0
Etablissements Financiers	0	0	0	0	0
<b>C - Par taille</b>					
Grands (Actifs ≥ 100 milliards )	0	0	0	0	0
Moyens ( 50 milliards ≤ Actifs < 100 milliards )	0	0	0	0	0
Petits ( Actifs < 50 milliards )	2	3	4	1	1

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA





## **ANNEXE II.5 : MALI**

II.5.1. – Liste des établissements de crédit

II.5.2. – Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)		TOTAL BILAN (*) (e)	RESEAUX (**)	NOMBRE DE COMPTES	EFFECTIFS		
					ETAT	PRIVES				NATIONALAUX	NON- NATIONALAUX	CADRES EMPLOYES
	<b>BANQUES (13)</b>			<b>58 797</b>	<b>8 211</b>	<b>13 633</b>	<b>36 953</b>	<b>215</b>	<b>667 209</b>	<b>980</b>	<b>998</b>	<b>1 978</b>
D 0016 W	- Banque de Développement du Mali	BDM-SA	22/03/1968	3 760	736	794	2 230	31	177 953	291	162	453
D 0041 Y	- Banque Internationale pour le Mali	BIM	08/10/1980	4 255	2 618	1 637	0	29	144 720	113	154	267
D 0043 A	- Banque Nationale de Développement Agricole	BNDA	06/10/1982	11 764	4 048	0	7 716	24	123 836	75	157	232
D 0090 B	- Ecobank-Mali	ECOBANK	11/09/1998	8 932	0	4 675	4 257	5	24 981	141	64	205
D 0045 C	- Bank Of Africa	BOA	24/12/1982	3 300	0	1 350	1 950	11	56 237	74	118	192
D 0065 Z	- Banque de l'Habitat du Mali	BHM	23/02/1991	4 000	0	0	4 000	90	89 872	54	81	135
D 0102 P	- Banque Malienne de Solidarité	BMS	09/04/2002	2 305	560	1 645	100	8	26 499	42	64	106
D 0044 B	- Banque Commerciale du Sahel	BCS	17/02/1982	7 500	249	5	7 246	1	8 120	51	36	87
D 0089 A	- Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Mali	BIC-IM	28/05/1998	2 000	0	300	1 700	2	5 273	27	36	63
D 0135 A	- Banque Atlantique - Mali	BA-MALI	12/10/2005	2 727	0	1 227	1 500	5	3 080	36	37	73
D 0109 X	- Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce-Mali	BSIC-MALI	04/08/2003	4 254	0	0	4 254	1	2 523	23	49	72
D 0123 M	- Banque Régionale de Solidarité du Mali	BRS-MALI	07/06/2005	2 000	0	0	2 000	3	2 863	23	17	40
D 0147 N	- Banque pour le Commerce et l'Industrie du Mali	BCI	23/01/2007	2 000	0	2 000	0	5	1 252	30	23	53
	<b>ETABLISSEMENTS FINANCIERS (5)</b>			<b>1 342</b>	<b>240</b>	<b>771</b>	<b>331</b>	<b>7</b>	<b>64</b>	<b>22</b>	<b>17</b>	<b>39</b>
D 0093 E	- Equipbail-Mali	EQUIPBAIL- MALI	09/03/1999	300	0	54	246	1	0	5	3	8
D 0073 H	- Crédit Initiative S.A.	CI-S.A.	15/02/1995	412	100	227	85	4	64	6	7	13
D 0098 K	- Fonds de Garantie Hypothécaire du Mali	FGHM	02/11/2000	330	140	190	0	1	0	10	3	13
D 0152 T	- Société Africaine de Crédit Automobile - Alios Finance Succursale du Mali	SAFCA-ALIOS FINANCE	2007	300	0	300	0	1	0	1	4	5
D 0086 X	- Société Malienne de Financement	SOMAFI	24/10/1997									
	<b>TOTAL ETABLISSEMENTS (18)</b>			<b>60 139</b>	<b>8 451</b>	<b>14 404</b>	<b>37 284</b>	<b>222</b>	<b>667 273</b>	<b>1 002</b>	<b>1 015</b>	<b>2 017</b>

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau

<b>B I L A N S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>VARIATION</b>	<b>VARIATION</b>
			<b>(*)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>223 903</b>	<b>254 824</b>	<b>294 788</b>	<b>13,8%</b>	<b>15,7%</b>
- Caisse	29 038	31 028	42 223	6,9%	36,1%
- Comptes ordinaires débiteurs	146 710	165 580	152 727	12,9%	-7,8%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	24 062	22 337	51 557	-7,2%	130,8%
- Comptes de prêts	23 406	35 304	47 317	50,8%	34,0%
- Valeurs non imputées	75	1	84	-98,7%	8300,0%
- Créances rattachées	512	574	823	12,1%	43,4%
- Créances en souffrance	100	0	57	-100,0%	-
(provisions)	5 360	4 885	7 942	-8,9%	62,6%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>538 613</b>	<b>629 691</b>	<b>694 647</b>	<b>16,9%</b>	<b>10,3%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	43 541	61 360	45 514	40,9%	-25,8%
. Crédits de campagne	0	0	4 895	-	-
. Crédits ordinaires	43 541	61 360	40 619	40,9%	-33,8%
- Autres crédits à court terme	183 123	233 085	265 846	27,3%	14,1%
. Crédits de campagne	674	1 137	571	68,7%	-49,8%
. Crédits ordinaires	182 449	231 948	265 275	27,1%	14,4%
- Comptes ordinaires débiteurs	115 544	110 961	112 702	-4,0%	1,6%
- Crédits à moyen terme	80 228	116 910	166 763	45,7%	42,6%
- Crédits à long terme	18 788	18 844	23 754	0,3%	26,1%
- Affacturage	0	0	0	-	-
- Valeurs non imputées	3 622	2 827	1 163	-21,9%	-58,9%
- Créances rattachées	5 335	5 402	8 103	1,3%	50,0%
- Créances en souffrance	88 432	80 302	70 802	-9,2%	-11,8%
. Impayées ou immobilisées	10 991	14 721	30 203	33,9%	105,2%
(provisions)	235	665	16 517	183,0%	2383,8%
. Douteuses ou litigieuses	77 378	65 581	40 549	-15,2%	-38,2%
(provisions)	99 585	102 703	124 890	3,1%	21,6%
. Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses	63	0	50	-100,0%	-
(provisions)	1 760	1 808	582	2,7%	-67,8%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>78 525</b>	<b>66 150</b>	<b>88 178</b>	<b>-15,8%</b>	<b>33,3%</b>
- Titres de placement	32 596	22 957	37 357	-29,6%	62,7%
- Comptes de stocks	159	94	110	-40,9%	17,0%
- Débiteurs divers	11 401	11 091	15 780	-2,7%	42,3%
- Créances rattachées	507	676	1 489	33,3%	120,3%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	8 230	17 438	7 254	111,9%	-58,4%
- Valeurs à rejeter	324	659	44	103,4%	-93,3%
- Comptes d'ordre & divers	25 308	13 235	26 144	-47,7%	97,5%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>84 022</b>	<b>105 853</b>	<b>122 879</b>	<b>26,0%</b>	<b>16,1%</b>
- Immobilisations financières	31 570	38 981	47 676	23,5%	22,3%
- Dépôts & cautionnements	511	540	799	5,7%	48,0%
- Immobilisations en cours	3 730	3 702	3 709	-0,8%	0,2%
dont Immobilisations incorporelles	1 358	450	166	-66,9%	-63,1%
- Immobilisations d'exploitation	34 394	35 292	38 414	2,6%	8,8%
dont Immobilisations incorporelles	4 953	3 905	2 140	-21,2%	-45,2%
- Immobilisations hors-exploitation	10 774	24 293	28 884	125,5%	18,9%
dont Immobilisations incorporelles	0	143	0	-	-100,0%
- Crédit-bail & opérations assimilées	1 280	1 135	2 457	-11,3%	116,5%
- Créances rattachées	1 729	1 893	909	9,5%	-52,0%
- Créances en souffrance	34	17	31	-50,0%	82,4%
(provisions)	26	41	23	57,7%	-43,9%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>4 235</b>	<b>-</b>	<b>4712,5%</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	0	4 235	-	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	88	88	0	-	-100,0%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>925 151</b>	<b>1 056 606</b>	<b>1 204 727</b>	<b>14,2%</b>	<b>14,0%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>B I L A N S ( Suite )</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>107 426</b>	<b>134 605</b>	<b>153 734</b>	<b>25,3%</b>	<b>14,2%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	38 201	47 067	51 173	23,2%	8,7%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	14 099	12 924	15 175	-8,3%	17,4%
- Comptes d'emprunts	54 368	73 307	86 055	34,8%	17,4%
- Autres sommes dues	126	542	98	330,2%	-81,9%
- Dettes rattachées	632	765	1 233	21,0%	61,2%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>672 216</b>	<b>777 617</b>	<b>896 718</b>	<b>15,7%</b>	<b>15,3%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	396 528	463 647	505 393	16,9%	9,0%
- Dépôts à terme reçus	71 669	85 160	119 453	18,8%	40,3%
- Comptes d'épargne à régime spécial	139 988	150 854	168 576	7,8%	11,7%
- Dépôts de garantie reçus	30 894	48 970	60 743	58,5%	24,0%
- Autres dépôts	726	504	884	-30,6%	75,4%
- Bons de caisse	0	0	0	-	-
- Comptes d'affacturage	0	0	0	-	-
- Emprunts à la clientèle	13 151	13 457	16 223	2,3%	20,6%
- Autres sommes dues	17 120	13 708	23 052	-19,9%	68,2%
- Dettes rattachées	2 140	1 317	2 394	-38,5%	81,8%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>48 978</b>	<b>37 949</b>	<b>49 836</b>	<b>-22,5%</b>	<b>31,3%</b>
- Versements restant à effectuer sur titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	8 439	8 189	5 144	-3,0%	-37,2%
- Crédoeurs divers	6 900	11 451	20 890	66,0%	82,4%
- Dettes rattachées	771	723	376	-6,2%	-48,0%
- Comptes d'ordre & divers	32 868	17 586	23 426	-46,5%	33,2%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	-	-
- Titres de participation	0	0	0	-	-
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>96 531</b>	<b>106 435</b>	<b>104 439</b>	<b>10,3%</b>	<b>-1,9%</b>
- Subventions d'investissement	21	17	206	-19,0%	1111,8%
- Fonds affectés	12 119	12 486	13 178	3,0%	5,5%
- Provisions pour risques & charges	2 452	2 631	3 206	7,3%	21,9%
- Provisions réglementées	0	0	0	-	-
- Comptes bloqués d'actionnaires	1 028	1 028	1 029	-	0,1%
- Titres et emprunts subordonnés	0	0	1 500	-	-
- Dettes rattachées	59	66	131	11,9%	98,5%
- Fonds pour risques bancaires généraux	3 649	3 656	4 252	0,2%	16,3%
- Primes liées au capital	1 391	1 391	1 391	-	-
- Réserves	22 122	23 391	24 502	5,7%	4,7%
- Ecart de réévaluation	3 840	4 690	4 690	22,1%	-
- Capital	47 017	50 617	60 139	7,7%	18,8%
- Dotations	0	0	0	-	-
- Report à nouveau	958	-2 607	-2 479	-372,1%	-4,9%
- Résultat de l'exercice	1 875	9 069	-7 306	383,7%	-180,6%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>925 151</b>	<b>1 056 606</b>	<b>1 204 727</b>	<b>14,2%</b>	<b>14,0%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	56 251	63 767	92 682	13,4%	45,3%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	133 156	165 104	156 735	24,0%	-5,1%
AUTRES ENGAGEMENTS	3 101	3 960	3 960	27,7%	-
ENGAGEMENTS DOUTEUX	511	4 009	2 304	684,5%	-42,5%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

EMPLOIS - RESSOURCES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>701 513</b>	<b>802 174</b>	<b>906 417</b>	<b>14,3%</b>	<b>13,0%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>542 822</b>	<b>642 879</b>	<b>696 286</b>	<b>18,4%</b>	<b>8,3%</b>
a) Crédits à court terme	354 060	425 671	432 479	20,2%	1,6%
<i>dont Crédits de campagne</i>	674	1 137	5 466	68,7%	380,7%
b) Crédits à moyen terme	80 228	116 910	166 763	45,7%	42,6%
c) Crédits à long terme	18 788	18 844	23 754	0,3%	26,1%
d) Opérations de crédit-bail	1 280	1 135	2 457	-11,3%	116,5%
e) Crédits en souffrance	88 466	80 319	70 833	-9,2%	-11,8%
impayés & immobilisés	11 021	14 738	30 234	33,7%	105,1%
<i>provisions</i>	237	685	16 525	189,0%	2312,4%
douteux & litigieux	77 445	65 581	40 599	-15,3%	-38,1%
<i>provisions</i>	101 369	104 532	125 487	3,1%	20,0%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>158 691</b>	<b>159 295</b>	<b>210 131</b>	<b>0,4%</b>	<b>31,9%</b>
a) Titres de placement	32 596	22 957	37 357	-29,6%	62,7%
b) Immobilisations financières	31 570	38 981	47 676	23,5%	22,3%
c) Autres immobilisations	49 409	63 827	71 806	29,2%	12,5%
d) Divers	45 116	33 530	53 292	-25,7%	58,9%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>818 269</b>	<b>922 678</b>	<b>1 047 991</b>	<b>12,8%</b>	<b>13,6%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>678 515</b>	<b>784 489</b>	<b>899 468</b>	<b>15,6%</b>	<b>14,7%</b>
a) A vue	413 648	477 355	528 445	15,4%	10,7%
b) A terme	264 867	307 134	371 023	16,0%	20,8%
dépôts à terme et bons de caisse	71 669	85 160	119 453	18,8%	40,3%
comptes d'épargne à régime spécial	139 988	150 854	168 576	7,8%	11,7%
autres	53 210	71 120	82 994	33,7%	16,7%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>87 588</b>	<b>95 792</b>	<b>81 607</b>	<b>9,4%</b>	<b>-14,8%</b>
a) Capital, dotations & réserves	70 580	77 571	61 004	9,9%	-21,4%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	1 119	1 387	2 694	23,9%	94,2%
b) Autres	17 008	18 221	20 603	7,1%	13,1%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>52 166</b>	<b>42 397</b>	<b>66 916</b>	<b>-18,7%</b>	<b>57,8%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>116 756</b>	<b>120 504</b>	<b>141 574</b>	<b>3,2%</b>	<b>17,5%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-116 756</b>	<b>-120 504</b>	<b>-141 574</b>	<b>3,2%</b>	<b>17,5%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-29 197</b>	<b>-31 122</b>	<b>-42 333</b>	<b>6,6%</b>	<b>36,0%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-87 559</b>	<b>-89 382</b>	<b>-99 241</b>	<b>2,1%</b>	<b>11,0%</b>
emplois	-194 353	-223 222	-251 742	14,9%	12,8%
<i>dont hors UMOA</i>	-51 406	-82 844	-59 423	61,2%	-28,3%
<i>dont emplois en souffrance</i>	100	0	57	-100,0%	-
ressources	106 794	133 840	152 501	25,3%	13,9%
<i>dont hors UMOA</i>	21 528	23 699	22 045	10,1%	-7,0%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>R E S U L T A T S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>74 187</b>	<b>84 332</b>	<b>97 706</b>	<b>13,7%</b>	<b>15,9%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 971	4 198	5 385	41,3%	28,3%
+Produits sur opérations avec la clientèle	56 564	62 104	73 763	9,8%	18,8%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	1 050	1 675	1 743	59,5%	4,1%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	1 118	1 013	1 203	-9,4%	18,8%
+Produits sur opérations de change	5 992	8 390	8 172	40,0%	-2,6%
+Produits sur opérations de hors-bilan	5 054	6 728	7 095	33,1%	5,5%
+Produits sur prestations de services financiers	1 013	376	372	-62,9%	-1,1%
+Autres produits d'exploitation bancaire	456	158	120	-65,4%	-24,1%
- Intérêts sur Opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	42	33	-	-21,4%
- Intérêts sur Opérations avec la clientèle en souffrance	31	268	114	764,5%	-57,5%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>14 912</b>	<b>17 401</b>	<b>20 630</b>	<b>16,7%</b>	<b>18,6%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 856	4 696	5 562	21,8%	18,4%
-Charges sur opérations avec la clientèle	8 699	8 934	10 883	2,7%	21,8%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	190	272	521	43,2%	91,5%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	924	837	897	-9,4%	7,2%
-Charges sur opérations de change	736	2 057	2 432	179,5%	18,2%
-Charges sur opérations de hors-bilan	363	273	188	-24,8%	-31,1%
-Charges sur prestations de services financiers	112	296	126	164,3%	-57,4%
-Autres charges d'exploitation bancaire	32	36	21	12,5%	-41,7%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>59 275</b>	<b>66 931</b>	<b>77 076</b>	<b>12,9%</b>	<b>15,2%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>2 906</b>	<b>4 560</b>	<b>4 224</b>	<b>56,9%</b>	<b>-7,4%</b>
+Produits sur immobilisations financières	1 589	2 041	1 995	28,4%	-2,3%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	1 354	2 580	2 298	90,5%	-10,9%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	37	61	69	64,9%	13,1%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>62 181</b>	<b>71 491</b>	<b>81 300</b>	<b>15,0%</b>	<b>13,7%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>36 482</b>	<b>41 003</b>	<b>47 665</b>	<b>12,4%</b>	<b>16,2%</b>
-Frais de personnel	17 791	20 237	22 832	13,7%	12,8%
-Impôts, taxes et versements assimilés	1 199	1 323	1 516	10,3%	14,6%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	17 492	19 443	23 317	11,2%	19,9%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>6 035</b>	<b>7 565</b>	<b>7 703</b>	<b>25,4%</b>	<b>1,8%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	6 174	7 648	7 794	23,9%	1,9%
+Reprises d'amortissements et Provisions sur immobilisations	139	83	91	-40,3%	9,6%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>19 664</b>	<b>22 923</b>	<b>25 932</b>	<b>16,6%</b>	<b>13,1%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>15 059</b>	<b>8 051</b>	<b>25 395</b>	<b>-46,5%</b>	<b>215,4%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	27 902	26 657	42 571	-4,5%	59,7%
+Reprises de provisions	12 843	18 606	17 176	44,9%	-7,7%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>31</b>	<b>310</b>	<b>147</b>	<b>900,0%</b>	<b>-52,6%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>4 636</b>	<b>15 182</b>	<b>684</b>	<b>227,5%</b>	<b>-95,5%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>1 485</b>	<b>-6</b>	<b>152</b>	<b>-100,4%</b>	<b>-2633,3%</b>
+Subventions d'exploitation	425	531	504	24,9%	-5,1%
+Récupérations sur créances amorties	59	30	99	-49,2%	230,0%
+Produits exceptionnels	1 997	922	2 790	-53,8%	202,6%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	-	-
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	7	7	0	-	-100,0%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	315	332	962	5,4%	189,8%
-Charges exceptionnelles	674	1 150	2 279	70,6%	98,2%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-366</b>	<b>-1 359</b>	<b>-1 104</b>	<b>271,3%</b>	<b>-18,8%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	914	627	377	-31,4%	-39,9%
-Pertes sur exercices antérieurs	1 280	1 986	1 481	55,2%	-25,4%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>3 880</b>	<b>4 748</b>	<b>7 038</b>	<b>22,4%</b>	<b>48,2%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>1 875</b>	<b>9 069</b>	<b>-7 306</b>	<b>383,7%</b>	<b>-180,6%</b>
+Bénéfices	8 074	12 414	19 679	53,8%	58,5%
-Pertes	-6 199	-3 345	-26 985	-46,0%	706,7%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA



RATIOS CARACTERISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	29,5%	24,8%	25,4%	-4,7	0,6
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	16,3%	12,5%	10,2%	-3,8	-2,3
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	53,5%	56,7%	66,7%	3,2	10,0
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	3,0%	4,1%	3,8%	1,1	-0,3
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	1,4%	1,3%	1,3%	-0,1	0,0
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	1,6%	1,7%	1,7%	0,1	0,0
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	1,8%	1,9%	1,9%	0,1	0,0
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,5%	2,0%	2,0%	0,5	0,0
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle /Encours des crédits à la clientèle</i>	10,5%	11,2%	11,6%	0,7	0,4
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	8,1%	8,7%	8,7%	0,6	0,0
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	6,5%	7,0%	7,0%	0,5	0,0
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	72,0%	72,7%	72,0%	0,7	-0,7
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	76,5%	34,7%	97,4%	-41,8	62,7
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	3,2%	13,5%	-9,5%	10,3	-23,0
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	2,0%	8,7%	-7,5%	6,7	-16,2
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	22,6	23,2	23,6	2,7%	1,7%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	12,2	13,0	12,9	6,6%	-0,8%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	87,3%	89,3%	49,0%	2,0	-40,3

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période.

Montants en millions de F. CFA

STATISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	47 017	50 617	60 139	7,7%	18,8%
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	47 017	50 617	60 139	7,7%	18,8%
Nationaux	18 849	20 075	26 855	6,5%	33,8%
<i>Etat</i>	10 620	11 628	12 181	9,5%	4,8%
<i>Privés</i>	8 229	8 447	14 674	2,6%	73,7%
Non-nationaux	28 168	30 542	33 284	8,4%	9,0%
<i>dont UMOA</i>	9 126	11 320	9 476	24,0%	-16,3%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>925 151</b>	<b>1 056 606</b>	<b>1 204 727</b>	<b>14,2%</b>	<b>14,0%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>174</b>	<b>191</b>	<b>222</b>	<b>9,8%</b>	<b>16,2%</b>
Périodiques	1	1	6	-	500,0%
Permanents	173	190	126	9,8%	-33,7%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>1 614</b>	<b>1 767</b>	<b>2 017</b>	<b>9,5%</b>	<b>14,1%</b>
Employés	831	812	1 015	-2,3%	25,0%
<i>dont Etrangers</i>	0	1	2	-	100,0%
Cadres	783	955	1 002	22,0%	4,9%
<i>dont Etrangers</i>	14	16	11	14,3%	-31,3%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>387 732</b>	<b>587 147</b>	<b>667 273</b>	<b>51,4%</b>	<b>13,6%</b>
Personnes physiques	313 773	466 157	569 698	48,6%	22,2%
<i>dont Etrangers</i>	6 814	36 579	37 446	436,8%	2,4%
Personnes morales	73 959	120 990	97 575	63,6%	-19,4%
<i>dont Etrangers</i>	1 124	1 122	4 152	-0,2%	270,1%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	6,33%	9,60%	10,08%	3,27	0,48
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>A - Par type</b>					
Banques	11	12	13	1	1
Etablissements Financiers	4	4	4	0	0
<b>B - Par nature d'activités</b>					
Banques généralistes	7	8	9	1	1
Banques spécialisées	4	4	4	0	0
Etablissements Financiers	4	4	4	0	0
<b>C - Par taille</b>					
Grands (Actifs ≥ 100 milliards )	2	4	5	2	1
Moyens ( 50 milliards ≤ Actifs < 100 milliards )	4	2	1	-2	-1
Petits ( Actifs < 50 milliards )	9	10	11	1	1

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA



## ANNEXE II.6 : NIGER

II.6.1. – Liste des établissements de crédit

II.6.2. – Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



## ETABLISSEMENTS DE CREDIT AGREES AU 31 DECEMBRE 2007

NIGER

IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)		TOTAL BILAN (*) (a)	RESEAUX (**)	NOMBRE DE COMPTES	CADRES	EFFECTIFS EMPLOYES	TOTAL
					ETAT	PRIVES						
	<b>BANQUES (10)</b>			<b>22 958</b>	<b>3 949</b>	<b>7 579</b>	<b>11 430</b>	<b>49</b>	<b>135 221</b>	<b>294</b>	<b>520</b>	<b>814</b>
H 0064 B	- Société Nigérienne de Banque	SONIBANK	11/09/1990	2 000	860	240	900	7	32 090	99	57	156
H 0040 A	- Banque Internationale pour l'Afrique au Niger	BIA-NIGER	13/01/1993	2 800	0	718	2 082	7	25 783	39	149	188
H 0038 Y	- Bank Of Africa	BOA	22/04/1994	1 950	0	1 950	0	8	26 225	16	63	79
H 0095 K	- Ecobank	ECOBANK	14/01/1999	2 100	975	0	1 125	8	25 679	63	43	106
H 0136 E	- Banque Atlantique - Niger	BA-NIGER	07/10/2005	2 500	0	584	1 916	7	2 636	13	55	68
H 0057 T	- Banque Commerciale du Niger	BCN	19/09/1988	2 027	324	1 703	0	1	8 368	17	48	65
H 0110 B	- Banque Sahélo-Saharienne pour l'investissement et le Commerce-Niger	BSIC-NIGER	25/07/2003	4 051	0	0	4 051	4	1 793	12	40	52
H 0124 R	- Banque Régionale de Solidarité du Niger	BRS-NIGER	04/11/2005	2 000	0	2 000	0	5	8 630	12	25	37
H 0081 V	- Banque Islamique du Niger pour le Commerce et l'Investissement	BINCI	03/06/1997	1 810	610	0	1 200	1	2 937	13	29	42
H 0050 L	- Crédit du Niger	CDN	17/12/1957	1 720	1 180	384	156	1	1 080	10	11	21
	<b>ETABLISSEMENTS FINANCIERS (2)</b>			<b>1 429</b>	<b>1 129</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>51</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>19</b>
H 0129 X	- Société Sahélienne d'Investissement	SAHFI	14/06/2005	300	0	300	0	1	0	3	4	7
H 0017 A	- Caisse de Prêts aux Collectivités Territoriales	CPCT	17/03/1970	1 129	1 129	0	0	1	51	7	5	12
	<b>TOTAL ETABLISSEMENTS (12)</b>			<b>24 387</b>	<b>5 078</b>	<b>7 879</b>	<b>11 430</b>	<b>51</b>	<b>135 272</b>	<b>304</b>	<b>529</b>	<b>833</b>

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau

<b>B I L A N S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b> <b>(*)</b>	<b>VARIATION</b> <b>2005-2006</b>	<b>VARIATION</b> <b>2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>66 312</b>	<b>68 780</b>	<b>127 711</b>	<b>3,7%</b>	<b>85,7%</b>
- Caisse	10 428	11 201	17 429	7,4%	55,6%
- Comptes ordinaires débiteurs	33 866	37 288	82 359	10,1%	120,9%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	10 688	10 248	14 045	-4,1%	37,1%
- Comptes de prêts	6 554	5 461	10 086	-16,7%	84,7%
- Valeurs non imputées	0	0	0	-	-
- Créances rattachées	70	77	151	10,0%	96,1%
- Créances en souffrance	4 706	4 505	3 641	-4,3%	-19,2%
<i>(provisions)</i>	33	23	0	-30,3%	-100,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>131 205</b>	<b>165 806</b>	<b>203 068</b>	<b>26,4%</b>	<b>22,5%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	13 006	12 091	14 689	-7,0%	21,5%
. <i>Crédits de campagne</i>	0	0	0	-	-
. <i>Crédits ordinaires</i>	13 006	12 091	14 689	-7,0%	21,5%
- Autres crédits à court terme	30 409	45 996	38 858	51,3%	-15,5%
. <i>Crédits de campagne</i>	864	350	695	-59,5%	98,6%
. <i>Crédits ordinaires</i>	29 545	45 646	38 163	54,5%	-16,4%
- Comptes ordinaires débiteurs	37 592	46 459	52 782	23,6%	13,6%
- Crédits à moyen terme	34 459	38 839	63 131	12,7%	62,5%
- Crédits à long terme	3 022	6 892	9 625	128,1%	39,7%
- Affacturage	0	0	0	-	-
- Valeurs non imputées	1 098	93	630	-91,5%	577,4%
- Créances rattachées	1 716	1 616	1 268	-5,8%	-21,5%
- Créances en souffrance	9 903	13 820	22 085	39,6%	59,8%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	6 945	8 580	11 520	23,5%	34,3%
<i>(provisions)</i>	5 079	3 548	4 648	-30,1%	31,0%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	2 958	5 240	10 565	77,1%	101,6%
<i>(provisions)</i>	18 126	24 740	16 406	36,5%	-33,7%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	0	0	6 570	-	-
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>18 024</b>	<b>22 476</b>	<b>28 240</b>	<b>24,7%</b>	<b>25,6%</b>
- Titres de placement	10 887	13 121	13 416	20,5%	2,2%
- Comptes de stocks	32	27	4	-15,6%	-85,2%
- Débiteurs divers	3 172	4 246	5 155	33,9%	21,4%
- Créances rattachées	98	128	116	30,6%	-9,4%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	841	812	4 984	-3,4%	513,8%
- Valeurs à rejeter	132	69	1 432	-47,7%	1975,4%
- Comptes d'ordre & divers	2 862	4 073	3 133	42,3%	-23,1%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>19 322</b>	<b>21 099</b>	<b>21 284</b>	<b>9,2%</b>	<b>0,9%</b>
- Immobilisations financières	3 593	3 278	3 658	-8,8%	11,6%
- Dépôts & cautionnements	190	706	229	271,6%	-67,6%
- Immobilisations en cours	912	1 013	1 242	11,1%	22,6%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	511	251	72	-50,9%	-71,3%
- Immobilisations d'exploitation	14 147	15 567	15 899	10,0%	2,1%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	1 749	1 875	1 115	7,2%	-40,5%
- Immobilisations hors-exploitation	449	490	255	9,1%	-48,0%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	-	-
- Crédit-bail & opérations assimilées	0	0	0	-	-
- Créances rattachées	31	45	1	45,2%	-97,8%
- Créances en souffrance	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	6	6	0	-	-
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	0	0	-	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>234 863</b>	<b>278 161</b>	<b>380 303</b>	<b>18,4%</b>	<b>36,7%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**NIGER**  
( 12 Etablissements )

Annexe II.6.2

<b>B I L A N S ( S u i t e )</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>21 347</b>	<b>33 321</b>	<b>52 532</b>	<b>56,1%</b>	<b>57,7%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	7 767	8 912	14 541	14,7%	63,2%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	340	4 872	5 255	1332,9%	7,9%
- Comptes d'emprunts	13 123	19 117	32 212	45,7%	68,5%
- Autres sommes dues	0	150	2	-	-98,7%
- Dettes rattachées	117	270	522	130,8%	93,3%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>173 662</b>	<b>199 776</b>	<b>277 013</b>	<b>15,0%</b>	<b>38,7%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	108 316	125 169	174 270	15,6%	39,2%
- Dépôts à terme reçus	24 865	29 414	44 971	18,3%	52,9%
- Comptes d'épargne à régime spécial	26 154	28 892	35 586	10,5%	23,2%
- Dépôts de garantie reçus	7 514	9 813	15 300	30,6%	55,9%
- Autres dépôts	1 609	635	1 566	-60,5%	146,6%
- Bons de caisse	765	1 010	953	32,0%	-5,6%
- Comptes d'affacturage	0	0	0	-	-
- Emprunts à la clientèle	0	0	0	-	-
- Autres sommes dues	3 368	3 602	2 828	6,9%	-21,5%
- Dettes rattachées	1 071	1 241	1 539	15,9%	24,0%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>8 522</b>	<b>10 149</b>	<b>10 871</b>	<b>19,1%</b>	<b>7,1%</b>
- Versements restant à effectuer sur titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	0	0	0	-	-
- Crédoeurs divers	4 412	5 335	4 114	20,9%	-22,9%
- Dettes rattachées	0	0	0	-	-
- Comptes d'ordre & divers	4 110	4 814	6 757	17,1%	40,4%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>174</b>	<b>140</b>	<b>61</b>	<b>-19,5%</b>	<b>-56,4%</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	-	-
- Titres de participation	174	140	61	-19,5%	-56,4%
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>31 158</b>	<b>34 775</b>	<b>39 826</b>	<b>11,6%</b>	<b>14,5%</b>
- Subventions d'investissement	2	111	101	5450,0%	-9,0%
- Fonds affectés	7	3 007	2 217	42857,1%	-26,3%
- Provisions pour risques & charges	1 117	1 494	1 086	33,8%	-27,3%
- Provisions réglementées	0	141	191	-	35,5%
- Comptes bloqués d'actionnaires	0	0	0	-	-
- Titres et emprunts subordonnés	0	0	500	-	-
- Dettes rattachées	0	0	0	-	-
- Fonds pour risques bancaires généraux	1 513	1 572	1 748	3,9%	11,2%
- Primes liées au capital	0	0	50	-	-
- Réserves	8 639	9 578	10 239	10,9%	6,9%
- Ecart de réévaluation	375	365	362	-2,7%	-0,8%
- Capital	20 423	22 223	24 387	8,8%	9,7%
- Dotations	0	0	0	-	-
- Report à nouveau	-2 654	-3 042	-6 782	14,6%	122,9%
- Résultat de l'exercice	1 736	-674	5 727	-138,8%	-949,7%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>234 863</b>	<b>278 161</b>	<b>380 303</b>	<b>18,4%</b>	<b>36,7%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	11 791	10 618	11 877	-9,9%	11,9%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	31 329	46 405	58 312	48,1%	25,7%
AUTRES ENGAGEMENTS	836	0	778	-100,0%	-
ENGAGEMENTS DOUTEUX	110	374	363	240,0%	-2,9%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA



EMPLOIS - RESSOURCES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>168 589</b>	<b>209 431</b>	<b>252 740</b>	<b>24,2%</b>	<b>20,7%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>130 330</b>	<b>165 002</b>	<b>206 784</b>	<b>26,6%</b>	<b>25,3%</b>
a) Crédits à court terme	82 946	105 451	111 943	27,1%	6,2%
<i>dont Crédits de campagne</i>	864	350	695	-59,5%	98,6%
b) Crédits à moyen terme	34 459	38 839	63 131	12,7%	62,5%
c) Crédits à long terme	3 022	6 892	9 625	128,1%	39,7%
d) Opérations de crédit-bail	0	0	0	-	-
e) Crédits en souffrance	9 903	13 820	22 085	39,6%	59,8%
impayés & immobilisés	6 945	8 580	11 520	23,5%	34,3%
<i>provisions</i>	5 079	3 554	4 648	-30,0%	30,8%
douteux & litigieux	2 958	5 240	10 565	77,1%	101,6%
<i>provisions</i>	18 132	24 740	22 976	36,4%	-7,1%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>38 259</b>	<b>44 429</b>	<b>45 956</b>	<b>16,1%</b>	<b>3,4%</b>
a) Titres de placement	10 887	13 121	13 416	20,5%	2,2%
b) Immobilisations financières	3 593	3 278	3 658	-8,8%	11,6%
c) Autres immobilisations	15 698	17 776	17 625	13,2%	-0,8%
d) Divers	8 081	10 254	11 257	26,9%	9,8%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>213 633</b>	<b>245 110</b>	<b>328 293</b>	<b>14,7%</b>	<b>33,9%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>172 591</b>	<b>198 535</b>	<b>275 474</b>	<b>15,0%</b>	<b>38,8%</b>
a) A vue	111 684	128 771	177 098	15,3%	37,5%
b) A terme	60 907	69 764	98 376	14,5%	41,0%
dépôts à terme et bons de caisse	25 630	30 424	45 924	18,7%	50,9%
comptes d'épargne à régime spécial	26 154	28 892	35 586	10,5%	23,2%
autres	9 123	10 448	16 866	14,5%	61,4%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>28 241</b>	<b>30 672</b>	<b>33 969</b>	<b>8,6%</b>	<b>10,7%</b>
a) Capital, dotations & réserves	27 857	27 048	30 598	-2,9%	13,1%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	317	460	841	45,1%	82,8%
b) Autres	384	3 624	3 371	843,8%	-7,0%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>12 801</b>	<b>15 903</b>	<b>18 850</b>	<b>24,2%</b>	<b>18,5%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>45 044</b>	<b>35 679</b>	<b>75 553</b>	<b>-20,8%</b>	<b>111,8%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-45 044</b>	<b>-35 679</b>	<b>-75 553</b>	<b>-20,8%</b>	<b>111,8%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-10 460</b>	<b>-11 228</b>	<b>-17 432</b>	<b>7,3%</b>	<b>55,3%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-34 584</b>	<b>-24 451</b>	<b>-58 121</b>	<b>-29,3%</b>	<b>137,7%</b>
emplois	-55 814	-57 502	-110 131	3,0%	91,5%
<i>dont hors UMOA</i>	-12 402	-13 510	-15 213	8,9%	12,6%
<i>dont emplois en souffrance</i>	4 706	4 505	3 641	-4,3%	-19,2%
ressources	21 230	33 051	52 010	55,7%	57,4%
<i>dont hors UMOA</i>	6 198	8 913	10 148	43,8%	13,9%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**NIGER**  
( 12 Etablissements )

Annexe II.6.2

<b>RESULTATS</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>24 054</b>	<b>28 873</b>	<b>33 943</b>	<b>20,0%</b>	<b>17,6%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	726	1 136	1 286	56,5%	13,2%
+Produits sur opérations avec la clientèle	18 119	21 966	26 706	21,2%	21,6%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	716	655	897	-8,5%	36,9%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	1	0	0	-100,0%	-
+Produits sur opérations de change	3 501	3 971	4 051	13,4%	2,0%
+Produits sur opérations de hors-bilan	859	1 186	1 343	38,1%	13,2%
+Produits sur prestations de services financiers	146	134	128	-8,2%	-4,5%
+Autres produits d'exploitation bancaire	11	155	5	1309,1%	-96,8%
- Intérêts sur Opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	0	0	-	-
- Intérêts sur Opérations avec la clientèle en souffrance	25	330	473	1220,0%	43,3%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>3 808</b>	<b>3 816</b>	<b>6 112</b>	<b>0,2%</b>	<b>60,2%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	725	1 123	2 048	54,9%	82,4%
-Charges sur opérations avec la clientèle	2 183	2 235	3 056	2,4%	36,7%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	161	15	12	-90,7%	-20,0%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	0	0	14	-	-
-Charges sur opérations de change	586	226	721	-61,4%	219,0%
-Charges sur opérations de hors-bilan	7	33	89	371,4%	169,7%
-Charges sur prestations de services financiers	66	91	80	37,9%	-12,1%
-Autres charges d'exploitation bancaire	80	93	92	16,3%	-1,1%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>20 246</b>	<b>25 057</b>	<b>27 831</b>	<b>23,8%</b>	<b>11,1%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>520</b>	<b>704</b>	<b>529</b>	<b>35,4%</b>	<b>-24,9%</b>
+Produits sur immobilisations financières	98	106	138	8,2%	30,2%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	422	598	663	41,7%	10,9%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	0	0	272	-	-
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>20 766</b>	<b>25 761</b>	<b>28 360</b>	<b>24,1%</b>	<b>10,1%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>12 752</b>	<b>15 557</b>	<b>17 104</b>	<b>22,0%</b>	<b>9,9%</b>
-Frais de personnel	5 030	6 216	6 589	23,6%	6,0%
-Impôts, taxes et versements assimilés	714	893	1 103	25,1%	23,5%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	7 008	8 448	9 412	20,5%	11,4%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>1 405</b>	<b>2 028</b>	<b>1 993</b>	<b>44,3%</b>	<b>-1,7%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	1 610	2 060	2 229	28,0%	8,2%
+Reprises d'amortissements et Provisions sur immobilisations	205	32	236	-84,4%	637,5%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>6 609</b>	<b>8 176</b>	<b>9 263</b>	<b>23,7%</b>	<b>13,3%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>3 125</b>	<b>4 141</b>	<b>1 698</b>	<b>32,5%</b>	<b>-59,0%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	5 176	6 128	7 198	18,4%	17,5%
+Reprises de provisions	2 051	1 987	5 500	-3,1%	176,8%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>25</b>	<b>330</b>	<b>473</b>	<b>1220,0%</b>	<b>43,3%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>3 509</b>	<b>4 365</b>	<b>8 038</b>	<b>24,4%</b>	<b>84,1%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>18</b>	<b>-295</b>	<b>-225</b>	<b>-1738,9%</b>	<b>-23,7%</b>
+Subventions d'exploitation	600	2	13	-99,7%	550,0%
+Récupérations sur créances amorties	66	51	40	-22,7%	-21,6%
+Produits exceptionnels	430	169	310	-60,7%	83,4%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	-	-
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	0	0	0	-	-
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	198	103	194	-48,0%	88,3%
-Charges exceptionnelles	880	414	394	-53,0%	-4,8%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-413</b>	<b>-829</b>	<b>-165</b>	<b>100,7%</b>	<b>-80,1%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	190	265	213	39,5%	-19,6%
-Pertes sur exercices antérieurs	603	1 094	378	81,4%	-65,4%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>1 378</b>	<b>1 963</b>	<b>1 921</b>	<b>42,5%</b>	<b>-2,1%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>1 736</b>	<b>1 278</b>	<b>5 727</b>	<b>-26,4%</b>	<b>348,1%</b>
+Bénéfices	2 512	5 021	6 323	99,9%	25,9%
-Pertes	-776	-3 743	-596	382,3%	-84,1%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

RATIOS CARACTERISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	21,6%	21,8%	21,2%	0,2	-0,6
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	7,6%	8,4%	10,7%	0,8	2,3
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	70,1%	67,2%	55,6%	-2,9	-11,6
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	3,8%	3,7%	4,8%	-0,1	1,1
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	1,3%	1,2%	1,4%	-0,1	0,2
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	1,6%	1,6%	1,9%	0,0	0,3
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	1,8%	1,5%	2,0%	-0,3	0,5
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,2%	1,9%	1,9%	0,7	0,0
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	15,2%	14,5%	14,1%	-0,7	-0,4
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	10,6%	10,9%	10,9%	0,3	0,0
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	9,0%	9,3%	9,0%	0,3	-0,3
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	70,9%	70,3%	69,5%	-0,6	-0,8
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	47,1%	48,7%	17,4%	1,6	-31,3
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	8,6%	5,1%	20,6%	-3,5	15,5
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	5,8%	3,8%	14,8%	-2,0	11,0
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	18,6	20,6	20,5	10,8%	-0,5%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	9,6	10,8	11,1	12,5%	2,8%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	-	-	-	-	-

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période.

Montants en millions de F. CFA

**NIGER**  
( 12 Etablissements )

Annexe II.6.2

<b>STATISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>20 423</b>	<b>22 223</b>	<b>24 387</b>	<b>8,8%</b>	<b>9,7%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>20 423</b>	<b>22 223</b>	<b>24 387</b>	<b>8,8%</b>	<b>9,7%</b>
Nationaux	6 903	8 159	12 957	18,2%	58,8%
<i>Etat</i>	4 661	4 006	5 078	-14,1%	26,8%
<i>Privés</i>	2 242	4 153	7 879	85,2%	89,7%
Non-nationaux	13 520	14 064	11 430	4,0%	-18,7%
<i>dont UMOA</i>	3 750	1 973	3 628	-47,4%	83,9%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>234 863</b>	<b>278 161</b>	<b>380 303</b>	<b>18,4%</b>	<b>36,7%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>36</b>	<b>38</b>	<b>51</b>	<b>5,6%</b>	<b>34,2%</b>
Périodiques	6	0	0	-100,0%	-
Permanents	30	38	51	26,7%	34,2%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>687</b>	<b>754</b>	<b>833</b>	<b>9,8%</b>	<b>10,5%</b>
Employés	443	473	529	6,8%	11,8%
<i>dont Etrangers</i>	6	0	5	-100,0%	-
Cadres	244	281	304	15,2%	8,2%
<i>dont Etrangers</i>	12	14	12	16,7%	-14,3%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>78 456</b>	<b>96 380</b>	<b>135 272</b>	<b>22,8%</b>	<b>40,4%</b>
Personnes physiques	58 768	81 548	113 753	38,8%	39,5%
<i>dont Etrangers</i>	2 009	3 625	3 092	80,4%	-14,7%
Personnes morales	19 688	14 832	21 519	-24,7%	45,1%
<i>dont Etrangers</i>	1 120	660	897	-41,1%	35,9%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	8,50%	7,28%	8,45%	-1,22	1,17
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>A - Par type</b>					
Banques	9	10	10	1	0
Etablissements Financiers	1	2	2	1	0
<b>B - Par nature d'activités</b>					
Banques généralistes	7	8	8	1	0
Banques spécialisées	2	2	2	0	0
Etablissements Financiers	1	2	2	1	0
<b>C - Par taille</b>					
Grands (Actifs ≥ 100 milliards )	0	0	1	0	1
Moyens ( 50 milliards ≤ Actifs < 100 milliards )	2	2	3	0	1
Petits ( Actifs < 50 milliards )	8	10	8	2	-2

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA



## **ANNEXE II.7 : SENEGAL**

II.7.1. – Liste des établissements de crédit

II.7.2. – Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)			TOTAL RESEAUX DE COMPTES (**)	NOMBRE DE COMPTES	EFFECTIFS EMPLOYES	TOTAL
					ETAT	PRIVES NATIONAUX	NON- NATIONAUX				
	<b>BANQUES (17)</b>			68 331	4 081	16 452	47 798	207	609 658	1 811	2 504
K 0011 B	- Société Générale de Banques au Sénégal	SGBS	12/03/1965	4 528	0	1 592	2 936	49	148 311	435	585
K 0012 C	- Compagnie Bancaire de l'Afrique Occidentale	CBAO	30/07/1965	9 000	792	4 248	3 960	31	119 145	179	328
K 0010 A	- Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal	BICIS	12/03/1965	5 000	1 250	1 000	2 750	41	105 086	273	361
K 0039 G	- Banque de l'Habitat du Sénégal	BHS	12/12/1979	1 650	495	863	292	5	103 783	135	178
K 0094 R	- Ecobank-Sénégal	ECOBANK	19/02/1999	5 463	0	1 068	4 395	23	24 209	128	188
K 0052 W	- Attijari Bank Sénégal	ATTIJARI BANK	30/07/1986	4 900	255	3 218	1 427	16	14 164	0	188
K 0060 E	- Crédit Lyonnais Sénégal	CLS	14/06/1989	2 000	100	0	1 900	5	13 382	109	148
K 0048 R	- Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal	CNCAS	14/06/1984	2 300	589	1 481	230	20	58 757	156	194
K 0100 Y	- Bank Of Africa Sénégal	BOA-SENEGAL	19/09/2001	2 750	0	576	2 174	7	8 533	58	65
K 0141 S	- Citibank - Sénégal	CITIBANK	15/05/2006	12 706	0	0	12 706	1	426	14	37
K 0079 A	- Banque Islamique du Sénégal	BIS	20/07/1982	2 706	600	0	2 106	4	4 378	50	63
K 0111 K	- Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce-Sénégal	BSIC-SENEGAL	22/08/2003	4 331	0	0	4 331	0	1 410	25	41
K 0144 W	- Banque Régionale de Marchés	BRM	13/10/2006	2 182	0	760	1 422	1	64	1	16
K 0125 A	- Banque Régionale de Solidarité du Sénégal	BRS-SENEGAL	17/05/2005	2 000	0	0	2 000	2	5 973	40	49
K 0117 R	- Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest	BIMAO	07/01/2005	1 515	0	1 000	515	1	20	4	12
K 0137 N	- Banque Atlantique - Sénégal	BA-SENEGAL	28/10/2005	2 000	0	646	1 354	0	1 450	5	35
K 0140 R	- International Commercial Bank - Sénégal	ICB-SENEGAL	20/10/2005	3 300	0	0	3 300	1	567	7	16

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau



IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)			TOTAL BILAN (*) (a)	RESEAUX (**)	NOMBRE DE COMPTES	EFFECTIFS		
					ETAT	PRIVES	NON- NATIONAUX				CADRES	EMPLOYES	TOTAL
	<b>ETABLISSEMENTS FINANCIERS (4)</b>			<b>1 429</b>	<b>0</b>	<b>579</b>	<b>850</b>	<b>7 020</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>31</b>	<b>40</b>
K 0029 W	- Compagnie Ouest Africaine de Crédit-Bail	LOCAFRIQUE	14/05/1977	579	0	579	0	1 867	1	0	7	2	9
K 0030 X	- Société de Crédit et d'Equipement du Sénégal	SOCRES	22/12/1983	300	0	0	300	1 306	6	0	2	29	31
K 0130 F	- Sénégal Factoring (***)	SEN FAC	17/05/2005										
K 0145 X	- Société Africaine de Crédit Automobile - Alios Finance Succursale de Dakar	SAFCA-ALIOS FINANCE	2006	550	0	0	550	3 847	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL ETABLISSEMENTS (22)</b>			<b>69 760</b>	<b>4 081</b>	<b>17 031</b>	<b>48 648</b>	<b>2 256 006</b>	<b>214</b>	<b>609 658</b>	<b>702</b>	<b>1 842</b>	<b>2 544</b>

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau

(\*\*\*) : Non opérationnelle au 31 décembre 2007

<b>B I L A N S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>VARIATION</b>	<b>VARIATION</b>
			<b>(*)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>299 695</b>	<b>351 077</b>	<b>451 768</b>	<b>17,1%</b>	<b>28,7%</b>
- Caisse	32 168	42 750	65 645	32,9%	53,6%
- Comptes ordinaires débiteurs	182 911	187 773	240 834	2,7%	28,3%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	55 482	82 878	84 000	49,4%	1,4%
- Comptes de prêts	28 196	36 606	59 944	29,8%	63,8%
- Valeurs non imputées	2	2	18	-	800,0%
- Créances rattachées	936	1 068	1 327	14,1%	24,3%
- Créances en souffrance	0	0	0	-	-
(provisions)	0	0	0	-	-
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>1 098 594</b>	<b>1 228 266</b>	<b>1 281 417</b>	<b>11,8%</b>	<b>4,3%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	56 317	57 812	61 992	2,7%	7,2%
. Crédits de campagne	0	0	500	-	-
. Crédits ordinaires	56 317	57 812	61 492	2,7%	6,4%
- Autres crédits à court terme	312 174	313 618	276 330	0,5%	-11,9%
. Crédits de campagne	14 281	15 463	9 272	8,3%	-40,0%
. Crédits ordinaires	297 893	298 155	267 058	0,1%	-10,4%
- Comptes ordinaires débiteurs	248 048	234 540	241 399	-5,4%	2,9%
- Crédits à moyen terme	368 544	445 533	513 812	20,9%	15,3%
- Crédits à long terme	47 370	55 281	64 514	16,7%	16,7%
- Affacturage	0	0	0	-	-
- Valeurs non imputées	6 319	1 550	2 411	-75,5%	55,5%
- Créances rattachées	5 907	7 989	7 792	35,2%	-2,5%
- Créances en souffrance	53 915	111 943	113 167	107,6%	1,1%
. Impayées ou immobilisées	19 574	52 847	51 641	170,0%	-2,3%
(provisions)	1 476	667	4 454	-54,8%	567,8%
. Douteuses ou litigieuses	34 326	59 083	61 487	72,1%	4,1%
(provisions)	95 732	118 449	126 431	23,7%	6,7%
. Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses	15	13	39	-13,3%	200,0%
(provisions)	129	13	414	-89,9%	3084,6%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>272 082</b>	<b>276 570</b>	<b>394 817</b>	<b>1,6%</b>	<b>42,8%</b>
- Titres de placement	196 179	215 829	309 807	10,0%	43,5%
- Comptes de stocks	251	204	181	-18,7%	-11,3%
- Débiteurs divers	4 815	6 481	10 435	34,6%	61,0%
- Créances rattachées	3 529	4 022	6 998	14,0%	74,0%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	37 791	22 249	38 171	-41,1%	71,6%
- Valeurs à rejeter	1 682	1 315	644	-21,8%	-51,0%
- Comptes d'ordre & divers	27 835	26 470	28 581	-4,9%	8,0%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>97 324</b>	<b>105 863</b>	<b>128 004</b>	<b>8,8%</b>	<b>20,9%</b>
- Immobilisations financières	32 259	33 252	43 469	3,1%	30,7%
- Dépôts & cautionnements	693	892	1 142	28,7%	28,0%
- Immobilisations en cours	10 638	10 477	9 921	-1,5%	-5,3%
dont Immobilisations incorporelles	171	179	91	4,7%	-49,2%
- Immobilisations d'exploitation	40 267	49 611	56 731	23,2%	14,4%
dont Immobilisations incorporelles	3 609	4 187	5 104	16,0%	21,9%
- Immobilisations hors-exploitation	4 378	3 775	4 441	-13,8%	17,6%
dont Immobilisations incorporelles	0	0	0	-	-
- Crédit-bail & opérations assimilées	8 061	7 229	11 245	-10,3%	55,6%
- Créances rattachées	937	510	945	-45,6%	85,3%
- Créances en souffrance	91	117	110	28,6%	-6,0%
(provisions)	487	665	723	36,6%	8,7%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-100,0%</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	1	0	-	-100,0%
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 767 695</b>	<b>1 961 777</b>	<b>2 256 006</b>	<b>11,0%</b>	<b>15,0%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

B I L A N S ( S u i t e )	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>111 088</b>	<b>163 477</b>	<b>238 644</b>	<b>47,2%</b>	<b>46,0%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	48 185	44 689	96 522	-7,3%	116,0%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	14 276	32 977	15 986	131,0%	-51,5%
- Comptes d'emprunts	47 088	83 312	120 905	76,9%	45,1%
- Autres sommes dues	1 282	1 246	3 707	-2,8%	197,5%
- Dettes rattachées	257	1 253	1 524	387,5%	21,6%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>1 380 947</b>	<b>1 493 523</b>	<b>1 659 938</b>	<b>8,2%</b>	<b>11,1%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	641 305	679 583	789 104	6,0%	16,1%
- Dépôts à terme reçus	326 470	369 931	368 152	13,3%	-0,5%
- Comptes d'épargne à régime spécial	321 983	342 277	371 062	6,3%	8,4%
- Dépôts de garantie reçus	32 649	31 929	53 958	-2,2%	69,0%
- Autres dépôts	7 522	7 508	10 479	-0,2%	39,6%
- Bons de caisse	8 756	10 340	19 278	18,1%	86,4%
- Comptes d'affacturage	0	0	0	-	-
- Emprunts à la clientèle	12 631	12 140	12 691	-3,9%	4,5%
- Autres sommes dues	24 574	31 258	25 343	27,2%	-18,9%
- Dettes rattachées	5 057	8 557	9 871	69,2%	15,4%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>75 534</b>	<b>68 053</b>	<b>91 450</b>	<b>-9,9%</b>	<b>34,4%</b>
- Versements restant à effectuer sur titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	3 518	5 135	5 045	46,0%	-1,8%
- Crédoeurs divers	22 205	24 276	29 728	9,3%	22,5%
- Dettes rattachées	214	119	119	-44,4%	-
- Comptes d'ordre & divers	49 597	38 523	56 558	-22,3%	46,8%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-100,0%</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	-	-
- Titres de participation	36	36	0	-	-100,0%
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>200 090</b>	<b>236 688</b>	<b>265 974</b>	<b>18,3%</b>	<b>12,4%</b>
- Subventions d'investissement	0	0	0	-	-
- Fonds affectés	18 789	21 096	21 595	12,3%	2,4%
- Provisions pour risques & charges	17 179	23 338	23 055	35,9%	-1,2%
- Provisions réglementées	319	1 319	3 319	313,5%	151,6%
- Comptes bloqués d'actionnaires	2 575	190	189	-92,6%	-0,5%
- Titres et emprunts subordonnés	1 634	2 034	2 029	24,5%	-0,2%
- Dettes rattachées	13	25	12	92,3%	-52,0%
- Fonds pour risques bancaires généraux	1 491	1 683	1 481	12,9%	-12,0%
- Primes liées au capital	775	775	1 472	-	89,9%
- Réserves	81 164	93 194	112 062	14,8%	20,2%
- Ecart de réévaluation	220	183	147	-16,8%	-19,7%
- Capital	43 522	63 578	69 760	46,1%	9,7%
- Dotations	2 262	0	0	-100,0%	-
- Report à nouveau	1 728	-1 671	-4 538	-196,7%	171,6%
- Résultat de l'exercice	28 419	30 944	35 391	8,9%	14,4%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 767 695</b>	<b>1 961 777</b>	<b>2 256 006</b>	<b>11,0%</b>	<b>15,0%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	120 150	139 639	236 896	16,2%	69,6%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	266 935	281 016	302 354	5,3%	7,6%
AUTRES ENGAGEMENTS	116	156	2 000	34,5%	1182,1%
ENGAGEMENTS DOUTEUX	2 137	1 968	1 999	-7,9%	1,6%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

EMPLOIS - RESSOURCES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>1 468 884</b>	<b>1 611 710</b>	<b>1 805 538</b>	<b>9,7%</b>	<b>12,0%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>1 138 630</b>	<b>1 249 872</b>	<b>1 323 151</b>	<b>9,8%</b>	<b>5,9%</b>
a) Crédits à court terme	660 649	629 769	620 303	-4,7%	-1,5%
<i>dont Crédits de campagne</i>	14 281	15 463	9 772	8,3%	-36,8%
b) Crédits à moyen terme	368 544	445 533	513 812	20,9%	15,3%
c) Crédits à long terme	47 370	55 281	64 514	16,7%	16,7%
d) Opérations de crédit-bail	8 061	7 229	11 245	-10,3%	55,6%
e) Crédits en souffrance	54 006	112 060	113 277	107,5%	1,1%
impayés & immobilisés	19 612	52 885	51 667	169,7%	-2,3%
<i>provisions</i>	1 476	667	4 454	-54,8%	567,8%
douteux & litigieux	34 394	59 175	61 610	72,1%	4,1%
<i>provisions</i>	96 348	119 127	127 568	23,6%	7,1%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>330 254</b>	<b>361 838</b>	<b>482 387</b>	<b>9,6%</b>	<b>33,3%</b>
a) Titres de placement	196 179	215 829	309 807	10,0%	43,5%
b) Immobilisations financières	32 259	33 252	43 469	3,1%	30,7%
c) Autres immobilisations	55 976	64 755	72 235	15,7%	11,6%
d) Divers	45 840	48 002	56 876	4,7%	18,5%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>1 656 864</b>	<b>1 799 552</b>	<b>2 018 886</b>	<b>8,6%</b>	<b>12,2%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>1 379 408</b>	<b>1 490 101</b>	<b>1 655 112</b>	<b>8,0%</b>	<b>11,1%</b>
a) A vue	665 879	710 841	814 447	6,8%	14,6%
b) A terme	713 529	779 260	840 665	9,2%	7,9%
dépôts à terme et bons de caisse	335 226	380 271	387 430	13,4%	1,9%
comptes d'épargne à régime spécial	321 983	342 277	371 062	6,3%	8,4%
autres	56 320	56 712	82 173	0,7%	44,9%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>156 994</b>	<b>184 125</b>	<b>208 326</b>	<b>17,3%</b>	<b>13,1%</b>
a) Capital, dotations & réserves	133 457	159 303	181 047	19,4%	13,6%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	4 571	5 153	6 103	12,7%	18,4%
b) Autres	23 537	24 822	27 279	5,5%	9,9%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>120 462</b>	<b>125 326</b>	<b>155 448</b>	<b>4,0%</b>	<b>24,0%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>187 980</b>	<b>187 842</b>	<b>213 348</b>	<b>-0,1%</b>	<b>13,6%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-187 980</b>	<b>-187 842</b>	<b>-213 348</b>	<b>-0,1%</b>	<b>13,6%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-32 220</b>	<b>-42 807</b>	<b>-65 672</b>	<b>32,9%</b>	<b>53,4%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-155 760</b>	<b>-145 035</b>	<b>-147 676</b>	<b>-6,9%</b>	<b>1,8%</b>
emplois	-266 591	-307 259	-384 796	15,3%	25,2%
<i>dont hors UMOA</i>	-74 279	-115 550	-95 698	55,6%	-17,2%
<i>dont emplois en souffrance</i>	0	0	0	-	-
ressources	110 831	162 224	237 120	46,4%	46,2%
<i>dont hors UMOA</i>	37 347	36 008	55 357	-3,6%	53,7%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

R E S U L T A T S	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	VARIATION	VARIATION
			(*)	2005-2006	2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>159 301</b>	<b>177 130</b>	<b>195 672</b>	<b>11,2%</b>	<b>10,5%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 850	4 842	5 980	25,8%	23,5%
+Produits sur opérations avec la clientèle	115 027	129 532	139 612	12,6%	7,8%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	12 871	14 132	17 504	9,8%	23,9%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	5 653	5 710	5 748	1,0%	0,7%
+Produits sur opérations de change	9 844	10 560	13 071	7,3%	23,8%
+Produits sur opérations de hors-bilan	7 129	7 537	8 875	5,7%	17,8%
+Produits sur prestations de services financiers	3 438	3 625	4 067	5,4%	12,2%
+Autres produits d'exploitation bancaire	1 495	1 197	907	-19,9%	-24,2%
- Intérêts sur Opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	0	0	-	-
- Intérêts sur Opérations avec la clientèle en souffrance	6	5	92	-16,7%	1740,0%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>36 491</b>	<b>42 988</b>	<b>49 348</b>	<b>17,8%</b>	<b>14,8%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	3 021	4 670	7 172	54,6%	53,6%
-Charges sur opérations avec la clientèle	26 167	30 109	32 767	15,1%	8,8%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	1 088	718	1 298	-34,0%	80,8%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	4 115	4 467	4 134	8,6%	-7,5%
-Charges sur opérations de change	506	1 053	2 100	108,1%	99,4%
-Charges sur opérations de hors-bilan	21	199	115	847,6%	-42,2%
-Charges sur prestations de services financiers	879	1 117	1 227	27,1%	9,8%
-Autres charges d'exploitation bancaire	694	655	535	-5,6%	-18,3%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>122 810</b>	<b>134 142</b>	<b>146 324</b>	<b>9,2%</b>	<b>9,1%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>7 042</b>	<b>6 602</b>	<b>6 148</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-6,9%</b>
+Produits sur immobilisations financières	1 346	1 240	1 589	-7,9%	28,1%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	5 793	5 457	4 679	-5,8%	-14,3%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	97	95	120	-2,1%	26,3%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>129 852</b>	<b>140 744</b>	<b>152 472</b>	<b>8,4%</b>	<b>8,3%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>59 210</b>	<b>66 360</b>	<b>76 215</b>	<b>12,1%</b>	<b>14,9%</b>
-Frais de personnel	26 279	29 207	32 718	11,1%	12,0%
-Impôts, taxes et versements assimilés	2 469	2 848	2 819	15,4%	-1,0%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	30 462	34 305	40 678	12,6%	18,6%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>9 399</b>	<b>10 220</b>	<b>11 869</b>	<b>8,7%</b>	<b>16,1%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	9 546	10 611	12 098	11,2%	14,0%
+Reprises d'amortissements et Provisions sur immobilisations	147	391	229	166,0%	-41,4%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>61 243</b>	<b>64 164</b>	<b>64 388</b>	<b>4,8%</b>	<b>0,3%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>19 935</b>	<b>22 124</b>	<b>15 010</b>	<b>11,0%</b>	<b>-32,2%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	31 215	38 429	31 033	23,1%	-19,2%
+Reprises de provisions	11 280	16 305	16 023	44,5%	-1,7%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>92</b>	<b>-16,7%</b>	<b>1740,0%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>41 314</b>	<b>42 045</b>	<b>49 470</b>	<b>1,8%</b>	<b>17,7%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-923</b>	<b>838</b>	<b>-577</b>	<b>-190,8%</b>	<b>-168,9%</b>
+Subventions d'exploitation	96	31	3	-67,7%	-90,3%
+Récupérations sur créances amorties	209	268	95	28,2%	-64,6%
+Produits exceptionnels	154	1 718	1 553	1015,6%	-9,6%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	38	0	-	-100,0%
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	161	86	45	-46,6%	-47,7%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	547	277	75	-49,4%	-72,9%
-Charges exceptionnelles	674	854	2 108	26,7%	146,8%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-446</b>	<b>-469</b>	<b>-2 002</b>	<b>5,2%</b>	<b>326,9%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	1 141	3 111	3 104	172,7%	-0,2%
-Pertes sur exercices antérieurs	1 587	3 580	5 106	125,6%	42,6%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>11 526</b>	<b>11 470</b>	<b>11 500</b>	<b>-0,5%</b>	<b>0,3%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>28 419</b>	<b>30 944</b>	<b>35 391</b>	<b>8,9%</b>	<b>14,4%</b>
+Bénéfices	30 544	34 737	40 741	13,7%	17,3%
-Pertes	-2 125	-3 793	-5 350	78,5%	41,0%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

RATIOS CARACTERISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	12,3%	16,9%	16,9%	4,6	0,0
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	4,7%	9,0%	8,6%	4,3	-0,4
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	64,4%	51,7%	53,8%	-12,7	2,1
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	3,1%	3,3%	3,9%	0,2	0,6
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,0%	2,1%	2,1%	0,1	0,0
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,1%	2,2%	2,3%	0,1	0,1
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	2,4%	2,5%	2,6%	0,1	0,1
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,2%	1,6%	1,8%	0,4	0,2
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle /Encours des crédits à la clientèle</i>	11,9%	11,4%	11,4%	-0,5	0,0
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	9,3%	9,3%	9,3%	0,0	0,0
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,2%	7,1%	7,0%	-0,1	-0,1
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	56,0%	57,4%	60,4%	1,4	3,0
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	32,5%	34,5%	23,3%	2,0	-11,2
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	23,1%	23,1%	24,2%	0,0	1,1
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	15,5%	14,5%	14,6%	-1,0	0,1
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	26,5	28,0	38,9	5,7%	38,9%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	27,4	27,1	32,9	-1,1%	21,4%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	70,1%	79,0%	51,1%	8,9	-27,9

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période.

Montants en millions de F. CFA

STATISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	45 784	63 578	69 760	38,9%	9,7%
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	45 784	63 578	69 760	38,9%	9,7%
Nationaux	19 201	20 319	21 112	5,8%	3,9%
<i>Etat</i>	3 690	3 731	4 081	1,1%	9,4%
<i>Privés</i>	15 511	16 588	17 031	6,9%	2,7%
Non-nationaux	26 583	43 259	48 648	62,7%	12,5%
<i>dont UMOA</i>	6 703	4 230	15 057	-36,9%	256,0%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>1 767 695</b>	<b>1 961 777</b>	<b>2 256 006</b>	<b>11,0%</b>	<b>15,0%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	151	172	214	13,9%	24,4%
Périodiques	2	3	1	50,0%	-66,7%
Permanents	149	169	213	13,4%	26,0%
<b>EFFECTIFS</b>	2 236	2 370	2 544	6,0%	7,3%
Employés	1 445	1 532	1 842	6,0%	20,2%
<i>dont Etrangers</i>	9	18	14	100,0%	-22,2%
Cadres	791	838	702	5,9%	-16,2%
<i>dont Etrangers</i>	32	56	57	75,0%	1,8%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	497 165	558 449	609 658	12,3%	9,2%
Personnes physiques	439 336	477 454	545 689	8,7%	14,3%
<i>dont Etrangers</i>	108 997	36 460	77 129	-66,5%	111,5%
Personnes morales	57 829	80 995	63 969	40,1%	-21,0%
<i>dont Etrangers</i>	26 794	1 911	1 629	-92,9%	-14,8%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	8,31%	9,16%	8,32%	0,85	-0,84
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	16	19	20	3	1
<b>A - Par type</b>					
Banques	14	17	17	3	0
Etablissements Financiers	2	2	3	0	1
<b>B - Par nature d'activités</b>					
Banques généralistes	10	13	13	3	0
Banques spécialisées	4	4	4	0	0
Etablissements Financiers	2	2	3	0	1
<b>C - Par taille</b>					
Grands (Actifs ≥ 100 milliards )	6	7	8	1	1
Moyens ( 50 milliards ≤ Actifs < 100 milliards )	3	2	3	-1	1
Petits ( Actifs < 50 milliards )	7	10	9	3	-1

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

## **ANNEXE II.8 : TOGO**

II.8.1. – Liste des établissements de crédit

II.8.2. – Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques





IMMATRI- CULATION	DESIGNATION	SIGLE	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL (a)	REPARTITION DU CAPITAL (a)		TOTAL RESEAUX (**)	NOMBRE DE COMPTES	EFFECTIFS				
					NATIONAL ETAT	NON- NATIONAL			CADRES	EMPLOYES	TOTAL		
	<b>BANQUES (11)</b>			25 473	4 725	7 777	12 971	513 433	99	581 178	497	906	1 403
T 0055 T	- Ecobank-Togo	ECOBANK	25/02/1988	2 000	105	279	1 616	111 696	17	52 796	82	105	187
T 0009 T	- Union Togolaise de Banque	UTB	25/04/1977	2 000	2 000	0	0	103 912	12	75 633	23	219	242
T 0024 K	- Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie	BTCI	16/04/1974	1 700	385	1 315	0	96 698	8	27 386	106	129	235
T 0005 P	- Banque Internationale pour l'Afrique au Togo	BIA-TOGO	01/12/1965	4 781	0	1 054	3 727	55 828	7	26 562	54	67	121
T 0014 Z	- Banque Togolaise de Développement	BTD	01/06/1967	3 065	1 842	1 023	200	51 493	12	58 919	97	103	200
T 0151 Y	- Banque Populaire pour l'Epargne et le Crédit (***)	BPEC	04/12/2007	120	0	120	0	30 666	28	322 944	41	104	145
T 0138 J	- Banque Atlantique - Togo	BA-TOGO	21/09/2005	2 500	0	2 486	14	27 961	8	6 149	27	53	80
T 0116 K	- Financial Bank-Togo	FINANCIAL-TOGO	08/11/2004	1 500	0	1 500	0	11 331	2	1 324	16	35	51
T 0133 D	- Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce - Togo	BSIC-TOGO	02/08/2005	3 000	0	0	3 000	11 950	3	1 627	19	35	54
T 0126 W	- Banque Régionale de Solidarité du Togo	BRS-TOGO	13/05/2005	2 000	0	0	2 000	6 035	1	3 282	17	24	41
T 0027 N	- Société Inter africaine de Banque	SIAB	26/01/1977	2 807	393	0	2 414	5 863	1	4 536	15	32	47
	<b>ETABLISSEMENTS FINANCIERS (3)</b>			14 954	0	30	14 924	30 043	0	0	6	3	9
T 0003 M	- Caisse d'Epargne du Togo	CET	20/06/1960										
T 0076 R	- Fonds de Garantie des Investissements Privés en Afrique de l'Ouest	GARI	03/07/1995	12 954	0	10	12 944	23 917	0	0	6	3	9
T 0075 Q	- Cauris Investissement	CAURIS	03/07/1995	2 000	0	20	1 980	6 126	0	0	0	0	0
	<b>TOTAL ETABLISSEMENTS (13)</b>			40 427	4 725	7 807	27 895	543 476	99	581 178	503	909	1 412

(a) : Montants en millions de FCFA

(\*) : Données provisoires

(\*\*) : Nombre d'Agences et de Bureaux constituant le réseau

(\*\*\*) : A repris les actifs de la CET. Toutefois l'agrément de cette dernière n'était pas encore retiré au 31/12/2007

<b>B I L A N S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>103 672</b>	<b>122 113</b>	<b>118 814</b>	<b>17,8%</b>	<b>-2,7%</b>
- Caisse	10 450	14 689	33 805	40,6%	130,1%
- Comptes ordinaires débiteurs	53 338	62 697	39 195	17,5%	-37,5%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	33 991	33 262	37 304	-2,1%	12,2%
- Comptes de prêts	5 448	10 990	8 293	101,7%	-24,5%
- Valeurs non imputées	0	0	0	-	-
- Créances rattachées	445	475	217	6,7%	-54,3%
- Créances en souffrance	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	12	0	0	-100,0%	-
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>221 991</b>	<b>254 922</b>	<b>303 667</b>	<b>14,8%</b>	<b>19,1%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	2 595	2 380	6 288	-8,3%	164,2%
. <i>Crédits de campagne</i>	0	0	0	-	-
. <i>Crédits ordinaires</i>	2 595	2 380	6 288	-8,3%	164,2%
- Autres crédits à court terme	16 930	43 256	53 337	155,5%	23,3%
. <i>Crédits de campagne</i>	435	1 465	475	236,8%	-67,6%
. <i>Crédits ordinaires</i>	16 495	41 791	52 862	153,4%	26,5%
- Comptes ordinaires débiteurs	100 454	75 307	88 453	-25,0%	17,5%
- Crédits à moyen terme	52 790	83 688	94 371	58,5%	12,8%
- Crédits à long terme	2 968	2 714	2 732	-8,6%	0,7%
- Affacturage	3 500	7 610	5 974	117,4%	-21,5%
- Valeurs non imputées	140	179	74	27,9%	-58,7%
- Créances rattachées	533	992	1 538	86,1%	55,0%
- Créances en souffrance	42 081	38 796	50 900	-7,8%	31,2%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	14 640	12 948	14 251	-11,6%	10,1%
<i>(provisions)</i>	15	0	0	-100,0%	-
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	27 441	25 848	36 642	-5,8%	41,8%
<i>(provisions)</i>	46 959	49 318	47 819	5,0%	-3,0%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	0	0	7	-	-
<i>(provisions)</i>	2 438	659	3 872	-73,0%	487,6%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>61 528</b>	<b>62 072</b>	<b>82 694</b>	<b>0,9%</b>	<b>33,2%</b>
- Titres de placement	46 171	36 891	60 325	-20,1%	63,5%
- Comptes de stocks	0	6	264	-	4300,0%
- Débiteurs divers	8 577	7 094	6 432	-17,3%	-9,3%
- Créances rattachées	848	1 104	1 613	30,2%	46,1%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	1 955	2 174	2 190	11,2%	0,7%
- Valeurs à rejeter	81	13	84	-84,0%	546,2%
- Comptes d'ordre & divers	3 896	14 790	11 786	279,6%	-20,3%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>31 960</b>	<b>36 166</b>	<b>38 301</b>	<b>13,2%</b>	<b>5,9%</b>
- Immobilisations financières	4 204	3 655	3 438	-13,1%	-5,9%
- Dépôts & cautionnements	265	299	377	12,8%	26,1%
- Immobilisations en cours	2 076	3 659	2 250	76,3%	-38,5%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	321	843	119	162,6%	-85,9%
- Immobilisations d'exploitation	19 704	21 752	23 900	10,4%	9,9%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	639	1 005	11 792	57,3%	1073,3%
- Immobilisations hors-exploitation	5 614	6 726	8 296	19,8%	23,3%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	95	286	-	201,1%
- Crédit-bail & opérations assimilées	97	75	38	-22,7%	-49,3%
- Créances rattachées	0	0	2	-	-
- Créances en souffrance	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	0	0	0	-	-
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	0	0	-	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>419 151</b>	<b>475 273</b>	<b>543 476</b>	<b>13,4%</b>	<b>14,4%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>B I L A N S ( Suite )</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>35 193</b>	<b>38 580</b>	<b>43 424</b>	<b>9,6%</b>	<b>12,6%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	10 939	14 897	19 178	36,2%	28,7%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	14 889	18 205	16 775	22,3%	-7,9%
- Comptes d'emprunts	9 024	4 966	7 193	-45,0%	44,8%
- Autres sommes dues	199	430	121	116,1%	-71,9%
- Dettes rattachées	142	82	157	-42,3%	91,5%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>296 769</b>	<b>333 651</b>	<b>392 407</b>	<b>12,4%</b>	<b>17,6%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	134 715	163 956	173 916	21,7%	6,1%
- Dépôts à terme reçus	57 854	56 760	81 763	-1,9%	44,1%
- Comptes d'épargne à régime spécial	88 601	97 321	110 966	9,8%	14,0%
- Dépôts de garantie reçus	11 690	11 393	21 616	-2,5%	89,7%
- Autres dépôts	173	56	70	-67,6%	25,0%
- Bons de caisse	808	1 451	1 267	79,6%	-12,7%
- Comptes d'affacturage	0	0	0	-	-
- Emprunts à la clientèle	21	0	432	-100,0%	-
- Autres sommes dues	1 867	1 250	1 516	-33,0%	21,3%
- Dettes rattachées	1 040	1 464	861	40,8%	-41,2%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>14 710</b>	<b>23 961</b>	<b>20 029</b>	<b>62,9%</b>	<b>-16,4%</b>
- Versements restant à effectuer sur titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	0	0	0	-	-
- Crédoeurs divers	4 740	7 017	5 990	48,0%	-14,6%
- Dettes rattachées	0	0	0	-	-
- Comptes d'ordre & divers	9 970	16 944	14 039	69,9%	-17,1%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>791</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	-	-
- Titres de participation	0	0	0	-	-
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	791	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>72 479</b>	<b>79 081</b>	<b>86 825</b>	<b>9,1%</b>	<b>9,8%</b>
- Subventions d'investissement	0	0	0	-	-
- Fonds affectés	897	903	1 841	0,7%	103,9%
- Provisions pour risques & charges	5 970	7 522	5 407	26,0%	-28,1%
- Provisions réglementées	53	53	53	-	-
- Comptes bloqués d'actionnaires	2 351	2 219	2 709	-5,6%	22,1%
- Titres et emprunts subordonnés	0	535	542	-	1,3%
- Dettes rattachées	0	2	21	-	950,0%
- Fonds pour risques bancaires généraux	1 542	1 271	1 642	-17,6%	29,2%
- Primes liées au capital	69	69	375	-	443,5%
- Réserves	13 890	14 732	15 520	6,1%	5,3%
- Ecart de réévaluation	8 862	8 770	8 689	-1,0%	-0,9%
- Capital	34 927	39 427	40 427	12,9%	2,5%
- Dotations	2 471	2 471	2 471	-	-
- Report à nouveau	-2 009	-2 342	-3 106	16,6%	32,6%
- Résultat de l'exercice	3 456	3 449	10 234	-0,2%	196,7%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>419 151</b>	<b>475 273</b>	<b>543 476</b>	<b>13,4%</b>	<b>14,4%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	14 027	14 583	35 596	4,0%	144,1%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	58 053	51 950	73 100	-10,5%	40,7%
AUTRES ENGAGEMENTS	3 908	0	0	-100,0%	-
ENGAGEMENTS DOUTEUX	1 878	5 808	5 806	209,3%	0,0%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>315 924</b>	<b>353 629</b>	<b>424 615</b>	<b>11,9%</b>	<b>20,1%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>223 510</b>	<b>256 179</b>	<b>304 357</b>	<b>14,6%</b>	<b>18,8%</b>
a) Crédits à court terme	125 574	130 906	156 316	4,2%	19,4%
<i>dont Crédits de campagne</i>	435	1 465	475	236,8%	-67,6%
b) Crédits à moyen terme	52 790	83 688	94 371	58,5%	12,8%
c) Crédits à long terme	2 968	2 714	2 732	-8,6%	0,7%
d) Opérations de crédit-bail	97	75	38	-22,7%	-49,3%
e) Crédits en souffrance	42 081	38 796	50 900	-7,8%	31,2%
impayés & immobilisés	14 640	12 948	14 251	-11,6%	10,1%
<i>provisions</i>	15	0	0	-100,0%	-
douteux & litigieux	27 441	25 848	36 649	-5,8%	41,8%
<i>provisions</i>	49 397	49 977	51 691	1,2%	3,4%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>92 414</b>	<b>97 450</b>	<b>120 258</b>	<b>5,4%</b>	<b>23,4%</b>
a) Titres de placement	46 171	36 891	60 325	-20,1%	63,5%
b) Immobilisations financières	4 204	3 655	3 438	-13,1%	-5,9%
c) Autres immobilisations	27 659	32 436	34 823	17,3%	7,4%
d) Divers	14 380	24 468	21 672	70,2%	-11,4%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>384 100</b>	<b>436 775</b>	<b>500 209</b>	<b>13,7%</b>	<b>14,5%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>295 729</b>	<b>332 187</b>	<b>391 546</b>	<b>12,3%</b>	<b>17,9%</b>
a) A vue	136 582	165 206	175 432	21,0%	6,2%
b) A terme	159 147	166 981	216 114	4,9%	29,4%
dépôts à terme et bons de caisse	58 662	58 211	83 030	-0,8%	42,6%
comptes d'épargne à régime spécial	88 601	97 321	110 966	9,8%	14,0%
autres	11 884	11 449	22 118	-3,7%	93,2%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>62 622</b>	<b>67 093</b>	<b>72 837</b>	<b>7,1%</b>	<b>8,6%</b>
a) Capital, dotations & réserves	50 459	54 613	59 003	8,2%	8,0%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	686	788	1 511	14,9%	91,8%
b) Autres	12 163	12 480	13 834	2,6%	10,8%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>25 749</b>	<b>37 495</b>	<b>35 826</b>	<b>45,6%</b>	<b>-4,5%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>68 176</b>	<b>83 146</b>	<b>75 594</b>	<b>22,0%</b>	<b>-9,1%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-68 176</b>	<b>-83 146</b>	<b>-75 594</b>	<b>22,0%</b>	<b>-9,1%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-10 450</b>	<b>-14 695</b>	<b>-34 069</b>	<b>40,6%</b>	<b>131,8%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-57 726</b>	<b>-68 451</b>	<b>-41 525</b>	<b>18,6%</b>	<b>-39,3%</b>
emplois	-92 777	-106 949	-84 792	15,3%	-20,7%
<i>dont hors UMOA</i>	-16 232	-17 510	-27 032	7,9%	54,4%
<i>dont emplois en souffrance</i>	0	0	0	-	-
ressources	35 051	38 498	43 267	9,8%	12,4%
<i>dont hors UMOA</i>	3 184	5 516	15 483	73,2%	180,7%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>R E S U L T A T S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>40 698</b>	<b>41 795</b>	<b>51 328</b>	<b>2,7%</b>	<b>22,8%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 209	3 124	3 177	41,4%	1,7%
+Produits sur opérations avec la clientèle	26 880	27 561	34 564	2,5%	25,4%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	2 804	3 337	3 527	19,0%	5,7%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	80	71	148	-11,3%	108,5%
+Produits sur opérations de change	5 030	4 620	5 502	-8,2%	19,1%
+Produits sur opérations de hors-bilan	1 499	1 570	1 808	4,7%	15,2%
+Produits sur prestations de services financiers	952	755	805	-20,7%	6,6%
+Autres produits d'exploitation bancaire	1 293	772	3 079	-40,3%	298,8%
- Intérêts sur Opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	0	0	-	-
- Intérêts sur Opérations avec la clientèle en souffrance	49	15	1 282	-69,4%	8446,7%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>8 251</b>	<b>9 556</b>	<b>11 018</b>	<b>15,8%</b>	<b>15,3%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 266	1 111	1 494	-12,2%	34,5%
-Charges sur opérations avec la clientèle	5 642	6 855	7 604	21,5%	10,9%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	19	429	444	2157,9%	3,5%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	0	0	0	-	-
-Charges sur opérations de change	994	817	1 091	-17,8%	33,5%
-Charges sur opérations de hors-bilan	0	0	0	-	-
-Charges sur prestations de services financiers	284	299	337	5,3%	12,7%
-Autres charges d'exploitation bancaire	46	45	48	-2,2%	6,7%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>32 447</b>	<b>32 239</b>	<b>40 310</b>	<b>-0,6%</b>	<b>25,0%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>1 538</b>	<b>2 192</b>	<b>1 223</b>	<b>42,5%</b>	<b>-44,2%</b>
+Produits sur immobilisations financières	595	513	187	-13,8%	-63,5%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	943	1 679	1 036	78,0%	-38,3%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	0	0	0	-	-
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>33 985</b>	<b>34 431</b>	<b>41 533</b>	<b>1,3%</b>	<b>20,6%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>19 128</b>	<b>22 045</b>	<b>25 255</b>	<b>15,2%</b>	<b>14,6%</b>
-Frais de personnel	9 065	10 017	11 667	10,5%	16,5%
-Impôts, taxes et versements assimilés	994	1 133	1 010	14,0%	-10,9%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	9 069	10 895	12 578	20,1%	15,4%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>2 924</b>	<b>3 350</b>	<b>4 009</b>	<b>14,6%</b>	<b>19,7%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	3 002	3 562	4 099	18,7%	15,1%
+Reprises d'amortissements et Provisions sur immobilisations	78	212	90	171,8%	-57,5%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>11 933</b>	<b>9 036</b>	<b>12 269</b>	<b>-24,3%</b>	<b>35,8%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>6 330</b>	<b>3 536</b>	<b>1 141</b>	<b>-44,1%</b>	<b>-67,7%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	10 126	7 678	5 442	-24,2%	-29,1%
+Reprises de provisions	3 796	4 142	4 301	9,1%	3,8%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>49</b>	<b>15</b>	<b>1 282</b>	<b>-69,4%</b>	<b>8446,7%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>5 652</b>	<b>5 515</b>	<b>12 410</b>	<b>-2,4%</b>	<b>125,0%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-113</b>	<b>389</b>	<b>-71</b>	<b>-444,2%</b>	<b>-118,3%</b>
+Subventions d'exploitation	0	31	27	-	-12,9%
+Récupérations sur créances amorties	1	0	0	-100,0%	-
+Produits exceptionnels	153	307	565	100,7%	84,0%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	48	349	0	627,1%	-100,0%
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	5	23	32	360,0%	39,1%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	0	25	0	-	-100,0%
-Charges exceptionnelles	310	250	631	-19,4%	152,4%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-40</b>	<b>374</b>	<b>19</b>	<b>-1035,0%</b>	<b>-94,9%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	829	973	1 323	17,4%	36,0%
-Pertes sur exercices antérieurs	869	599	1 304	-31,1%	117,7%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>2 043</b>	<b>2 829</b>	<b>2 124</b>	<b>38,5%</b>	<b>-24,9%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>3 456</b>	<b>3 449</b>	<b>10 234</b>	<b>-0,2%</b>	<b>196,7%</b>
+Bénéfices	4 947	6 091	11 574	23,1%	90,0%
-Pertes	-1 491	-2 642	-1 340	77,2%	-49,3%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	33,5%	29,0%	28,8%	-4,5	-0,2
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	18,8%	15,1%	16,7%	-3,7	1,6
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	54,0%	56,3%	50,4%	2,3	-5,9
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	3,6%	3,2%	3,4%	-0,4	0,2
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,0%	2,1%	2,0%	0,1	-0,1
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,1%	2,2%	2,2%	0,1	0,0
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	2,2%	2,3%	2,3%	0,1	0,0
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	2,1%	2,6%	2,6%	0,5	0,0
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle /Encours des crédits à la clientèle</i>	13,8%	12,2%	12,6%	-1,6	0,4
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	9,7%	8,8%	9,6%	-0,9	0,8
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,6%	6,6%	7,4%	-1,0	0,8
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	68,2%	79,4%	72,8%	11,2	-6,6
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	52,8%	39,1%	8,4%	-13,7	-30,7
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	10,7%	10,7%	25,4%	0,0	14,7
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	5,2%	4,8%	12,6%	-0,4	7,8
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	16,1	16,9	17,9	5,0%	5,9%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	10,0	6,9	8,7	-31,0%	26,1%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	82,5%	94,7%	389,5%	12,2	294,8

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période.

Montants en millions de F. CFA

**TOGO**  
( 13 Etablissements )

Annexe II.8.2

STATISTIQUES	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>34 927</b>	<b>39 427</b>	<b>40 427</b>	<b>12,9%</b>	<b>2,5%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>34 927</b>	<b>39 427</b>	<b>40 427</b>	<b>12,9%</b>	<b>2,5%</b>
Nationaux	9 035	10 068	12 532	11,4%	24,5%
<i>Etat</i>	4 845	4 725	4 725	-2,5%	-
<i>Privés</i>	4 190	5 343	7 807	27,5%	46,1%
Non-nationaux	25 892	29 359	27 895	13,4%	-5,0%
<i>dont UMOA</i>	11 600	11 071	3 425	-4,6%	-69,1%
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>419 151</b>	<b>475 273</b>	<b>543 476</b>	<b>13,4%</b>	<b>14,4%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>72</b>	<b>81</b>	<b>99</b>	<b>12,5%</b>	<b>22,2%</b>
Périodiques	1	3	1	200,0%	-66,7%
Permanents	71	78	98	9,9%	25,6%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>1 191</b>	<b>1 305</b>	<b>1 412</b>	<b>9,6%</b>	<b>8,2%</b>
Employés	740	815	909	10,1%	11,5%
<i>dont Etrangers</i>	0	0	2	-	-
Cadres	451	490	503	8,6%	2,7%
<i>dont Etrangers</i>	12	12	15	-	25,0%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>187 344</b>	<b>211 066</b>	<b>581 178</b>	<b>12,7%</b>	<b>175,4%</b>
Personnes physiques	162 367	193 294	541 149	19,0%	180,0%
<i>dont Etrangers</i>	12 955	17 729	17 110	36,9%	-3,5%
Personnes morales	24 977	17 772	40 029	-28,8%	125,2%
<i>dont Etrangers</i>	773	721	696	-6,7%	-3,5%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	8,78%	8,20%	7,74%	-0,58	-0,46
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>A - Par type</b>					
Banques	8	10	10	2	0
Etablissements Financiers	3	3	3	0	0
<b>B - Par nature d'activités</b>					
Banques généralistes	7	9	9	2	0
Banques spécialisées	1	1	1	0	0
Etablissements Financiers	3	3	3	0	0
<b>C - Par taille</b>					
Grands (Actifs ≥ 100 milliards )	0	1	2	1	1
Moyens ( 50 milliards ≤ Actifs < 100 milliards )	4	4	3	0	-1
Petits ( Actifs < 50 milliards )	7	8	8	1	0

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA





## **ANNEXE III.1**

# **DONNEES AGREGES DES GRANDS ETABLISSEMENTS**

Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



**GRANDS ETABLISSEMENTS**  
( 33 Etablissements )

**Annexe III.1**

<b>B I L A N S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>786 369</b>	<b>985 039</b>	<b>1 371 354</b>	<b>25,3%</b>	<b>39,2%</b>
- Caisse	98 311	140 478	222 354	42,9%	58,3%
- Comptes ordinaires débiteurs	436 200	496 632	678 290	13,9%	36,6%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	145 099	200 559	250 385	38,2%	24,8%
- Comptes de prêts	103 380	144 505	212 626	39,8%	47,1%
- Valeurs non imputées	2	2	104	-	5100,0%
- Créances rattachées	2 672	2 349	3 913	-12,1%	66,6%
- Créances en souffrance	705	514	3 682	-27,1%	616,3%
<i>(provisions)</i>	128	5 104	4 976	3887,5%	-2,5%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>2 521 038</b>	<b>3 129 377</b>	<b>3 923 454</b>	<b>24,1%</b>	<b>25,4%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	121 767	163 078	183 152	33,9%	12,3%
. <i>Crédits de campagne</i>	0	454	3 826	-	742,7%
. <i>Crédits ordinaires</i>	121 767	162 624	179 326	33,6%	10,3%
- Autres crédits à court terme	742 679	919 692	1 087 607	23,8%	18,3%
. <i>Crédits de campagne</i>	95 401	101 682	130 194	6,6%	28,0%
. <i>Crédits ordinaires</i>	647 278	818 010	957 413	26,4%	17,0%
- Comptes ordinaires débiteurs	596 889	820 656	1 013 792	37,5%	23,5%
- Crédits à moyen terme	807 596	898 238	1 240 470	11,2%	38,1%
- Crédits à long terme	86 911	101 551	132 455	16,8%	30,4%
- Affacturage	0	108	6 019	-	5473,1%
- Valeurs non imputées	9 960	8 507	7 871	-14,6%	-7,5%
- Créances rattachées	18 834	22 345	24 172	18,6%	8,2%
- Créances en souffrance	136 402	195 202	227 916	43,1%	16,8%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	52 631	73 414	105 308	39,5%	43,4%
<i>(provisions)</i>	7 874	4 843	26 069	-38,5%	438,3%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	83 771	121 778	120 599	45,4%	-1,0%
<i>(provisions)</i>	407 274	491 512	522 393	20,7%	6,3%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	0	10	2 009	-	19990,0%
<i>(provisions)</i>	1 233	1 975	4 009	60,2%	103,0%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>497 699</b>	<b>680 562</b>	<b>1 011 552</b>	<b>36,7%</b>	<b>48,6%</b>
- Titres de placement	330 214	513 363	796 197	55,5%	55,1%
- Comptes de stocks	308	249	703	-19,2%	182,3%
- Débiteurs divers	18 556	22 640	36 355	22,0%	60,6%
- Créances rattachées	6 109	7 250	14 597	18,7%	101,3%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	74 391	64 578	68 607	-13,2%	6,2%
- Valeurs à rejeter	2 454	3 090	3 899	25,9%	26,2%
- Comptes d'ordre & divers	65 667	69 392	91 194	5,7%	31,4%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>278 654</b>	<b>333 351</b>	<b>449 208</b>	<b>19,6%</b>	<b>34,8%</b>
- Immobilisations financières	123 121	135 718	178 336	10,2%	31,4%
- Dépôts & cautionnements	2 198	3 292	5 386	49,8%	63,6%
- Immobilisations en cours	16 988	20 414	32 093	20,2%	57,2%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	512	1 158	611	126,2%	-47,2%
- Immobilisations d'exploitation	102 747	130 139	174 078	26,7%	33,8%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	12 692	11 902	9 353	-6,2%	-21,4%
- Immobilisations hors-exploitation	10 533	18 357	26 610	74,3%	45,0%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	1 569	2 392	1 525	52,5%	-36,2%
- Crédit-bail & opérations assimilées	19 346	21 919	29 077	13,3%	32,7%
- Créances rattachées	3 228	3 151	3 344	-2,4%	6,1%
- Créances en souffrance	493	361	284	-26,8%	-21,3%
<i>(provisions)</i>	2 550	2 537	2 511	-0,5%	-1,0%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 735</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	0	4 235	-	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	500	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 083 760</b>	<b>5 128 329</b>	<b>6 760 303</b>	<b>25,6%</b>	<b>31,8%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**GRANDS ETABLISSEMENTS**  
( 33 Etablissements )

**Annexe III.1**

<b>B I L A N S ( Suite )</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>247 502</b>	<b>398 419</b>	<b>652 547</b>	<b>61,0%</b>	<b>63,8%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	128 751	191 366	268 563	48,6%	40,3%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	24 339	49 224	72 578	102,2%	47,4%
- Comptes d'emprunts	88 978	153 399	304 946	72,4%	98,8%
- Autres sommes dues	4 268	2 816	3 064	-34,0%	8,8%
- Dettes rattachées	1 166	1 614	3 396	38,4%	110,4%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>3 199 579</b>	<b>3 968 012</b>	<b>5 127 819</b>	<b>24,0%</b>	<b>29,2%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	1 558 510	1 905 769	2 566 154	22,3%	34,7%
- Dépôts à terme reçus	678 654	876 437	1 091 457	29,1%	24,5%
- Comptes d'épargne à régime spécial	765 440	915 217	1 111 760	19,6%	21,5%
- Dépôts de garantie reçus	72 887	111 017	179 075	52,3%	61,3%
- Autres dépôts	10 500	8 731	14 427	-16,8%	65,2%
- Bons de caisse	23 349	24 433	27 017	4,6%	10,6%
- Comptes d'affacturage	0	0	0	-	-
- Emprunts à la clientèle	20 544	17 596	25 100	-14,3%	42,6%
- Autres sommes dues	58 266	90 451	88 492	55,2%	-2,2%
- Dettes rattachées	11 429	18 361	24 337	60,7%	32,5%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>175 115</b>	<b>192 994</b>	<b>255 922</b>	<b>10,2%</b>	<b>32,6%</b>
- Versements restant à effectuer / titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	8 392	12 608	13 234	50,2%	5,0%
- Crédeurs divers	46 518	51 843	68 413	11,4%	32,0%
- Dettes rattachées	339	280	231	-17,4%	-17,5%
- Comptes d'ordre & divers	119 866	128 263	174 044	7,0%	35,7%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>779</b>	<b>1 172</b>	<b>1 522</b>	<b>50,4%</b>	<b>29,9%</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	-	-
- Titres de participation	0	0	29	-	-
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	779	1 172	1 493	50,4%	27,4%
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>460 785</b>	<b>567 732</b>	<b>722 493</b>	<b>23,2%</b>	<b>27,3%</b>
- Subventions d'investissement	554	510	700	-7,9%	37,3%
- Fonds affectés	21 432	21 759	33 872	1,5%	55,7%
- Provisions pour risques & charges	39 106	51 862	48 802	32,6%	-5,9%
- Provisions réglementées	1 233	2 188	4 177	77,5%	90,9%
- Comptes bloqués d'actionnaires	2 500	2 000	0	-20,0%	-100,0%
- Titres et emprunts subordonnés	5 250	9 450	15 850	80,0%	67,7%
- Dettes rattachées	193	134	663	-30,6%	394,8%
- Fonds pour risques bancaires généraux	24 816	23 718	32 759	-4,4%	38,1%
- Primes liées au capital	12 342	12 663	13 896	2,6%	9,7%
- Réserves	168 608	204 258	248 279	21,1%	21,6%
- Ecart de réévaluation	0	4 690	11 993	-	155,7%
- Capital	133 875	160 253	197 331	19,7%	23,1%
- Dotations	0	0	0	-	-
- Report à nouveau	394	-3 854	3 739	-1078,2%	-197,0%
- Résultat de l'exercice	50 482	78 101	110 432	54,7%	41,4%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 083 760</b>	<b>5 128 329</b>	<b>6 760 303</b>	<b>25,6%</b>	<b>31,8%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	183 120	258 348	441 070	41,1%	70,7%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	606 253	756 514	879 600	24,8%	16,3%
AUTRES ENGAGEMENTS	14 243	10 203	31 193	-28,4%	205,7%
ENGAGEMENTS DOUTEUX	28 138	29 767	8 996	5,8%	-69,8%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**GRANDS ETABLISSEMENTS**  
( 33 Etablissements )

**Annexe III.1**

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>3 299 896</b>	<b>4 145 486</b>	<b>5 387 574</b>	<b>25,6%</b>	<b>30,0%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>2 596 434</b>	<b>3 193 890</b>	<b>3 997 250</b>	<b>23,0%</b>	<b>25,2%</b>
a) Crédits à court terme	1 545 686	1 976 619	2 367 048	27,9%	19,8%
<i>dont Crédits de campagne</i>	<i>95 401</i>	<i>102 136</i>	<i>134 020</i>	<i>7,1%</i>	<i>31,2%</i>
b) Crédits à moyen terme	807 596	898 238	1 240 470	11,2%	38,1%
c) Crédits à long terme	86 911	101 551	132 455	16,8%	30,4%
d) Opérations de crédit-bail	19 346	21 919	29 077	13,3%	32,7%
e) Crédits en souffrance	136 895	195 563	228 200	42,9%	16,7%
impayés ou immobilisés	52 864	73 544	105 430	39,1%	43,4%
<i>provisions</i>	<i>7 874</i>	<i>4 843</i>	<i>26 069</i>	<i>-38,5%</i>	<i>438,3%</i>
douteux ou litigieux	84 031	122 019	122 770	45,2%	0,6%
<i>provisions</i>	<i>411 057</i>	<i>496 024</i>	<i>528 913</i>	<i>20,7%</i>	<i>6,6%</i>
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>703 462</b>	<b>951 596</b>	<b>1 390 324</b>	<b>35,3%</b>	<b>46,1%</b>
a) Titres de placement	330 214	513 363	796 197	55,5%	55,1%
b) Immobilisations financières	123 121	135 718	178 336	10,2%	31,4%
c) Autres immobilisations	132 466	172 202	238 167	30,0%	38,3%
d) Divers	117 661	130 313	177 624	10,8%	36,3%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>3 837 424</b>	<b>4 731 524</b>	<b>6 106 417</b>	<b>23,3%</b>	<b>29,1%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>3 196 542</b>	<b>3 962 259</b>	<b>5 116 716</b>	<b>24,0%</b>	<b>29,1%</b>
a) A vue	1 616 776	1 996 220	2 654 646	23,5%	33,0%
b) A terme	1 579 766	1 966 039	2 462 070	24,5%	25,2%
dépôts à terme et bons de caisse	702 003	900 870	1 118 474	28,3%	24,2%
comptes d'épargne à régime spécial	765 440	915 217	1 111 760	19,6%	21,5%
autres	112 323	149 952	231 836	33,5%	54,6%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>363 225</b>	<b>439 312</b>	<b>560 063</b>	<b>20,9%</b>	<b>27,5%</b>
a) Capital, dotations, réserves, report à nouveau ...	316 700	383 159	477 915	21,0%	24,7%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	<i>7 881</i>	<i>11 087</i>	<i>16 139</i>	<i>40,7%</i>	<i>45,6%</i>
b) Autres	46 525	56 153	82 148	20,7%	46,3%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>277 657</b>	<b>329 953</b>	<b>429 638</b>	<b>18,8%</b>	<b>30,2%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>537 528</b>	<b>586 038</b>	<b>718 843</b>	<b>9,0%</b>	<b>22,7%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-537 528</b>	<b>-586 038</b>	<b>-718 843</b>	<b>9,0%</b>	<b>22,7%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-98 478</b>	<b>-140 631</b>	<b>-222 907</b>	<b>42,8%</b>	<b>58,5%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-439 050</b>	<b>-445 407</b>	<b>-495 936</b>	<b>1,4%</b>	<b>11,3%</b>
emplois	-685 386	-842 212	-1 145 087	22,9%	36,0%
<i>dont hors UMOA</i>	<i>-259 607</i>	<i>-342 939</i>	<i>-327 038</i>	<i>32,1%</i>	<i>-4,6%</i>
<i>dont emplois en souffrance</i>	<i>-705</i>	<i>-158</i>	<i>2 794</i>		
ressources	246 336	396 805	649 151	61,1%	63,6%
<i>dont hors UMOA</i>	<i>87 725</i>	<i>112 146</i>	<i>131 117</i>	<i>27,8%</i>	<i>16,9%</i>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**GRANDS ETABLISSEMENTS**  
( 33 Etablissements )

Annexe III.1

<b>R E S U L T A T S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>377 982</b>	<b>477 149</b>	<b>607 282</b>	<b>26,2%</b>	<b>27,3%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	10 753	17 036	21 505	58,4%	26,2%
+Produits sur opérations avec la clientèle	288 410	359 302	439 368	24,6%	22,3%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	26 405	27 262	51 840	3,2%	90,2%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	12 457	13 676	16 818	9,8%	23,0%
+Produits sur opérations de change	18 805	30 928	43 715	64,5%	41,3%
+Produits sur opérations de hors-bilan	13 933	20 042	24 306	43,8%	21,3%
+Produits sur prestations de services financiers	6 411	8 220	8 924	28,2%	8,6%
+Autres produits d'exploitation bancaire	2 105	1 932	2 065	-8,2%	6,9%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	20	335	-	1575,0%
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	1 297	1 229	924	-5,2%	-24,8%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>86 539</b>	<b>112 822</b>	<b>154 831</b>	<b>30,4%</b>	<b>37,2%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	9 558	12 531	19 327	31,1%	54,2%
-Charges sur opérations avec la clientèle	61 054	76 414	94 284	25,2%	23,4%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	1 586	1 925	11 324	21,4%	488,3%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	9 300	11 098	12 963	19,3%	16,8%
-Charges sur opérations de change	1 817	7 274	12 671	300,3%	74,2%
-Charges sur opérations de hors-bilan	492	322	309	-34,6%	-4,0%
-Charges sur prestations de services financiers	1 683	2 369	2 934	40,8%	23,8%
-Autres charges d'exploitation bancaire	1 049	889	1 019	-15,3%	14,6%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>291 443</b>	<b>364 327</b>	<b>452 451</b>	<b>25,0%</b>	<b>24,2%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>15 931</b>	<b>21 858</b>	<b>19 304</b>	<b>37,2%</b>	<b>-11,7%</b>
+Produits sur immobilisations financières	6 235	8 654	9 254	38,8%	6,9%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	9 940	13 635	10 720	37,2%	-21,4%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	244	431	670	76,6%	55,5%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>307 374</b>	<b>386 185</b>	<b>471 755</b>	<b>25,6%</b>	<b>22,2%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>156 200</b>	<b>194 318</b>	<b>247 589</b>	<b>24,4%</b>	<b>27,4%</b>
-Frais de personnel	72 290	89 873	110 639	24,3%	23,1%
-Impôts, taxes et versements assimilés	9 624	10 375	14 376	7,8%	38,6%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	74 286	94 070	122 574	26,6%	30,3%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>24 096</b>	<b>29 106</b>	<b>33 236</b>	<b>20,8%</b>	<b>14,2%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	24 178	29 334	33 837	21,3%	15,4%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	82	228	601	178,0%	163,6%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>127 078</b>	<b>162 761</b>	<b>190 930</b>	<b>28,1%</b>	<b>17,3%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>44 788</b>	<b>56 160</b>	<b>29 173</b>	<b>25,4%</b>	<b>-48,1%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	96 106	128 480	93 634	33,7%	-27,1%
+Reprises de provisions	51 318	72 320	64 461	40,9%	-10,9%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>1 297</b>	<b>1 249</b>	<b>1 259</b>	<b>-3,7%</b>	<b>0,8%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>83 587</b>	<b>107 850</b>	<b>163 016</b>	<b>29,0%</b>	<b>51,2%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-8 966</b>	<b>-2 101</b>	<b>-8 901</b>	<b>-76,6%</b>	<b>323,7%</b>
+Subventions d'exploitation	5	0	3	-100,0%	-
+Récupérations sur créances amorties	773	849	530	9,8%	-37,6%
+Produits exceptionnels	1 687	2 516	5 759	49,1%	128,9%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	500	0	0	-100,0%	-
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	360	607	886	68,6%	46,0%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	4 877	609	6 953	-87,5%	1041,7%
-Charges exceptionnelles	6 694	4 250	7 354	-36,5%	73,0%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>452</b>	<b>-252</b>	<b>-7 257</b>	<b>-155,8%</b>	<b>2779,8%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	5 262	9 151	8 437	73,9%	-7,8%
-Pertes sur exercices antérieurs	4 810	9 403	15 694	95,5%	66,9%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>24 591</b>	<b>27 396</b>	<b>36 426</b>	<b>11,4%</b>	<b>33,0%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>50 482</b>	<b>78 101</b>	<b>110 432</b>	<b>54,7%</b>	<b>41,4%</b>
+Bénéfices	54 367	79 324	110 432	45,9%	39,2%
-Pertes	-3 885	-1 223	0	-68,5%	-100,0%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**GRANDS ETABLISSEMENTS**  
( 33 Etablissements )

**Annexe III.1**

<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	18,4%	18,8%	17,2%	0,4	-1,6
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	5,3%	6,1%	5,7%	0,9	-0,4
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	75,4%	71,9%	70,9%	-3,5	-1,1
<b>COUT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	4,0%	3,7%	4,1%	-0,2	0,3
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,0%	2,1%	2,0%	0,1	-0,1
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,1%	2,2%	2,2%	0,1	0,0
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	2,3%	2,5%	2,7%	0,2	0,2
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,3%	1,9%	1,9%	0,6	-0,1
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	12,3%	12,2%	12,3%	-0,1	0,1
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	9,5%	9,8%	9,8%	0,4	-0,1
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,3%	7,6%	7,6%	0,3	-0,1
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	61,9%	61,4%	62,2%	-0,5	0,8
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	34,9%	34,2%	15,2%	-0,6	-19,1
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	17,3%	21,4%	24,4%	4,1	3,0
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	12,0%	15,1%	16,5%	3,2	1,4
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	26,0	26,4	28,7	1,5%	8,8%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	21,2	22,1	22,2	4,5%	0,2%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	64,4%	62,4%	57,8%	-2,0	-4,6

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période  
Montants en millions de F. CFA



**GRANDS ETABLISSEMENTS**  
( 33 Etablissements )

**Annexe III.1**

<b>STATISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>133 875</b>	<b>160 253</b>	<b>197 331</b>	<b>19,7%</b>	<b>23,1%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>133 875</b>	<b>160 253</b>	<b>197 331</b>	<b>19,7%</b>	<b>23,1%</b>
Nationaux	64 740	87 223	103 322	34,7%	18,5%
<i>Etat</i>	35 690	38 852	42 405	8,9%	9,1%
<i>Privés</i>	29 050	48 371	60 917	66,5%	25,9%
Non-nationaux	69 135	73 030	94 009	5,6%	28,7%
<i>dont UMOA</i>	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>4 083 760</b>	<b>5 128 329</b>	<b>6 760 303</b>	<b>25,6%</b>	<b>31,8%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>348</b>	<b>410</b>	<b>611</b>	<b>17,8%</b>	<b>49,0%</b>
Périodiques	18	12	12	-33,3%	-
Permanents	330	398	599	20,6%	50,5%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>6 008</b>	<b>7 361</b>	<b>9 203</b>	<b>22,5%</b>	<b>25,0%</b>
Employés	3 780	4 313	5 725	14,1%	32,7%
<i>dont Etrangers</i>	10	17	10	70,0%	-41,2%
Cadres	2 228	3 048	3 478	36,8%	14,1%
<i>dont Etrangers</i>	61	73	89	19,7%	21,9%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>1 716 128</b>	<b>1 963 912</b>	<b>2 519 368</b>	<b>14,4%</b>	<b>28,3%</b>
Personnes physiques	1 581 666	1 768 141	2 208 487	11,8%	24,9%
<i>dont Etrangers</i>	206 756	119 518	156 075	-42,2%	30,6%
Personnes morales	134 462	195 771	310 881	45,6%	58,8%
<i>dont Etrangers</i>	6 366	6 238	7 410	-2,0%	18,8%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	7,09%	9,21%	9,54%	2,12	0,33
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>33</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

## **ANNEXE III.2**

### **DONNEES AGREGÉES DES ÉTABLISSEMENTS MOYENS**

Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



**ETABLISSEMENTS MOYENS**  
( 19 Etablissements )

Annexe III.2

<b>B I L A N S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>398 496</b>	<b>294 293</b>	<b>299 245</b>	<b>-26,1%</b>	<b>1,7%</b>
- Caisse	53 756	41 593	42 948	-22,6%	3,3%
- Comptes ordinaires débiteurs	245 746	175 573	178 030	-28,6%	1,4%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	66 882	38 661	29 721	-42,2%	-23,1%
- Comptes de prêts	24 245	28 346	38 659	16,9%	36,4%
- Valeurs non imputées	32	0	0	-100,0%	-
- Créances rattachées	237	219	368	-7,6%	68,0%
- Créances en souffrance	7 598	9 901	9 519	30,3%	-3,9%
<i>(provisions)</i>	5 230	13	3 211	-99,8%	24600,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>1 318 554</b>	<b>902 122</b>	<b>768 927</b>	<b>-31,6%</b>	<b>-14,8%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	66 265	31 391	33 290	-52,6%	6,0%
. <i>Crédits de campagne</i>	338	0	45	-100,0%	-
. <i>Crédits ordinaires</i>	65 927	31 391	33 245	-52,4%	5,9%
- Autres crédits à court terme	364 288	277 047	145 880	-23,9%	-47,3%
. <i>Crédits de campagne</i>	63 519	47 573	17 928	-25,1%	-62,3%
. <i>Crédits ordinaires</i>	300 769	229 474	127 952	-23,7%	-44,2%
- Comptes ordinaires débiteurs	405 834	196 532	233 343	-51,6%	18,7%
- Crédits à moyen terme	256 120	223 284	202 674	-12,8%	-9,2%
- Crédits à long terme	43 876	39 421	27 210	-10,2%	-31,0%
- Affacturage	3 938	7 610	688	93,2%	-91,0%
- Valeurs non imputées	3 131	2 757	938	-11,9%	-66,0%
- Créances rattachées	12 920	9 229	4 543	-28,6%	-50,8%
- Créances en souffrance	162 182	114 851	120 361	-29,2%	4,8%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	38 321	27 721	31 102	-27,7%	12,2%
<i>(provisions)</i>	6 566	7 896	11	20,3%	-99,9%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	123 790	87 130	89 257	-29,6%	2,4%
<i>(provisions)</i>	161 225	130 685	157 193	-18,9%	20,3%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	71	0	2	-100,0%	-
<i>(provisions)</i>	4 871	2 624	3 872	-46,1%	47,6%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>165 784</b>	<b>129 917</b>	<b>126 424</b>	<b>-21,6%</b>	<b>-2,7%</b>
- Titres de placement	99 657	73 818	60 484	-25,9%	-18,1%
- Comptes de stocks	585	86	35	-85,3%	-59,3%
- Débiteurs divers	13 318	10 005	15 561	-24,9%	55,5%
- Créances rattachées	1 615	1 235	1 464	-23,5%	18,5%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	27 213	12 781	25 924	-53,0%	102,8%
- Valeurs à rejeter	1 178	794	1 399	-32,6%	76,2%
- Comptes d'ordre & divers	22 218	31 198	21 557	40,4%	-30,9%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>123 985</b>	<b>95 161</b>	<b>88 508</b>	<b>-23,2%</b>	<b>-7,0%</b>
- Immobilisations financières	21 998	8 466	18 562	-61,5%	119,3%
- Dépôts & cautionnements	1 033	2 761	1 058	167,3%	-61,7%
- Immobilisations en cours	9 085	5 528	4 049	-39,2%	-26,8%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	1 426	877	2 192	-38,5%	149,9%
- Immobilisations d'exploitation	79 465	57 995	49 821	-27,0%	-14,1%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	4 431	2 484	13 940	-43,9%	461,2%
- Immobilisations hors-exploitation	12 104	18 724	14 506	54,7%	-22,5%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	95	361	-	280,0%
- Crédit-bail & opérations assimilées	99	1 544	0	1459,6%	-100,0%
- Créances rattachées	201	143	512	-28,9%	258,0%
- Créances en souffrance	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	0	39	39	-	-
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	0	0	-	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 006 819</b>	<b>1 421 493</b>	<b>1 283 104</b>	<b>-29,2%</b>	<b>-9,7%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**ETABLISSEMENTS MOYENS**  
( 19 Etablissements )

Annexe III.2

<b>B I L A N S ( Suite )</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>224 614</b>	<b>154 299</b>	<b>158 196</b>	<b>-31,3%</b>	<b>2,5%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	72 739	47 525	62 785	-34,7%	32,1%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	31 745	31 449	22 278	-0,9%	-29,2%
- Comptes d'emprunts	118 512	73 380	72 086	-38,1%	-1,8%
- Autres sommes dues	514	932	129	81,3%	-86,2%
- Dettes rattachées	1 104	1 013	918	-8,2%	-9,4%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>1 505 823</b>	<b>1 045 942</b>	<b>979 550</b>	<b>-30,5%</b>	<b>-6,3%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	734 428	521 225	480 474	-29,0%	-7,8%
- Dépôts à terme reçus	394 185	260 688	277 893	-33,9%	6,6%
- Comptes d'épargne à régime spécial	265 447	186 783	143 327	-29,6%	-23,3%
- Dépôts de garantie reçus	50 861	43 107	42 546	-15,2%	-1,3%
- Autres dépôts	10 508	2 473	748	-76,5%	-69,8%
- Bons de caisse	4 423	2 088	2 247	-52,8%	7,6%
- Comptes d'affacturage	0	0	0	-	-
- Emprunts à la clientèle	8 711	8 685	5 268	-0,3%	-39,3%
- Autres sommes dues	28 529	15 183	21 332	-46,8%	40,5%
- Dettes rattachées	8 731	5 710	5 715	-34,6%	0,1%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>71 502</b>	<b>73 288</b>	<b>46 343</b>	<b>2,5%</b>	<b>-36,8%</b>
- Versements restant à effectuer / titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	12 639	10 439	1 880	-17,4%	-82,0%
- Crédoeurs divers	19 990	29 816	18 949	49,2%	-36,4%
- Dettes rattachées	487	442	135	-9,2%	-69,5%
- Comptes d'ordre & divers	38 386	32 591	25 379	-15,1%	-22,1%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>421</b>	<b>1</b>	<b>61</b>	<b>-99,8%</b>	<b>6000,0%</b>
- Parts dans les entreprises liées	340	0	0	-100,0%	-
- Titres de participation	81	1	61	-98,8%	6000,0%
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>204 459</b>	<b>147 963</b>	<b>98 954</b>	<b>-27,6%</b>	<b>-33,1%</b>
- Subventions d'investissement	20	18	18	-10,0%	-
- Fonds affectés	13 599	16 634	6 290	22,3%	-62,2%
- Provisions pour risques & charges	12 011	9 946	8 422	-17,2%	-15,3%
- Provisions réglementées	255	0	52	-100,0%	-
- Comptes bloqués d'actionnaires	8 856	9 756	7 085	10,2%	-27,4%
- Titres et emprunts subordonnés	8 346	4 518	2 818	-45,9%	-37,6%
- Dettes rattachées	84	190	24	126,2%	-87,4%
- Fonds pour risques bancaires généraux	3 219	3 589	2 684	11,5%	-25,2%
- Primes liées au capital	1 365	894	948	-34,5%	6,0%
- Réserves	42 131	26 383	14 921	-37,4%	-43,4%
- Ecarts de réévaluation	11 532	7 656	4 291	-33,6%	-44,0%
- Capital	101 766	77 738	106 533	-23,6%	37,0%
- Dotations	2 262	0	0	-100,0%	-
- Report à nouveau	-6 719	-11 655	-38 236	73,5%	228,1%
- Résultat de l'exercice	5 732	2 296	-16 896	-59,9%	-835,9%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 006 819</b>	<b>1 421 493</b>	<b>1 283 104</b>	<b>-29,2%</b>	<b>-9,7%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	96 029	58 244	51 966	-39,3%	-10,8%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	283 178	135 182	163 517	-52,3%	21,0%
AUTRES ENGAGEMENTS	8 393	0	0	-100,0%	-
ENGAGEMENTS DOUTEUX	2 069	1 663	1 816	-19,6%	9,2%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**ETABLISSEMENTS MOYENS**  
( 19 Etablissements )

Annexe III.2

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>1 608 022</b>	<b>1 127 387</b>	<b>984 193</b>	<b>-29,9%</b>	<b>-12,7%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>1 332 946</b>	<b>907 218</b>	<b>790 308</b>	<b>-31,9%</b>	<b>-12,9%</b>
a) Crédits à court terme	870 669	528 118	440 063	-39,3%	-16,7%
<i>dont Crédits de campagne</i>	63 857	47 573	17 973	-25,5%	-62,2%
b) Crédits à moyen terme	256 120	223 284	202 674	-12,8%	-9,2%
c) Crédits à long terme	43 876	39 421	27 210	-10,2%	-31,0%
d) Opérations de crédit-bail	99	1 544	0	1459,6%	-100,0%
e) Crédits en souffrance	162 182	114 851	120 361	-29,2%	4,8%
impayés ou immobilisés	38 321	27 721	31 102	-27,7%	12,2%
<i>provisions</i>	6 566	7 896	11	20,3%	-99,9%
douteux ou litigieux	123 861	87 130	89 259	-29,7%	2,4%
<i>provisions</i>	166 096	133 348	161 104	-19,7%	20,8%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>275 076</b>	<b>220 169</b>	<b>193 885</b>	<b>-20,0%</b>	<b>-11,9%</b>
a) Titres de placement	99 657	73 818	60 484	-25,9%	-18,1%
b) Immobilisations financières	21 998	8 466	18 562	-61,5%	119,3%
c) Autres immobilisations	101 687	85 008	69 434	-16,4%	-18,3%
d) Divers	51 734	52 877	45 405	2,2%	-14,1%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>1 783 309</b>	<b>1 268 207</b>	<b>1 125 826</b>	<b>-28,9%</b>	<b>-11,2%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>1 509 731</b>	<b>1 050 671</b>	<b>975 715</b>	<b>-30,4%</b>	<b>-7,1%</b>
a) A vue	762 957	536 408	501 806	-29,7%	-6,5%
b) A terme	746 774	514 263	473 909	-31,1%	-7,8%
dépôts à terme et bons de caisse	398 608	262 776	280 140	-34,1%	6,6%
comptes d'épargne à régime spécial	265 447	186 783	143 327	-29,6%	-23,3%
autres	82 719	64 704	50 442	-21,8%	-22,0%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>178 096</b>	<b>128 830</b>	<b>83 136</b>	<b>-27,7%</b>	<b>-35,5%</b>
a) Capital, dotations, réserves, report à nouveau ...	135 488	90 248	62 582	-33,4%	-30,7%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	2 518	1 589	1 300	-36,9%	-18,2%
b) Autres	42 608	38 582	20 554	-9,4%	-46,7%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>95 482</b>	<b>88 706</b>	<b>66 975</b>	<b>-7,1%</b>	<b>-24,5%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>175 287</b>	<b>140 820</b>	<b>141 633</b>	<b>-19,7%</b>	<b>0,6%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-175 287</b>	<b>-140 820</b>	<b>-141 633</b>	<b>-19,7%</b>	<b>0,6%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-54 294</b>	<b>-41 625</b>	<b>-42 982</b>	<b>-23,3%</b>	<b>3,3%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-120 993</b>	<b>-99 195</b>	<b>-98 651</b>	<b>-18,0%</b>	<b>-0,5%</b>
emplois	-344 503	-252 481	-255 929	-26,7%	1,4%
<i>dont hors UMOA</i>	-94 085	-63 179	-54 211	-32,8%	-14,2%
<i>dont emplois en souffrance</i>	324	-2 651	-4 523		
ressources	223 510	153 286	157 278	-31,4%	2,6%
<i>dont hors UMOA</i>	28 578	29 921	31 140	4,7%	4,1%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**ETABLISSEMENTS MOYENS**  
( 19 Etablissements )

Annexe III.2

<b>R E S U L T A T S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>VARIATION</b>	<b>VARIATION</b>
			<b>(*)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>199 412</b>	<b>131 848</b>	<b>111 975</b>	<b>-33,9%</b>	<b>-15,1%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 262	4 198	5 134	-20,2%	22,3%
+Produits sur opérations avec la clientèle	152 117	101 918	84 838	-33,0%	-16,8%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	5 063	3 751	4 539	-25,9%	21,0%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	169	397	0	134,9%	-100,0%
+Produits sur opérations de change	26 331	16 046	15 097	-39,1%	-5,9%
+Produits sur opérations de hors-bilan	7 827	4 229	3 364	-46,0%	-20,5%
+Produits sur prestations de services financiers	1 851	929	471	-49,8%	-49,3%
+Autres produits d'exploitation bancaire	1 708	821	362	-51,9%	-55,9%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	12	0	0	-100,0%	-
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	904	441	1 830	-51,2%	315,0%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>46 879</b>	<b>31 636</b>	<b>31 173</b>	<b>-32,5%</b>	<b>-1,5%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	8 815	5 926	5 495	-32,8%	-7,3%
-Charges sur opérations avec la clientèle	32 125	21 695	21 822	-32,5%	0,6%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	861	296	841	-65,6%	184,1%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	36	186	0	416,7%	-100,0%
-Charges sur opérations de change	3 020	2 490	2 339	-17,5%	-6,1%
-Charges sur opérations de hors-bilan	343	376	182	9,6%	-51,6%
-Charges sur prestations de services financiers	788	545	424	-30,8%	-22,2%
-Autres charges d'exploitation bancaire	891	122	70	-86,3%	-42,6%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>152 533</b>	<b>100 212</b>	<b>80 802</b>	<b>-34,3%</b>	<b>-19,4%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>4 645</b>	<b>4 295</b>	<b>1 948</b>	<b>-7,5%</b>	<b>-54,6%</b>
+Produits sur immobilisations financières	966	749	381	-22,5%	-49,1%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	3 884	3 561	1 844	-8,3%	-48,2%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	205	15	277	-92,7%	1746,7%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>157 178</b>	<b>104 507</b>	<b>82 750</b>	<b>-33,5%</b>	<b>-20,8%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>87 408</b>	<b>63 470</b>	<b>60 539</b>	<b>-27,4%</b>	<b>-4,6%</b>
-Frais de personnel	39 896	28 464	28 116	-28,7%	-1,2%
-Impôts, taxes et versements assimilés	4 440	2 847	3 020	-35,9%	6,1%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	43 072	32 159	29 403	-25,3%	-8,6%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>11 742</b>	<b>8 731</b>	<b>7 857</b>	<b>-25,6%</b>	<b>-10,0%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	12 288	8 902	7 896	-27,6%	-11,3%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	546	171	39	-68,7%	-77,2%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>58 028</b>	<b>32 306</b>	<b>14 354</b>	<b>-44,3%</b>	<b>-55,6%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>41 336</b>	<b>20 601</b>	<b>27 082</b>	<b>-50,2%</b>	<b>31,5%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	57 064	31 904	39 759	-44,1%	24,6%
+Reprises de provisions	15 728	11 303	12 677	-28,1%	12,2%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>916</b>	<b>441</b>	<b>1 830</b>	<b>-51,9%</b>	<b>315,0%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>17 608</b>	<b>12 146</b>	<b>-10 898</b>	<b>-31,0%</b>	<b>-189,7%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-904</b>	<b>-927</b>	<b>-2 367</b>	<b>2,5%</b>	<b>155,3%</b>
+Subventions d'exploitation	0	33	0	-	-100,0%
+Récupérations sur créances amorties	157	170	9	8,3%	-94,7%
+Produits exceptionnels	1 748	950	572	-45,7%	-39,8%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	-	-
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	77	353	274	358,4%	-22,4%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	48	423	269	781,3%	-36,4%
-Charges exceptionnelles	2 684	1 304	2 405	-51,4%	84,4%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-1 798</b>	<b>-485</b>	<b>44</b>	<b>-73,0%</b>	<b>-109,1%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	2 349	3 193	1 802	35,9%	-43,6%
-Pertes sur exercices antérieurs	4 147	3 678	1 758	-11,3%	-52,2%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>9 174</b>	<b>6 486</b>	<b>3 675</b>	<b>-29,3%</b>	<b>-43,3%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>5 732</b>	<b>4 248</b>	<b>-16 896</b>	<b>-25,9%</b>	<b>-497,7%</b>
+Bénéfices	20 898	13 549	11 515	-35,2%	-15,0%
-Pertes	-15 166	-9 301	-28 411	-38,7%	205,5%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**ETABLISSEMENTS MOYENS**  
( 19 Etablissements )

Annexe III.2

<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	22,2%	24,4%	29,6%	2,2	5,2
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	12,2%	12,7%	15,2%	0,5	2,6
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	51,6%	55,2%	57,2%	3,6	2,1
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	3,9%	4,0%	3,7%	0,1	-0,3
<b>COÛT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,2%	2,2%	2,4%	0,0	0,3
<b>COÛT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,4%	2,4%	2,6%	0,0	0,2
<b>COÛT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	2,6%	2,5%	2,8%	0,0	0,2
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,4%	1,6%	2,2%	0,2	0,6
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	12,3%	12,0%	11,7%	-0,3	-0,3
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	9,7%	9,6%	9,4%	-0,2	-0,2
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,3%	7,1%	6,8%	-0,2	-0,4
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	65,4%	72,2%	84,7%	6,9	12,5
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	70,1%	62,9%	167,3%	-7,2	104,4
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	3,8%	4,2%	-20,9%	0,5	-25,1
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	3,0%	3,1%	-18,7%	0,1	-21,8
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	23,1	22,6	23,7	-2,3%	5,1%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	15,3	11,5	5,6	-25,1%	-51,0%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	-	-	-	0,0	0,0

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période

Montants en millions de F. CFA



**ETABLISSEMENTS MOYENS**  
( 19 Etablissements )

Annexe III.2

<b>STATISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>104 028</b>	<b>77 738</b>	<b>106 533</b>	<b>-25,3%</b>	<b>37,0%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>104 028</b>	<b>77 738</b>	<b>106 533</b>	<b>-25,3%</b>	<b>37,0%</b>
Nationaux	39 731	25 590	35 415	-35,6%	38,4%
<i>Etat</i>	15 172	13 376	14 743	-11,8%	10,2%
<i>Privés</i>	24 559	12 214	20 672	-50,3%	69,2%
Non-nationaux	64 297	52 148	71 118	-18,9%	36,4%
<i>dont UMOA</i>	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>2 006 819</b>	<b>1 421 493</b>	<b>1 283 104</b>	<b>-29,2%</b>	<b>-9,7%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>262</b>	<b>230</b>	<b>223</b>	<b>-12,2%</b>	<b>-3,0%</b>
Périodiques	9	2	1	-77,8%	-50,0%
Permanents	253	228	132	-9,9%	-42,1%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>3 782</b>	<b>2 811</b>	<b>2 551</b>	<b>-25,7%</b>	<b>-9,2%</b>
Employés	2 184	1 818	1 574	-16,8%	-13,4%
<i>dont Etrangers</i>	11	10	23	-9,1%	130,0%
Cadres	1 598	993	977	-37,9%	-1,6%
<i>dont Etrangers</i>	44	28	34	-36,4%	21,4%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>1 083 074</b>	<b>1 150 374</b>	<b>988 693</b>	<b>6,2%</b>	<b>-14,1%</b>
Personnes physiques	755 165	851 373	742 338	12,7%	-12,8%
<i>dont Etrangers</i>	42 661	26 191	17 339	-38,6%	-33,8%
Personnes morales	327 909	299 001	246 355	-8,8%	-17,6%
<i>dont Etrangers</i>	26 139	1 990	1 318	-92,4%	-33,8%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	8,08%	9,23%	7,54%	1,15	-1,70
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

## **ANNEXE III.3**

### **DONNEES AGREGÉES DES PETITS ÉTABLISSEMENTS**

Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



**PETITS ETABLISSEMENTS**  
( 63 Etablissements )

Annexe III.3

<b>B I L A N S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>216 144</b>	<b>290 657</b>	<b>289 863</b>	<b>34,5%</b>	<b>-0,3%</b>
- Caisse	15 144	23 300	44 391	53,9%	90,5%
- Comptes ordinaires débiteurs	127 090	167 541	130 009	31,8%	-22,4%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	47 615	61 708	70 193	29,6%	13,8%
- Comptes de prêts	24 042	32 744	43 704	36,2%	33,5%
- Valeurs non imputées	46	7	13	-84,8%	85,7%
- Créances rattachées	591	903	983	52,8%	8,9%
- Créances en souffrance	1 616	4 454	570	175,6%	-87,2%
<i>(provisions)</i>	60	113	26	88,3%	-77,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>387 215</b>	<b>585 438</b>	<b>543 118</b>	<b>51,2%</b>	<b>-7,2%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	32 016	50 447	49 138	57,6%	-2,6%
. <i>Crédits de campagne</i>	74	554	5 189	648,6%	836,6%
. <i>Crédits ordinaires</i>	31 942	49 893	43 949	56,2%	-11,9%
- Autres crédits à court terme	106 495	180 887	154 987	69,9%	-14,3%
. <i>Crédits de campagne</i>	11 325	12 087	11 505	6,7%	-4,8%
. <i>Crédits ordinaires</i>	95 170	168 800	143 482	77,4%	-15,0%
- Comptes ordinaires débiteurs	98 357	145 360	127 658	47,8%	-12,2%
- Crédits à moyen terme	105 134	122 592	145 075	16,6%	18,3%
- Crédits à long terme	9 700	12 911	12 893	33,1%	-0,1%
- Affacturage	1 992	2 041	1 306	2,5%	-36,0%
- Valeurs non imputées	1 427	702	1 189	-50,8%	69,4%
- Créances rattachées	2 348	3 864	6 401	64,6%	65,7%
- Créances en souffrance	29 746	66 634	44 471	124,0%	-33,3%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	25 765	28 865	23 302	12,0%	-19,3%
<i>(provisions)</i>	551	2 734	1 129	396,2%	-58,7%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	3 953	37 764	21 128	855,3%	-44,1%
<i>(provisions)</i>	69 929	90 993	39 431	30,1%	-56,7%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	28	5	41	-82,1%	720,0%
<i>(provisions)</i>	1 715	1 991	7 066	16,1%	254,9%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>72 135</b>	<b>83 364</b>	<b>94 490</b>	<b>15,6%</b>	<b>13,3%</b>
- Titres de placement	34 282	37 996	41 302	10,8%	8,7%
- Comptes de stocks	303	168	492	-44,6%	192,9%
- Débiteurs divers	13 604	15 162	14 458	11,5%	-4,6%
- Créances rattachées	489	422	3 450	-13,7%	717,5%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	7 281	9 193	7 152	26,3%	-22,2%
- Valeurs à rejeter	963	2 205	1 399	129,0%	-36,6%
- Comptes d'ordre & divers	15 213	18 218	26 237	19,8%	44,0%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>66 311</b>	<b>95 753</b>	<b>95 525</b>	<b>44,4%</b>	<b>-0,2%</b>
- Immobilisations financières	7 760	10 469	10 051	34,9%	-4,0%
- Dépôts & cautionnements	903	1 734	1 239	92,0%	-28,5%
- Immobilisations en cours	5 947	5 965	4 428	0,3%	-25,8%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	1 437	848	357	-41,0%	-57,9%
- Immobilisations d'exploitation	29 240	50 859	42 352	73,9%	-16,7%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	6 359	11 288	8 348	77,5%	-26,0%
- Immobilisations hors-exploitation	8 931	10 145	13 397	13,6%	32,1%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	35	3	-	-91,4%
- Crédit-bail & opérations assimilées	12 847	15 590	22 778	21,4%	46,1%
- Créances rattachées	186	309	672	66,1%	117,5%
- Créances en souffrance	497	682	608	37,2%	-10,9%
<i>(provisions)</i>	1 353	902	1 282	-33,3%	42,1%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>388</b>	<b>89</b>	<b>0</b>	<b>-77,1%</b>	<b>-100,0%</b>
- Actionnaires, capital non appelé	300	1	0	-99,7%	-100,0%
- Actionnaires, capital appelé non versé	88	88	0	-	-100,0%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>742 193</b>	<b>1 055 301</b>	<b>1 022 996</b>	<b>42,2%</b>	<b>-3,1%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**PETITS ETABLISSEMENTS**  
( 63 Etablissements )

Annexe III.3

<b>B I L A N S (Suite)</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>98 223</b>	<b>157 456</b>	<b>177 570</b>	<b>60,3%</b>	<b>12,8%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	25 778	44 209	44 782	71,5%	1,3%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	21 359	20 917	21 428	-2,1%	2,4%
- Comptes d'emprunts	49 283	89 592	106 884	81,8%	19,3%
- Autres sommes dues	610	1 209	2 815	98,2%	132,8%
- Dettes rattachées	1 193	1 529	1 661	28,2%	8,6%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>464 522</b>	<b>701 226</b>	<b>659 483</b>	<b>51,0%</b>	<b>-6,0%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	216 513	331 964	302 674	53,3%	-8,8%
- Dépôts à terme reçus	134 580	223 733	208 954	66,2%	-6,6%
- Comptes d'épargne à régime spécial	61 012	71 400	71 786	17,0%	0,5%
- Dépôts de garantie reçus	26 101	38 025	38 964	45,7%	2,5%
- Autres dépôts	495	447	6 684	-9,7%	1395,3%
- Bons de caisse	9	533	5 442	5822,2%	921,0%
- Comptes d'affacturage	1	1	479	-	47800,0%
- Emprunts à la clientèle	11 037	13 329	9 848	20,8%	-26,1%
- Autres sommes dues	11 866	17 092	11 015	44,0%	-35,6%
- Dettes rattachées	2 908	4 702	3 637	61,7%	-22,6%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>37 874</b>	<b>52 792</b>	<b>63 858</b>	<b>39,4%</b>	<b>21,0%</b>
- Versements restant à effectuer / titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	7 285	5 735	6 795	-21,3%	18,5%
- Créditeurs divers	15 710	28 002	32 137	78,2%	14,8%
- Dettes rattachées	631	363	603	-42,5%	66,1%
- Comptes d'ordre & divers	14 248	18 692	24 323	31,2%	30,1%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>210</b>	<b>176</b>	<b>5</b>	<b>-16,2%</b>	<b>-97,2%</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	5	-	-
- Titres de participation	210	176	0	-16,2%	-100,0%
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>141 364</b>	<b>143 651</b>	<b>122 080</b>	<b>1,6%</b>	<b>-15,0%</b>
- Subventions d'investissement	8	246	168	2975,0%	-31,7%
- Fonds affectés	16 302	20 141	20 845	23,5%	3,5%
- Provisions pour risques & charges	4 075	6 704	6 262	64,5%	-6,6%
- Provisions réglementées	87	280	278	221,8%	-0,7%
- Comptes bloqués d'actionnaires	3 213	3 578	3 285	11,4%	-8,2%
- Titres et emprunts subordonnés	4 739	4 745	5 095	0,1%	7,4%
- Dettes rattachées	103	270	177	162,1%	-34,4%
- Fonds pour risques bancaires généraux	3 995	3 650	3 190	-8,6%	-12,6%
- Primes liées au capital	1 910	2 212	2 338	15,8%	5,7%
- Réserves	16 857	18 249	14 632	8,3%	-19,8%
- Ecart de réévaluation	2 068	1 965	1 779	-5,0%	-9,5%
- Capital	108 903	151 327	139 152	39,0%	-8,0%
- Dotations	2 485	2 485	2 485	-	-
- Report à nouveau	-12 966	-33 735	-61 481	160,2%	82,2%
- Résultat de l'exercice	-10 415	-38 466	-16 125	269,3%	-58,1%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>742 193</b>	<b>1 055 301</b>	<b>1 022 996</b>	<b>42,2%</b>	<b>-3,1%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	27 840	47 645	76 597	71,1%	60,8%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	134 782	190 132	167 357	41,1%	-12,0%
AUTRES ENGAGEMENTS	3 377	3 890	11 162	15,2%	186,9%
ENGAGEMENTS DOUTEUX	2 014	8 209	8 423	307,6%	2,6%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**PETITS ETABLISSEMENTS**  
( 63 Etablissements )

Annexe III.3

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>526 221</b>	<b>765 388</b>	<b>734 072</b>	<b>45,5%</b>	<b>-4,1%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>405 492</b>	<b>607 039</b>	<b>567 255</b>	<b>49,7%</b>	<b>-6,6%</b>
a) Crédits à court terme	247 568	388 630	341 430	57,0%	-12,1%
<i>dont Crédits de campagne</i>	11 399	12 641	16 694	10,9%	32,1%
b) Crédits à moyen terme	105 134	122 592	145 075	16,6%	18,3%
c) Crédits à long terme	9 700	12 911	12 893	33,1%	-0,1%
d) Opérations de crédit-bail	12 847	15 590	22 778	21,4%	46,1%
e) Crédits en souffrance	30 243	67 316	45 079	122,6%	-33,0%
impayés ou immobilisés	25 983	29 204	23 639	12,4%	-19,1%
<i>provisions</i>	830	2 760	1 274	232,5%	-53,8%
douteux ou litigieux	4 260	38 112	21 440	794,6%	-43,7%
<i>provisions</i>	72 718	93 860	47 634	29,1%	-49,2%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>120 729</b>	<b>158 349</b>	<b>166 817</b>	<b>31,2%</b>	<b>5,3%</b>
a) Titres de placement	34 282	37 996	41 302	10,8%	8,7%
b) Immobilisations financières	7 760	10 469	10 051	34,9%	-4,0%
c) Autres immobilisations	45 021	68 703	61 416	52,6%	-10,6%
d) Divers	33 666	41 181	54 048	22,3%	31,2%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>644 775</b>	<b>899 285</b>	<b>847 087</b>	<b>39,5%</b>	<b>-5,8%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>468 899</b>	<b>702 259</b>	<b>662 641</b>	<b>49,8%</b>	<b>-5,6%</b>
a) A vue	228 380	349 057	314 168	52,8%	-10,0%
b) A terme	240 519	353 202	348 473	46,8%	-1,3%
dépôts à terme et bons de caisse	134 589	224 266	214 396	66,6%	-4,4%
comptes d'épargne à régime spécial	61 012	71 400	71 786	17,0%	0,5%
autres	44 918	57 536	62 291	28,1%	8,3%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>131 434</b>	<b>131 524</b>	<b>108 562</b>	<b>0,1%</b>	<b>-17,5%</b>
a) Capital, dotations, réserves, report à nouveau ...	105 017	100 569	77 112	-4,2%	-23,3%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	945	892	1 249	-5,6%	40,0%
b) Autres	26 417	30 955	31 450	17,2%	1,6%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>44 442</b>	<b>65 502</b>	<b>75 884</b>	<b>47,4%</b>	<b>15,8%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>118 554</b>	<b>133 897</b>	<b>113 015</b>	<b>12,9%</b>	<b>-15,6%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-118 554</b>	<b>-133 897</b>	<b>-113 015</b>	<b>12,9%</b>	<b>-15,6%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-15 175</b>	<b>-23 370</b>	<b>-44 435</b>	<b>54,0%</b>	<b>90,1%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-103 379</b>	<b>-110 527</b>	<b>-68 580</b>	<b>6,9%</b>	<b>-38,0%</b>
emplois	-200 409	-266 454	-244 489	33,0%	-8,2%
<i>dont hors UMOA</i>	-29 295	-52 618	-34 272	79,6%	-34,9%
<i>dont emplois en souffrance</i>	1 616	2 182	570		
ressources	97 030	155 927	175 909	60,7%	12,8%
<i>dont hors UMOA</i>	18 875	31 119	30 019	64,9%	-3,5%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**PETITS ETABLISSEMENTS**  
( 63 Etablissements )

Annexe III.3

<b>R E S U L T A T S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>77 940</b>	<b>105 771</b>	<b>113 004</b>	<b>35,7%</b>	<b>6,8%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	4 145	6 266	7 621	51,2%	21,6%
+Produits sur opérations avec la clientèle	51 587	74 185	73 694	43,8%	-0,7%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	1 840	2 040	1 803	10,9%	-11,6%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	9 399	10 358	12 768	10,2%	23,3%
+Produits sur opérations de change	6 491	8 453	9 354	30,2%	10,7%
+Produits sur opérations de hors-bilan	3 187	4 753	5 247	49,1%	10,4%
+Produits sur prestations de services financiers	511	262	333	-48,7%	27,1%
+Autres produits d'exploitation bancaire	1 241	835	2 856	-32,7%	242,0%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	42	70	-	66,7%
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	461	1 339	602	190,5%	-55,0%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>23 342</b>	<b>32 264</b>	<b>38 418</b>	<b>38,2%</b>	<b>19,1%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 020	7 513	8 732	49,7%	16,2%
-Charges sur opérations avec la clientèle	8 784	14 106	14 188	60,6%	0,6%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	467	627	457	34,3%	-27,1%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	7 421	7 749	10 115	4,4%	30,5%
-Charges sur opérations de change	971	1 154	3 827	18,8%	231,6%
-Charges sur opérations de hors-bilan	70	178	120	154,3%	-32,6%
-Charges sur prestations de services financiers	480	693	760	44,4%	9,7%
-Autres charges d'exploitation bancaire	129	244	219	89,1%	-10,2%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>54 598</b>	<b>73 507</b>	<b>74 586</b>	<b>34,6%</b>	<b>1,5%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>4 323</b>	<b>4 370</b>	<b>3 974</b>	<b>1,1%</b>	<b>-9,1%</b>
+Produits sur immobilisations financières	345	194	225	-43,8%	16,0%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	4 524	4 772	4 266	5,5%	-10,6%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	546	596	517	9,2%	-13,3%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>58 921</b>	<b>77 877</b>	<b>78 560</b>	<b>32,2%</b>	<b>0,9%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>45 087</b>	<b>69 674</b>	<b>66 810</b>	<b>54,5%</b>	<b>-4,1%</b>
-Frais de personnel	19 957	30 983	27 068	55,2%	-12,6%
-Impôts, taxes et versements assimilés	2 066	3 780	2 796	83,0%	-26,0%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	23 064	34 911	36 946	51,4%	5,8%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>6 569</b>	<b>11 478</b>	<b>11 849</b>	<b>74,7%</b>	<b>3,2%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	6 719	11 827	12 270	76,0%	3,7%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	150	349	421	132,7%	20,6%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>7 265</b>	<b>-3 275</b>	<b>-99</b>	<b>-145,1%</b>	<b>-97,0%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>16 151</b>	<b>35 941</b>	<b>16 497</b>	<b>122,5%</b>	<b>-54,1%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	26 820	50 634	32 256	88,8%	-36,3%
+Reprises de provisions	10 669	14 693	15 759	37,7%	7,3%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>461</b>	<b>1 381</b>	<b>672</b>	<b>199,6%</b>	<b>-51,3%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>-8 425</b>	<b>-37 835</b>	<b>-15 924</b>	<b>349,1%</b>	<b>-57,9%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>2 040</b>	<b>2 859</b>	<b>403</b>	<b>40,1%</b>	<b>-85,9%</b>
+Subventions d'exploitation	1 120	627	602	-44,0%	-4,0%
+Récupérations sur créances amorties	59	795	87	1247,5%	-89,1%
+Produits exceptionnels	2 094	3 199	1 196	52,8%	-62,6%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	48	387	0	706,3%	-100,0%
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	102	197	79	93,1%	-59,9%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	345	329	132	-4,6%	-59,9%
-Charges exceptionnelles	834	1 623	1 271	94,6%	-21,7%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-709</b>	<b>33</b>	<b>-1 035</b>	<b>-104,7%</b>	<b>-3236,4%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	1 395	1 998	1 344	43,2%	-32,7%
-Pertres sur exercices antérieurs	2 104	1 965	2 379	-6,6%	21,1%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>3 321</b>	<b>3 523</b>	<b>2 459</b>	<b>6,1%</b>	<b>-30,2%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>-10 415</b>	<b>-38 466</b>	<b>-19 015</b>	<b>269,3%</b>	<b>-50,6%</b>
+Bénéfices	8 983	8 226	11 063	-8,4%	34,5%
-Pertres	-19 398	-46 692	-30 078	140,7%	-35,6%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**PETITS ETABLISSEMENTS**  
( 63 Etablissements )

Annexe III.3

<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b> (*)	<b>VARIATION</b> <b>2005-2006</b>	<b>VARIATION</b> <b>2006-2007</b>
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	21,7%	23,3%	15,3%	1,6	-8,0
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	7,5%	11,1%	7,9%	3,6	-3,1
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	70,9%	58,9%	52,0%	-11,9	-6,9
<b>COUT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	4,8%	5,1%	5,5%	0,3	0,4
<b>COUT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,1%	2,3%	2,5%	0,1	0,2
<b>COUT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,7%	2,8%	3,2%	0,1	0,4
<b>COUT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	3,6%	3,4%	4,4%	-0,2	1,0
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	2,1%	2,2%	3,0%	0,1	0,8
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	13,9%	13,8%	14,9%	-0,1	1,1
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	9,8%	9,8%	10,9%	0,0	1,1
<b>MARGE GLOBALE</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,1%	7,0%	7,7%	-0,1	0,7
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	94,9%	110,9%	106,0%	16,0	-4,8
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	209,0%	-1897,6%	2879,1%	-2 106,7	4 776,7
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	-19,1%	-52,3%	-25,5%	-33,3	26,8
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	-7,6%	-28,2%	-16,4%	-20,5	11,7
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	19,6	24,0	24,4	22,4%	1,7%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	3,2	(1,1)	(0,0)	-135,7%	-96,8%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	73,2%	66,4%	56,1%	-6,7	-10,4

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période  
Montants en millions de F. CFA



**PETITS ETABLISSEMENTS**  
( 63 Etablissements )

Annexe III.3

<b>STATISTIQUES</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>108 903</b>	<b>151 327</b>	<b>139 152</b>	<b>39,0%</b>	<b>-8,0%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>108 903</b>	<b>151 327</b>	<b>139 152</b>	<b>39,0%</b>	<b>-8,0%</b>
Nationaux	27 691	40 415	44 335	45,9%	9,7%
<i>Etat</i>	8 748	9 456	7 200	8,1%	-23,9%
<i>Privés</i>	18 943	30 959	37 135	63,4%	19,9%
Non-nationaux	81 212	110 912	94 817	36,6%	-14,5%
<i>dont UMOA</i>	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>742 193</b>	<b>1 055 301</b>	<b>1 022 996</b>	<b>42,2%</b>	<b>-3,1%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>140</b>	<b>208</b>	<b>209</b>	<b>48,6%</b>	<b>0,5%</b>
Périodiques	2	29	25	1350,0%	-13,8%
Permanents	138	179	184	29,7%	2,8%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>2 298</b>	<b>2 902</b>	<b>2 737</b>	<b>26,3%</b>	<b>-5,7%</b>
Employés	1 466	1 703	1 714	16,2%	0,6%
<i>dont Etrangers</i>	16	17	31	6,3%	82,4%
Cadres	832	1 199	1 023	44,1%	-14,7%
<i>dont Etrangers</i>	43	79	64	83,7%	-19,0%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>211 151</b>	<b>230 098</b>	<b>565 288</b>	<b>9,0%</b>	<b>145,7%</b>
Personnes physiques	166 127	193 351	497 437	16,4%	157,3%
<i>dont Etrangers</i>	5 142	8 452	8 037	64,4%	-4,9%
Personnes morales	45 024	36 747	67 851	-18,4%	84,6%
<i>dont Etrangers</i>	1 947	770	4 017	-60,5%	421,7%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	6,54%	11,58%	11,40%	5,05	-0,18
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>54</b>	<b>67</b>	<b>63</b>	<b>13</b>	<b>-4</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

## **ANNEXE IV.1**

### **DONNEES AGREGÉES DES BANQUES GÉNÉRALISTES**

Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



**BANQUES GENERALISTES**  
( 76 Etablissements )

Annexe IV.1

<b>B I L A N S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>1 236 431</b>	<b>1 380 386</b>	<b>1 742 480</b>	<b>11,6%</b>	<b>26,2%</b>
- Caisse	147 643	185 745	260 943	25,8%	40,5%
- Comptes ordinaires débiteurs	714 605	744 140	907 011	4,1%	21,9%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	225 263	255 076	293 169	13,2%	14,9%
- Comptes de prêts	138 515	181 919	265 953	31,3%	46,2%
- Valeurs non imputées	77	3	117	-96,1%	3800,0%
- Créances rattachées	2 961	2 837	4 661	-4,2%	64,3%
- Créances en souffrance	7 367	10 666	10 626	44,8%	-0,4%
<i>(provisions)</i>	5 385	5 204	5 002	-3,4%	-3,9%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>3 776 902</b>	<b>4 092 358</b>	<b>4 675 891</b>	<b>8,4%</b>	<b>14,3%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	212 299	228 833	248 343	7,8%	8,5%
. <i>Crédits de campagne</i>	412	1 008	9 015	144,7%	794,3%
. <i>Crédits ordinaires</i>	211 887	227 825	239 328	7,5%	5,0%
- Autres crédits à court terme	1 050 955	1 196 005	1 233 478	13,8%	3,1%
. <i>Crédits de campagne</i>	147 339	138 729	146 813	-5,8%	5,8%
. <i>Crédits ordinaires</i>	903 616	1 057 276	1 086 665	17,0%	2,8%
- Comptes ordinaires débiteurs	1 054 283	1 113 048	1 296 917	5,6%	16,5%
- Crédits à moyen terme	1 061 075	1 101 850	1 405 657	3,8%	27,6%
- Crédits à long terme	88 160	95 483	110 179	8,3%	15,4%
- Affacturage	5 671	9 317	7 839	64,3%	-15,9%
- Valeurs non imputées	14 134	11 286	8 186	-20,1%	-27,5%
- Créances rattachées	26 695	27 697	29 075	3,8%	5,0%
- Créances en souffrance	263 630	308 839	336 217	17,1%	8,9%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	98 967	109 624	129 998	10,8%	18,6%
<i>(provisions)</i>	14 567	14 555	10 215	-0,1%	-29,8%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	164 572	199 205	204 176	21,0%	2,5%
<i>(provisions)</i>	557 740	607 111	613 936	8,9%	1,1%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	91	10	2 043	-89,0%	20330,0%
<i>(provisions)</i>	7 373	5 620	14 725	-23,8%	162,0%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>605 753</b>	<b>769 833</b>	<b>1 082 297</b>	<b>27,1%</b>	<b>40,6%</b>
- Titres de placement	372 909	540 415	800 873	44,9%	48,2%
- Comptes de stocks	826	347	719	-58,0%	107,2%
- Débiteurs divers	34 727	38 298	47 834	10,3%	24,9%
- Créances rattachées	6 303	6 828	17 242	8,3%	152,5%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	106 315	82 938	95 956	-22,0%	15,7%
- Valeurs à rejeter	3 895	4 635	6 085	19,0%	31,3%
- Comptes d'ordre & divers	80 778	96 372	113 588	19,3%	17,9%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>394 342</b>	<b>430 941</b>	<b>519 535</b>	<b>9,3%</b>	<b>20,6%</b>
- Immobilisations financières	134 334	132 417	177 289	-1,4%	33,9%
- Dépôts & cautionnements	3 725	7 249	7 046	94,6%	-2,8%
- Immobilisations en cours	27 016	25 911	38 368	-4,1%	48,1%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	1 943	2 406	2 817	23,8%	17,1%
- Immobilisations d'exploitation	176 869	202 107	220 715	14,3%	9,2%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	19 174	20 735	27 909	8,1%	34,6%
- Immobilisations hors-exploitation	29 245	36 440	42 853	24,6%	17,6%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	1 569	2 379	1 889	51,6%	-20,6%
- Crédit-bail & opérations assimilées	19 445	23 463	29 077	20,7%	23,9%
- Créances rattachées	3 215	2 993	3 903	-6,9%	30,4%
- Créances en souffrance	493	361	284	-26,8%	-21,3%
<i>(provisions)</i>	2 550	2 576	2 550	1,0%	-1,0%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>300</b>	<b>0</b>	<b>4 735</b>	<b>-100,0%</b>	<b>-</b>
- Actionnaires, capital non appelé	300	0	4 235	-100,0%	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	500	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 013 728</b>	<b>6 673 518</b>	<b>8 024 938</b>	<b>11,0%</b>	<b>20,3%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BANQUES GENERALISTES**  
( 76 Etablissements )

Annexe IV.1

<b>B I L A N S (Suite)</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>468 589</b>	<b>579 104</b>	<b>843 923</b>	<b>23,6%</b>	<b>45,7%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	212 603	257 001	344 243	20,9%	33,9%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	71 268	91 406	103 516	28,3%	13,2%
- Comptes d'emprunts	177 621	223 220	385 978	25,7%	72,9%
- Autres sommes dues	5 285	4 881	5 682	-7,6%	16,4%
- Dettes rattachées	1 812	2 596	4 504	43,3%	73,5%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>4 657 887</b>	<b>5 130 466</b>	<b>6 071 128</b>	<b>10,1%</b>	<b>18,3%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	2 321 530	2 531 091	3 090 294	9,0%	22,1%
- Dépôts à terme reçus	1 135 809	1 254 522	1 430 136	10,5%	14,0%
- Comptes d'épargne à régime spécial	911 167	987 987	1 123 649	8,4%	13,7%
- Dépôts de garantie reçus	136 447	176 333	238 008	29,2%	35,0%
- Autres dépôts	13 192	6 153	9 186	-53,4%	49,3%
- Bons de caisse	27 772	27 046	34 698	-2,6%	28,3%
- Comptes d'affacturage	1	1	0	-	-100,0%
- Emprunts à la clientèle	6 151	5 146	8 664	-16,3%	68,4%
- Autres sommes dues	84 513	115 396	105 443	36,5%	-8,6%
- Dettes rattachées	21 305	26 791	31 050	25,7%	15,9%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>242 590</b>	<b>259 090</b>	<b>306 592</b>	<b>6,8%</b>	<b>18,3%</b>
- Versements restant à effectuer / titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	12 592	17 188	11 834	36,5%	-31,1%
- Créditeurs divers	69 389	77 125	89 267	11,1%	15,7%
- Dettes rattachées	297	437	340	47,1%	-22,2%
- Comptes d'ordre & divers	160 312	164 340	205 151	2,5%	24,8%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>1 363</b>	<b>1 313</b>	<b>1 583</b>	<b>-3,7%</b>	<b>20,6%</b>
- Parts dans les entreprises liées	340	0	0	-100,0%	-
- Titres de participation	244	141	90	-42,2%	-36,2%
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	779	1 172	1 493	50,4%	27,4%
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>643 299</b>	<b>703 545</b>	<b>801 712</b>	<b>9,4%</b>	<b>14,0%</b>
- Subventions d'investissement	539	568	558	5,4%	-1,8%
- Fonds affectés	2 647	2 668	3 544	0,8%	32,8%
- Provisions pour risques & charges	50 156	61 033	55 717	21,7%	-8,7%
- Provisions réglementées	1 203	1 955	3 944	62,5%	101,7%
- Comptes bloqués d'actionnaires	11 082	12 272	6 809	10,7%	-44,5%
- Titres et emprunts subordonnés	14 146	14 503	22 405	2,5%	54,5%
- Dettes rattachées	282	326	792	15,6%	142,9%
- Fonds pour risques bancaires généraux	25 954	25 205	32 230	-2,9%	27,9%
- Primes liées au capital	13 707	13 859	15 293	1,1%	10,3%
- Réserves	199 492	216 903	242 803	8,7%	11,9%
- Ecart de réévaluation	11 808	12 529	12 412	6,1%	-0,9%
- Capital	270 600	313 361	357 828	15,8%	14,2%
- Dotations	2 276	14	14	-99,4%	-
- Report à nouveau	-12 334	-30 426	-52 108	146,7%	71,3%
- Résultat de l'exercice	51 741	58 775	99 471	13,6%	69,2%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>6 013 728</b>	<b>6 673 518</b>	<b>8 024 938</b>	<b>11,0%</b>	<b>20,3%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	280 736	318 527	520 290	13,5%	63,3%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	968 728	1 006 859	1 122 827	3,9%	11,5%
AUTRES ENGAGEMENTS	22 636	10 869	39 739	-52,0%	265,6%
ENGAGEMENTS DOUTEUX	30 081	31 724	10 929	5,5%	-65,5%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BANQUES GENERALISTES**  
( 76 Etablissements )

Annexe IV.1

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>4 779 320</b>	<b>5 295 772</b>	<b>6 281 816</b>	<b>10,8%</b>	<b>18,6%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>3 876 460</b>	<b>4 171 423</b>	<b>4 772 133</b>	<b>7,6%</b>	<b>14,4%</b>
a) Crédits à court terme	2 443 657	2 641 427	2 890 719	8,1%	9,4%
<i>dont Crédits de campagne</i>	147 751	139 737	155 828	-5,4%	11,5%
b) Crédits à moyen terme	1 061 075	1 101 850	1 405 657	3,8%	27,6%
c) Crédits à long terme	88 160	95 483	110 179	8,3%	15,4%
d) Opérations de crédit-bail	19 445	23 463	29 077	20,7%	23,9%
e) Crédits en souffrance	264 123	309 200	336 501	17,1%	8,8%
impayés ou immobilisés	99 200	109 754	130 120	10,6%	18,6%
<i>provisions</i>	14 567	14 555	10 215	-0,1%	-29,8%
douteux ou litigieux	164 923	199 446	206 381	20,9%	3,5%
<i>provisions</i>	567 663	615 307	631 211	8,4%	2,6%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>902 860</b>	<b>1 124 349</b>	<b>1 509 683</b>	<b>24,5%</b>	<b>34,3%</b>
a) Titres de placement	372 909	540 415	800 873	44,9%	48,2%
b) Immobilisations financières	134 334	132 417	177 289	-1,4%	33,9%
c) Autres immobilisations	236 855	271 707	308 982	14,7%	13,7%
d) Divers	158 762	179 810	222 539	13,3%	23,8%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>5 546 651</b>	<b>6 097 010</b>	<b>7 180 784</b>	<b>9,9%</b>	<b>17,8%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>4 649 174</b>	<b>5 120 863</b>	<b>6 051 912</b>	<b>10,1%</b>	<b>18,2%</b>
a) A vue	2 406 044	2 646 488	3 195 737	10,0%	20,8%
b) A terme	2 243 130	2 474 375	2 856 175	10,3%	15,4%
dépôts à terme et bons de caisse	1 163 581	1 281 568	1 464 834	10,1%	14,3%
comptes d'épargne à régime spécial	911 167	987 987	1 123 649	8,4%	13,7%
autres	168 382	204 820	267 692	21,6%	30,7%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>520 222</b>	<b>557 189</b>	<b>627 145</b>	<b>7,1%</b>	<b>12,6%</b>
a) Capital, dotations, réserves, report à nouveau ...	463 241	497 138	561 917	7,3%	13,0%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	10 364	12 599	17 036	21,6%	35,2%
b) Autres	56 981	60 051	65 228	5,4%	8,6%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>377 255</b>	<b>418 958</b>	<b>501 727</b>	<b>11,1%</b>	<b>19,8%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>767 331</b>	<b>801 238</b>	<b>898 968</b>	<b>4,4%</b>	<b>12,2%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-767 331</b>	<b>-801 238</b>	<b>-898 968</b>	<b>4,4%</b>	<b>12,2%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-148 281</b>	<b>-185 942</b>	<b>-261 511</b>	<b>25,4%</b>	<b>40,6%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-619 050</b>	<b>-615 296</b>	<b>-637 457</b>	<b>-0,6%</b>	<b>3,6%</b>
emplois	-1 085 827	-1 191 804	-1 476 876	9,8%	23,9%
<i>dont hors UMOA</i>	-369 573	-442 349	-403 802	19,7%	-8,7%
<i>dont emplois en souffrance</i>	1 683	-2 132	-2 320		
ressources	466 777	576 508	839 419	23,5%	45,6%
<i>dont hors UMOA</i>	115 598	156 818	185 784	35,7%	18,5%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BANQUES GENERALISTES**  
( 76 Etablissements )

Annexe IV.1

<b>R E S U L T A T S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>VARIATION</b>	<b>VARIATION</b>
			<b>(*)</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>581 356</b>	<b>631 206</b>	<b>735 316</b>	<b>8,6%</b>	<b>16,5%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	16 611	22 970	27 917	38,3%	21,5%
+Produits sur opérations avec la clientèle	441 468	476 677	533 247	8,0%	11,9%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	28 169	27 871	52 880	-1,1%	89,7%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	12 626	14 073	16 818	11,5%	19,5%
+Produits sur opérations de change	50 530	53 865	65 198	6,6%	21,0%
+Produits sur opérations de hors-bilan	23 496	26 436	30 568	12,5%	15,6%
+Produits sur prestations de services financiers	7 566	9 302	9 647	22,9%	3,7%
+Autres produits d'exploitation bancaire	3 253	2 486	2 388	-23,6%	-3,9%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	12	20	372	66,7%	1760,0%
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	2 351	2 454	2 975	4,4%	21,2%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>131 919</b>	<b>147 669</b>	<b>189 148</b>	<b>11,9%</b>	<b>28,1%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	18 496	19 652	27 401	6,3%	39,4%
-Charges sur opérations avec la clientèle	91 067	100 362	115 085	10,2%	14,7%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	2 134	1 829	11 532	-14,3%	530,5%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	9 336	11 284	12 963	20,9%	14,9%
-Charges sur opérations de change	5 572	9 624	17 097	72,7%	77,6%
-Charges sur opérations de hors-bilan	809	670	471	-17,2%	-29,7%
-Charges sur prestations de services financiers	2 520	3 104	3 418	23,2%	10,1%
-Autres charges d'exploitation bancaire	1 985	1 144	1 181	-42,4%	3,2%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>449 437</b>	<b>483 537</b>	<b>546 168</b>	<b>7,6%</b>	<b>13,0%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>19 573</b>	<b>24 189</b>	<b>21 096</b>	<b>23,6%</b>	<b>-12,8%</b>
+Produits sur immobilisations financières	6 836	8 546	8 445	25,0%	-1,2%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	13 186	16 089	13 899	22,0%	-13,6%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	449	446	1 248	-0,7%	179,8%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>469 010</b>	<b>507 726</b>	<b>567 264</b>	<b>8,3%</b>	<b>11,7%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>252 214</b>	<b>284 081</b>	<b>327 803</b>	<b>12,6%</b>	<b>15,4%</b>
-Frais de personnel	114 277	129 142	144 514	13,0%	11,9%
-Impôts, taxes et versements assimilés	14 780	15 533	18 477	5,1%	19,0%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	123 157	139 406	164 812	13,2%	18,2%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>35 686</b>	<b>40 830</b>	<b>45 004</b>	<b>14,4%</b>	<b>10,2%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	36 425	41 365	45 796	13,6%	10,7%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	739	535	792	-27,6%	48,0%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>181 110</b>	<b>182 815</b>	<b>194 457</b>	<b>0,9%</b>	<b>6,4%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>85 850</b>	<b>86 835</b>	<b>43 382</b>	<b>1,1%</b>	<b>-50,0%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	144 579	164 375	118 638	13,7%	-27,8%
+Reprises de provisions	58 729	77 540	75 256	32,0%	-2,9%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>2 363</b>	<b>2 474</b>	<b>3 347</b>	<b>4,7%</b>	<b>35,3%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>97 623</b>	<b>98 454</b>	<b>154 422</b>	<b>0,9%</b>	<b>56,8%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-9 403</b>	<b>-2 389</b>	<b>-11 091</b>	<b>-74,6%</b>	<b>364,3%</b>
+Subventions d'exploitation	96	33	13	-65,6%	-60,6%
+Récupérations sur créances amorties	896	1 585	536	76,9%	-66,2%
+Produits exceptionnels	3 505	3 539	6 084	1,0%	71,9%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	500	32	0	-93,6%	-100,0%
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	465	982	1 232	111,2%	25,5%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	4 798	917	6 972	-80,9%	660,3%
-Charges exceptionnelles	9 137	5 679	9 520	-37,8%	67,6%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-835</b>	<b>-28</b>	<b>-6 417</b>	<b>-96,6%</b>	<b>22817,9%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	8 113	12 843	10 744	58,3%	-16,3%
-Pertes sur exercices antérieurs	8 948	12 871	17 161	43,8%	33,3%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>35 644</b>	<b>35 310</b>	<b>40 333</b>	<b>-0,9%</b>	<b>14,2%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>51 741</b>	<b>60 727</b>	<b>96 581</b>	<b>17,4%</b>	<b>59,0%</b>
+Bénéfices	75 872	93 207	120 448	22,8%	29,2%
-Pertes	-24 131	-32 480	-23 867	34,6%	-26,5%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BANQUES GENERALISTES**  
( 76 Etablissements )

Annexe IV.1

<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	19,0%	19,6%	18,1%	0,6	-1,5
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	6,8%	7,4%	7,1%	0,6	-0,4
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	68,8%	67,1%	65,6%	-1,7	-1,5
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	4,0%	3,8%	4,3%	-0,2	0,5
<b>COÛT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,0%	2,1%	2,1%	0,1	0,0
<b>COÛT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,2%	2,3%	2,3%	0,0	0,0
<b>COÛT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	2,4%	2,5%	2,8%	0,1	0,3
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,3%	1,8%	1,9%	0,5	0,1
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	12,5%	12,4%	12,5%	-0,2	0,2
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	9,7%	9,8%	9,8%	0,1	0,0
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	7,4%	7,5%	7,5%	0,1	0,0
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	64,2%	67,3%	68,4%	3,1	1,1
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	46,8%	46,9%	21,9%	0,1	-24,9
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	11,5%	12,6%	17,7%	1,0	5,1
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	8,7%	9,5%	13,0%	0,7	3,6
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	24,9	26,0	28,0	4,4%	7,9%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	17,9	16,7	16,6	-6,4%	-0,6%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	64,9%	60,0%	57,8%	-5,0	-2,1

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période  
Montants en millions de F. CFA



**BANQUES GENERALISTES**  
( 76 Etablissements )

**Annexe IV.1**

<b>STATISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>272 862</b>	<b>313 361</b>	<b>357 828</b>	<b>14,8%</b>	<b>14,2%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>272 862</b>	<b>313 361</b>	<b>357 828</b>	<b>14,8%</b>	<b>14,2%</b>
Nationaux	103 026	120 869	142 172	17,3%	17,6%
<i>Etat</i>	46 694	47 510	48 132	1,7%	1,3%
<i>Privés</i>	56 332	73 359	94 040	30,2%	28,2%
Non-nationaux	169 836	192 492	215 656	13,3%	12,0%
<i>dont UMOA</i>	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>6 013 728</b>	<b>6 673 518</b>	<b>8 024 938</b>	<b>11,0%</b>	<b>20,3%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>504</b>	<b>563</b>	<b>751</b>	<b>11,7%</b>	<b>33,4%</b>
Périodiques	26	21	17	-19,2%	-19,0%
Permanents	478	542	734	13,4%	35,4%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>10 132</b>	<b>10 929</b>	<b>12 275</b>	<b>7,9%</b>	<b>12,3%</b>
Employés	6 197	6 566	7 572	6,0%	15,3%
<i>dont Etrangers</i>	36	43	61	19,4%	41,9%
Cadres	3 935	4 363	4 703	10,9%	7,8%
<i>dont Etrangers</i>	142	172	178	21,1%	3,5%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>2 177 625</b>	<b>2 250 554</b>	<b>2 687 316</b>	<b>3,3%</b>	<b>19,4%</b>
Personnes physiques	1 959 012	2 079 218	2 395 284	6,1%	15,2%
<i>dont Etrangers</i>	200 025	143 835	133 595	-28,1%	-7,1%
Personnes morales	218 613	171 336	292 032	-21,6%	70,4%
<i>dont Etrangers</i>	10 459	8 734	12 423	-16,5%	42,2%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	7,42%	9,58%	9,64%	2,16	0,05
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>62</b>	<b>73</b>	<b>76</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

## **ANNEXE IV.2**

### **DONNEES AGREGÉES DES BANQUES SPÉCIALISÉES**

Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



**BANQUES SPECIALISEES**  
( 20 Etablissements )

Annexe IV.2

<b>B I L A N S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>122 158</b>	<b>136 919</b>	<b>163 521</b>	<b>12,1%</b>	<b>19,4%</b>
- Caisse	18 724	18 741	30 544	0,1%	63,0%
- Comptes ordinaires débiteurs	73 325	68 749	71 649	-6,2%	4,2%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	17 238	25 012	32 659	45,1%	30,6%
- Comptes de prêts	10 139	19 845	25 196	95,7%	27,0%
- Valeurs non imputées	3	0	0	-100,0%	-
- Créances rattachées	177	369	328	108,5%	-11,1%
- Créances en souffrance	2 552	4 203	3 145	64,7%	-25,2%
<i>(provisions)</i>	33	26	3 211	-21,2%	12250,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>401 910</b>	<b>481 720</b>	<b>524 053</b>	<b>19,9%</b>	<b>8,8%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	7 418	16 012	17 231	115,9%	7,6%
. <i>Crédits de campagne</i>	0	0	45	-	-
. <i>Crédits ordinaires</i>	7 418	16 012	17 186	115,9%	7,3%
- Autres crédits à court terme	146 739	173 288	147 133	18,1%	-15,1%
. <i>Crédits de campagne</i>	20 456	21 981	11 333	7,5%	-48,4%
. <i>Crédits ordinaires</i>	126 283	151 307	135 800	19,8%	-10,2%
- Comptes ordinaires débiteurs	46 443	49 071	77 336	5,7%	57,6%
- Crédits à moyen terme	81 200	114 354	160 290	40,8%	40,2%
- Crédits à long terme	52 144	58 258	62 268	11,7%	6,9%
- Affacturage	0	0	0	-	-
- Valeurs non imputées	210	518	1 608	146,7%	210,4%
- Créances rattachées	6 987	7 298	5 587	4,5%	-23,4%
- Créances en souffrance	60 769	62 921	52 600	3,5%	-16,4%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	16 528	18 899	28 511	14,3%	50,9%
<i>(provisions)</i>	161	277	16 791	72,0%	5961,7%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	44 241	44 022	24 087	-0,5%	-45,3%
<i>(provisions)</i>	62 050	75 981	98 799	22,5%	30,0%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	0	0	2	-	-
<i>(provisions)</i>	0	530	0	-	-100,0%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>106 131</b>	<b>101 707</b>	<b>121 676</b>	<b>-4,2%</b>	<b>19,6%</b>
- Titres de placement	85 922	77 645	87 884	-9,6%	13,2%
- Comptes de stocks	95	60	55	-36,8%	-8,3%
- Débiteurs divers	2 674	3 069	12 036	14,8%	292,2%
- Créances rattachées	1 779	1 852	2 027	4,1%	9,4%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	2 360	3 563	5 722	51,0%	60,6%
- Valeurs à rejeter	700	1 450	612	107,1%	-57,8%
- Comptes d'ordre & divers	12 601	14 068	13 340	11,6%	-5,2%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>51 922</b>	<b>67 279</b>	<b>77 385</b>	<b>29,6%</b>	<b>15,0%</b>
- Immobilisations financières	14 800	18 503	23 179	25,0%	25,3%
- Dépôts & cautionnements	325	437	538	34,5%	23,1%
- Immobilisations en cours	4 672	5 414	1 713	15,9%	-68,4%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	1 379	399	318	-71,1%	-20,3%
- Immobilisations d'exploitation	30 268	32 474	41 099	7,3%	26,6%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	3 999	4 404	3 029	10,1%	-31,2%
- Immobilisations hors-exploitation	1 643	10 063	10 856	512,5%	7,9%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	143	0	-	-100,0%
- Crédit-bail & opérations assimilées	0	0	0	-	-
- Créances rattachées	214	388	0	81,3%	-100,0%
- Créances en souffrance	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	6	6	0	-	-100,0%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-100,0%</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	1	0	-	-100,0%
- Actionnaires, capital appelé non versé	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>682 121</b>	<b>787 626</b>	<b>886 635</b>	<b>15,5%</b>	<b>12,6%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BANQUES SPECIALISEES**  
( 20 Etablissements )

Annexe IV.2

<b>B I L A N S (Suite)</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>71 518</b>	<b>89 316</b>	<b>91 433</b>	<b>24,9%</b>	<b>2,4%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	7 200	18 042	17 543	150,6%	-2,8%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	6 152	10 036	12 755	63,1%	27,1%
- Comptes d'emprunts	57 332	60 232	60 149	5,1%	-0,1%
- Autres sommes dues	98	66	17	-32,7%	-74,2%
- Dettes rattachées	736	940	969	27,7%	3,1%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>480 311</b>	<b>550 832</b>	<b>662 727</b>	<b>14,7%</b>	<b>20,3%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	186 914	226 628	257 450	21,2%	13,6%
- Dépôts à terme reçus	71 010	105 736	146 562	48,9%	38,6%
- Comptes d'épargne à régime spécial	159 446	162 868	178 780	2,1%	9,8%
- Dépôts de garantie reçus	11 594	13 984	20 907	20,6%	49,5%
- Autres dépôts	8 016	5 210	12 072	-35,0%	131,7%
- Bons de caisse	0	0	0	-	-
- Comptes d'affacturage	0	0	0	-	-
- Emprunts à la clientèle	28 141	27 944	30 191	-0,7%	8,0%
- Autres sommes dues	13 437	6 535	14 156	-51,4%	116,6%
- Dettes rattachées	1 753	1 927	2 609	9,9%	35,4%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>27 029</b>	<b>41 901</b>	<b>38 043</b>	<b>55,0%</b>	<b>-9,2%</b>
- Versements restant à effectuer / titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	8 439	5 859	3 280	-30,6%	-44,0%
- Crédeurs divers	7 799	22 957	17 875	194,4%	-22,1%
- Dettes rattachées	771	504	244	-34,6%	-51,6%
- Comptes d'ordre & divers	10 020	12 581	16 644	25,6%	32,3%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>47</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>-23,4%</b>	<b>-100,0%</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	0	-	-
- Titres de participation	47	36	0	-23,4%	-100,0%
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>103 216</b>	<b>105 541</b>	<b>94 432</b>	<b>2,3%</b>	<b>-10,5%</b>
- Subventions d'investissement	37	175	298	373,0%	70,3%
- Fonds affectés	33 577	37 772	40 165	12,5%	6,3%
- Provisions pour risques & charges	2 237	3 422	3 596	53,0%	5,1%
- Provisions réglementées	319	319	319	-	-
- Comptes bloqués d'actionnaires	881	1 236	1 735	40,3%	40,4%
- Titres et emprunts subordonnés	3 484	3 484	984	-	-71,8%
- Dettes rattachées	29	186	7	541,4%	-96,2%
- Fonds pour risques bancaires généraux	3 684	3 709	4 199	0,7%	13,2%
- Primes liées au capital	0	0	0	-	-
- Réserves	18 980	21 992	24 961	15,9%	13,5%
- Ecart de réévaluation	165	159	4 028	-3,6%	2433,3%
- Capital	49 233	51 346	60 469	4,3%	17,8%
- Dotations	0	0	0	-	-
- Report à nouveau	-4 275	-13 600	-24 662	218,1%	81,3%
- Résultat de l'exercice	-5 135	-4 659	-21 667	-9,3%	365,1%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>682 121</b>	<b>787 626</b>	<b>886 635</b>	<b>15,5%</b>	<b>12,6%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	22 303	40 255	44 738	80,5%	11,1%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	27 426	33 860	47 748	23,5%	41,0%
AUTRES ENGAGEMENTS	836	0	778	-100,0%	-
ENGAGEMENTS DOUTEUX	237	487	268	105,5%	-45,0%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BANQUES SPECIALISEES**  
( 20 Etablissements )

Annexe IV.2

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>560 045</b>	<b>651 021</b>	<b>723 387</b>	<b>16,2%</b>	<b>11,1%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>397 283</b>	<b>477 985</b>	<b>524 188</b>	<b>20,3%</b>	<b>9,7%</b>
a) Crédits à court terme	203 170	242 452	249 030	19,3%	2,7%
<i>dont Crédits de campagne</i>	20 456	21 981	11 378	7,5%	-48,2%
b) Crédits à moyen terme	81 200	114 354	160 290	40,8%	40,2%
c) Crédits à long terme	52 144	58 258	62 268	11,7%	6,9%
d) Opérations de crédit-bail	0	0	0	-	-
e) Crédits en souffrance	60 769	62 921	52 600	3,5%	-16,4%
impayés ou immobilisés	16 528	18 899	28 511	14,3%	50,9%
<i>provisions</i>	161	283	16 791	75,8%	5833,2%
douteux ou litigieux	44 241	44 022	24 089	-0,5%	-45,3%
<i>provisions</i>	62 056	76 511	98 799	23,3%	29,1%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>162 762</b>	<b>173 036</b>	<b>199 199</b>	<b>6,3%</b>	<b>15,1%</b>
a) Titres de placement	85 922	77 645	87 884	-9,6%	13,2%
b) Immobilisations financières	14 800	18 503	23 179	25,0%	25,3%
c) Autres immobilisations	36 908	48 388	54 206	31,1%	12,0%
d) Divers	25 132	28 500	33 930	13,4%	19,1%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>611 339</b>	<b>699 249</b>	<b>796 171</b>	<b>14,4%</b>	<b>13,9%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>486 997</b>	<b>554 764</b>	<b>663 398</b>	<b>13,9%</b>	<b>19,6%</b>
a) A vue	200 351	233 163	271 606	16,4%	16,5%
b) A terme	286 646	321 601	391 792	12,2%	21,8%
dépôts à terme et bons de caisse	71 010	105 736	146 562	48,9%	38,6%
comptes d'épargne à régime spécial	159 446	162 868	178 780	2,1%	9,8%
autres	56 190	52 997	66 450	-5,7%	25,4%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>97 192</b>	<b>97 630</b>	<b>84 701</b>	<b>0,5%</b>	<b>-13,2%</b>
a) Capital, dotations, réserves, report à nouveau ...	58 729	54 485	37 172	-7,2%	-31,8%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	663	760	1 082	14,6%	42,4%
b) Autres	38 463	43 145	47 529	12,2%	10,2%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>27 150</b>	<b>46 855</b>	<b>48 072</b>	<b>72,6%</b>	<b>2,6%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>51 294</b>	<b>48 228</b>	<b>72 784</b>	<b>-6,0%</b>	<b>50,9%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-51 294</b>	<b>-48 228</b>	<b>-72 784</b>	<b>-6,0%</b>	<b>50,9%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-18 819</b>	<b>-18 795</b>	<b>-30 599</b>	<b>-0,1%</b>	<b>62,8%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-32 475</b>	<b>-29 433</b>	<b>-42 185</b>	<b>-9,4%</b>	<b>43,3%</b>
emplois	-103 257	-117 809	-132 649	14,1%	12,6%
<i>dont hors UMOA</i>	-13 395	-16 384	-11 684	22,3%	-28,7%
<i>dont emplois en souffrance</i>	-448	1 505	1 161		
ressources	70 782	88 376	90 464	24,9%	2,4%
<i>dont hors UMOA</i>	16 222	16 368	4 899	0,9%	-70,1%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BANQUES SPECIALISEES**  
( 20 Etablissements )

Annexe IV.2

<b>R E S U L T A T S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>53 946</b>	<b>61 762</b>	<b>71 578</b>	<b>14,5%</b>	<b>15,9%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 840	2 495	4 250	35,6%	70,3%
+Produits sur opérations avec la clientèle	44 116	50 658	58 067	14,8%	14,6%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	4 549	4 661	4 612	2,5%	-1,1%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	1	0	7	-100,0%	-
+Produits sur opérations de change	1 097	1 562	2 968	42,4%	90,0%
+Produits sur opérations de hors-bilan	1 065	2 075	1 840	94,8%	-11,3%
+Produits sur prestations de services financiers	860	97	73	-88,7%	-24,7%
+Autres produits d'exploitation bancaire	729	597	142	-18,1%	-76,2%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	0	0	-	-
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	311	383	381	23,2%	-0,5%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>13 616</b>	<b>16 628</b>	<b>20 565</b>	<b>22,1%</b>	<b>23,7%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 803	3 694	3 638	31,8%	-1,5%
-Charges sur opérations avec la clientèle	10 048	10 900	14 314	8,5%	31,3%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	396	528	642	33,3%	21,6%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	0	1	14	-	1300,0%
-Charges sur opérations de change	236	1 294	1 740	448,3%	34,5%
-Charges sur opérations de hors-bilan	41	112	118	173,2%	5,4%
-Charges sur prestations de services financiers	68	92	93	35,3%	1,1%
-Autres charges d'exploitation bancaire	24	7	6	-70,8%	-14,3%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>40 330</b>	<b>45 134</b>	<b>51 013</b>	<b>11,9%</b>	<b>13,0%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>3 270</b>	<b>3 500</b>	<b>2 616</b>	<b>7,0%</b>	<b>-25,3%</b>
+Produits sur immobilisations financières	480	1 035	1 250	115,6%	20,8%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	2 827	2 526	1 435	-10,6%	-43,2%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	37	61	69	64,9%	13,1%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>43 600</b>	<b>48 634</b>	<b>53 629</b>	<b>11,5%</b>	<b>10,3%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>26 951</b>	<b>33 124</b>	<b>36 569</b>	<b>22,9%</b>	<b>10,4%</b>
-Frais de personnel	13 810	16 337	17 461	18,3%	6,9%
-Impôts, taxes et versements assimilés	906	1 062	1 238	17,2%	16,6%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	12 235	15 725	17 870	28,5%	13,6%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>5 479</b>	<b>7 383</b>	<b>6 933</b>	<b>34,8%</b>	<b>-6,1%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	5 516	7 488	7 202	35,8%	-3,8%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	37	105	269	183,8%	156,2%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>11 170</b>	<b>8 127</b>	<b>10 127</b>	<b>-27,2%</b>	<b>24,6%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>14 556</b>	<b>10 758</b>	<b>28 880</b>	<b>-26,1%</b>	<b>168,5%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	29 683	26 321	42 960	-11,3%	63,2%
+Reprises de provisions	15 127	15 563	14 080	2,9%	-9,5%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>311</b>	<b>383</b>	<b>381</b>	<b>23,2%</b>	<b>-0,5%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>-3 075</b>	<b>-2 248</b>	<b>-18 372</b>	<b>-26,9%</b>	<b>717,3%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>-133</b>	<b>10</b>	<b>208</b>	<b>-107,5%</b>	<b>1980,0%</b>
+Subventions d'exploitation	1 011	549	558	-45,7%	1,6%
+Récupérations sur créances amorties	61	136	66	123,0%	-51,5%
+Produits exceptionnels	167	853	975	410,8%	14,3%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	-	-
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	28	150	0	435,7%	-100,0%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	441	350	382	-20,6%	9,1%
-Charges exceptionnelles	903	1 028	1 009	13,8%	-1,8%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-1 075</b>	<b>-1 056</b>	<b>-1 731</b>	<b>-1,8%</b>	<b>63,9%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	429	650	256	51,5%	-60,6%
-Pertes sur exercices antérieurs	1 504	1 706	1 987	13,4%	16,5%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>852</b>	<b>1 365</b>	<b>1 772</b>	<b>60,2%</b>	<b>29,8%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>-5 135</b>	<b>-4 659</b>	<b>-21 667</b>	<b>-9,3%</b>	<b>365,1%</b>
+Bénéfices	6 263	5 457	7 953	-12,9%	45,7%
-Pertes	-11 398	-10 116	-29 620	-11,2%	192,8%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**BANQUES SPECIALISEES**  
( 20 Etablissements )

Annexe IV.2

<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	26,8%	25,2%	26,3%	-1,6	1,1
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	15,3%	13,2%	10,0%	-2,1	-3,1
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	50,6%	55,0%	68,7%	4,4	13,8
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	3,4%	4,9%	3,9%	1,5	-1,1
<b>COÛT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	2,2%	2,1%	2,4%	0,0	0,3
<b>COÛT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	2,3%	2,5%	2,6%	0,1	0,1
<b>COÛT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	2,1%	2,4%	2,6%	0,3	0,1
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	1,5%	2,0%	3,2%	0,5	1,1
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	11,3%	12,0%	12,2%	0,7	0,2
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	9,0%	9,7%	10,2%	0,7	0,5
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	6,7%	7,3%	7,6%	0,6	0,4
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	80,5%	90,0%	85,8%	9,5	-4,2
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	126,8%	126,4%	274,8%	-0,4	148,4
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	-12,7%	-10,3%	-42,5%	2,4	-32,2
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	-5,1%	-4,6%	-23,9%	0,5	-19,3
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	18,8	20,7	21,4	9,6%	3,8%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	7,8	5,1	5,9	-35,1%	17,2%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>					

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période  
Montants en millions de F. CFA



**BANQUES SPECIALISEES**  
( 20 Etablissements )

**Annexe IV.2**

<b>STATISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>49 233</b>	<b>51 346</b>	<b>60 469</b>	<b>4,3%</b>	<b>17,8%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>49 233</b>	<b>51 346</b>	<b>60 469</b>	<b>4,3%</b>	<b>17,8%</b>
Nationaux	22 033	25 319	33 630	14,9%	32,8%
<i>Etat</i>	11 034	12 639	14 574	14,5%	15,3%
<i>Privés</i>	10 999	12 680	19 056	15,3%	50,3%
Non-nationaux	27 200	26 027	26 839	-4,3%	3,1%
<i>dont UMOA</i>	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>682 121</b>	<b>787 626</b>	<b>886 635</b>	<b>15,5%</b>	<b>12,6%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>175</b>	<b>184</b>	<b>202</b>	<b>5,1%</b>	<b>9,8%</b>
Périodiques	1	0	1	-100,0%	-
Permanents	174	184	111	5,7%	-39,7%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>1 430</b>	<b>1 604</b>	<b>1 706</b>	<b>12,2%</b>	<b>6,4%</b>
Employés	874	899	1 084	2,9%	20,6%
<i>dont Etrangers</i>	1	1	3	-	200,0%
Cadres	556	705	622	26,8%	-11,8%
<i>dont Etrangers</i>	2	3	4	50,0%	33,3%
<b>NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTELE</b>	<b>832 728</b>	<b>1 093 830</b>	<b>1 058 369</b>	<b>31,4%</b>	<b>-3,2%</b>
Personnes physiques	543 946	733 647	750 026	34,9%	2,2%
<i>dont Etrangers</i>	54 534	10 326	47 856	-81,1%	363,5%
Personnes morales	288 782	360 183	308 343	24,7%	-14,4%
<i>dont Etrangers</i>	23 993	264	322	-98,9%	22,0%
<b>TAUX DE BASE BANCAIRE (%)</b>					
Moyenne des taux au 31 décembre	4,78%	6,12%	7,87%	1,35	1,75
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

## **ANNEXE IV.3**

# **DONNEES AGREGÉES DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS**

Bilans, emplois-ressources, résultats et ratios caractéristiques



**ETABLISSEMENTS FINANCIERS**  
( 19 Etablissements )

Annexe IV.3

<b>B I L A N S</b>	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007 (*)	VARIATION 2005-2006	VARIATION 2006-2007
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>42 420</b>	<b>52 684</b>	<b>54 461</b>	<b>24,2%</b>	<b>3,4%</b>
- Caisse	844	885	18 206	4,9%	1957,2%
- Comptes ordinaires débiteurs	21 106	26 857	7 669	27,2%	-71,4%
- Autres comptes de dépôts débiteurs	17 095	20 840	24 471	21,9%	17,4%
- Comptes de prêts	3 013	3 831	3 840	27,1%	0,2%
- Valeurs non imputées	0	6	0	-	-100,0%
- Créances rattachées	362	265	275	-26,8%	3,8%
- Créances en souffrance	0	0	0	-	-
<i>(provisions)</i>	0	0	0	-	-
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>47 995</b>	<b>42 859</b>	<b>35 555</b>	<b>-10,7%</b>	<b>-17,0%</b>
- Portefeuille d'effets commerciaux	331	71	6	-78,5%	-91,5%
. <i>Crédits de campagne</i>	0	0	0	-	-
. <i>Crédits ordinaires</i>	331	71	6	-78,5%	-91,5%
- Autres crédits à court terme	15 768	8 333	7 863	-47,2%	-5,6%
. <i>Crédits de campagne</i>	2 450	632	1 481	-74,2%	134,3%
. <i>Crédits ordinaires</i>	13 318	7 701	6 382	-42,2%	-17,1%
- Comptes ordinaires débiteurs	354	429	540	21,2%	25,9%
- Crédits à moyen terme	26 575	27 910	22 272	5,0%	-20,2%
- Crédits à long terme	183	142	111	-22,4%	-21,8%
- Affacturage	259	442	174	70,7%	-60,6%
- Valeurs non imputées	174	162	204	-6,9%	25,9%
- Créances rattachées	420	443	454	5,5%	2,5%
- Créances en souffrance	3 931	4 927	3 931	25,3%	-20,2%
. <i>Impayées ou immobilisées</i>	1 222	1 477	1 203	20,9%	-18,6%
<i>(provisions)</i>	263	641	203	143,7%	-68,3%
. <i>Douteuses ou litigieuses</i>	2 701	3 445	2 721	27,5%	-21,0%
<i>(provisions)</i>	18 638	30 098	6 282	61,5%	-79,1%
. <i>Intérêts sur créances douteuses ou litigieuses</i>	8	5	7	-37,5%	40,0%
<i>(provisions)</i>	446	440	222	-1,3%	-49,5%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>23 734</b>	<b>22 303</b>	<b>28 493</b>	<b>-6,0%</b>	<b>27,7%</b>
- Titres de placement	5 322	7 117	9 226	33,7%	29,6%
- Comptes de stocks	275	96	456	-65,1%	375,0%
- Débiteurs divers	8 077	6 440	6 504	-20,3%	1,0%
- Créances rattachées	131	227	242	73,3%	6,6%
- Valeurs à l'encaissement avec crédit immédiat	210	51	5	-75,7%	-90,2%
- Valeurs à rejeter	0	4	0	-	-100,0%
- Comptes d'ordre & divers	9 719	8 368	12 060	-13,8%	44,0%
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>	<b>22 686</b>	<b>26 045</b>	<b>36 321</b>	<b>14,8%</b>	<b>39,5%</b>
- Immobilisations financières	3 745	3 733	6 481	-0,3%	73,6%
- Dépôts & cautionnements	84	101	99	20,2%	-2,0%
- Immobilisations en cours	332	582	489	75,3%	-16,0%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	53	78	25	47,2%	-67,9%
- Immobilisations d'exploitation	4 315	4 412	4 437	2,2%	0,6%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	309	535	703	73,1%	31,4%
- Immobilisations hors-exploitation	680	723	804	6,3%	11,2%
<i>dont Immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	-	-
- Crédit-bail & opérations assimilées	12 847	15 590	22 778	21,4%	46,1%
- Créances rattachées	186	222	625	19,4%	181,5%
- Créances en souffrance	497	682	608	37,2%	-10,9%
<i>(provisions)</i>	1 347	896	1 282	-33,5%	43,1%
<b>ACTIONNAIRES OU ASSOCIES</b>	<b>88</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-100,0%</b>
- Actionnaires, capital non appelé	0	0	0	-	-
- Actionnaires, capital appelé non versé	88	88	0	-	-100,0%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>136 923</b>	<b>143 979</b>	<b>154 830</b>	<b>5,2%</b>	<b>7,5%</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**ETABLISSEMENTS FINANCIERS**  
( 19 Etablissements )

**Annexe IV.3**

<b>B I L A N S ( Suite )</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	<b>30 232</b>	<b>41 754</b>	<b>52 957</b>	<b>38,1%</b>	<b>26,8%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	7 465	8 057	14 344	7,9%	78,0%
- Autres comptes de dépôts créditeurs	23	148	13	543,5%	-91,2%
- Comptes d'emprunts	21 820	32 919	37 789	50,9%	14,8%
- Autres sommes dues	9	10	309	11,1%	2990,0%
- Dettes rattachées	915	620	502	-32,2%	-19,0%
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>31 726</b>	<b>33 882</b>	<b>32 997</b>	<b>6,8%</b>	<b>-2,6%</b>
- Comptes ordinaires créditeurs	1 007	1 239	1 558	23,0%	25,7%
- Dépôts à terme reçus	600	600	1 606	-	167,7%
- Comptes d'épargne à régime spécial	21 286	22 545	24 444	5,9%	8,4%
- Dépôts de garantie reçus	1 808	1 832	1 670	1,3%	-8,8%
- Autres dépôts	295	288	601	-2,4%	108,7%
- Bons de caisse	9	8	8	-11,1%	-
- Comptes d'affacturage	0	0	479	-	-
- Emprunts à la clientèle	6 000	6 520	1 361	8,7%	-79,1%
- Autres sommes dues	711	795	1 240	11,8%	56,0%
- Dettes rattachées	10	55	30	450,0%	-45,5%
<b>OPERATIONS SUR TITRES &amp; DIVERSES</b>	<b>14 872</b>	<b>18 083</b>	<b>21 488</b>	<b>21,6%</b>	<b>18,8%</b>
- Versements restant à effectuer / titres de placement	0	0	0	-	-
- Dettes représentées par un titre	7 285	5 735	6 795	-21,3%	18,5%
- Créiteurs divers	5 030	9 579	12 357	90,4%	29,0%
- Dettes rattachées	389	144	385	-63,0%	167,4%
- Comptes d'ordre & divers	2 168	2 625	1 951	21,1%	-25,7%
<b>VERSEMENTS RESTANT A EFF. SUR IMMO. FINANCIERES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
- Parts dans les entreprises liées	0	0	5	-	-
- Titres de participation	0	0	0	-	-
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	-	-
<b>PROVISIONS, FONDS PROPRES &amp; ASSIMILES</b>	<b>60 093</b>	<b>50 260</b>	<b>47 383</b>	<b>-16,4%</b>	<b>-5,7%</b>
- Subventions d'investissement	6	31	30	416,7%	-3,2%
- Fonds affectés	15 109	18 094	17 298	19,8%	-4,4%
- Provisions pour risques & charges	2 799	4 057	4 173	44,9%	2,9%
- Provisions réglementées	53	194	244	266,0%	25,8%
- Comptes bloqués d'actionnaires	2 606	1 826	1 826	-29,9%	-
- Titres et emprunts subordonnés	705	726	374	3,0%	-48,5%
- Dettes rattachées	69	82	65	18,8%	-20,7%
- Fonds pour risques bancaires généraux	2 392	2 043	2 204	-14,6%	7,9%
- Primes liées au capital	1 910	1 910	1 889	-	-1,1%
- Réserves	9 124	9 995	10 068	9,5%	0,7%
- Ecart de réévaluation	1 627	1 623	1 623	-0,2%	-
- Capital	24 711	24 611	24 719	-0,4%	0,4%
- Dotations	2 471	2 471	2 471	-	-
- Report à nouveau	-2 682	-5 218	-19 208	94,6%	268,1%
- Résultat de l'exercice	-807	-12 185	-393	1409,9%	-96,8%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>136 923</b>	<b>143 979</b>	<b>154 830</b>	<b>5,2%</b>	<b>7,5%</b>
<b>HORS-BILAN</b>					
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 950	5 455	4 605	38,1%	-15,6%
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	28 059	41 109	39 899	46,5%	-2,9%
AUTRES ENGAGEMENTS	2 541	3 224	1 838	26,9%	-43,0%
ENGAGEMENTS DOUTEUX	1 903	7 428	8 038	290,3%	8,2%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**ETABLISSEMENTS FINANCIERS**  
( 19 Etablissements )

**Annexe IV.3**

<b>EMPLOIS - RESSOURCES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>*** EMPLOIS NETS (1+2) ***</b>	<b>94 774</b>	<b>91 468</b>	<b>100 636</b>	<b>-3,5%</b>	<b>10,0%</b>
<b>1. CREDITS (a+b+c+d+e)</b>	<b>61 129</b>	<b>58 739</b>	<b>58 492</b>	<b>-3,9%</b>	<b>-0,4%</b>
a) Crédits à court terme	17 096	9 488	8 792	-44,5%	-7,3%
<i>dont Crédits de campagne</i>	2 450	632	1 481	-74,2%	134,3%
b) Crédits à moyen terme	26 575	27 910	22 272	5,0%	-20,2%
c) Crédits à long terme	183	142	111	-22,4%	-21,8%
d) Opérations de crédit-bail	12 847	15 590	22 778	21,4%	46,1%
e) Crédits en souffrance	4 428	5 609	4 539	26,7%	-19,1%
impayés ou immobilisés	1 440	1 816	1 540	26,1%	-15,2%
<i>provisions</i>	542	661	348	22,0%	-47,4%
douteux ou litigieux	2 988	3 793	2 999	26,9%	-20,9%
<i>provisions</i>	20 152	31 414	7 641	55,9%	-75,7%
<b>2. AUTRES EMPLOIS (a+b+c+d)</b>	<b>33 645</b>	<b>32 729</b>	<b>42 144</b>	<b>-2,7%</b>	<b>28,7%</b>
a) Titres de placement	5 322	7 117	9 226	33,7%	29,6%
b) Immobilisations financières	3 745	3 733	6 481	-0,3%	73,6%
c) Autres immobilisations	5 411	5 818	5 829	7,5%	0,2%
d) Divers	19 167	16 061	20 608	-16,2%	28,3%
<b>*** RESSOURCES (1+2+3) ***</b>	<b>107 518</b>	<b>102 757</b>	<b>102 375</b>	<b>-4,4%</b>	<b>-0,4%</b>
<b>1. DEPOTS ET EMPRUNTS (a+b)</b>	<b>39 001</b>	<b>39 562</b>	<b>39 762</b>	<b>1,4%</b>	<b>0,5%</b>
a) A vue	1 718	2 034	3 277	18,4%	61,1%
b) A terme	37 283	37 528	36 485	0,7%	-2,8%
dépôts à terme et bons de caisse	609	608	1 614	-0,2%	165,5%
comptes d'épargne à régime spécial	21 286	22 545	24 444	5,9%	8,4%
autres	15 388	14 375	10 427	-6,6%	-27,5%
<b>2. FONDS PROPRES NETS (a+b)</b>	<b>55 341</b>	<b>44 847</b>	<b>39 915</b>	<b>-19,0%</b>	<b>-11,0%</b>
a) Capital, dotations, réserves, report à nouveau ...	35 235	22 353	18 520	-36,6%	-17,1%
<i>dont 15% du résultat (si positif)</i>	317	209	570	-34,1%	172,7%
b) Autres	20 106	22 494	21 395	11,9%	-4,9%
<b>3. AUTRES RESSOURCES</b>	<b>13 176</b>	<b>18 348</b>	<b>22 698</b>	<b>39,3%</b>	<b>23,7%</b>
<b>*** RESSOURCES-EMPLOIS ***</b>	<b>12 744</b>	<b>11 289</b>	<b>1 739</b>	<b>-11,5%</b>	<b>-84,6%</b>
<b>*** TRESORERIE &amp; INTERBANCAIRE (1+2) ***</b>	<b>-12 744</b>	<b>-11 289</b>	<b>-1 739</b>	<b>-11,4%</b>	<b>-84,6%</b>
<b>1. DISPONIBILITES</b>	<b>-847</b>	<b>-889</b>	<b>-18 214</b>	<b>5,0%</b>	<b>1948,8%</b>
<b>2. ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	<b>-11 897</b>	<b>-10 400</b>	<b>16 475</b>	<b>-12,6%</b>	<b>-258,4%</b>
emplois	-41 214	-51 534	-35 980	25,0%	-30,2%
<i>dont hors UMOA</i>	-19	-3	-35	-84,2%	1066,7%
<i>dont emplois en souffrance</i>	0	0	0		
ressources	29 317	41 134	52 455	40,3%	27,5%
<i>dont hors UMOA</i>	3 358	0	1 593	-100,0%	-

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**ETABLISSEMENTS FINANCIERS**  
( 19 Etablissements )

**Annexe IV.3**

<b>R E S U L T A T S</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>1. PRODUITS BANCAIRES</b>	<b>20 032</b>	<b>21 800</b>	<b>25 367</b>	<b>8,8%</b>	<b>16,4%</b>
+Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	1 709	2 035	2 093	19,1%	2,9%
+Produits sur opérations avec la clientèle	6 530	8 070	6 586	23,6%	-18,4%
+Produits sur opérations sur titres et diverses	590	521	690	-11,7%	32,4%
+Produits sur crédit-bail et opérations assimilées	9 398	10 358	12 761	10,2%	23,2%
+Produits sur opérations de change	0	0	0	-	-
+Produits sur opérations de hors-bilan	386	513	509	32,9%	-0,8%
+Produits sur prestations de services financiers	347	12	8	-96,5%	-33,3%
+Autres produits d'exploitation bancaire	1 072	505	2 753	-52,9%	445,1%
- Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires en souffrance	0	42	33	-	-21,4%
- Intérêts sur opérations avec la clientèle en souffrance	0	172	0	-	-100,0%
<b>2. CHARGES BANCAIRES</b>	<b>11 225</b>	<b>12 425</b>	<b>14 709</b>	<b>10,7%</b>	<b>18,4%</b>
-Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	2 094	2 624	2 515	25,3%	-4,2%
-Charges sur opérations avec la clientèle	848	953	895	12,4%	-6,1%
-Charges sur opérations sur titres et diverses	384	491	448	27,9%	-8,8%
-Charges sur crédit-bail et opérations assimilées	7 421	7 748	10 101	4,4%	30,4%
-Charges sur opérations de change	0	0	0	-	-
-Charges sur opérations de hors-bilan	55	94	22	70,9%	-76,6%
-Charges sur prestations de services financiers	363	411	607	13,2%	47,7%
-Autres charges d'exploitation bancaire	60	104	121	73,3%	16,3%
<b>3. PRODUIT NET BANCAIRE (1 - 2)</b>	<b>8 807</b>	<b>9 375</b>	<b>10 658</b>	<b>6,4%</b>	<b>13,7%</b>
<b>4. PRODUITS ACCESSOIRES NETS</b>	<b>2 056</b>	<b>2 834</b>	<b>1 514</b>	<b>37,8%</b>	<b>-46,6%</b>
+Produits sur immobilisations financières	230	16	165	-93,0%	931,3%
+Produits d'exploitation non bancaires (hors subventions d'expl.)	2 335	3 353	1 496	43,6%	-55,4%
-Charges sur immobilisations financières	0	0	0	-	-
-Autres charges d'exploitation non bancaires	509	535	147	5,1%	-72,5%
<b>5. PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION (3+4)</b>	<b>10 863</b>	<b>12 209</b>	<b>12 172</b>	<b>12,4%</b>	<b>-0,3%</b>
<b>6. FRAIS GENERAUX</b>	<b>9 530</b>	<b>10 257</b>	<b>10 566</b>	<b>7,6%</b>	<b>3,0%</b>
-Frais de personnel	4 056	3 841	3 848	-5,3%	0,2%
-Impôts, taxes et versements assimilés	444	407	477	-8,3%	17,2%
-Autres charges externes et charges diverses d'exploitation	5 030	6 009	6 241	19,5%	3,9%
<b>7. AMORTISSEMENTS &amp; PROVISIONS NETS SUR IMMO.</b>	<b>1 242</b>	<b>1 102</b>	<b>1 005</b>	<b>-11,3%</b>	<b>-8,8%</b>
-Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	1 244	1 210	1 005	-2,7%	-16,9%
+Reprises d'amortissements et provisions sur immobilisations	2	108	0	5300,0%	-100,0%
<b>8. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION APRES AMORT. (5-6-7)</b>	<b>91</b>	<b>850</b>	<b>601</b>	<b>834,1%</b>	<b>-29,3%</b>
<b>9. PROVISIONS NETTES SUR RISQUES</b>	<b>1 869</b>	<b>15 109</b>	<b>490</b>	<b>708,4%</b>	<b>-96,8%</b>
-Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	5 728	20 322	4 051	254,8%	-80,1%
+Reprises de provisions	3 859	5 213	3 561	35,1%	-31,7%
<b>10. INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES</b>	<b>0</b>	<b>214</b>	<b>33</b>	<b>-</b>	<b>-84,6%</b>
<b>11. RESULTAT D'EXPLOITATION (8-9+10)</b>	<b>-1 778</b>	<b>-14 045</b>	<b>144</b>	<b>689,9%</b>	<b>-101,0%</b>
<b>12. RESULTAT EXCEPTIONNEL NET</b>	<b>1 706</b>	<b>2 210</b>	<b>18</b>	<b>29,5%</b>	<b>-99,2%</b>
+Subventions d'exploitation	18	78	34	333,3%	-56,4%
+Récupérations sur créances amorties	32	93	24	190,6%	-74,2%
+Produits exceptionnels	1 857	2 273	468	22,4%	-79,4%
+Reprises du fonds pour risques bancaires généraux	48	355	0	639,6%	-100,0%
-Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	46	25	7	-45,7%	-72,0%
-Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	31	94	0	203,2%	-100,0%
-Charges exceptionnelles	172	470	501	173,3%	6,6%
<b>13. RESULTAT SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>-145</b>	<b>380</b>	<b>-100</b>	<b>-362,1%</b>	<b>-126,3%</b>
+Profits sur exercices antérieurs	464	849	583	83,0%	-31,3%
-Pertes sur exercices antérieurs	609	469	683	-23,0%	45,6%
<b>14. IMPÔT SUR LE BENEFICE</b>	<b>590</b>	<b>730</b>	<b>455</b>	<b>23,7%</b>	<b>-37,7%</b>
<b>15. RESULTAT (11+12+13-14)</b>	<b>-807</b>	<b>-12 185</b>	<b>-393</b>	<b>1409,9%</b>	<b>-96,8%</b>
+Bénéfices	2 113	2 435	4 609	15,2%	89,3%
-Pertes	-2 920	-14 620	-5 002	400,7%	-65,8%

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

**ETABLISSEMENTS FINANCIERS**  
( 19 Etablissements )

**Annexe IV.3**

<b>RATIOS CARACTERISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>TAUX BRUT DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance brutes / Total Crédits bruts</i>	30,7%	41,5%	18,8%	10,8	-22,7
<b>TAUX NET DE DEGRADATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE</b> <i>Créances en souffrance nettes / Total Crédits nets</i>	7,2%	9,5%	7,8%	2,3	-1,8
<b>TAUX DE PROVISIONNEMENT DES CREANCES EN SOUFFRANCE</b> <i>Provisions constituées / Créances en souffrance brutes</i>	82,4%	85,1%	63,8%	2,7	-21,3
<b>COÛT DES RESSOURCES DE TRESORERIE (**)</b> <i>Charges sur emprunts de trésorerie / Emprunts interbancaires &amp; de trésorerie</i>	8,2%	7,6%	5,5%	-0,6	-2,1
<b>COÛT DES COMPTES CREDITEURS (**)</b> <i>Agios sur comptes créditeurs / Comptes créditeurs clientèle</i>	3,2%	2,8%	2,9%	-0,3	0,0
<b>COÛT DES CAPITAUX EMPRUNTES (**)</b> <i>Total des agios payés / Total des capitaux empruntés</i>	5,6%	5,3%	4,4%	-0,3	-0,8
<b>COÛT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES (**)</b> <i>Total des agios payés / (Total des capitaux empruntés+Fonds propres)</i>	10,5%	9,8%	11,1%	-0,7	1,4
<b>TAUX DES PRETS DE TRESORERIE (**)</b> <i>Produits sur prêts de trésorerie / Prêts de trésorerie &amp; interbancaires</i>	4,2%	4,2%	4,2%	0,0	0,0
<b>TAUX DES CREDITS A LA CLIENTELE (**)</b> <i>Agios encaissés sur crédits à la clientèle / Encours des crédits à la clientèle</i>	12,5%	13,3%	11,1%	0,8	-2,2
<b>RENDEMENT DES PRETS DE TOUTE NATURE (**)</b> <i>Total des produits sur prêts / Encours des prêts de toute nature</i>	8,9%	9,3%	7,9%	0,4	-1,3
<b>MARGE GLOBALE (**)</b> <i>Rendement des prêts - Coût des capitaux</i>	3,3%	4,0%	3,5%	0,7	-0,5
<b>COEFFICIENT NET D'EXPLOITATION</b> <i>(Frais généraux+Dotations aux amortissements) / Produit Net Bancaire</i>	122,3%	122,3%	108,6%	0,0	-13,7
<b>EFFORT NET DE PROVISIONNEMENT</b> <i>Dotations nettes aux provisions / (Résultat Brut d'Exploitation + Intérêts douteux)</i>	2053,8%	1420,0%	77,3%	-633,8	-1 342,7
<b>TAUX DE MARGE NETTE</b> <i>Résultat net / Produit Net Bancaire</i>	-9,2%	-130,0%	-3,7%	-120,8	126,3
<b>COEFFICIENT DE RENTABILITE</b> <i>Résultat net / Fonds propres</i>	-1,4%	-26,5%	-0,9%	-25,1	25,6
<b>FRAIS GENERAUX PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	18,1	19,0	20,7	4,6%	9,3%
<b>RBE après amortissements PAR AGENT (en millions de F.CFA)</b>	0,2	1,6	1,2	808,2%	-25,0%
<b>TAUX CREDIT-BAIL &amp; OPERATIONS ASSIMILEES</b> <i>Produits sur crédit-bail &amp; opérations assimilées / Encours</i>	73,2%	66,4%	56,0%	-6,7	-10,4

(\*) : données provisoires

(\*\*) : ratios calculés sur la base des encours moyens trimestriels de la période  
Montants en millions de F. CFA



**ETABLISSEMENTS FINANCIERS**  
( 19 Etablissements )

**Annexe IV.3**

<b>STATISTIQUES</b>	<b>31/12/2005</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>31/12/2007 (*)</b>	<b>VARIATION 2005-2006</b>	<b>VARIATION 2006-2007</b>
<b>MONTANT DU CAPITAL</b>	<b>24 711</b>	<b>24 611</b>	<b>24 719</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,4%</b>
<b>REPARTITION DU CAPITAL</b>	<b>24 711</b>	<b>24 611</b>	<b>24 719</b>	<b>-0,4%</b>	<b>0,4%</b>
Nationaux	7 103	7 040	7 270	-0,9%	3,3%
<i>Etat</i>	1 882	1 535	1 642	-18,4%	7,0%
<i>Privés</i>	5 221	5 505	5 628	5,4%	2,2%
Non-nationaux	17 608	17 571	17 449	-0,2%	-0,7%
<i>dont UMOA</i>	0	0	0	-	-
<b>TOTAL DU BILAN</b>	<b>136 923</b>	<b>143 979</b>	<b>154 830</b>	<b>5,2%</b>	<b>7,5%</b>
<b>NOMBRE D'AGENCES ET DE BUREAUX</b>	<b>71</b>	<b>101</b>	<b>90</b>	<b>42,3%</b>	<b>-10,9%</b>
Périodiques	2	22	20	1000,0%	-9,1%
Permanents	69	79	70	14,5%	-11,4%
<b>EFFECTIFS</b>	<b>526</b>	<b>541</b>	<b>510</b>	<b>2,9%</b>	<b>-5,7%</b>
Employés	359	369	357	2,8%	-3,3%
<i>dont Etrangers</i>	0	0	0	-	-
Cadres	167	172	153	3,0%	-11,0%
<i>dont Etrangers</i>	4	5	5	25,0%	-
<b>NOMBRE D'ETABLISSEMENTS</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(\*) : données provisoires

Montants en millions de F. CFA

## **ANNEXE V**

### **TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES REGISSANT L'ACTIVITE DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DANS L'UMOA**



# CONVENTION PORTANT CREATION DE LA COMMISSION BANCAIRE DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

Le Gouvernement de la République du Bénin,

Le Gouvernement du Burkina Faso,

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire,

Le Gouvernement de la République du Mali,

Le Gouvernement de la République du Niger,

Le Gouvernement de la République du Sénégal,

Le Gouvernement de la République Togolaise,

- conscients de leur profonde solidarité monétaire et de la nécessité de renforcer leur coopération dans le domaine bancaire,

- déterminés à préserver un fonctionnement harmonieux du système bancaire, pour assurer à leurs économies les bases d'un financement sain et promouvoir tant la mobilisation de l'épargne intérieure que l'apport de capitaux extérieurs,

- persuadés qu'à cette fin, une organisation communautaire du contrôle des banques et établissements financiers constitue le moyen le plus approprié,

- convaincus que cette organisation communautaire contribuera à assurer une surveillance uniforme et plus efficace de l'activité bancaire et une intégration de l'espace bancaire dans l'Union Monétaire Ouest Africaine, tout en renforçant leur communauté de monnaie,

sont convenus des dispositions ci-après :

## Article Premier

Il est créé, dans le cadre de l'Union Monétaire Ouest Africaine, une Commission, dénommée ci-après la Commission Bancaire, chargée de veiller notamment à l'organisation et au contrôle des banques et établissements financiers.

La Commission Bancaire est régie par les dispositions de l'Annexe à la présente Convention.

Lesdites dispositions peuvent être modifiées par le Conseil des Ministres de l'Union, après avis du Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, ci-après dénommée la "Banque Centrale". Ces modifications ne sont pas soumises à ratification ou approbation.

## Article 2

La présente Convention, y compris son Annexe, entrera en vigueur, après notification de sa ratification ou de son approbation par les Etats signataires à la République du Sénégal, à une date qui sera fixée d'accord parties par les Gouvernements signataires.

En foi de quoi, ont apposé leur signature au bas de la présente Convention, le 24 Avril 1990 :

## **A N N E X E**

### **Article Premier**

La Commission Bancaire est un organe de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

### **TITRE I**

## **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

### **Article 2**

La Commission Bancaire comprend :

- le Gouverneur de la Banque Centrale ;
- un représentant désigné ou nommé par chaque Etat participant à la gestion de la Banque Centrale ; pour les Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, ce représentant est le Directeur du Trésor ou le responsable de la direction de tutelle des banques et établissements financiers ; notification de la désignation ou de la nomination susvisée est faite au Président de la Commission Bancaire par l'Autorité nationale compétente ;
- huit membres nommés par le Conseil des Ministres de l'Union, choisis en raison de leur compétence, essentiellement en matière bancaire, sur proposition du Gouverneur de la Banque Centrale.

### **Article 3**

Le Gouverneur de la Banque Centrale est le Président de la Commission Bancaire.

En cas d'empêchement du Gouverneur, la Commission Bancaire est présidée par son représentant.

### **Article 4**

Les membres nommés par le Conseil des Ministres de l'Union le sont pour une période de trois ans. Leur mandat est renouvelable deux fois.

Hors le cas de démission ou de décès, il ne peut être mis fin aux fonctions d'un de ces membres, avant l'expiration de son mandat, que par décision du Conseil des Ministres de l'Union.

En cas de remplacement d'un de ces membres avant l'expiration de son mandat, son successeur ne peut être nommé que pour la durée restante de ce mandat.

Ces membres ne peuvent exercer aucune fonction, rémunérée ou non, dans une banque ou un établissement financier, ni recevoir aucune rémunération, directe ou indirecte, d'une banque ou d'un établissement financier.

### **Article 5**

Ne peuvent être membres de la Commission Bancaire les personnes frappées d'une interdiction, résultant d'une décision de justice, de diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier ainsi qu'une entreprise commerciale, industrielle ou artisanale sur le territoire d'un Etat membre de l'Union.

### **Article 6**

Les membres de la Commission Bancaire et les personnes qui concourent à son fonctionnement sont tenus au secret professionnel. Ce secret n'est pas opposable à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

Ils ne peuvent faire l'objet d'aucune poursuite civile ou pénale pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres de la Commission Bancaire jouissent des mêmes privilèges et immunités que les Administrateurs de la Banque Centrale. Leurs immunités peuvent être levées, dans le cas du représentant d'un Etat par le Gouvernement de cet Etat et, dans les autres cas, par le Conseil des Ministres de l'Union.

### **Article 7**

La Commission Bancaire se réunit aussi souvent que nécessaire, et au moins deux fois l'an, sur convocation de son Président, soit à l'initiative de celui-ci, soit à la demande du tiers de ses membres.

Le Président arrête l'ordre du jour des réunions en y incluant, le cas échéant, les matières énoncées dans la demande visée à l'alinéa précédent.

Le Président peut, avec l'accord de la Commission Bancaire, inviter des personnalités extérieures à participer aux réunions de celle-ci, éventuellement avec voix consultative.

Les membres de la Commission ne peuvent donner procuration ni se faire représenter.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas de partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

## Article 8

La Banque Centrale assure le secrétariat et prend en charge les frais de fonctionnement de la Commission Bancaire.

Le secrétariat est dirigé par un Secrétaire Général, assisté d'un Secrétaire Général Adjoint, tous deux nommés par le Président parmi le personnel de la Banque Centrale. Le Secrétaire Général participe aux réunions de la Commission avec voix consultative. En cas d'empêchement, il est suppléé par le Secrétaire Général Adjoint.

## Article 9

La rémunération des membres de la Commission Bancaire est arrêtée par son Président, après consultation du Président du Conseil des Ministres de l'Union.

Elle est versée sous condition de participation aux réunions.

## Article 10

Les archives de la Commission Bancaire sont inviolables.

## TITRE II ATTRIBUTIONS

### Article 11

La Commission Bancaire exerce les pouvoirs prévus au présent titre sur le territoire de chacun des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

### *Section 1 - Agrément des banques et établissements financiers*

#### Article 12

L'agrément d'une banque ou d'un établissement financier sur le territoire d'un Etat membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine est subordonné à l'avis conforme de la Commission Bancaire.

Les agréments prononcés par les Autorités nationales avant l'entrée en vigueur des présentes dispositions demeurent valables.

### *Section 2 - Contrôle des banques et établissements financiers*

#### Article 13

La Commission Bancaire procède ou fait procéder, notamment par la Banque Centrale, à des contrôles sur pièces et sur place auprès des banques et établissements financiers, afin de s'assurer du respect des dispositions qui leur sont applicables.

Les contrôles sur place peuvent être étendus aux filiales des banques et établissements financiers, aux personnes morales qui en ont la direction de droit ou de fait, ainsi qu'aux filiales de celles-ci.

La Banque Centrale peut également effectuer ces contrôles de sa propre initiative. Elle prévient la Commission Bancaire des contrôles sur place.

#### Article 14

La Banque Centrale fait rapport du résultat des contrôles à la Commission Bancaire. Elle l'informe des infractions à la réglementation bancaire, des manquements aux règles de bonne conduite de la profession bancaire et de toutes autres anomalies dans la gestion des banques et établissements financiers dont elle a connaissance.

#### Article 15

Les Autorités administratives et judiciaires des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine prêtent leur concours aux contrôles effectués au titre de l'article 13.

#### Article 16

Les banques et établissements financiers sont tenus de fournir, à toute réquisition de la Commission bancaire et sur les supports souhaités, tous documents, renseignements, éclaircissements et justifications nécessaires à l'exercice de ses attributions.

#### Article 17

A la requête de la Commission Bancaire, tout commissaire aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier est tenu de lui communiquer tous rapports, documents et autres pièces, ainsi que de lui fournir tous renseignements, nécessaires à l'exercice de ses attributions.

## Article 18

Le secret professionnel n'est pas opposable à la Commission Bancaire.

## Article 19

Les conclusions des contrôles sur place sont portées par la Commission Bancaire à la connaissance du Ministre des Finances, de la Banque Centrale et du conseil d'administration de l'établissement concerné ou de l'organe en tenant lieu.

## Article 20

Lorsque la Commission Bancaire constate une infraction pénale, elle en informe les Autorités judiciaires compétentes, le Ministre des Finances et la Banque Centrale.

## Article 21

La Commission Bancaire établit des rapports, au moins annuels, sur l'accomplissement de sa mission à l'intention des organes de la Banque Centrale et de l'Union.

### Section 3 - *Mesures administratives*

## Article 22

Lorsque la Commission Bancaire constate qu'une banque ou un établissement financier a manqué aux règles de bonne conduite de la profession, compromis son équilibre financier ou pratiqué une gestion anormale sur le territoire d'un Etat membre, ou ne remplit plus les conditions requises pour l'agrément, elle peut, après en avoir informé le Ministre des Finances dudit Etat, adresser à la banque ou à l'établissement financier :

- soit une mise en garde ;
- soit une injonction à l'effet notamment de prendre, dans un délai déterminé, les mesures de redressement nécessaires ou toutes mesures conservatoires qu'elle juge appropriées ou de faire procéder à un audit externe.

La banque ou l'établissement financier qui n'a pas déféré à cette injonction, est réputé avoir enfreint la réglementation bancaire.

### Section 4 - *Sanctions disciplinaires*

## Article 23

Lorsque la Commission Bancaire constate une infraction à la réglementation bancaire sur le territoire d'un Etat membre, elle en informe le Ministre des Finances de cet Etat et, sans préjudice des sanctions pénales ou autres encourues,

prononce une ou plusieurs des sanctions disciplinaires suivantes :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la suspension ou l'interdiction de tout ou partie des opérations ;
- toutes autres limitations dans l'exercice de la profession ;
- la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables ;
- le retrait d'agrément.

## Article 24

Les décisions prises en vertu de l'article 23 sont exécutoires dès leur notification aux intéressés. La notification est faite par la Commission Bancaire. Toutefois, la décision de retrait d'agrément est notifiée aux intéressés par le Ministre des Finances dans le délai d'un mois à compter de sa communication au Ministre ; ce délai est prorogé, en cas de saisine du Conseil des Ministres de l'Union par ledit Ministre, jusqu'à la décision du Conseil.

## Article 25

Aucune sanction disciplinaire ne peut être prononcée par la Commission Bancaire, sans que l'intéressé, personne physique ou morale, ait été entendu ou dûment convoqué ou invité à présenter ses observations par écrit à la Commission Bancaire. Il peut se faire assister par un représentant de l'Association Professionnelle des Banques et établissements Financiers ou tout autre défenseur de son choix.

### Section 5 - *Nomination d'administrateur provisoire ou de liquidateur de banque ou d'établissement financier*

## Article 26

La Commission Bancaire peut proposer au Ministre des Finances la nomination d'un administrateur provisoire, avec tous pouvoirs nécessaires à l'administration, à la direction et à la gérance d'une banque ou d'un établissement financier :

- soit à la demande des dirigeants lorsqu'ils estiment ne plus être en mesure d'exercer normalement leurs fonctions ;
- soit lorsqu'elle constate que la gestion ne peut plus être assurée dans des conditions normales ;

- soit lorsqu'elle a prononcé, en vertu de l'article 23, la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables d'une infraction à la réglementation bancaire.

#### **Article 27**

La Commission Bancaire peut proposer au Ministre des Finances la nomination d'un liquidateur pour une banque ou un établissement financier :

- soit lorsque le retrait d'agrément a été prononcé ;

- soit lorsque l'activité est exercée sans que l'agrément ait été obtenu.

#### *Section 6 - Autres attributions*

#### **Article 28**

Nul ne peut exercer les fonctions de commissaire aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier sans que sa désignation par ladite banque ou ledit établissement financier ait reçu l'approbation préalable de la Commission Bancaire. La procédure d'approbation est arrêtée par la Commission Bancaire.

L'approbation peut être rapportée par ladite Commission.

#### **Article 29**

La Commission Bancaire doit être consultée, et son avis conforme obtenu, dans les cas prévus par la réglementation bancaire des états membres de l'Union.

#### *Section 7 - Dispositions communes au Titre II*

#### **Article 30**

Les injonctions, décisions, avis et propositions de la Commission Bancaire doivent être motivés.

Les décisions de la Commission Bancaire sont exécutoires de plein droit sur le territoire de chacun des Etats membres de l'Union. Elles sont notifiées aux intéressés et communiquées aux Autorités compétentes par la Commission Bancaire, sous réserve des dispositions du second alinéa de l'article 24.

#### **Article 31**

Les décisions de la Commission Bancaire ne peuvent être frappées de recours que devant le Conseil des Ministres de l'Union.

Le recours doit être formé dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de l'intéressé, sauf dans le cas prévu au second alinéa de l'article 24. Il peut être formé par l'intéressé ou par le Ministre des Finances de l'Etat sur le territoire duquel la décision est exécutoire. Toutefois, aucun recours ne peut être formé contre la décision de retrait d'agrément, après sa notification par le Ministre des Finances.

Ni le délai de recours ni le recours n'ont d'effet suspensif sous réserve des dispositions du second alinéa de l'article 24.

Les décisions du Conseil des Ministres sont exécutoires de plein droit sur le territoire de chacun des Etats membres de l'Union. Elles sont notifiées aux intéressés et communiquées aux Autorités compétentes par le Président du Conseil des Ministres.

#### **Article 32**

Lorsque l'avis conforme de la Commission Bancaire est requis, les Autorités nationales, si elles sont en désaccord avec l'avis de celle-ci, soumettent la question à l'arbitrage du Conseil des Ministres de l'Union. Le Président de la Commission Bancaire présente les observations de la Commission au Conseil des Ministres.

#### **Article 33**

Le Président de la Commission Bancaire peut évoquer devant le Conseil des Ministres de l'Union, pour examen, toute décision ou tout autre refus d'action des Autorités nationales, concernant l'exercice de l'activité bancaire, qui ne serait pas conforme aux dispositions conventionnelles, législatives ou réglementaires, ou qui lui paraîtrait contraire aux intérêts de l'Union.

#### **Article 34**

La Commission Bancaire peut déléguer à son Président les pouvoirs prévus aux articles 22, 26, 27, 28 et 29.

Le Président de la Commission Bancaire peut déléguer tout ou partie des pouvoirs qui lui sont conférés par le présent titre. Il peut subdéléguer à ses collaborateurs, avec l'accord de la Commission Bancaire, les pouvoirs qu'il tient de celle-ci.



### **TITRE III**

#### **DISPOSITIONS DIVERSES**

##### **Article 35**

La Commission Bancaire peut transmettre des informations concernant en particulier les banques et établissements financiers aux Autorités chargées de la surveillance d'établissements semblables dans d'autres pays, sous réserve de réciprocité et à condition que ces Autorités soient elles-mêmes tenues au secret professionnel.

##### **Article 36**

La Commission Bancaire adopte son règlement intérieur qui prévoit notamment le quorum requis pour la validité de ses délibérations.

##### **Article 37**

Les Commissions Nationales de contrôle des banques et établissements financiers cessent d'exercer leurs fonctions à la date arrêtée par le Conseil des Ministres de l'Union. La Commission Bancaire commence l'exercice de ses fonctions à la même date.

# LOI CADRE<sup>1</sup> PORTANT REGLEMENTATION BANCAIRE

## TITRE PREMIER DOMAINE D'APPLICATION DE LA REGLEMENTATION BANCAIRE

### Article Premier

La présente loi s'applique aux banques et établissements financiers exerçant leur activité sur le territoire de ( )<sup>2</sup>, quels que soient leur statut juridique, le lieu de leur siège social ou de leur principal établissement et la nationalité des propriétaires de leur capital social ou de leurs dirigeants.

### Article 2

Toutefois, la présente loi ne s'applique pas :

- à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dénommée ci-après la Banque Centrale;
- aux institutions financières internationales, ni aux institutions publiques étrangères d'aide ou de coopération, dont l'activité sur le territoire de ( ) est autorisée par des traités, accords ou conventions auxquels est partie ( );
- à (l'Administration) (l'Office) des Postes et Télécommunications, sous réserve des dispositions de l'article 43.

Les articles 20 à 22 de la présente loi ne s'appliquent pas aux banques et établissements financiers publics à statut spécial dont la liste sera arrêtée par le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

### Article 3

Sont considérées comme banques les entreprises qui font profession habituelle de recevoir des fonds dont il peut être disposé par chèques ou virements et qu'elles emploient, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, en opération de crédit ou de placement.

### Article 4

Sont considérées comme établissements financiers les personnes physiques ou morales, autres que les banques, qui font profession habituelle d'effectuer pour leur propre compte des

opérations de crédit, de vente à crédit ou de change, ou qui reçoivent habituellement des fonds qu'elles emploient pour leur propre compte en opérations de placement, ou qui servent habituellement d'intermédiaires en tant que commissionnaires, courtiers ou autrement dans tout ou partie de ces opérations.

### Article 5

Sont considérées comme opérations de crédit les opérations de prêt, d'escompte, de prise en pension, d'acquisition de créances, de garantie, de financement de ventes à crédit et de crédit-bail.

Sont considérées comme opérations de placement les prises de participation dans des entreprises existantes ou en formation et toutes acquisitions de valeurs mobilières émises par des personnes publiques ou privées.

### Article 6

Ne sont pas considérés comme banques ou établissements financiers :

- a) - les entreprises d'assurance et les organismes de retraite ;
- b) - les notaires et les officiers ministériels qui en exercent les fonctions ;
- c) - les agents de change.

Toutefois les entreprises, organismes et personnes visés au présent article sont soumis aux dispositions de l'article 65.

## TITRE II

### AGREMENT ET RETRAIT D'AGREMENT DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

### Article 7

Nul ne peut, sans avoir été préalablement agréé et inscrit sur la liste des banques, exercer l'activité définie à l'article 3, ni se prévaloir de la qualité de banquier, ni créer l'apparence de cette qualité, notamment par l'emploi de termes tels que banque, banquier ou bancaire,

<sup>1</sup> Ou ordonnance selon les pays

<sup>2</sup> Etat où est promulguée la loi ou l'ordonnance ; à indiquer dans toute la suite du texte  
Rapport Annuel / Annexes Textes Légaux

dans sa dénomination ou raison sociale, son nom commercial, sa publicité ou d'une manière quelconque dans son activité.

Nul ne peut, sans avoir été préalablement agréé et inscrit sur la liste des établissements financiers, exercer l'une des activités définies à l'article 4, ni se prévaloir de la qualité d'établissement financier, ni créer l'apparence de cette qualité, notamment par l'emploi de termes évoquant l'une des activités prévues à l'article 4, dans sa dénomination ou raison sociale, son nom commercial, sa publicité ou d'une manière quelconque dans son activité.

### **Article 8**

Les demandes d'agrément sont adressées au Ministre des Finances et déposées auprès de la Banque Centrale qui les instruit. Celle-ci vérifie si les personnes physiques ou morales qui demandent l'agrément satisfont aux conditions et obligations prévues aux articles 14, 15, 18, 23, 24 et 26. Elle s'assure de l'adéquation de la forme juridique de l'entreprise à l'activité de banque ou d'établissement financier.

Elle examine notamment le programme d'activités de cette entreprise et les moyens techniques et financiers qu'elle prévoit de mettre en œuvre. Elle apprécie également l'aptitude de l'entreprise requérante à réaliser ses objectifs de développement, dans des conditions compatibles avec le bon fonctionnement du système bancaire et une sécurité suffisante de la clientèle.

Elle obtient tous renseignements sur la qualité des personnes ayant assuré l'apport des capitaux et, le cas échéant, sur celle de leurs garants ainsi que sur l'honorabilité et l'expérience des personnes appelées à diriger, administrer ou gérer la banque ou l'établissement financier et ses agences.

Une instruction de la Banque Centrale déterminera les pièces qui doivent être jointes à la demande d'agrément.

### **Article 9**

L'agrément est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis conforme de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, ci-après dénommée la Commission Bancaire. L'agrément est réputé avoir été refusé s'il n'est pas prononcé dans un délai de six mois à compter de la réception de la demande par la Banque Centrale, sauf avis contraire donné au demandeur.

L'agrément est constaté par l'inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers.

Ces listes sont établies et tenues à jour par la Commission Bancaire qui affecte un numéro d'inscription à chaque banque ou établissement financier.

La liste des banques et celle des établissements financiers, ainsi que les modifications dont elles font l'objet, y compris les radiations, sont publiées au Journal Officiel.

### **Article 10**

Les établissements financiers sont classés par décret en diverses catégories, compte tenu de leurs activités respectives.

Les établissements financiers d'une même catégorie ne peuvent exercer les activités d'une autre catégorie sans une autorisation préalable accordée comme en matière d'agrément.

Le retrait de cette autorisation est prononcé comme en matière de retrait d'agrément.

### **Article 11**

Les banques et les établissements financiers doivent faire figurer leur numéro d'inscription sur la liste des banques ou sur celles des établissements financiers, dans les mêmes conditions, sur les mêmes documents et sous peine des mêmes sanctions qu'en matière de registre du commerce.

### **Article 12**

Le retrait d'agrément, à la demande de la banque ou de l'établissement financier intéressé ou lorsqu'il est constaté que ladite banque ou ledit établissement financier n'exerce aucune activité depuis au moins un an, est prononcé par arrêté du Ministre des Finances, après avis de la Commission Bancaire.

Le retrait d'agrément pour infraction à la réglementation bancaire est prononcé dans les conditions prévues à l'article 47.

Le retrait d'agrément est constaté par la radiation de la liste des banques ou de celle des établissements financiers.

### **Article 13**

Les banques et les établissements financiers doivent cesser leur activité dans le délai fixé par la décision de retrait d'agrément.

### TITRE III

## DIRIGEANTS ET PERSONNEL DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

#### Article 14

Nul ne peut diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier, ou une de leurs agences, s'il n'a pas la nationalité ( ) ou celle d'un pays membre de l'Union Monétaire Ouest Africaine, à moins qu'il ne jouisse, en vertu d'une convention d'établissement, d'une assimilation aux ressortissants ( ).

Le Ministre des Finances peut accorder, sur avis conforme de la Commission Bancaire, des dérogations individuelles aux dispositions du présent article.

#### Article 15

Toute condamnation pour crime de droit commun, pour faux ou usage de faux en écriture publique, pour faux ou usage de faux en écriture privée, de commerce ou de banque, pour vol, pour escroquerie ou délits punis des peines de l'escroquerie, pour abus de confiance, pour banqueroute, pour détournement de deniers publics, pour soustraction par dépositaire public, pour extorsion de fonds ou valeurs, pour émission de chèques sans provision, pour infraction à la législation sur les changes, pour atteinte au crédit de l'Etat ou pour recel de choses obtenues à l'aide de ces infractions, ou toute condamnation pour infraction assimilée par la loi à l'une de celles énumérées ci-dessus, emporte de plein droit interdiction :

- de diriger, administrer ou gérer une banque ou un établissement financier ou une de leurs agences ;
- d'exercer l'une des activités définies à l'article 4;
- de proposer au public la création d'une banque ou d'un établissement financier.

Toute condamnation pour tentative ou complicité dans la commission des infractions ci-dessus emporte la même interdiction.

La même interdiction s'applique aux faillis non réhabilités, aux officiers ministériels destitués et aux dirigeants suspendus ou démis en application de l'article 47.

Les interdictions ci-dessus s'appliquent de plein droit lorsque la condamnation, la faillite, la destitution, la suspension ou la démission a été prononcée à l'étranger. Dans ce cas, le minis-

tère public ou l'intéressé peut saisir (la juridiction compétente) d'une demande tendant à faire constater que les conditions d'application des interdictions ci-dessus sont ou non réunies ; le tribunal statue après vérification de la régularité et de la légalité de la décision étrangère, l'intéressé dûment appelé (en)<sup>3</sup>. La décision ne peut faire l'objet que d'un recours en cassation.

Lorsque la décision dont résulte l'une des interdictions visées au présent article est ultérieurement rapportée ou infirmée, l'interdiction cesse de plein droit, à moins que la nouvelle décision ne soit susceptible de voies de recours.

#### Article 16

Quiconque contrevient à l'une des interdictions édictées par les articles 14 et 15 sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de 2.000.000 à 5.000.000 de francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

#### Article 17

Quiconque aura été condamné pour l'un des faits prévus à l'article 15, paragraphes 1 et 2, et à l'article 16 ne pourra être employé, à quelque titre que ce soit, par une banque ou un établissement financier. Les dispositions de l'article 15, paragraphe 4 et 5, sont applicables à cette interdiction.

En cas d'infraction à cette interdiction, l'auteur est passible des peines prévues à l'article 16 et l'employeur, d'une amende de 5.000.000 à 10.000.000 de francs.

#### Article 18

Toute banque ou établissement financier doit déposer et tenir à jour auprès de la Commission Bancaire et du greffier chargé de la tenue du registre du commerce, la liste des personnes exerçant des fonctions de direction, d'administration ou de gérance de la banque ou de l'établissement financier ou de leurs agences. Tout projet de modification de la liste susvisée doit être préalablement notifié à la Commission Bancaire.

Le greffier doit donner copie de la liste susvisée et de ses modifications sous huitaine, sur papier libre, au procureur de la République.

#### Article 19

Les personnes qui concourent à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement des banques et des éta-

<sup>3</sup> Eventuellement : Chambre du Conseil

blissements financiers sont tenues au secret professionnel, sous réserve des dispositions de l'article 42, dernier paragraphe.

Il est interdit aux mêmes personnes d'utiliser les informations confidentielles dont elles ont connaissance dans le cadre de leur activité, pour réaliser directement ou indirectement des opérations pour leur propre compte ou en faire bénéficier d'autres personnes.

## TITRE IV

### REGLEMENTATION DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

#### Chapitre Premier - Forme juridique

##### Article 20\*

Les banques doivent être constituées sous forme de sociétés. Elles peuvent exceptionnellement revêtir la forme d'autres personnes morales.

Celles qui ont leur siège social en ( ) doivent être constituées sous forme de sociétés anonymes à capital fixe ou, par autorisation spéciale du Ministère des Finances donnée après avis conforme de la Commission Bancaire, sous forme de société coopératives ou mutualistes à capital variable.

##### Article 21

Les établissements financiers qui ont leur siège social en ( ) doivent être constitués sous forme de sociétés anonymes à capital fixe, de sociétés à responsabilité limitée ou de sociétés coopératives ou mutualistes à capital variable.

Des décrets peuvent :

- interdire aux personnes physiques d'exercer tout ou partie des activités définies à l'article 4 ;
- préciser la forme juridique que doivent adopter les diverses catégories d'établissements financiers.

##### Article 22

Les actions émises par les banques et établissements financiers ayant leur siège social en ( ) doivent revêtir la forme nominative.

#### Chapitre II - Capital et réserve spéciale

##### Article 23

Le capital social des banques ayant leur siège social en ( ) ne peut être inférieur au montant minimum fixé par le Conseil des Ministres de l'Union.

Le capital social des établissements financiers ayant leur siège social en ( ) ne peut être inférieur au montant minimum fixé par décret pris après avis conforme de la Banque Centrale. Ce minimum peut être différent selon les diverses catégories d'établissements financiers.

Toutefois, pour une banque ou un établissement financier donné, la décision d'agrément peut fixer un montant minimum supérieur à celui visé au paragraphe 1 ou au paragraphe 2 du présent article.

Le capital social doit être intégralement libéré au jour de l'agrément de la banque ou de l'établissement financier à concurrence du montant minimum exigé dans la décision d'agrément. Le capital libéré doit rester à tout moment employé en ( ).

##### Article 24

Les banques et établissements financiers dont le siège social est situé à l'étranger doivent justifier à tout moment d'une dotation employée en ( ) au moins égale au montant minimum déterminé en application de l'article 23.

##### Article 25

Les banques et établissements financiers qui doivent accroître leur capital social ou leur dotation pour se conformer à la réglementation en vigueur, disposent d'un délai de six mois pour y procéder.

##### Article 26

Sous réserve des dispositions de l'article 28, les fonds propres effectifs d'une banque ou d'un établissement financier doivent à tout moment être au moins égaux au montant minimum déterminé en application de l'article 23, sans pouvoir être inférieurs au minimum de fonds propres effectifs qui pourrait être rendu obligatoire en vertu de l'article 44.

Une instruction de la Banque Centrale définit les fonds propres effectifs pour l'application du présent article et des articles 35 et 44.

\* Pour les pays qui exigent que les banques soient constituées sous forme de sociétés de droit local, l'article 20 sera libellé comme suit : "les banques doivent être constituées sous forme de sociétés anonymes à capital fixe ayant leur siège social en ( ) ou, par autorisation spéciale du Ministre des Finances donnée après avis conforme de la Commission Bancaire, sous forme de sociétés coopératives ou mutualistes à capital variable".

## Article 27

Les banques et les établissements financiers dotés de la personnalité morale sont tenus de constituer une réserve spéciale, incluant toute réserve légale éventuellement exigée par les lois et règlements en vigueur, alimentée par un prélèvement annuel sur les bénéfices nets réalisés, après imputation d'un éventuel report à nouveau déficitaire. Le montant de ce prélèvement est fixé, pour les banques et les diverses catégories d'établissements financiers, par une instruction de la Banque Centrale.

La réserve spéciale des banques et établissements financiers visés à l'article 24 est calculée sur les bénéfices nets réalisés en ( ) et s'ajoute à la dotation prévue audit article.

## Article 28

Les établissements financiers qui n'ont pas la personnalité morale doivent justifier d'un cautionnement bancaire donné par une banque agréée dans l'un des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine, pour une somme égale au montant minimum déterminé en application de l'article 23.

## Chapitre III - Autorisations diverses

### Article 29

Sont subordonnées à l'autorisation préalable du Ministre des Finances, les opérations suivantes relatives aux banques et établissements financiers ayant leur siège social en ( ) :

- toute modification de la forme juridique, de la dénomination ou raison sociale, ou du nom commercial ;
- tout transfert du siège social à l'étranger ;
- toute opération de fusion par absorption ou création d'une société nouvelle, ou de scission ;
- toute dissolution anticipée ;
- toute prise ou cession de participation qui aurait pour effet de porter la participation d'une même personne, directement ou par personne interposée, ou d'un même groupe de personnes agissant de concert, d'abord au-delà de la minorité de blocage, puis au-delà de la majorité des droits de vote dans la banque ou l'établissement financier, ou d'abaisser cette participation au-dessous de ces seuils.

Les banques et établissements financiers dont le siège social est situé à l'étranger sont tenus d'informer la Commission Bancaire de toute opération visée au paragraphe précédent et les concernant.

Est considéré comme minorité de blocage le nombre de voix pouvant faire obstacle à une modification des statuts de la banque ou de l'établissement financier.

Sont notamment considérées comme personnes interposées par rapport à une même personne physique ou morale :

- les personnes morales dans lesquelles cette personne détient la majorité des droits de vote ;
- les filiales à participation majoritaire, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles les sociétés visées à l'alinéa précédent détiennent la majorité des droits de vote, ou dans lesquelles leur participation, ajoutée à celle de la personne physique ou morale dont il s'agit, détient la majorité des droits de vote ;
- les filiales de filiales au sens de l'alinéa précédent.

### Article 30

Sont également subordonnées à l'autorisation préalable du Ministre des Finances :

- toute cession par une banque ou un établissement financier de plus de 20 % de son actif correspondant à ses opérations en ( ) ;
- toute mise en gérance ou cessation de l'ensemble de ses activités en ( ) .

### Article 31

Les autorisations préalables prévues au présent chapitre sont accordées comme en matière d'agrément.

### Article 32

Les ouvertures, fermetures, transformations, transferts, cessions ou mises en gérance de guichets ou d'agences de banque ou d'établissement financier en ( ) doivent être notifiés au Ministre des Finances et à la Banque Centrale.

## Chapitre IV - Opérations

### Section première - Opérations des banques

### Article 33

Il est interdit aux banques de se livrer, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, à des activités commerciales, industrielles, agricoles ou de service, sauf dans la mesure où ces opérations sont nécessaires ou accessoires à l'exercice de leur activité bancaire ou nécessaires au recouvrement de leurs créances.

### Article 34

Il est interdit aux banques d'acquérir leurs propres actions ou de consentir des crédits contre affectation en garantie de leurs propres actions.

### Article 35

Il est interdit aux banques d'accorder directement ou indirectement des crédits aux personnes qui participent à leur direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement, pour un montant global excédant un pourcentage de leurs fonds propres effectifs, qui sera arrêté par une instruction de la Banque Centrale.

La même interdiction s'applique aux crédits consentis aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance, ou détiennent plus du quart du capital social.

Quel qu'en soit le montant, tout prêt ou garantie consenti par une banque à ses dirigeants, à ses principaux actionnaires ou associés ou aux entreprises privées dans lesquelles les personnes visées ci-dessus exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social, devra être approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de la banque et sera mentionné dans le rapport annuel des commissaires aux comptes à l'assemblée des actionnaires.

### Article 36

Le Ministre des Finances peut, après avis conforme de la Commission Bancaire, accorder des dérogations individuelles et temporaires aux dispositions de la présente section.

### *Section II - Opérations des établissements financiers*

### Article 37

Les opérations des diverses catégories d'établissements financiers sont réglementées par décret, compte tenu de la nature de leur activité, après avis conforme de la Banque Centrale et sous réserve des dispositions de l'article 44.

### Article 38

Les établissements financiers ne peuvent recevoir de dépôts de fonds du public que dans le cadre de leur activité et s'ils y ont été autorisés par décret et dans les conditions fixées par ledit décret. Ce décret est pris après avis conforme de la Banque Centrale.

## Chapitre V - Comptabilité et information de la Banque Centrale et de la Commission Bancaire

### Article 39

Les banques et établissements financiers doivent tenir à leur siège social, principal établissement ou agence principale en ( ), une comptabilité particulière des opérations qu'ils traitent sur le territoire de ( ).

Ils sont tenus d'établir leurs comptes sous une forme consolidée, conformément aux dispositions comptables et autres règles arrêtées par la Banque Centrale.

### Article 40

Les banques et établissements financiers doivent arrêter leurs comptes au 31 décembre de chaque année.

Avant le 30 juin de l'année suivante, les banques et établissements financiers doivent communiquer à la Banque Centrale et à la Commission Bancaire leurs comptes annuels dans les délais et conditions prescrits par la Banque Centrale.

Ces comptes doivent être certifiés réguliers et sincères par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, choisi(s) sur la liste des commissaires aux comptes agréés par la Cour d'appel ou tout organisme habilité en tenant lieu. Ce choix est soumis à l'approbation de la Commission Bancaire.

Les comptes annuels de chaque banque ou de chaque établissement financier sont publiés au Journal Officiel à la diligence de la Banque Centrale. Les frais de cette publication sont à la charge de la banque ou de l'établissement financier.

### Article 41

Les banques et établissements financiers doivent, en cours d'exercice, dresser des situations selon la périodicité et dans les conditions prescrites par la Banque Centrale. Ces situations sont communiquées à cette dernière et à la Commission Bancaire.

### Article 42

Les banques et établissements financiers doivent fournir, à toute réquisition de la Banque Centrale, les renseignements, éclaircissements, justifications et documents jugés utiles pour l'examen de leur situation, l'appréciation de leurs risques, l'établissement de listes de

chèques et effets de commerce impayés et d'autres incidents de paiement, et généralement pour l'exercice par la Banque Centrale de ses attributions.

Les banques et établissements financiers sont tenus, à toute demande de la Commission Bancaire, de fournir à cette dernière tous documents, renseignements, éclaircissements et justifications jugés utiles à l'exercice de ses attributions.

A la requête de la Commission Bancaire, tout commissaire aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier est tenu de lui communiquer tous rapports, documents et autres pièces ainsi que de lui fournir tous renseignements jugés utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le secret professionnel n'est opposable ni à la Commission Bancaire, ni à la Banque Centrale, ni à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

#### **Article 43**

Les dispositions de l'article 42 sont applicables à (l'Administration), (l'Office) des Postes et Télécommunications en ce qui concerne les opérations de ses services financiers et de chèques postaux.

## **TITRE V REGLES DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE**

#### **Article 44**

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine est habilité à prendre toutes dispositions concernant :

- les instruments et les règles de la politique du crédit applicables aux banques et établissements financiers, notamment la constitution de réserves obligatoires déposées auprès de la Banque Centrale, le respect d'un rapport entre les divers éléments de leurs ressources et emplois ou le respect de plafond ou de minimum pour le montant de certains de leurs emplois ;
- les conditions dans lesquelles les banques et établissements financiers peuvent prendre des participations ;
- les normes de gestion que les banques et établissements financiers doivent respecter en vue notamment de garantir leur liquidité, leur solvabilité, la division de leurs risques et l'équilibre de leur structure financière.

La Banque Centrale est habilitée à prendre toutes dispositions concernant les taux et conditions des opérations effectuées par les banques et établissements financiers avec leur clientèle. Elle pourra instituer des dispositions particulières en faveur de certains établissements à statut spécial, notamment les établissements ne recourant pas à l'usage du taux d'intérêt et pratiquant le système de partage des profits et des pertes.

Les dispositions prévues au présent article pourront être différentes pour les banques et les diverses catégories d'établissements financiers et prévoir des dérogations individuelles et temporaires, accordées par la Commission Bancaire.

Elles sont notifiées par la Banque Centrale aux banques et établissements financiers.

Des instructions de la Banque Centrale détermineront les modalités d'application de ces dispositions.

#### **Article 45**

Les banques et établissements financiers sont tenus de se conformer aux décisions que le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine, la Banque Centrale et la Commission Bancaire prennent dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont conférés par le Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, les Statuts de la Banque Centrale, la Convention portant création de la Commission Bancaire et la présente loi.

## **TITRE VI CONTROLE ET SANCTIONS**

### **Chapitre premier - Contrôle**

#### **Article 46**

Les banques et établissements financiers ne peuvent s'opposer aux contrôles effectués par la Commission Bancaire et la Banque Centrale, conformément aux dispositions en vigueur sur le territoire de ( ).

### **Chapitre II - Sanctions disciplinaires**

#### **Article 47**

Les sanctions disciplinaires pour infraction à la réglementation Bancaire, sont prononcées par la Commission Bancaire conformément à la Convention portant création de ladite Commission.



## Article 48

Les décisions de la Commission Bancaire sont exécutoires de plein droit sur le territoire de ( ).

## Chapitre III - Sanctions pénales

### Article 49

Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines, quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura contrevenu aux dispositions :

- de l'article 7 ;
- de l'article 10, paragraphe 2.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à cinq ans d'emprisonnement et à 50.000.000 de francs d'amende.

### Article 50

Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque aura contrevenu aux dispositions de l'article 19, paragraphe 2.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à cinq ans d'emprisonnement et à 50.000.000 de francs d'amende.

### Article 51

Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura communiqué sciemment à la Banque Centrale ou à la Commission Bancaire des documents ou renseignements inexacts ou se sera opposé à l'un des contrôles visés à l'article 46.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à deux ans d'emprisonnement et à 20.000.000 de francs d'amende.

### Article 52

Sera puni d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, toute banque ou tout établissement financier qui aura contrevenu à l'une des dispositions des articles 18, 27, 30, 40, 41 et 42 ou des dispositions prévues aux articles 44 et 45, le tout sans préjudice des sanctions prévues aux chapitres II et IV du présent Titre.

La même peine pourra être prononcée contre les dirigeants responsables de l'infraction et

contre tout commissaire aux comptes qui aura contrevenu aux dispositions de l'article 42.

Seront passibles de la même peine, les personnes qui auront pris ou cédé une participation dans une banque ou un établissement financier en contravention des dispositions de l'article 29.

## Chapitre IV - Autres sanctions

### Article 53

Les banques et établissements financiers qui n'auront pas constitué auprès de la Banque Centrale les réserves obligatoires qui seraient instituées en vertu de l'article 44 ou qui ne lui auront pas cédé leurs avoirs en devises lorsqu'ils en sont requis conformément à l'article 18 des Statuts de ladite banque, seront tenus envers celle-ci d'un intérêt moratoire dont le taux ne pourra excéder 1 % par jour de retard.

### Article 54

Les banques et établissements financiers qui n'auront pas fourni à la Banque Centrale ou à la Commission Bancaire les documents et renseignements prévus aux articles 40, 41 et 42, pourront être frappés par la Banque Centrale des pénalités suivantes par jour de retard et par omission :

- 10.000 francs durant les quinze premiers jours ;
- 20.000 francs durant les quinze jours suivants ;
- 50.000 francs au-delà.

Le produit de ces pénalités est recouvré par la Banque Centrale pour le compte du Trésor.

### Article 55

Les banques et établissements financiers qui auront contrevenu aux règles de l'Union Monétaire Ouest Africaine leur imposant le respect d'un rapport entre les divers éléments de leurs ressources et emplois ou le respect de plafond ou de minimum pour le montant de certains de leurs emplois, pourront être requis par la Banque Centrale de constituer auprès d'elle un dépôt non rémunéré dont le montant sera au plus égal à 200 % des irrégularités constatées et dont la durée sera au plus égale à celle de l'infraction.

En cas de retard dans la constitution de ce dépôt, les dispositions de l'article 53 relatives à l'intérêt moratoire sont applicables.

### Article 56

Les banques et établissements financiers qui auront contrevenu aux règles de l'Union Monétaire Ouest Africaine fixant les taux et

conditions de leurs opérations avec leur clientèle pourront être requis par la Banque Centrale de constituer auprès d'elle un dépôt non rémunéré dont le montant sera au plus égal à 200 % des irrégularités constatées ou, dans le cas de rémunérations indûment perçues ou versées, à 500 % desdites rémunérations, et dont la durée sera au plus égale à un mois.

En cas de retard dans la constitution de ce dépôt, les dispositions de l'article 53 relatives à l'intérêt moratoire sont applicables.

#### **Article 57**

Pour l'application des articles 54, 55 et 56, les pénalités de retard et les intérêts moratoires ne commenceront à courir qu'à compter de la date de réception par la banque ou l'établissement financier d'une mise en demeure effectuée par la Banque Centrale.

#### **Article 58**

Les décisions prises par la Banque Centrale en vertu des dispositions du présent chapitre ne sont susceptibles de recours que devant le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire, dans les conditions fixées par celui-ci.

## **TITRE VII**

### **DISPOSITIONS DIVERSES**

#### **Chapitre premier - Dispositions communes aux banques et établissements financiers**

#### **Article 59**

Les banques et établissements financiers doivent, dans le mois qui suit leur inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers, adhérer à l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers.

Les statuts de cette Association sont soumis à l'approbation du Ministre des Finances. L'approbation est donnée après avis de la Commission Bancaire.

#### **Article 60**

Le Ministre des Finances peut, après avis de la Banque Centrale, suspendre tout ou partie des opérations de l'ensemble des banques et établissements financiers. La suspension ne peut excéder six jours ouvrables. Elle peut être prorogée dans les mêmes formes et pour la même durée.

#### **Article 61**

Le Ministre des Finances peut nommer un administrateur provisoire auquel il confère les pouvoirs nécessaires à la direction, l'administration ou la gérance d'une banque ou d'un établissement financier, soit sur proposition de la Commission Bancaire dans les cas prévus à l'article 26 de l'Annexe à la Convention portant création de ladite Commission, soit, après avis de cette Commission, lorsque la gestion de la banque ou de l'établissement financier met en péril les fonds reçus en dépôt ou rend illiquides les créances de la Banque Centrale.

#### **Article 62**

Le Ministre des Finances peut nommer un liquidateur à une banque ou à un établissement financier, sur proposition de la Commission Bancaire dans les cas prévus à l'article 27 de l'Annexe à la Convention portant création de ladite Commission

#### **Article 63**

L'administration provisoire ou le liquidateur nommé par le Ministre peut saisir la juridiction compétente aux fins de faire déclarer la banque ou l'établissement financier en état de cessation des paiements. Les fonctions de l'administration provisoire ou du liquidateur prennent fin dès la nomination d'un syndic ou d'un administrateur judiciaire.

#### **Article 64**

Le Président de la Commission Bancaire peut, en cas de besoin, inviter les actionnaires, associés ou sociétaires d'une banque ou d'un établissement financier en difficulté à apporter leur concours à son redressement.

Il peut en outre inviter l'ensemble des adhérents de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers à examiner les conditions dans lesquelles ils pourraient apporter leur concours au redressement de la banque ou de l'établissement financier.

#### **Chapitre II - Autres dispositions**

#### **Article 65**

Les entreprises, organismes et personnes visés à l'article 6 doivent, sous peine des sanctions prévues à l'article 52, communiquer à la Banque Centrale, sur sa demande, les renseignements et documents nécessaires à l'exercice de ses attributions, telles qu'elles sont définies par le Traité constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine, par ses Statuts et par les lois et règlements en vigueur.

Dans le cas de fourniture de documents ou renseignements inexacts, les dispositions de l'article 51 sont applicables.

#### **Article 66**

Toute personne physique ou morale, à l'exception des banques et établissements financiers, qui fait profession, à titre d'activité principale ou accessoire, d'apporter des affaires aux banques et établissements financiers ou d'opérer pour leur compte, ne peut exercer son activité sans l'autorisation préalable du Ministre des Finances. La demande d'autorisation est instruite par la Banque Centrale. L'autorisation précise l'appellation qui peut être utilisée par cette personne, par dérogation à l'article 7, ainsi que les renseignements qu'elle devra fournir à la Banque Centrale et leur périodicité. Toute cessation d'activité est préalablement notifiée au Ministre des Finances et à la Banque Centrale.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux dirigeants et au personnel des banques et établissements financiers agréés, dans l'exercice de leurs fonctions.

Quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura contrevenu aux dispositions du présent article, sera puni d'une amende de 1.000.000 à 10.000.000 de francs.

En cas de récidive, il sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 20.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement.

#### **Article 67**

Sous réserve des dispositions de l'article 38 et des lois et règlements particuliers à certaines personnes physiques ou morales, il est interdit à toute personne physique ou morale autre qu'une banque de solliciter ou d'accepter des dépôts de fonds du public quel qu'en soit le terme.

Sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 2.000.000 à 10.000.000 de francs, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, agissant pour son compte ou celui d'un tiers, aura contrevenu aux dispositions du paragraphe précédent.

En cas de récidive, le maximum de la peine sera porté à cinq ans d'emprisonnement et à 50.000.000 de francs d'amende.

Ne sont pas considérés comme reçus du public :

- les fonds constituant le capital de l'entreprise ;

- les fonds reçus des dirigeants de l'entreprise ainsi que des actionnaires, associés ou sociétaires détenant 10 % au moins du capital social ;

- les fonds reçus de banques ou d'établissements financiers à l'occasion d'opérations de crédit ;

- les fonds reçus du personnel de l'entreprise, à condition que leur montant global reste inférieur à 10 % des fonds propres effectifs de l'entreprise.

Les fonds provenant d'une émission de bons de caisse sont toujours considérés comme dépôts de fonds du public.

#### **Article 68**

Le procureur de la République avise la Commission Bancaire de toute poursuite engagée contre quiconque en application des dispositions de la présente loi. Il en fait de même pour toute poursuite engagée contre toute personne visée à l'article 19 pour l'une des infractions mentionnées à l'article 15.

## **TITRE VIII**

### **DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET REGLEMENT D'APPLICATION**

#### **Article 69**

Les banques et établissements financiers actuellement inscrits sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers sont de plein droit agréés et inscrits sur les listes prévues à l'article 7.

#### **Article 70**

Les règlements d'application de la présente loi seront pris après avis de la Banque Centrale.

#### **Article 71**

La présente loi entrera en vigueur à la date prévue à l'article 37 de l'Annexe à la Convention portant création de la Commission Bancaire.

Sont abrogées à compter de cette date, toutes dispositions antérieures, contraires et notamment la loi (ou l'ordonnance) portant réglementation bancaire du.....

# DISPOSITIF PRUDENTIEL APPLICABLE AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DE L'UMOA A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2000

Le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) a arrêté au cours de sa session du 17 juin 1999, de nouvelles règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers, conformément aux dispositions du 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 22 du Traité du 14 novembre 1973 instituant l'UMOA, et du 6<sup>e</sup> alinéa de l'article 38 des Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest annexés audit traité. La mise à jour de la réglementation prudentielle a été rendue nécessaire par le souci :

- de prendre en considération l'évolution des normes internationalement admises en matière de supervision bancaire ;
- d'assurer une protection accrue des déposants dans un contexte de libéralisation de plus en plus affirmée des activités monétaires, bancaires et financières ;
- de prendre davantage en compte les innovations financières dans l'appréciation des risques et des engagements du système bancaire ;
- enfin, de procéder à une mise en harmonie avec le plan comptable bancaire, rendu obligatoire en 1996, soit cinq (5) ans après le précédent dispositif prudentiel.

Les nouvelles règles prudentielles applicables aux banques et établissements financiers portent sur les domaines ci-après :

- 1 - les conditions d'exercice de la profession ;
- 2 - la réglementation des opérations effectuées par les banques et établissements financiers ;
- 3 - les normes de gestion.

## I - CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PROFESSION

### 1 - CAPITAL SOCIAL MINIMUM DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

#### 1.1 - Capital social des banques

En application de l'article 23 de la loi bancaire, le montant du capital social minimum des banques est fixé à un (1) milliard de F.CFA dans tous les Etats de l'UMOA.

#### 1.2 - Capital social des établissements financiers

Le capital social minimum des établissements financiers est uniformément fixé à 300 millions de F.CFA dans tous les Etats de l'UMOA. Les établissements financiers en activité au Bénin, au Burkina, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et au Togo dont le capital est inférieur à ce montant disposent jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour porter leur capital au niveau requis. Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux établissements financiers spécialisés dans les opérations de capital-risque et d'investissement en fonds propres.

## 2 - EMPLOI DU CAPITAL MINIMUM

Les articles 23 dernier alinéa et 24 de la loi bancaire disposent que le capital social ou la dotation des banques et établissements financiers doit rester à tout moment employé dans le pays où l'agrément est délivré. Par ailleurs, le principe de l'agrément unique, décidé par le Conseil des Ministres de l'UMOA en sa séance du 3 juillet 1997, et les dispositions pratiques pour sa mise en œuvre arrêtées par ledit Conseil en sa session du 25 septembre 1998,

confèrent désormais à une banque ou un établissement financier, le droit d'exercer une activité bancaire ou financière dans un Etat membre de l'UMOA et de s'établir dans toute l'Union, sans être obligé de solliciter de nouveaux agréments.

Par conséquent, le capital social d'une banque ou d'un établissement financier agréé dans un Etat donné peut désormais être employé dans tout autre Etat de l'Union. Toutefois, les dotations des implantations doivent être employées, au moins à concurrence du seuil minimum fixé par la loi portant réglementation bancaire, dans le pays d'accueil.

### **3 - REPRESENTATION DU CAPITAL MINIMUM**

L'article 26 de la loi bancaire dispose que les banques et établissements financiers doivent justifier, à tout moment, de fonds propres effectifs au moins égaux au capital minimum déterminé en application de l'article 23. Par ailleurs, ce dernier article prévoit notamment que la décision d'agrément d'un établissement peut fixer un niveau de capital minimum supérieur au montant arrêté par le Conseil des Ministres de l'Union pour les banques ou par les Autorités nationales pour ce qui concerne les établissements financiers.

Les fonds propres effectifs sont constitués par des ressources permanentes ou stables permettant à l'établissement d'exercer son activité et disponibles au besoin pour apurer des pertes ou, en cas de liquidation, remboursables seulement après les autres dettes. Ils sont subdivisés en deux éléments : les fonds propres de base et les fonds propres complémentaires. Leurs modalités de détermination sont abordées dans la partie consacrée aux normes de gestion.

Pour vérifier la représentation du capital minimum, il conviendra en pratique de comparer le montant des fonds propres de base au niveau du capital minimum fixé dans la décision d'agrément.

### **4 - RESERVE SPECIALE**

En vue notamment de favoriser un renforcement systématique de leurs fonds propres par l'affectation des résultats bénéficiaires, l'article 27 de la loi bancaire impose aux banques et établissements financiers de constituer une réserve spéciale, incluant toutes réserves éventuellement exigées par les lois et règle-

ments en vigueur, alimentée par un prélèvement annuel sur les bénéfices nets réalisés, après imputation, le cas échéant, du report à nouveau déficitaire.

Le taux est fixé à 15%. La dotation à la réserve spéciale est obligatoire, quel que soit le niveau atteint par le montant cumulé de cette réserve par rapport au capital social de la banque ou de l'établissement financier concerné.

S'agissant particulièrement des banques et établissements financiers non dotés de la personnalité morale (siège social établi à l'étranger), la réserve spéciale s'ajoute à la dotation visée à l'article 24 de la loi bancaire et destinée à permettre aux établissements en cause de se conformer à la réglementation sur le capital minimum.

La réserve spéciale peut servir à l'apurement des pertes, à condition que toutes les autres réserves disponibles soient préalablement utilisées.

### **5 - REGLEMENTATIONS COMPTABLES**

L'article 39 de la loi bancaire fait obligation aux banques et établissements financiers d'établir leurs comptes conformément aux dispositions comptables et autres règles définies par la Banque Centrale. Ainsi, les banques et les établissements financiers sont tenus d'organiser leur comptabilité selon les dispositions prévues dans le plan comptable bancaire de l'UMOA, entré en vigueur depuis le 1er janvier 1996.

#### **5.1 - Le plan comptable bancaire**

Le plan comptable bancaire vise à assurer une plus grande fiabilité des documents comptables et plus généralement de l'information financière émanant des banques et établissements financiers. Il est caractérisé par :

- *l'imposition d'un plan de comptes avec des contenus de comptes clairement définis ;*
- *la définition de l'organisation comptable relative au manuel de procédures, à l'enregistrement des opérations, à la confection des documents de synthèse et à l'établissement des comptes consolidés ;*
- *la définition des principes comptables ;*
- *la définition des méthodes comptables, notamment les méthodes d'évaluation, les règles et les procédures de préparation et de présentation des documents de synthèse.*

## 5.2 - Règles minimales de provisionnement des risques en souffrance

L'instruction n° 94-05 de la Banque Centrale relative à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance, élaborée dans le cadre de l'adoption du plan comptable bancaire, définit les règles minimales de provisionnement des risques en souffrance.

En particulier, les banques et établissements financiers sont tenus de respecter les dispositions ci-après.

### 5.2.1. Risques directs ou engagements par signature sur l'Etat et ses démembrements

La constitution de provision est facultative.

#### 5.2.2. Risques garantis par l'Etat

Il est recommandé aux banques et établissements financiers, sans obligation de leur part, la constitution progressive de provisions, à hauteur de la créance garantie (capital et intérêts), sur une durée maximale de 5 ans, lorsqu'aucune inscription correspondant au risque couvert n'est effectuée dans le budget de l'Etat.

#### 5.2.3. Risques privés non garantis par l'Etat

- pour les risques répondant à la définition de créances impayées ou immobilisées, la constitution de provisions (capital et intérêts) est facultative ;
- pour les risques répondant à la définition de créances douteuses ou litigieuses, les dispositions suivantes doivent être suivies :
  - les risques privés non couverts par des garanties réelles doivent être provisionnés à 100%, au cours de l'exercice pendant lequel les créances sont déclassées en créances douteuses ou litigieuses ;
  - les risques assortis de garanties réelles : la constitution de provisions est facultative au cours des deux premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques le troisième exercice et 100% le quatrième exercice ;
  - les intérêts non réglés portés au crédit du compte de résultat doivent être provisionnés à due concurrence ;

- les créances douteuses relatives aux loyers afférents aux opérations de crédit-bail et opérations assimilées doivent être intégralement provisionnées à due concurrence ;
- les intérêts non réglés depuis plus de 3 mois et se rapportant aux risques-pays doivent faire l'objet d'un provisionnement intégral ;
- les créances irrécouvrables doivent être passées en pertes pour l'intégralité de leur montant.

## 5.3 - Contrôle par les commissaires aux comptes

La réglementation prudentielle reposant en grande partie sur des données comptables, celles-ci doivent présenter toutes les garanties de fiabilité. Aussi, la loi bancaire a-t-elle prévu la certification des comptes des banques et établissements financiers par des Commissaires aux comptes, choisis sur une liste agréée par la Cour d'Appel ou tout autre organisme habilité en tenant lieu. En outre, le choix des Commissaires aux comptes est désormais soumis à l'approbation de la Commission Bancaire qui pourra ainsi juger de la compétence et de la moralité des personnes appelées à certifier les comptes des banques.

## 5.4 - Publication des comptes

Outre la communication par chaque banque et établissement financier, au plus tard le 30 juin de chaque année, des documents de fin d'exercice, la loi bancaire prévoit, en son article 40, la publication au journal officiel et à la diligence de la Banque Centrale, des comptes annuels de chaque banque.

## 6 - CONTROLE INTERNE DES OPERATIONS

Les banques et les établissements financiers doivent se doter d'un système de contrôle interne permettant notamment de vérifier le respect des dispositions et usages en vigueur dans la profession et de garantir la qualité de l'information financière et comptable.

Les obligations incombant aux banques et établissements financiers dans le domaine du contrôle interne sont précisées par instructions de la Banque Centrale ou circulaires de la Commission Bancaire.

## **II - REGLEMENTATION DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

La loi bancaire en son article 44 donne compétence au Conseil des Ministres de l'UMOA pour prendre toutes dispositions concernant, notamment :

- le respect par les banques et établissements financiers d'un rapport entre les divers éléments de leurs ressources et emplois ou le respect de plafond ou minimum pour le montant de certains de leurs emplois ;
- les normes de gestion que les banques et établissements financiers doivent respecter en vue notamment de garantir leur liquidité, leur solvabilité, la division de leurs risques et l'équilibre de leur structure financière.

En application de ces dispositions, le Conseil des Ministres de l'UMOA a adopté les réglementations suivantes.

### **1 - LA REGLEMENTATION DES PARTICIPATIONS**

Dans le souci notamment d'éviter que les banques ne puissent, par des prises de participation dans des entreprises, contourner l'interdiction qui leur est faite d'exercer des activités industrielles, commerciales, agricoles ou de services (article 33 de la loi bancaire), les normes ci-après ont été retenues :

Il est interdit aux banques et aux établissements financiers de détenir, directement ou indirectement, dans une même entreprise, autre qu'une banque, un établissement financier ou une société immobilière, une participation supérieure à 25% du capital de l'entreprise ou à 15% de leurs fonds propres de base.

Cette limitation s'applique désormais aux établissements financiers, à l'exception de ceux spécialisés dans les opérations de capital-risque ou d'investissement en fonds propres.

### **2 - LA REGLEMENTATION DES PRETS AUX PRINCIPAUX ACTIONNAIRES, AUX DIRIGEANTS ET AU PERSONNEL**

Le montant global des concours (y compris les engagements par signature) pouvant être consenti par les banques et les établissements financiers aux personnes participant à leur direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement, ne doit pas dépasser 20% de leurs fonds propres effectifs. Seuls, les fonds de garantie interbancaires ayant le statut d'établissement financier et qui ne font pas appel

public à l'épargne et aux emprunts bancaires pour leur financement, sont exclus du champ d'application de cette réglementation compte tenu de la spécificité de leurs opérations.

Les crédits garantis par nantissement de marchés publics ou de produits à l'exportation sont pris en considération pour l'application de cette disposition.

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi portant réglementation bancaire, le seuil de 20% pourra être modifié à tout moment par une instruction de la Banque Centrale.

Les banques et les établissements financiers sont tenus de notifier à la Banque Centrale et à la Commission Bancaire de l'UMOA tout concours à un seul dirigeant, actionnaire ou personne participant à leur gérance, contrôle ou fonctionnement dont l'encours atteint au moins 5% de leurs fonds propres effectifs.

Par personnes participant à la direction, administration, gérance, contrôle ou fonctionnement, il convient d'entendre notamment le Président-Directeur Général, le Directeur Général, les Administrateurs, les Gérants, les dirigeants de fait, les liquidateurs ou l'administrateur provisoire, les personnes ayant la qualité de Directeur et, par assimilation, les Secrétaires Généraux et Conseillers, les commissaires aux comptes et tout le personnel de l'établissement.

Par ailleurs, les personnes physiques ou morales détenant chacune directement ou indirectement 10% des droits de vote ou plus au sein d'une banque ou d'un établissement financier sont concernées par cette disposition.

### **3 - LA REGLEMENTATION DES IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES IMMOBILIERES**

Le montant global des immobilisations hors exploitation et participations dans des sociétés immobilières dont les banques et établissements financiers peuvent être propriétaires, est limité à un maximum de 15% de leurs fonds propres de base. Les immobilisations nécessaires à l'exploitation des banques et établissements financiers, au logement de leur personnel et au fonctionnement des œuvres sociales, sont donc exclues du champ d'application de cette disposition. En outre, les immeubles dévolus à une banque ou un établissement financier au titre de la réalisation de garanties

immobilières sur un client défaillant, ne sont également pas pris en considération, à condition qu'il en soit disposé dans un délai maximum de deux ans. Au-delà de cette période, la Commission Bancaire est habilitée, par délégation du Conseil des Ministres de l'Union, à accorder une prorogation de ce délai, au cas par cas.

Cette limitation s'applique désormais aux établissements financiers, à l'exception de ceux spécialisés dans les opérations de capital-risque ou d'investissement en fonds propres.

#### **4 - LA LIMITATION DU TOTAL DES IMMOBILISATIONS ET DES PARTICIPATIONS PAR RAPPORT AUX FONDS PROPRES**

En plus du respect des diverses limitations relatives aux participations dans des entreprises et aux immobilisations hors exploitation, l'ensemble des actifs immobilisés des banques et des établissements financiers, hormis ceux spécialisés dans les opérations de capital-risque ou d'investissement en fonds propres, doit être financé sur des ressources propres. Les immeubles acquis à titre de réalisation de garanties ne sont pas pris en considération dans ce plafond, sous réserve qu'il en soit disposé dans un délai de deux ans ou qu'ils bénéficient d'une dérogation de la Commission Bancaire, au cas par cas.

Pour l'application de cette règle, l'ensemble des immobilisations corporelles ou incorporelles et les participations sont à prendre en considération, à l'exclusion d'une part, des frais et valeurs immobilisés incorporels et d'autre part, des participations dans les banques et établissements financiers et des dotations des succursales. Le total des immobilisations et participations ainsi défini, ne peut excéder 100% des fonds propres effectifs nets des participations dans les banques et établissements financiers et des dotations des succursales.

Cette limitation s'applique aux établissements financiers, à l'exception de ceux spécialisés dans les opérations de capital-risque ou d'investissement en fonds propres.

### **III - NORMES DE GESTION**

#### **1 - LA COUVERTURE DES RISQUES**

La règle de couverture des risques est définie par un rapport minimum à respecter, dit "rapport fonds propres sur risques". Ce ratio comporte au numérateur, le montant des fonds propres effectifs de la banque ou de l'établissement financier, et au dénominateur, les risques nets, déterminés selon les modalités exposées ci-après.

Le pourcentage minimum à respecter est fixé à 8%.

Les banques et établissements financiers qui ont un ratio inférieur à cette norme disposent jusqu'au 1er janvier 2002 pour se conformer à la nouvelle norme. Les établissements financiers spécialisés dans les opérations de capital-risque ou d'investissement en fonds propres ne sont pas assujettis à cette norme.

##### **1.1 - Détermination des fonds propres effectifs**

Les fonds propres effectifs sont constitués par la somme des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires. Les emplois constituant des fonds propres ou assimilés chez d'autres banques ou établissements financiers, notamment les participations, sont déduits du total des fonds propres de base.

**Les fonds propres de base comprennent :**

- *le capital ;*
- *les dotations ;*
- *les réserves ;*
- *les primes liées au capital ;*
- *le report à nouveau créditeur ;*
- *les provisions réglementées ;*
- *les fonds affectés ;*
- *les fonds pour risques bancaires généraux ;*
- *le résultat net bénéficiaire de l'exercice non approuvé ou non affecté, à hauteur de 15% ;*
- *le résultat intermédiaire au 30 juin, à hauteur de 15%, à condition qu'il soit calculé, net d'impôt prévisible, après comptabilisation de toutes les charges afférentes à la période. Ce résultat devra être vérifié par les commissaires aux comptes.*



### **Déduction faite :**

- du capital non versé ;
- des frais et valeurs immobilisés incorporels ;
- des pertes en instance d'approbation ou d'affectation ;
- du report à nouveau débiteur ;
- des excédents des charges sur les produits ;
- du résultat intermédiaire déficitaire au 30 juin ;
- de toute provision exigée par la Commission Bancaire et non encore constituée ;
- de toutes participations, dotations des succursales et tous emplois constituant des fonds propres ou assimilés chez d'autres banques et établissements financiers.

### **Les fonds propres complémentaires sont constitués :**

- des subventions d'investissement ;
  - des écarts de réévaluation ;
  - des réserves latentes positives de crédit-bail ou de location avec option d'achat (nettes des impôts différés), après vérification par les commissaires aux comptes ;
  - des comptes bloqués d'actionnaires, des titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée ou tous autres fonds, répondant aux conditions suivantes :
- être de disponibilité immédiate ;
  - être subordonnés en capital et en intérêts. Ainsi, en cas de liquidation de l'établissement assujetti, ces titres ou emprunts ne peuvent être remboursés qu'après règlement de toutes les autres dettes existant à la date de mise en liquidation ou contractées pour les besoins de celle-ci ;
  - n'être remboursables qu'à l'initiative de l'emprunteur et sous réserve exclusive que la solvabilité de l'établissement assujetti ne soit affectée ou que des fonds stables d'égale ou de meilleure qualité soient substitués à ces emprunts ainsi remboursés ;
  - être assortis d'une clause de différé de paiement des intérêts dus au cas où la rentabilité de la banque ne rendrait pas opportun leur versement ;
  - être disponibles pour apurer des pertes, permettant ainsi à l'établissement assujetti de poursuivre son activité.
- les titres et les emprunts subordonnés à durée déterminée (notamment les obligations convertibles ou remboursables en actions ou en espèces) qui remplissent les conditions ci-après :

- avoir une durée initiale supérieure ou égale à 5 ans ;
- n'être remboursables par anticipation qu'à l'initiative de l'emprunteur et dans l'hypothèse que la solvabilité de l'établissement assujetti ne soit affectée ou que des fonds propres d'égale ou de meilleure qualité soient substitués à ces emprunts ainsi remboursés ;
- en cas de liquidation de l'établissement assujetti, ces titres ou emprunts ne peuvent être remboursés qu'après règlement de toutes les autres dettes existant à la date de mise en liquidation ou contractées pour les besoins de celle-ci.

En tout état de cause, les fonds propres complémentaires, pris globalement, ne peuvent être inclus dans les fonds propres effectifs que dans la limite de 100% du montant des fonds propres de base. De même, dans la détermination des fonds propres effectifs, les titres et emprunts subordonnés à durée déterminée sont plafonnés, quel que soit leur montant, à 50 % du montant des fonds propres de base.

***Des instructions de la Banque Centrale ou des circulaires de la Commission Bancaire préciseront les modalités de prise en compte dans les fonds propres effectifs des réserves de réévaluation, des titres, emprunts subordonnés et tous autres produits de marché.***

Un état mensuel de suivi des provisions complémentaires demandées par la Commission Bancaire et non encore constituées doit être annexé à l'état de calcul des fonds propres effectifs.

### **1.2 - Détermination des risques**

Pour la détermination des risques, les critères suivants sont utilisés :

#### **a) La qualité ou la catégorie de la contrepartie**

Quatre principales catégories de contreparties sont retenues :

- *l'administration centrale et ses démembrements ainsi que les banques centrales ;*
- *les banques ;*
- *les établissements financiers et autres institutions financières ;*
- *les autres catégories de contreparties comprenant notamment les institutions internationales non financières et les autres agents économiques (non financiers).*

## b) Les principes à retenir pour la détermination de la contrepartie en matière de risques.

Les règles suivantes doivent être appliquées pour la détermination de la contrepartie en matière de risques :

- en ce qui concerne les concours au bilan (prêt, escompte, avance, crédit-bail...), la contrepartie à considérer est le bénéficiaire du concours ;
- pour les titres détenus, la contrepartie est l'émetteur des titres ;
- pour les engagements de financement donnés, la contrepartie est constituée par le bénéficiaire de l'engagement ;
- s'agissant des engagements de garantie donnés (caution, aval, autres garanties), le risque est réputé pris sur le donneur d'ordre ;
- pour ce qui est des engagements reçus, le risque est censé être pris sur le garant (qui se substitue à la contrepartie initiale), à condition que le coefficient de pondération applicable au garant ne soit pas plus élevé que celui applicable en l'absence de garantie.

## c) Les coefficients de pondération

Les risques au bilan et hors bilan sont affectés des coefficients de pondération suivants :

- **pondération à 0%**
  - encaisses et valeurs assimilées ;
  - créances sur les administrations centrales et leurs démembrements ou les banques centrales de tous pays ;
  - titres émis par les administrations centrales et leurs démembrements ou les banques centrales de tous pays ;
  - créances garanties par des comptes tenus par l'établissement concerné ou par des bons de caisse ou autres titres émis par celui-ci, à l'exclusion des actions ;
  - valeurs à l'encaissement ou en recouvrement autres que celles à crédit immédiat.
- **pondération à 20%**
  - créances et titres garantis par les administrations centrales et leurs démembrements ou les banques centrales de tous pays ;
  - concours (prêts, avances, crédit-bail) aux banques ou garantis par celles-ci ainsi que titres émis ou garantis par des banques ;
  - concours (prêts, avances, crédit-bail) aux établissements financiers et autres institutions financières ou garantis par ceux-ci, ainsi que titres émis ou garantis par les établissements financiers et autres institutions financières ;
  - engagements donnés d'ordre de banques ;

- engagements donnés d'ordre des établissements financiers et autres institutions financières.

- **pondération à 50%**

- prêts garantis par des hypothèques fermes et de deuxième rang au moins, sur des logements ou autres immeubles ;
- engagements de garanties donnés d'ordre de la clientèle, à l'exception des garanties de remboursement de prêts financés par d'autres banques, institutions financières ou établissements financiers, ou engagements contregarantis par ceux-ci ;
- crédits bénéficiant de l'accord de classement de la Banque Centrale.

- **pondération à 100%**

- concours distribués autres que ceux visés ci-dessus ;
- garanties de remboursement données à des banques, ou établissements financiers, concernant des concours à la clientèle ;
- engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ;
- titres de placement et titres de participation autres que ceux visés ci-dessus ;
- créances en souffrance (impayées, douteuses, litigieuses) nettes des provisions, à l'exception des créances sur les Administrations centrales et leurs démembrements ;
- autres actifs, y compris les immobilisations.

## 2 - LE COEFFICIENT DE COUVERTURE DES EMPLOIS A MOYEN ET LONG TERME PAR DES RESSOURCES STABLES

En vue d'éviter une transformation excessive des ressources à vue ou à court terme en emplois à moyen ou long terme, les banques et établissements financiers doivent financer une certaine proportion de leurs actifs immobilisés ainsi que de leurs autres emplois à moyen et long terme, par des ressources stables.

### 2.1 - Modalités de détermination

Pour mesurer la "transformation" opérée en raison des activités de prêts, d'emprunts ou de réception des dépôts, la notion de "durée restant à courir" ou "durée résiduelle" supérieure à deux (2) ans est retenue.

Le coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables est défini par un rapport comportant respectivement au numérateur et au dénominateur les éléments suivants :

### a) Le numérateur

Sont retenus au numérateur :

- les fonds propres de base, retenus dans le cadre de la réglementation sur la couverture des risques, déduction non faite des participations, des dotations des succursales et de tous autres emplois constituant des fonds propres ou assimilés chez d'autres banques et établissements financiers ;
- les fonds propres complémentaires déterminés dans le cadre de la réglementation sur la couverture des risques, sans limitation par rapport aux fonds propres de base ;
- les dépôts dont la durée résiduelle est supérieure à deux (2) ans ;
- les ressources d'une durée résiduelle supérieure à deux (2) ans, obtenues des banques et autres institutions financières ;
- les emprunts obligataires et autres emprunts dont la durée résiduelle excède deux (2) ans ;
- toutes autres ressources dont la durée résiduelle est supérieure à deux (2) ans.

### b) Le dénominateur

Le dénominateur est composé :

- des immobilisations nettes des amortissements et provisions, y compris les titres de sociétés immobilières détenus ;
- des dotations des succursales et agences à l'étranger ;
- des titres de participation ;
- des titres de placement dont la durée résiduelle de remboursement excède deux (2) ans, à l'exception des titres bénéficiant de la garantie de rachat de la BCEAO ;
- des effets publics et assimilés ainsi que des titres d'emprunts d'Etat détenus et dont la durée résiduelle est supérieure à deux (2) ans ;
- des crédits en souffrance (impayés, immobilisés, douteux et litigieux) non couverts par des provisions ;
- des crédits sains dont la durée résiduelle excède deux (2) ans ;
- des concours aux banques et autres institutions financières dont la durée résiduelle est supérieure à deux (2) ans ;
- de tous autres actifs dont le recouvrement ne peut être obtenu avant un délai de deux (2) ans au moins.

### 2.2 - Norme à respecter

La norme à respecter pour le coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables est fixée à 75% minimum.

## 3 - LA DIVISION DES RISQUES

Les banques et les établissements financiers doivent limiter, dans une certaine proportion, leurs risques sur un même bénéficiaire ou une même signature, ainsi que sur l'ensemble des bénéficiaires dont les concours atteignent un niveau donné de leurs fonds propres effectifs.

### 3.1 - Définition de la notion de même signature

La notion de même signature est définie comme suit :

" Sont considérées comme une même signature,

- les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou sur les autres, directement ou indirectement, un pouvoir de contrôle, notamment un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable, tels que définis dans l'article 78 du règlement relatif au droit comptable dans les Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte que les difficultés financières rencontrées par l'une ou certaines d'entre elles entraîneraient nécessairement des difficultés financières sérieuses chez l'autre ou toutes les autres. De tels liens peuvent notamment exister entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales dans l'un des cas suivants :
- les personnes sont apparentées au premier rang ;
- les personnes sont des filiales de la même entreprise-mère ;
- les personnes sont soumises à une direction de fait commune ;
- chacune des personnes est une collectivité territoriale ou un établissement public, et l'une dépend financièrement de l'autre ".

### 3.2 - Définition des fonds propres

La notion de fonds propres à prendre en considération est celle retenue dans le cadre de la réglementation sur la couverture des risques.

### 3.3 - Détermination des risques

Il convient de retenir à la fois les risques au bilan, y compris les titres détenus et les engagements hors bilan. Les pondérations à appliquer à chaque catégorie de risques ainsi que les garanties adossées aux risques sont celles adoptées pour la règle de couverture des risques.

Les crédits de campagne et les crédits garantis par nantissement de marchés publics sont inclus dans le champ d'application de la règle de division des risques.

### 3.4 - Norme à respecter

Le montant total des risques pouvant être pris sur une seule et même signature, est limité à 75% des fonds propres effectifs d'une banque ou d'un établissement financier.

Par ailleurs, le volume global des risques atteignant individuellement 25% des fonds propres effectifs d'une banque ou d'un établissement financier, est limité à huit (8) fois le montant des fonds propres effectifs de l'établissement concerné.

## 4 - LES REGLES DE LIQUIDITE ET LE SEUIL D'ILLIQUIDITE

La réglementation sur la liquidité prend la forme d'un rapport entre d'une part, au numérateur, les actifs disponibles et réalisables ou mobilisables à court terme (trois mois maximum), et d'autre part, au dénominateur, le passif exigible à court terme ou les engagements par signature susceptibles d'être exécutés à court terme (trois mois maximum). Ce ratio doit être respecté à tout moment.

Le ratio ainsi défini, appelé " coefficient de liquidité ", s'applique à l'ensemble des banques et établissements financiers autorisés à recevoir des fonds du public (y compris par l'émission de titres de créances négociables).

Il est retenu la notion de durée résiduelle ou durée restant à courir pour le calcul du ratio.

### 4.1 - Modalités de calcul

#### a) Le numérateur

Le numérateur du coefficient de liquidité est constitué par :

- les disponibilités en caisse ;
- les avoirs à vue et à trois (3) mois maximum à la Banque Centrale, au Centre des Chèques postaux (CCP) et au Trésor public ;
- les avoirs à vue et à trois (3) mois maximum chez les banques et correspondants bancaires, chez les autres institutions financières et les institutions internationales non financières ;
- 90% de la partie des concours sains à la clientèle à court terme d'une durée maximale de trois (3) mois ; les crédits dont l'échéance n'est pas fixée ne sont pas pris en considération. Par concours sains, il convient d'en-

tendre les crédits bénéficiant d'accords de classement et ceux non classés dans les créances en souffrance ;

- à concurrence de 35% de leur montant, les crédits bénéficiant d'accords de classement et effectivement éligibles aux interventions de l'Institut d'émission et ayant une durée résiduelle excédant trois (3) mois ;
- les titres appartenant aux établissements assujettis, selon le barème ci-après :

1) 100% du montant net des titres de placement et des titres d'investissement, bénéficiant d'une garantie de rachat ou de liquidité de l'Institut d'émission ;

2) 90% du montant net des titres de placement et des titres d'investissement, autres que ceux prévus à la rubrique 1) ci-dessus (notamment les titres d'Etat ne bénéficiant pas de garantie de rachat de la BCEAO), mais ayant au plus trois (3) mois à courir ;

3) 50% du montant net des titres de placement, des titres d'investissement et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, autres que ceux prévus aux rubriques 1) et 2) ci-dessus, mais faisant l'objet d'une cotation sur le marché officiel de l'UEMOA (Bourse Régionale des Valeurs Mobilières) ou sur un marché étranger organisé ;

4) 35% du montant net des titres de placement, des titres d'investissement et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, autres que ceux prévus aux rubriques 1), 2) et 3) ci-dessus, mais éligibles aux interventions de l'Institut d'émission et ayant plus de trois (3) mois à courir.

- les valeurs en recouvrement ou à l'encaissement reçues des correspondants et de la clientèle avec crédit immédiat.

#### b) Le dénominateur

Le dénominateur du coefficient de liquidité comprend :

- l'ensemble des engagements à l'égard de l'Institut d'émission, quelles qu'en soient la forme (réescompte, pension, avance) et la durée ;
- les comptes créditeurs à vue ou à trois (3) mois maximum des banques et correspondants bancaires, des CCP, du Trésor public, des autres institutions financières et des institutions internationales non financières ;
- les comptes disponibles par chèque ou virement de la clientèle, à concurrence de 75% ;
- les comptes créditeurs divers, à hauteur de 75% ;

- les bons de caisse et les dépôts à terme de la clientèle, à trois (3) mois maximum ;
- les comptes d'épargne à régime spécial, disponibles à vue ou à trois (3) mois maximum à hauteur de 15% de leur montant ;
- les emprunts obligataires et les autres emprunts, à trois (3) mois maximum de durée résiduelle ;
- les titres à libérer dans un délai de trois (3) mois au plus ;
- les autres dettes exigibles à vue et à trois (3) mois maximum ;
- 15% des engagements hors bilan suivants :
  - crédits confirmés, part non utilisée ;
  - engagements sous forme d'acceptation, d'aval, de caution et autres garanties.

#### 4.2 - Norme à respecter

La norme à respecter par les établissements assujettis est fixée à 75% minimum. Cette norme doit être respectée à tout moment.

### 5 - LE RATIO DE STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

La Banque Centrale, lors de la refonte de ses règles d'intervention et de sa politique monétaire en 1989, a accordé une priorité à la qualité des emplois bancaires, en particulier les crédits. Aussi, un système des accords de classement a-t-il été mis en place en janvier 1992, objet d'instructions détaillées aux banques et établissements financiers. Depuis lors, les établissements assujettis sont tenus de respecter un ratio de structure de portefeuille appréciant la qualité de ce dernier.

Le dispositif des accords de classement a pour objectif d'inciter les banques et établissements financiers à détenir des actifs sains et à leur fournir des outils d'analyse financière homogènes. Il permet en outre à la Banque Centrale d'apprécier a posteriori la qualité des signatures détenues en portefeuille par le système bancaire et de déterminer l'encours mobilisable auprès d'elle.

#### 5.1 - Modalités de calcul

Le ratio de structure du portefeuille est défini par un rapport entre d'une part, l'encours des crédits bénéficiant des accords de classement délivrés par l'Institut d'émission à la banque déclarante, et d'autre part, le total des crédits bruts portés par l'établissement concerné.

#### 5.2 - Norme à respecter

Pour s'assurer de la bonne qualité des crédits distribués par les établissements assujettis, le ratio de structure de portefeuille doit être, à tout moment, égal ou supérieur à 60%.

Cette disposition s'applique aux banques et aux établissements financiers spécialisés dans la distribution de crédit.

## IV - DISPOSITIONS DIVERSES

Des instructions de la Banque Centrale ou des circulaires de la Commission Bancaire préciseront les divers états de déclaration ou de calcul des ratios requis dans le cadre de l'application du présent dispositif, ainsi que la périodicité de leur production.

# INSTRUCTION N° 01/RB DU 31 DECEMBRE 1998 RELATIVE AUX MODALITES D'ETABLISSEMENT DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS DANS L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)

Le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest,

**VU** la Loi-cadre portant réglementation bancaire dans l'UMOA, notamment en son titre II relatif aux dispositions en matière d'octroi d'agrément et de retrait d'agrément des banques et établissements financiers,

**VU** la Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA,

**VU** la décision du Conseil des Ministres de l'UMOA en sa séance du 3 juillet 1997 portant adoption du principe de l'agrément unique,

**VU** la décision du Conseil des Ministres de l'UMOA en sa séance du 25 septembre 1998 portant adoption des modalités de mise en œuvre de l'agrément unique,

**CONSIDERANT** que l'agrément unique confère à une banque ou un établissement financier, dûment constitué, le droit d'exercer une activité bancaire ou financière dans un Etat membre de l'UMOA et de s'établir ou d'offrir en libre prestation, des services de même nature dans toute l'Union, sans être obligé de solliciter de nouveaux agréments,

**DECIDE**

## **Article 1<sup>er</sup> - Dispositions générales**

Toute banque ou tout établissement financier dont le siège est situé dans un Etat membre de l'UMOA peut offrir en libre prestation des services bancaires ou financiers dans toute l'Union ou s'y installer selon les modalités définies dans la présente instruction.

La liberté de prestation de services bancaires ou financiers consiste pour une banque ou un établissement financier, agréé dans un Etat membre de l'UMOA, en la possibilité d'offrir dans toute l'Union, les mêmes services pour lesquels il a reçu l'agrément.

## **Article 2 - Forme juridique**

L'installation dans un autre Etat membre de l'UMOA, d'une banque ou d'un établissement

financier dûment agréé, se fait sous la forme juridique que la banque ou l'établissement financier juge opportune, sous réserve du respect de la législation du pays d'accueil.

## **Article 3 - Procédure d'établissement**

La procédure de demande d'agrément à l'occasion de la première installation d'une banque ou d'un établissement financier dans un Etat membre de l'UMOA est définie notamment par les articles 7, 8, 9, 10 et 11 de la Loi-cadre portant réglementation bancaire.

Les banques et établissements financiers déjà agréés dans un Etat membre de l'UMOA à la date d'entrée en vigueur de l'agrément unique, s'établissent librement dans toute l'Union, sous réserve du respect des dispositions prévues à l'article 4 et suivants de la présente instruction.

## **Article 4 - Déclaration d'intention**

Pour exercer ses activités dans un Etat membre de l'UMOA autre que celui de son siège social, une banque ou un établissement financier dûment agréé doit déclarer son intention aux Ministres chargés des Finances du pays d'origine et du pays d'accueil.

Le pays d'origine est le pays de l'UMOA où l'établissement sollicitant l'installation a son siège social, et le pays d'accueil, le pays de l'UMOA qui accueille la nouvelle implantation.

Les ouvertures, fermetures, transformations, transferts, cessions ou mises en gérance de guichets ou d'agences de banque ou d'établissement financier dans le pays du siège social doivent être notifiés au Ministre des Finances de ce pays et à la Banque Centrale, conformément aux dispositions de l'article 32 de la Loi-cadre portant réglementation bancaire.

Dans les autres cas d'installations dans le pays du siège social, la procédure décrite aux articles 5 et 6 de la présente instruction s'applique mais se limite aux relations avec le Ministre chargé des Finances du pays du siège social.

### **Article 5 - Instruction du dossier**

La déclaration d'intention et le dossier d'établissement contenant les documents et informations dont la liste est annexée à la présente instruction, doivent être déposés, en quatre (4) exemplaires, à la Direction Nationale de la BCEAO du pays d'origine.

Les résultats de l'instruction du dossier sont communiqués aux Ministres chargés des Finances du pays d'origine et du pays d'accueil de la banque ou de l'établissement financier.

### **Article 6 - Notification**

L'autorisation ou le refus d'installation est notifié dans un délai de trois (3) mois à compter de la réception par la Direction Nationale de la BCEAO du pays d'origine, de la déclaration d'intention et du dossier complet de demande d'établissement.

En cas d'opinions conformes des Ministres chargés des Finances concernés et du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, le Président de la Commission Bancaire procède à la notification de l'autorisation ou du refus d'installation à l'établissement requérant et en informe les deux Ministres. Il en rend compte à la Commission Bancaire, à sa prochaine session.

Le silence non motivé des deux Ministres ou de l'un d'entre eux, dans un délai d'un (1) mois

calendaire à compter de la date de réception de l'opinion du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, vaut opinion favorable des deux Ministres ou de celui qui n'a pas répondu.

Lorsque l'opinion d'un des Ministres chargés des Finances ne rencontre pas celui du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, le dossier est soumis à l'arbitrage du Conseil des Ministres de l'UMOA. Le requérant en est informé.

### **Article 7 - Retrait de l'autorisation d'installation**

Le retrait de l'autorisation d'installation est prononcé dans les conditions prévues par les articles 10, 12 et 13 de la Loi-cadre portant réglementation bancaire.

### **Article 8 - Autres dispositions**

Toutes les dispositions légales ou réglementaires relatives aux banques et établissements financiers installés dans l'UMOA, en particulier les règles prudentielles, sont applicables sur une base individuelle à l'établissement requérant et à ses filiales, succursales ou agences.

### **Article 9 - Entrée en vigueur**

La présente instruction, y compris son annexe, entre en vigueur à compter du 1er janvier 1999 et sera publiée partout où besoin sera.

*Fait à Dakar, le 31 décembre 1998*

*Charles Konan BANNY*

# ANNEXE A L'INSTRUCTION N° 01/RB DU 31 DECEMBRE 1998

## INFORMATIONS ET DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER D'INSTALLATION DANS UN ETAT MEMBRE DE L'UMOA AUTRE QUE CELUI DU SIEGE SOCIAL DANS LE CADRE DE L'AGREMENT UNIQUE

### 1. CAS D'UNE FILIALE

Les documents et informations à fournir pour l'installation d'une filiale sont ceux actuellement exigés par l'instruction n°1/RB du 18 février 1991 du Gouverneur de la BCEAO.

### 2. CAS D'UNE SUCCURSALE OU D'UNE AGENCE

#### 2.1. Documents et informations sur l'établissement sollicitant l'installation

- décision des organes délibérants autorisant la nouvelle installation ou accordant aux dirigeants de l'établissement émetteur un pouvoir à cet effet ;
- description du système de contrôle interne intégrant la nouvelle structure ;
- bilans et comptes de résultat prévisionnels intégrant les données de la nouvelle structure sur cinq (5) ans au moins, faisant ressortir notamment la situation prévisionnelle de l'établissement au regard des règles de liquidité, de solvabilité et de structure financière en vigueur.

#### 2.2. Documents et informations sur la succursale ou l'agence

- indications sur la politique générale et sur les objectifs poursuivis en créant la nouvelle structure ;

- programme d'activités comportant la nature et le volume des emplois, des ressources et des engagements hors bilan, ainsi que leur évolution prévisionnelle sur cinq (5) ans au moins ;
- moyens humains et matériels ainsi que leur évolution prévisionnelle sur 5 ans au moins ;
- montant de la dotation ;
- plan de trésorerie ;
- bilans et comptes de résultat prévisionnels sur 5 ans au moins ;
- organisation (organigramme détaillé, procédure des opérations....) ;
- calendrier d'installation ;
- identité, curriculum vitae et extrait de casier judiciaire des personnes physiques appelées à diriger la structure ;
- récépissé de demande d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ;
- adresse ;
- prévisions d'implantation de guichets dans le pays d'accueil.

#### 2.3. Autres documents et informations

Le Secrétariat Général de la Commission Bancaire et la BCEAO pourront se faire communiquer tous documents ou informations complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier.





# AVIS N° 01/RB/2004 DU 06 DECEMBRE 2004 DE LA BCEAO AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS RELATIF AU REAMENAGEMENT DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGREMENT UNIQUE DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UMOA

Lors de sa session du 5 juillet 2004, le Conseil des Ministres de l'UMOA a adopté une décision portant réaménagement des modalités de mise en œuvre du dispositif de l'agrément unique.

Cette décision s'inscrit dans la perspective de favoriser un financement plus soutenu des économies nationales. A cet effet, elle vise à adapter le dispositif de l'agrément unique aux exigences nouvelles d'un déploiement plus dynamique des banques et établissements financiers dans les Etats membres de l'UMOA.

Le présent Avis a pour objet de préciser les mesures relatives au réaménagement des modalités de mise en œuvre de l'agrément unique entré en vigueur le 1er janvier 1999. Ces mesures consistent en l'assouplissement des dispositions relatives à la dotation financière exigée pour l'implantation dans l'Union de nouvelles entités sous forme d'agence ou de succursale.

En conséquence, l'implantation d'une succursale ou d'une agence par une banque ou un établissement financier de l'UMOA dans un autre Etat membre, dans le cadre de l'agré-

ment unique, n'est plus subordonné à l'exigence de la dotation minimale. A cet égard, le niveau de la dotation à allouer à la nouvelle entité est laissé à l'appréciation de la banque ou de l'établissement financier bénéficiant de l'agrément initial, en fonction notamment du volume d'investissements nécessaire à la réalisation des prévisions d'exploitation. Les fonds propres réglementaires de la banque ou de l'établissement financier devront par la suite continuer à assurer le respect de l'ensemble des normes prudentielles qui leur sont liées, après prise en compte des actifs et engagements de la nouvelle entité.

La Banque Centrale rappelle que les implantations sous forme de filiale, dans le cadre de l'agrément unique, demeurent régies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par la réglementation prudentielle.

Les mesures relatives au réaménagement de l'agrément unique, énoncées dans le présent Avis, entrent en vigueur à compter de la date de sa signature.

**LE GOUVERNEUR DE LA BCEAO**



# CIRCULAIRES

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

## COMMISSION BANCAIRE

20 Décembre 1990

### CIRCULAIRE N° 01-90/CB

#### INFORMATIONS GENERALES SUR LA COMMISSION BANCAIRE

La présente circulaire a pour objet de rappeler les principales attributions de la Commission Bancaire et de porter à la connaissance des banques et établissements financiers installés dans les Etats de l'Union les procédures arrêtées par la Commission Bancaire au cours de sa séance du 23 Novembre 1990 en matière de :

- convocation et audition des dirigeants des banques et établissements financiers ;
- recours contre les décisions de la Commission Bancaire ;
- désignation des commissaires aux comptes des banques et établissements financiers.

#### I - PRINCIPALES ATTRIBUTIONS

La Commission Bancaire est un organe de l'Union Monétaire Ouest Africaine appelé à exercer ses attributions sur le territoire de chacun des Etats membres de l'Union.

Elle est notamment chargée de veiller à l'organisation et au contrôle des banques et établissements financiers.

Dans ce cadre, elle procède ou fait procéder, notamment par la Banque Centrale, à des contrôles sur pièces et sur place auprès des banques et établissements financiers, afin de s'assurer que ceux-ci respectent les dispositions qui leur sont applicables.

Les contrôles sur pièces sont effectués sur l'ensemble des documents adressés au

Secrétariat Général de la Commission Bancaire et notamment sur les situations comptables périodiques ainsi que sur les documents de fin d'exercice : bilans, comptes d'exploitation, comptes de pertes et profits, renseignements généraux.

Quant aux contrôles sur place, ils permettent de s'assurer de l'exactitude des informations transmises au Secrétariat Général de la Commission Bancaire et du respect effectif de la réglementation. Ces contrôles sont aussi l'occasion pour la Commission Bancaire de porter une appréciation générale sur l'établissement de crédit, aussi bien au niveau de son organisation et de sa gestion qu'à celui de sa situation financière. Les contrôles peuvent être étendus aux filiales, aux personnes morales qui en ont la direction de droit ou de fait ainsi qu'aux filiales de celles-ci.

Les banques et établissements financiers sont tenus de fournir, à toute réquisition de la Commission Bancaire, tous documents, renseignements, éclaircissements et justifications nécessaires à l'exercice de ses attributions.

A la requête de la Commission Bancaire, tout commissaire aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier est tenu de lui communiquer tous rapports documents et autres pièces, ainsi que de lui fournir tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses attributions.

Les autorités administratives et judiciaires des Etats membres peuvent être sollicitées pour prêter leur concours aux contrôles effectués.

Le secret professionnel n'est pas opposable à la Commission Bancaire.

Lorsque la Commission Bancaire constate qu'une banque ou un établissement financier a manqué aux règles de bonne conduite de la profession, compromis son équilibre financier ou pratiqué une gestion anormale sur le territoire d'un Etat membre, ou ne remplit plus les conditions requises pour le maintien de son agrément, elle peut, avant toute sanction, adresser à l'établissement en cause :

- soit une mise en garde
- soit une injonction à l'effet notamment de prendre, dans un délai déterminé, les mesures de redressement nécessaires ou toutes mesures conservatoires qu'elle juge appropriées.

La banque ou l'établissement financier qui n'a pas déféré à cette injonction est réputé avoir enfreint la réglementation bancaire.

Lorsqu'il est constaté une infraction à la réglementation bancaire, l'établissement en cause peut, après avoir été entendu ou dûment convoqué ou invité à présenter ses observations par écrit, encourir une ou plusieurs des sanctions disciplinaires suivantes :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- la suspension ou l'interdiction de tout ou partie des opérations ;
- toutes autres limitations dans l'exercice de la profession ;
- la suspension ou la démission d'office des dirigeants responsables ;
- le retrait d'agrément.

Ces sanctions ne sont pas exclusives des sanctions pénales ou autres encourues.

## **II - CONVOCATION, AUDITION DES DIRIGEANTS DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

Lorsque la Commission Bancaire décide de statuer en matière disciplinaire, elle convoque, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'intéressé mis en cause, pour être entendu.

Cette lettre doit lui parvenir huit jours au moins avant la date de la réunion de la Commission à laquelle il doit être entendu. Elle doit porter à la connaissance du mis en cause les faits qui lui sont reprochés, et l'informer de ce qu'il peut former contredit, dans un délai qui ne peut excéder un mois.

## **IV - PROCEDURE D'APPROBATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

ABROGEE PAR LA CIRCULAIRE N° 11-2001/CB DU 09 JANVIER 2001

L'intéressé mis en cause peut se faire assister par un représentant de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers et éventuellement par tout autre défenseur de son choix.

Les décisions de la Commission Bancaire prises en matière disciplinaire, doivent comporter un libellé des motifs. Elles sont notifiées aux intéressés par lettre recommandée avec accusé de réception, par le Secrétaire Général de la Commission. Copie en est également adressée au Ministre des Finances et à la Banque Centrale.

## **III - RECOURS CONTRE LES DECISIONS DE LA COMMISSION BANCAIRE**

La procédure en matière de recours contre les décisions de la Commission Bancaire est la suivante :

L'établissement en cause fait tenir dans un délai de 2 mois au Président du Conseil des Ministres, par l'intermédiaire du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, une requête exposant les motifs pour lesquels les sanctions prises à son endroit lui paraissent excessives ou non fondées.

Lorsque en vertu des articles 24 et 31 de l'Annexe à la Convention, le Ministre des Finances de l'Etat concerné décide d'introduire un recours, il fait tenir au Président du Conseil des Ministres de l'Union, par l'intermédiaire du Secrétariat Général de la Commission Bancaire, dans un délai de 1 mois à compter de la communication de la décision de retrait d'agrément, une requête exposant les motifs pour lesquels ladite décision lui paraît excessive ou non fondée.

La décision du Conseil des Ministres est transmise aux intéressés par les soins du Secrétariat Général de la Commission Bancaire. Si celle-ci infirmait la sanction prise, en aucun cas il n'y aurait lieu à dommages et intérêts.

**LA COMMISSION BANCAIRE**

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

---

COMMISSION BANCAIRE

10 Juin 1991

CIRCULAIRE N° 02-91/CB

DISPOSITIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX  
COMPTES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ABROGEE PAR LA CIRCULAIRE N° 11-2001/CB DU 09 JANVIER 2001

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

---

COMMISSION BANCAIRE

10 Juin 1991

C I R C U L A I R E N° 03-91/CB

SYSTEME DE CONTROLE INTERNE DANS LES BANQUES  
ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS

ABROGEE PAR LA CIRCULAIRE N° 10-2000/CB du 23 Juin 2000

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

---

COMMISSION BANCAIRE

03 Avril 1992

CIRCULAIRE N° 04-92 / CB

DISPOSITIONS RELATIVES A LA CONDITION DE NATIONALITE  
POUR LES DIRIGEANTS D'ETABLISSEMENT DE CREDIT

ABROGEE PAR LA CIRCULAIRE N° 09-99/CB DU 14 SEPTEMBRE 1999



COMMISSION BANCAIRE

10 Septembre 1992

CIRCULAIRE N° 05-92/CB

COMMUNICATION A LA COMMISSION BANCAIRE DE LA LISTE DES DIRIGEANTS EN FONCTION ET DE SES MODIFICATIONS

L'article 15 de la loi portant réglementation bancaire a institué des interdictions d'exercice qui s'appliquent aux personnes condamnées pour certains crimes et délits, aux faillis non réhabilités, aux officiers ministériels destitués et aux dirigeants suspendus ou démis en application d'une sanction disciplinaire prononcée par la Commission Bancaire.

Le respect de ces dispositions fait notamment l'objet d'un contrôle sur pièces organisé par l'article 18 de la loi bancaire relatif à la liste des personnes exerçant des fonctions de direction, d'administration ou de gérance auprès des établissements de crédit ou de leurs agences. La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'application de cette disposition.

**I - LISTE DES DIRIGEANTS**

Pour chacune des personnes exerçant des fonctions de direction, d'administration ou de gérance de l'établissement ou de ses agences, la liste prévue à l'article 15 de la loi bancaire devra comporter les renseignements ci-après.

- nom, adresse et fonctions exercées ;
- date de prise de fonction ;
- nationalité.

**II - COMMUNICATION DE LA LISTE DES DIRIGEANTS A LA COMMISSION BANCAIRE**

Les établissements de crédit en activité à la date de la présente circulaire effectueront, au plus tard le 30 Septembre 1992.

- le dépôt de la liste des dirigeants en fonction auprès du greffier chargé de la tenue du registre de commerce ;
- la communication à la Commission Bancaire de la liste des dirigeants en fonction accompagnée du récépissé délivré par le greffier chargé de la tenue du registre du commerce.

Les établissements nouvellement agréés procèdent aux diligences susvisées dans le mois qui suit leur inscription sur la liste des banques ou sur celle des établissements financiers.

**III - MODIFICATIONS DE LA LISTE DES DIRIGEANTS**

Les projets de modification de la liste des dirigeants doivent être préalablement notifiés à la Commission Bancaire.

Sous réserve du respect des dispositions relatives à la prise de fonction des dirigeants non ressortissants de l'UMOA, objet de la circulaire n° 04-92/CB du 3 Avril 1992, les inscriptions modificatives sont communiquées à la Commission Bancaire, accompagnées du récépissé délivré par le greffier chargé de la tenue du registre du commerce, dans le mois qui suit la prise de fonction.

Les inscriptions modificatives fournissent les renseignements prévus au premier paragraphe de la présente circulaire.

LA COMMISSION BANCAIRE

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION BANCAIRE

12 Décembre 1992

CIRCULAIRE N° 06-92/CB

PRESENTATION ET CERTIFICATION DES DOCUMENTS DE FIN  
D'EXERCICE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES  
ETABLISSEMENTS DE CREDIT

ABROGEE PAR LA CIRCULAIRE N° 11-2001/CB DU 09 JANVIER 2001

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

---

COMMISSION BANCAIRE

12 Décembre 1992

CIRCULAIRE N° 07-92/CB

PRODUCTION ET TRANSMISSION DES DOCUMENTS DE  
FIN D'EXERCICE AUX AUTORITES MONETAIRES

CIRCULAIRE ABROGEE AU REGARD DES DISPOSITIONS CONTENUES  
DANS LE PLAN COMPTABLE BANCAIRE DE L'UMOA

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

## COMMISSION BANCAIRE

10 Février 1995

### CIRCULAIRE N°08-94/CB

#### TRAITEMENT APPLICABLE AUX DECOUVERTS AUTORISES PAR LES BANQUES DANS LE CALCUL DU COEFFICIENT DE LIQUIDITE

Au cours des contrôles sur place effectués auprès des établissements de crédit, il a été constaté que la plupart des banques prenaient en compte systématiquement, au numérateur du coefficient de liquidité, les utilisations de plafonds de découverts autorisés.

En vue d'assurer une application plus rigoureuse des dispositions réglementaires définissant les modalités de calcul du coefficient de liquidité, il a paru utile et nécessaire de préciser par la présente circulaire le traitement adéquat qu'il convient de réserver aux utilisations de plafonds de découverts bancaires autorisés.

#### **RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

Le dispositif prudentiel actuellement en vigueur a défini le coefficient de liquidité comme un rapport entre, d'une part les actifs disponibles et réalisables ou mobilisables à court terme et d'autre part, le passif exigible à court terme ou les engagements par signature susceptibles d'être exécutés à court terme (3 mois maximum).

A cet égard, le dispositif a notamment prévu parmi les éléments constitutifs du numérateur du coefficient de liquidité :

- 90 % des concours sains à la clientèle à court terme d'une durée maximale de 3 mois, étant précisé que "les crédits dont l'échéance n'est pas fixée ne sont pas pris en considération"
- 35 % des accords de classement effectivement éligibles au refinancement de la Banque Centrale et ayant une durée initiale excédant 3 mois.

Il apparaît clairement que l'objectif du coefficient de liquidité est de rendre les établissements de crédit assujettis aptes à faire face, à tout moment, aux exigibilités immédiates et

autres dettes ou engagements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas 3 mois. Bien que la valeur idéale du coefficient de liquidité soit de 100 %, le dispositif prudentiel en vigueur a considéré que l'objectif susvisé pouvait être atteint avec un ratio fixé actuellement à 60 %.

#### **TRAITEMENT APPLICABLE AUX UTILISATIONS DE DECOUVERTS BANCAIRES AUTORISES**

La réalisation de l'objectif visé par le coefficient de liquidité suppose que les actifs réalisables ou mobilisables retenus dans son calcul soient effectivement représentatifs de liquidités potentielles incontestables. Or, il s'avère que dans la pratique bancaire courante, l'autorisation de découvert n'implique pas une obligation impérative et contraignante de remboursement des utilisations lors de l'échéance de l'autorisation.

En effet, le plafond de découvert est généralement accordé au client pour lui permettre de faire face à des besoins de trésorerie engendrés par son cycle d'exploitation. Ainsi, le client est autorisé à tirer à découvert sur son compte dans la limite du plafond fixé par l'autorisation dont la durée n'équivaut nullement à une échéance ou délai de paiement mais correspond le plus souvent à une périodicité de renouvellement.

Dans ces conditions, les utilisations de découverts bancaires autorisés rentrent bien dans la catégorie des "crédits dont l'échéance n'est pas fixée" et sont de ce fait exclues des crédits sains à court terme d'une échéance maximale de 3 mois pouvant être retenus à 90 % dans le calcul du coefficient de liquidité.

En revanche, les découverts bancaires autorisés, lorsqu'ils bénéficient d'accords de classement effectivement éligibles au refinancement de la Banque Centrale, seront retenus à hauteur de 35 % au numérateur du coefficient de liquidité.

La présente circulaire précisant les modalités de calcul du coefficient de liquidité devra être rigoureusement respectée par les établissements de crédit assujettis dès sa notification.

LA COMMISSION BANCAIRE

## COMMISSION BANCAIRE

14 septembre 1999

### CIRCULAIRE N° 09-99/CB

#### PRECISANT LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA DEROGATION A LA CONDITION DE NATIONALITE EN FAVEUR DES ADMINISTRA- TEURS ET DES DIRIGEANTS ETRANGERS

Les banques et établissements financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) sont tenus de respecter scrupuleusement les dispositions de l'article 14 de la loi bancaire dont les modalités de mise en œuvre, notamment dans le cadre de l'agrément unique, sont précisées par les prescriptions de la présente circulaire.

1°/ Pour l'application de la présente circulaire, sont considérés comme :

##### *a) Administrateurs :*

- le Président du Conseil d'Administration ;
- les Administrateurs.

##### *b) Dirigeants :*

- le Président Directeur Général ;
- le Directeur Général ;
- l'Administrateur Général ;
- le Liquidateur ou l'Administrateur provisoire ;
- les personnes ayant la qualité de Directeur et, par assimilation, les Secrétaires Généraux et Conseillers ;
- les gérants ;
- les dirigeants de fait.

2°/ Les banques et établissements financiers devront prendre toutes dispositions appropriées pour introduire, en temps utile, les demandes de dérogations individuelles aux dispositions de l'article 14 de la loi bancaire, relatives à la condition de nationalité pour les administrateurs et les dirigeants non ressortissants d'un Etat membre de l'UMOA.

La demande doit être adressée au Ministre chargé des Finances, et déposée à la Direction Nationale de la BCEAO pour le pays

concerné. Elle doit préciser si la dérogation est sollicitée pour un poste d'administrateur ou un poste de dirigeant.

Cette demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces ci-après :

- un extrait du casier judiciaire ou toute autre pièce en tenant lieu, délivré par les Autorités nationales compétentes ;
- une pièce justificative de la nationalité ;
- une déclaration sur l'honneur de l'intéressé, selon le modèle joint en annexe, certifiant qu'il n'est impliqué dans aucune procédure pendante devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire, ni frappé par les interdictions d'exercice prévues par l'article 15 de la loi bancaire et toutes autres dispositions légales en vigueur ;
- un curriculum vitae, attestant notamment de la formation et de l'expérience professionnelle de l'intéressé ;
- une copie du projet de contrat de travail dans l'attente de la communication du contrat définitif. Cette disposition ne s'applique pas aux administrateurs.

3°/ Aucun dirigeant ou administrateur ne peut entrer en fonction, sans avoir sollicité et obtenu au préalable la dérogation individuelle prévue par les dispositions de l'article 14 de la loi bancaire, accordée par le Ministre chargé des Finances, après avis conforme de la Commission Bancaire.

4°/ En vertu du principe de la reconnaissance générale adopté par le Conseil des Ministres de l'UMOA lors de sa réunion du 25 mars 1999, tout dirigeant ou administrateur, ayant obtenu la dérogation à la condition de nationalité, au titre de la présente circulaire, pour exercer dans une banque ou un établissement financier dans un pays donné de l'UMOA, ne sera plus tenu de solliciter une nouvelle dérogation, lorsqu'il change de fonction, d'établissement ou de pays.

5°/ Les dispositions de la présente circulaire n'ayant pas d'effet rétroactif, la validité des dérogations accordées antérieurement est limitée au pays d'accueil. Ainsi, tous les administrateurs et les dirigeants étrangers actuellement en fonction, bénéficiaires de dérogations individuelles aux dispositions de l'article 14 de la loi bancaire délivrées avant l'entrée en vigueur de la présente circulaire, continueront d'exercer leurs responsabilités telles que précisées dans leurs décisions respectives.

Toutefois, il est loisible à chaque établissement d'introduire, s'il le souhaite, une requête conforme aux conditions nouvelles, à l'effet de bénéficier immédiatement de la reconnaissance générale.

**6°/** Toute infraction aux prescriptions susvisées sera sanctionnée au regard des dispositions de l'article 16 de la loi bancaire, sans préjudice

des sanctions disciplinaires prévues par l'article 23 de l'Annexe à la Convention du 24 avril 1990.

**7°/** La présente circulaire abroge et remplace la circulaire n° 04-92 du 03 avril 1992 dans toutes ses dispositions.

**LE PRESIDENT DE LA  
COMMISSION BANCAIRE**

ANNEXE

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(Circulaire n° 09-99/CB du 14 septembre 1999  
de la Commission Bancaire de l'UMOA)

Je soussigné,.....(nom, prénom, profession), demeurant à ....., pressenti pour exercer les fonctions de dirigeant (ou d'administrateur) auprès de la .....(banque et pays), déclare sur l'honneur, après avoir pris connaissance de la loi-cadre portant réglementation bancaire dans les Etats membres de l'UMOA et de la Convention du 24 avril 1990 portant création de la Commission Bancaire, que je n'ai jamais fait l'objet des condamnations pénales prévues par l'article 15 de la loi susvisée et par les autres dispositions en vigueur, et que je ne suis impliqué dans aucune procédure pendante devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire.

Fait à.....

(signature)

## COMMISSION BANCAIRE

23 juin 2000

### CIRCULAIRE N° 10-2000/CB

#### REORGANISATION DU CONTROLE INTERNE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les banques et les établissements financiers de l'UMOA doivent se doter, dans les conditions prévues par la présente circulaire, d'un système de contrôle interne efficace, adapté à leur organisation, à la nature et au volume de leurs activités ainsi qu'aux risques auxquels ils sont exposés.

La présente circulaire se substitue à la circulaire n° 03-91/CB du 10 juin 1991. En mettant en exergue le rôle du contrôle interne, encore appelé audit interne, dans la gestion des risques et la mesure de la rentabilité de l'exploitation, elle vise à organiser l'implication accrue des organes délibérant et exécutif comme du personnel dans le fonctionnement du contrôle interne, l'évaluation et la prévention des risques, la généralisation du contrôle des opérations et des procédures, l'amélioration du système d'information et de documentation.

#### I - OBJECTIF DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne a notamment pour objet de :

a) vérifier que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques ainsi qu'aux orientations de l'organe exécutif ;

b) vérifier que les limites fixées par l'organe délibérant en matière de risques, notamment de signature, de change et de taux d'intérêt, sont strictement respectées ;

c) veiller à la qualité de l'information comptable et financière, en particulier aux conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information.

Pour l'application de la présente circulaire, on entend par :

a) organe délibérant :

- le Conseil d'Administration pour les sociétés anonymes,

- l'organisme collégial qui a en particulier la charge de surveiller, pour le compte des apporteurs de capitaux, la gestion et la situation des établissements créés sous une autre forme juridique ;

b) organe exécutif : l'ensemble des structures qui assurent l'application effective de l'orientation de l'activité de l'établissement (Présidence, Direction Générale).

#### II - RÔLE DES ORGANES DÉLIBÉRANT ET EXÉCUTIF ET DU PERSONNEL

Les organes délibérant et exécutif sont responsables du bon fonctionnement du système de contrôle interne au sein des banques et des établissements financiers.

Il appartient à l'organe délibérant de définir la politique en matière de contrôle, de s'assurer de la mise en place d'un dispositif adéquat et d'en surveiller l'activité et les résultats, au moins une fois par an. L'organe délibérant doit être régulièrement tenu informé de l'ensemble des risques auxquels l'établissement assujéti est exposé, et en fixer les limites acceptables, en particulier concernant les risques de contrepartie, de change et de taux d'intérêt. En outre, il doit disposer des informations pertinentes sur la rentabilité des opérations.

Afin de l'assister dans l'accomplissement de cette mission, l'organe délibérant peut créer un comité d'audit, chargé notamment de porter une appréciation sur l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle ; il en définit la composition et les attributions.

L'organe exécutif met en œuvre la politique de contrôle interne ainsi définie, en rendant disponibles les moyens humains, matériels et techniques appropriés et en veillant à promouvoir une organisation et des procédures propices à la sécurité, au bon déroulement et à la rentabilité des opérations. Il s'assure en permanence de la cohérence et de l'efficacité du système de contrôle interne.

Il lui incombe également l'obligation de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance et à l'intérêt des contrôles, notamment à travers une formation adaptée et un enrichissement des tâches.

#### III - EVALUATION ET PRÉVENTION DES RISQUES

Le contrôle interne ayant une dimension préventive, les banques et les établissements



financiers doivent être en mesure d'identifier l'ensemble des facteurs internes et externes, susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs fixés par l'organe exécutif. Ce recensement doit être permanent et exhaustif. Il doit couvrir le risque de contrepartie, les risques de marché (risques de change, de taux d'intérêt et de prix), le risque de liquidité, le risque de règlement, le risque opérationnel et le risque juridique.

Les risques identifiés font l'objet, par des moyens appropriés et adaptés aux caractéristiques des activités concernées, d'une évaluation permettant de déterminer la perte financière, ainsi que tout dommage d'une autre nature, que leur réalisation pourrait engendrer.

Pour chacun des principaux risques quantifiables auxquels est exposé l'établissement, l'organe délibérant fixe des limites globales, dont le caractère adéquat doit être révisé périodiquement. Celles-ci sont déclinées en limites opérationnelles par l'organe exécutif, qui s'assure en permanence de leur respect.

S'agissant du risque de contrepartie, son appréciation repose non seulement sur la situation financière du bénéficiaire, mais également, en ce qui concerne les entreprises, sur une analyse de l'environnement, de l'actionnariat et des dirigeants. A cet égard, le dispositif de contrôle interne doit prévoir au moins semestriellement une révision globale du portefeuille de l'établissement.

Le système de contrôle interne devra ainsi permettre de mieux sélectionner les activités, non seulement en fonction des risques qu'elles comportent, mais également de leur rentabilité.

#### **IV - CONTRÔLE DES OPÉRATIONS ET DES PROCÉDURES**

L'organe exécutif est responsable de la mise en place d'un système de contrôle interne approprié, répondant à l'objectif ci-dessus énoncé.

Le système repose notamment sur une formalisation complète des procédures, des modalités de traitement et d'enregistrement des opérations, sur une claire délégation des pouvoirs et des responsabilités, ainsi que sur une stricte séparation des fonctions impliquant, d'une part, un engagement de l'établissement, d'autre part, une libération de ses capitaux et,

enfin, la comptabilisation de ses actifs et passifs.

De surcroît, le système mis en place doit prévoir, à chaque niveau opérationnel, un dispositif de contrôle adapté, qu'il soit hiérarchique ou non, individuel ou collectif, automatisé ou manuel, assimilable à une autorisation ou à une validation.

En pratique, c'est la fonction de contrôle interne, encore appelée audit interne, qui est chargée de veiller en permanence à la cohérence et à l'efficacité du système de contrôle. Elle doit être confiée à une personne désignée ou à un service spécialement constitué à cet effet, disposant d'une indépendance fonctionnelle et jouissant de prérogatives étendues quant au champ de ses interventions et à la communication des données par les autres structures de l'établissement.

Le contrôle interne doit fournir à l'organe exécutif, notamment sous la forme de rapports écrits, une appréciation sur la qualité du système de contrôle, fondée sur un examen régulier, approfondi et indépendant des opérations et des procédures. Son champ d'action doit couvrir la totalité des activités de l'établissement. En outre, il rend périodiquement compte de ses travaux à l'organe délibérant et, s'il existe, au comité d'audit, par des rapports spécifiques selon une périodicité au moins trimestrielle.

Toutes les carences relevées dans l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, qu'elles résultent du non-respect des procédures, du franchissement de limites, de fraudes ou de négligences, doivent être signalées, dans les meilleurs délais, à l'organe exécutif et, le cas échéant, à l'organe délibérant, afin de faire l'objet d'un traitement approprié, qui sera suivi par le contrôle interne.

#### **V - SYSTÈME D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION**

Le système de contrôle interne a également pour objet de veiller à la qualité de l'information comptable et financière. A cet effet, il doit garantir l'existence d'un ensemble de procédures, appelé piste d'audit, et veiller au respect des dispositions du plan comptable bancaire en vigueur dans l'Union Monétaire Ouest Africaine.

La piste d'audit doit permettre :

a) de reconstituer les opérations dans un ordre chronologique ;

b) de justifier toute information par une pièce d'origine à partir de laquelle il doit être possible de remonter, par un cheminement ininterrompu, au document de synthèse et réciproquement ;

c) d'expliquer l'évolution des soldes d'un arrêté à l'autre, grâce à la conservation des mouvements ayant affecté les postes comptables.

Les éléments constitutifs de la piste d'audit doivent être conservés pendant au moins dix ans.

De fait, le système de contrôle interne doit permettre de s'assurer que les informations destinées aux organes délibérant et exécutif, mais aussi celles transmises aux Autorités de tutelle et de contrôle, ainsi que celles figurant dans les documents publiés, sont fiables, pertinentes, récentes, explicites et conformes aux normes réglementaires.

En ce qui concerne les risques auxquels est exposé l'établissement, tous les éléments d'information nécessaires à la prise de décision doivent être communiqués, dans les meilleurs délais et sous une forme accessible, aux personnes intéressées. C'est ainsi que l'organe exécutif doit être immédiatement averti de tout franchissement de limite opérationnelle et des causes qui en sont à l'origine, afin de pouvoir définir les actions correctrices.

En outre, le système d'information doit être capable de fournir toutes les données utiles relatives à la rentabilité des opérations et des activités.

Par ailleurs, il importe que l'ensemble du personnel soit tenu convenablement informé de toutes les décisions et procédures concernant l'exercice de ses tâches. En particulier, cela suppose que les modes opératoires fassent l'objet d'une documentation suffisamment explicite, régulièrement mise à jour et diffusée aux personnes concernées.

Enfin, le contrôle interne doit s'assurer que le système informatique est adapté aux exigences de l'exploitation et de la production rapide d'informations financières, fiables et pertinentes, dans des conditions satisfaisantes de sécurité.

## VI - SURVEILLANCE PRUDENTIELLE

Les établissements doivent élaborer et tenir à jour un document qui précise l'organisation et

les objectifs du contrôle et les moyens destinés à assurer cette fonction. Ce document fait partie intégrante des procédures internes à l'établissement. Dans les trente (30) jours suivant la fin de chaque trimestre de l'année civile, ils doivent adresser, à la Commission Bancaire, un rapport comportant :

- une description de l'organisation et du fonctionnement du contrôle interne au cours de la période sous revue, faisant notamment ressortir les moyens mis en œuvre, les travaux réalisés et les modifications significatives éventuellement intervenues dans les méthodes et l'activité ;
- un inventaire des contrôles effectués par l'audit interne, accompagné des principales observations relevées et des mesures correctrices entreprises ;
- un développement sur la mesure et la surveillance des risques auxquels est exposé l'établissement assujetti, faisant apparaître, le cas échéant, les franchissements de limites et leur contexte ;
- une présentation du programme d'actions pour la période à venir.

Par ailleurs, les établissements sont tenus de communiquer à la Commission Bancaire, dans un délai de deux mois, les résultats des révisions semestrielles globales du portefeuille, en précisant la cotation éventuellement accordée aux diverses signatures.

Ces rapports doivent également être tenus à la disposition des commissaires aux comptes, chargés de veiller notamment à l'efficacité du contrôle interne, conformément aux dispositions édictées par la circulaire n° 02-91/CB du 10 juin 1991.

Les banques et les établissements financiers, surveillés sur une base combinée ou consolidée, doivent préciser en outre, dans un rapport annuel, les conditions dans lesquelles a été assuré le contrôle interne dans l'ensemble du groupe. Ce rapport est communiqué à la Commission Bancaire, dans un délai de trois mois, et tenu à la disposition des commissaires aux comptes.

La présente circulaire annule et remplace les dispositions précédentes, notamment celles contenues dans la circulaire n° 03-91 du 10 juin 1991.

LA COMMISSION BANCAIRE

**COMMISSION BANCAIRE**

**9 Janvier 2001**

**CIRCULAIRE N° 11-2001/CB  
AMENDEE**

**EXERCICE DU COMMISSARIAT  
AUX COMPTES AU SEIN DES BANQUES ET  
ETABLISSEMENTS FINANCIERS**

Le rôle des auditeurs externes, dans l'exercice de leur mission de commissariat aux comptes, est d'exprimer une opinion indépendante sur les résultats, ainsi que sur la situation financière et patrimoniale, reflétés dans les comptes arrêtés au terme d'une période donnée. A ce titre, ils participent au bon fonctionnement du gouvernement d'entreprise, résultant de l'exécution de leurs mandats par les organes sociaux et de l'efficacité de l'organisation mise en place, notamment au plan du contrôle interne. Ce rôle est primordial aux yeux des Autorités monétaires et de contrôle, soucieuses d'un fonctionnement harmonieux du système bancaire et du renforcement de la sécurité des déposants.

La présente circulaire vise à rappeler et préciser les règles d'application de la mission de commissariat aux comptes au sein des banques et établissements financiers, notamment au regard des évolutions intervenues au plan de la réglementation comptable et de l'exigence de renforcement du rôle de la transparence dans l'exercice de la supervision bancaire.

**I - RAPPEL DES CONDITIONS D'EXERCICE  
DU COMMISSARIAT AUX COMPTES**

La désignation du (ou des) commissaire(s) aux comptes répond à des règles statutaires, inspirées du droit commun, en particulier l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, en vigueur dans les pays parties au traité de l'OHADA. Celui-ci fixe des règles relatives au choix et à la nomination des commissaires aux comptes et de leurs suppléants, édictant, entre autres, des incompatibilités et interdictions permanentes ou temporaires qui leur sont opposables. Des normes particulières s'appliquent aux sociétés faisant appel à l'épargne du public.

S'agissant des banques et établissements financiers, l'article 28 de l'annexe à la convention portant création de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine dispose que la désignation de leurs commissaires aux comptes doit être soumise à l'approbation préalable de ladite Commission. Cette exigence est reprise dans l'article 40 de la loi portant réglementation bancaire. A ce titre, il y a lieu de préciser qu'elle doit concerner le (ou les) commissaire(s) aux comptes titulaire(s), ainsi que son (leurs) suppléant (s) et qu'elle s'applique, tant pour sa (leur) première nomination, que pour le renouvellement de son (leur) mandat.

La procédure d'approbation est la suivante :

Les banques et établissements financiers doivent faire connaître au Secrétaire Général de la Commission Bancaire les noms des commissaires aux comptes qu'ils se proposent de choisir ou de reconduire dans leurs fonctions. Ces commissaires aux comptes doivent obligatoirement figurer sur la liste des experts agréés auprès de la Cour d'Appel de l'Etat concerné ou par tout organisme légal habilité.

La demande d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes, adressée au Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et déposée auprès de la Direction Nationale de la BCEAO pour le pays concerné, devra être accompagnée du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant proposé les intéressés, ainsi que, le cas échéant, de l'identité des personnes physiques représentant les sociétés d'expertise comptable retenues.

En cas de pluralité de commissaires aux comptes, les personnes proposées ne peuvent appartenir au même cabinet ou à des structures ayant des liens entre elles.

La Commission Bancaire dispose d'un délai d'un mois *à partir de la réception du dossier complet de demande d'approbation*, pour s'opposer à la désignation envisagée. L'absence de réponse à l'expiration de ce délai vaut acceptation. En cas de refus, la banque ou l'établissement, qui ne peut passer outre, soumet au Secrétaire Général de la Commission Bancaire, le nom d'un autre commissaire aux comptes.

Les banques, les établissements financiers et, par extension, les commissaires aux comptes pressentis, doivent s'assurer que l'approbation de la Commission a été obtenue avant l'exercice des fonctions visées. Dans le cas contraire, ils commettent une infraction à la réglementation bancaire.

## II - MISSION CONFIEE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux règles générales, les commissaires aux comptes certifient - ou refusent de certifier - que les états financiers de synthèse sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Dans ce cadre, ils doivent veiller, avec une attention particulière, au respect des principes généraux de leur profession, devant guider leurs travaux de certification.

Par ailleurs, en application des dispositions pertinentes de la loi portant réglementation bancaire, les banques et établissements financiers sont tenus d'organiser leur comptabilité conformément au Plan Comptable Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (PCB). Il est précisé que les dispositions comptables de droit commun sont applicables aux établissements assujettis, pour autant qu'elles ne soient pas en opposition avec celles définies par la Banque Centrale.

A ce titre, la certification des comptes des banques et établissements financiers ne saurait, sous peine d'insuffisance notoire, ignorer l'examen de l'application des méthodes comptables prescrites par le PCB. C'est leur respect qui, associé à celui des principes comptables habituellement reconnus et repris par ledit Plan (continuité de l'exploitation, exhaustivité des enregistrements, indépendance des exercices, coût historique, prudence, permanence des méthodes, non-compensation et intangibilité du bilan d'ouverture) constituent la condition nécessaire pour l'obtention de l'image fidèle. La sincérité des comptes recouvre l'application de bonne foi des règles ainsi définies.

Les méthodes comptables recouvrent, d'une part, les règles relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires, objet du recueil des Instructions de la Banque Centrale accompagnant le PCB et, d'autre part, les règles relatives à la préparation et à la présentation des documents de synthèse, définies dans le volume II du PCB.

L'organisation comptable des banques et établissements financiers s'appuie sur un cadre comptable et un plan de comptes, détaillés dans le volume I du PCB. Elle requiert la tenue obligatoire, en français, des livres et documents suivants :

- **le livre-journal ;**
- **le livre d'inventaire ;**

- **le grand-livre ;**

- **la balance mensuelle.**

Le système d'information soutenant cette architecture, doit permettre l'identification et l'enregistrement des opérations conformément au cadre comptable et au plan de comptes. Il doit également permettre la confection des documents de synthèse tels que spécifiés. Chaque montant y figurant doit être contrôlable par l'existence d'une piste d'audit. Enfin, le système d'information doit être régi par un manuel de procédures comptables, ainsi que par un manuel de traitement automatisé des données, tenus en français.

En conséquence des implications du mandat de certification des comptes, celui-ci nécessite la mise en œuvre de toutes les diligences estimées nécessaires, visant à s'assurer du respect des règles ci-dessus. En particulier, la procédure de revue limitée ne saurait donc s'appliquer aux documents de fin d'exercice.

En vue de former en toute indépendance leur jugement, les commissaires aux comptes doivent pouvoir décrire et apprécier les aspects ci-après de la gestion de la banque ou de l'établissement financier :

### 1) Organisation de l'établissement :

- la structure organisationnelle et la répartition des tâches ;
- le rôle du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des Comités qui en émanent, dans la définition et la supervision de la stratégie et du plan d'affaires ;
- le cadre de prévision et de gestion budgétaire et financière, y compris celle des actifs et passifs ;
- l'adéquation des ressources, notamment des fonds propres à l'activité menée et, le cas échéant, la mise en œuvre des mesures de restructuration ou de redressement rendues nécessaires par la situation de l'établissement ;
- la qualité des moyens techniques et, le cas échéant, de l'assistance externe soutenant le développement de l'activité ;
- la politique de ressources humaines et son adéquation par rapport aux objectifs visés ;

### 2) Exercice du contrôle interne :

- la définition de la structure qui en a la charge et l'examen des textes fondant son indépendance et le champ de ses attributions ;

- l'efficacité des moyens humains, techniques et des procédures sur lesquelles il s'appuie ;
- le bilan de ses activités et les suites réservées à ses travaux ;
- la prise en compte de son action par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les Comités qui en émanent, notamment, le cas échéant, le Comité d'audit ;

### 3) *Gestion des risques :*

- l'adéquation du système d'information et des outils de centralisation, de suivi et de reporting des risques au bilan et hors bilan ;
- la conformité des engagements à la politique des risques mise en place ;
- le respect des procédures de décision, de mise en place et de prise de garanties en matière de crédits ;
- la qualité du suivi et du contrôle des risques individuels et des grands risques ;
- l'appréciation de la qualité globale du portefeuille et notamment ***des cinquante (50) plus gros risques***, du système d'évaluation des signatures et du niveau des provisions constituées pour couvrir les risques encourus, au regard des règles du PCB et du dispositif prudentiel ;
- l'efficacité du recouvrement des créances.

Les instructions pertinentes de la BCEAO en matière de comptes consolidés, celles du SYSCOA en matière de comptes combinés, ainsi que les outils élaborés par la Commission Bancaire pour le renforcement de la surveillance, sur base consolidée et combinée, des holdings et groupes implantés dans l'UMOA, devront également être pris en considération par les commissaires aux comptes des entités du groupe et de l'entité consolidante.

Le dossier de vérification des commissaires aux comptes, doit permettre de soutenir leur jugement sur les points ci-dessus rappelés. En particulier, l'échantillon de révision des risques, pour présenter un caractère suffisamment probant, ne devrait pas représenter moins de 80% des risques au bilan et hors bilan de l'établissement.

***L'analyse des cinquante (50) plus gros risques doit répondre aux prescriptions du cahier de charges institué par le dispositif des accords de classement de la Banque Centrale, conformément à l'annexe à la présente circulaire. La notion de " gros risques ", au sens des accords de classement, concerne les encours bruts au***

***bilan sur des clients éligibles, sans déduction des provisions éventuellement constituées et à l'exclusion des engagements par signature.***

Les commissaires aux comptes doivent être en mesure de présenter à la Commission Bancaire, leurs plannings de vérification et leurs dossiers de travail. Ces derniers doivent contenir les justificatifs des diligences accomplies ainsi que, le cas échéant, le relevé des inexactitudes, irrégularités et infractions constatées.

## III - CERTIFICATION DES DOCUMENTS DE FIN D'EXERCICE

L'article 40 de la loi portant réglementation bancaire dispose que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre, doivent être certifiés réguliers et sincères par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Au sens du droit commun, les commissaires aux comptes doivent, dans leur rapport à l'assemblée générale ordinaire :

- soit certifier la régularité et la sincérité des états financiers de synthèse ;
- soit assortir leur certification de réserves, ou la refuser, en précisant les motifs de ces réserves ou de ce refus.

A cet égard, il convient de préciser que la certification assortie de réserves doit constituer l'exception. Toutefois, lorsqu'elle intervient, les réserves émises doivent faire l'objet d'un rapport circonstancié adressé à la Commission Bancaire, ***dès leur notification formelle à la banque ou l'établissement financier, ou aux représentants des actionnaires. Le refus de certification doit faire l'objet d'un rapport circonstancié dans les mêmes conditions.***

Le rapport de certification doit être daté et signé par le ou les commissaire(s) aux comptes. En effet, chacun d'eux engage entièrement sa responsabilité professionnelle et doit, de ce fait, signer le rapport. En cas de pluralité d'opinions, le rapport doit mentionner la position de chacun desdits commissaires. ***La (ou les) personne(s) physique(s) signataire(s) du rapport de certification doit(ven)t être celle (ou l'une de celles) nommément visées au terme de la procédure d'approbation fixée au premier chapitre de la présente circulaire.***

L'attention des commissaires aux comptes est attirée sur le fait que leur approbation par la Commission Bancaire peut être retirée à tout moment, notamment lorsqu'elle constate de

graves manquements à leurs obligations, telles que définies par la présente circulaire.

Le rapport de certification couvre les (4) volets ci-après :

### **1) Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne**

Il s'agit de relever les faits marquants concourant ou entravant le fonctionnement normal des organes sociaux : conformité des statuts ou dispositions de droit commun, respect des règles statutaires, régularité de la nomination des dirigeants, des réunions des organes, définition d'une stratégie et d'un plan d'affaires révisés périodiquement dans leur mise en œuvre, etc.

L'appréciation des conditions d'exercice du contrôle interne est, en outre, un aspect fondamental de la certification des comptes. Celui-ci doit être conforme à la circulaire n° 10-2000 du 23 juin 2000 de la Commission Bancaire, qui prévoit entre autres la communication de rapports périodiques réglementaires aux commissaires aux comptes.

Les observations ressortant de l'examen de ce chapitre doivent conduire à des recommandations appropriées des commissaires aux comptes sur la correction des faiblesses et irrégularités constatées.

### **2) Opinion sur les comptes**

Celle-ci doit résulter de l'appréciation portée sur l'application des règles établies par le PCB et rappelées ci-dessus. En particulier, compte tenu de son importance pour l'image fidèle et de son impact potentiel sur les résultats et la situation financière, le respect des règles minimales de comptabilisation et de provisionnement des engagements en souffrance requiert une attention toute particulière.

Le complément éventuel de provisions demandées par la Commission Bancaire doit être intégralement constitué à la clôture de l'exercice et tout écart négatif sera dûment apprécié ou motivé par les commissaires aux comptes dans leur rapport.

### **3) Respect de la réglementation prudentielle**

La réglementation prudentielle vise à garantir la préservation des conditions de solvabilité et de liquidité des banques et établissements financiers. Elle s'appuie sur des exigences internationales renforcées, qui recommandent une transparence accrue, à laquelle doit contribuer l'exercice du commissariat aux comptes.

Les commissaires aux comptes doivent donc apprécier, d'une part, l'application des règles de calcul et, d'autre part, le respect des normes ressortant du dispositif prudentiel en vigueur. La détermination des fonds propres effectifs doit être appréciée au regard des justificatifs requis et les insuffisances identifiées, portées à l'attention de l'organe délibérant.

### **4) Autres vérifications et informations spécifiques**

Cette partie vise entre autres *l'implication des commissaires aux comptes dans le contrôle qualitatif du portefeuille des banques et établissements financiers, lors des travaux annuels d'arrêté des comptes. Ainsi, afin d'apprécier la qualité du portefeuille des établissements de crédit, ceux-ci sont désormais assujettis à la production d'un rapport spécifique relatif à l'évaluation des cinquante (50) plus gros risques de l'établissement de crédit. La transmission de ce rapport sera effectuée par les établissements de crédit avec les documents de fin d'exercice. Son contenu doit être conforme à l'annexe à la présente circulaire.*

*Cette partie vise également le respect des prescriptions de l'article 35 de la loi portant réglementation bancaire, relatif aux engagements directs et indirects des personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle ou au fonctionnement des banques. Elle se distingue du rapport spécial rédigé dans le cadre des dispositions du droit des sociétés, relatives aux conventions réglementées.*

Par ailleurs, les commissaires aux comptes doivent rendre compte de toute autre violation des dispositions légales et réglementaires qu'ils auraient été amenés à constater, sans préjudice de leur incidence réelle.

Conformément à l'article 42 de la loi portant réglementation bancaire, à la requête de la Commission Bancaire, tout commissaire aux comptes d'une banque ou d'un établissement financier est tenu de lui communiquer tous rapports, documents et autres pièces ainsi que de lui fournir tous renseignements jugés utiles à l'accomplissement de sa mission. Le secret professionnel n'est opposable ni à la Commission Bancaire, ni à la Banque Centrale, ni à l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

C'est dans ce contexte que la Commission Bancaire attache du prix au développement de relations harmonieuses avec les commissaires aux comptes des banques et établissements financiers, notamment à la faveur de l'exécution de ses missions de vérification sur place.

Au-delà, ces relations harmonieuses doivent être entretenues autant que de besoin, par des contacts ponctuels avec les auditeurs externes, portant par exemple sur les résultats :

- des revues périodiques en cours d'exercice de la situation financière de l'établissement vérifié, en particulier lors de l'arrêté semestriel des comptes prévu par le PCB, ou en relation avec la mise en œuvre des recommandations de la Commission Bancaire ;
- de l'examen des comptes de groupes implantés dans un ou plusieurs pays de l'UMOA ; - du déclenchement, par le commissaire aux comptes, de la procédure d'alerte prévue par le droit des sociétés, lorsque la continuité de l'exploitation est compromise ;
- plus généralement, de l'exécution, en dehors du commissariat aux comptes, de missions d'audit externe, commises ou non par la Commission Bancaire.

La présente circulaire annule et remplace les dispositions contenues dans le titre IV de la circulaire n° 01-90 du 20 décembre 1990, ainsi que dans les circulaires n° 02-91 du 10 juin 1991 et n° 06-92 du 12 décembre 1992.

Par ailleurs, la circulaire n° 07-92 du 12 décembre 1992, relative à la production et à la transmission des documents de fin d'exercice aux Autorités monétaires et de contrôle, est abrogée, au regard des dispositions contenues dans le PCB qui leur sont substituées.

Les établissements assujettis sont tenus de veiller à la diffusion de la présente circulaire amendée auprès de leurs commissaires aux comptes.

**LA COMMISSION BANCAIRE**

## ANNEXE

Afin d'apprécier la qualité du portefeuille des établissements de crédit, les commissaires aux comptes sont assujettis au respect d'un cahier de charges minimum comprenant l'évaluation des cinquante (50) plus gros risques de l'établissement de crédit concerné et la production d'un rapport y relatif.

Le rapport, produit par les commissaires aux comptes, lors des travaux annuels d'arrêté des comptes, doit comporter des informations minimales se rapportant notamment :

- aux états financiers ;
- au calcul des ratios de décision du dispositif des accords de classement ;
- aux informations sur les crédits mis en place ;
- et à la publication du rapport.

### a) - Etats financiers

Les commissaires aux comptes doivent vérifier si l'établissement de crédit dispose d'états financiers des trois derniers exercices des cinquante (50) plus grosses signatures de son portefeuille, certifiés par un commissaire aux comptes ou à défaut établis ou audités par un expert comptable. En cas de non-certification, le rapport mentionne les réserves majeures qui pourraient en résulter.

Par ailleurs, l'existence de comptes courants associés stables au niveau du bilan doit être indiquée avec notamment des précisions sur leur durée de blocage et s'ils font l'objet d'un acte notarié de blocage et d'une cession d'antériorité des créances.

### b) - Calcul des ratios de décision du dispositif des accords de classement

Le rapport doit comporter un tableau relatif aux calculs des ratios de décision institués par le dispositif des accords de classement et communiqués aux établissements de crédit par voie d'avis de la Banque Centrale.

### c) - Informations relatives aux concours mis en place

Le rapport des commissaires aux comptes doit également fournir diverses informations sur les crédits mis en place en faveur des cinquante (50) plus gros utilisateurs de crédits bancaires de l'établissement de crédit concerné. Ces renseignements portent notamment sur :

- l'instance de décision (Conseil d'Administration, Comité de prêts, Direction Générale...) ayant octroyé le ou les concours aux entreprises concernées qui doit figurer dans le rapport spécial afin de pouvoir situer les différentes responsabilités dans l'octroi des crédits, principalement en cas d'incident de paiement ;
- la nature et l'objet des concours : le rapport doit indiquer la nature des crédits (court, moyen ou long terme, crédit-bail, autres) ainsi que l'objet des concours accordés (investissements, besoins d'exploitation, campagne...);
- la date de mise en place et le montant accordé ;
- le nombre et les montants des échéances impayées ainsi que les provisions constituées par la banque et celles complémentaires proposées par les commissaires aux comptes ;
- les garanties prises pour couvrir les risques de non-remboursement (sûretés réelles, personnelles et autres) et, éventuellement, une estimation de la valeur desdites garanties ainsi que le taux de couverture par rapport aux concours accordés.

### d) - Autres informations

Le rapport doit mentionner les entreprises qui bénéficient d'un accord de classement en cours de validité et celles qui font l'objet d'un plan de redressement.

### e) - Publication du rapport

L'analyse du portefeuille par les commissaires aux comptes permet d'apprécier la qualité des crédits distribués et de faire, en cas de besoin, des recommandations. A ce titre, le rapport doit être communiqué aux Autorités monétaires et de contrôle et au Conseil d'Administration de l'établissement de crédit lors de l'arrêté des comptes annuels.



**COMMISSION BANCAIRE**

**3 avril 2001**

**LETTRE-CIRCULAIRE  
N° 01-2001/CB**

**PORTANT RECOMMANDATIONS POUR  
L'AMELIORATION DU GOUVERNEMENT  
D'ENTREPRISE DANS LES BANQUES ET ETA-  
BLISSEMENTS FINANCIERS DE L'UMOA**

De nombreuses insuffisances relevées de manière récurrente dans la gestion des établissements de crédit, ont notamment pour source les dysfonctionnements du gouvernement d'entreprise, en tant que système d'organisation des pouvoirs et processus de décision dont le fonctionnement harmonieux conditionne la réussite de l'entreprise.

Au rang des parties prenantes se trouvent, à côté de l'Autorité publique, garante de la protection des déposants et de la stabilité systémique, les associés constitués en assemblée générale des actionnaires, qui élisent le Conseil d'Administration, les organes de direction, de gestion et de contrôle, conformément aux lois, règlements et aux pratiques universellement admises en la matière.

La présente lettre-circulaire a pour objet de recommander aux établissements de crédit de l'UMOA, l'adoption d'un certain nombre de bonnes pratiques dans les domaines qui s'avèrent critiques pour l'efficacité de leur organisation et de la gestion de leurs risques. Ces dispositions minimales ne suffisent pas, à elles seules, à assurer la qualité de la gestion qui relève de l'entière responsabilité des actionnaires et des organes délibérant et exécutif. Cependant, leur mise en œuvre contribuerait à réduire les risques de dysfonctionnement du gouvernement d'entreprise.

En effet, les vérifications effectuées au sein des établissements de crédit ont fait ressortir, à maintes reprises, des faiblesses du gouvernement d'entreprise, caractérisées par :

- un manque d'orientations stratégiques ;
- un déficit d'information sur les décisions prises ;
- un suivi incomplet des délibérations des organes sociaux, du fait de la mauvaise tenue des registres légaux ;

- une organisation interne comportant des fonctions mal définies ou incompatibles ;
- l'absence d'une mise à jour régulière des procédures ;
- un système de contrôle interne défaillant ;
- des mécanismes de contrôle externe insuffisants.

Aussi, les recommandations ci-après sont-elles édictées dans le but de renforcer les dispositions minimales destinées à remédier aux faiblesses constatées à cet égard.

**I - LES ELEMENTS D'UN BON  
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

***1. Disponibilité d'une stratégie et d'un plan  
d'affaires***

Il importe que chaque établissement de crédit définisse, périodiquement, une stratégie claire qui précise les grandes options en matière de métiers et de marchés, un plan d'affaires régulièrement actualisé et permettant d'assurer, grâce à des programmes annuels d'activité, l'adéquation des moyens financiers, techniques et humains à l'évolution du volume d'activité et de la qualité des risques.

***2. Disponibilité de procédures et de techniques  
d'allocation économique du capital ainsi  
que de mesure de la rentabilité***

La maîtrise des risques et la rentabilité doivent cependant aller de pair avec les objectifs de croissance de l'actif et du volume d'affaires. En conséquence, il y a lieu de disposer de procédures et de techniques d'allocation économique du capital ainsi que de mesures de la rentabilité des diverses branches de l'activité, en vue d'une éventuelle politique de tarification.

***3. Disponibilité de procédures et de techniques  
modernes de gestion des risques***

De même, une gestion efficace impose une organisation qui respecte le principe de la séparation des fonctions d'autorisation, d'exécution et de contrôle. En particulier, dans le domaine des engagements, la mise en place de procédures et de techniques modernes de gestion des risques devrait permettre de s'assurer que ceux-ci restent dans les limites des pouvoirs, délégations de pouvoirs et autorisations. Le contrôle devrait s'étendre aux procédures d'étude et de suivi des dossiers. Ces diverses dispositions doivent également couvrir les engagements hors bilan qui ne font pas toujours l'objet d'un suivi rigoureux, alors qu'ils peu-

vent être à l'origine d'une mauvaise maîtrise des risques encourus. Elles doivent, en outre, s'étendre aux risques opérationnels générés par l'activité, l'environnement et les systèmes exploités.

#### **4. Disponibilité d'outils de mesure, de prévision et de simulation, de tests de vulnérabilité et de sensibilité**

Une attention spécifique doit être accordée à la mise en place d'outils de mesure, de prévision et de simulation ainsi que d'instruments permettant de tester la vulnérabilité de l'établissement et sa sensibilité aux éventuels chocs internes et externes.

En tout état de cause, ce dispositif ne peut être efficient que s'il repose sur des systèmes fiables d'information et de contrôle interne, garantissant le respect des dispositions légales et réglementaires ainsi que des procédures et des règles internes de gestion.

## **II - LES OUTILS DONT DOIT DISPOSER TOUT ETABLISSEMENT DE CREDIT**

### **1. Un plan d'affaires quinquennal, périodiquement actualisé en fonction de l'évolution de l'environnement, de l'activité et des hypothèses**

Au titre des outils dont doit disposer tout établissement de crédit, le plan d'affaires, établi sur une base quinquennale, en constitue le socle. Il définit, sur cette période, la politique des ressources et des emplois, ainsi que les investissements matériels et humains nécessaires. Les projections annuelles, qui en découlent, doivent être comparées aux réalisations, en vue de leur actualisation en fonction de l'évolution des hypothèses sur l'environnement et l'activité. Cette pratique devrait permettre d'orienter les activités en fonction de leur rentabilité et de leur degré de maîtrise par l'établissement. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de renforcer les dispositifs de contrôle des coûts en vue d'une tarification adéquate des produits offerts. Il importe, à cette fin, de disposer d'un bon contrôle de gestion, capable de mesurer et d'améliorer les performances à tous les niveaux. Cet outil doit permettre de détecter les opérations ayant un coût ou un risque trop élevé et d'en rechercher les causes afin de proposer des solutions pour y remédier.

### **2. Un processus d'évaluation continue de l'adéquation de leurs fonds propres à l'évolution de l'activité et des risques**

Les fonds propres, outre qu'ils constituent une source de financement de l'activité, permet-

tent de supporter les risques et d'absorber les pertes non couvertes par des provisions. Ils apparaissent ainsi comme l'élément essentiel de la solvabilité des établissements de crédit.

Pour garantir cette solvabilité, les banques et établissements financiers doivent concevoir un processus permettant d'adapter continuellement leurs fonds propres à l'évolution de leur activité et de leurs risques.

A cet effet, une stratégie de maintien ou de renforcement des fonds propres, doit être envisagée, ce qui justifie la nécessité d'améliorer la capacité bénéficiaire et de mener une politique judicieuse d'affectation des résultats qui devrait conduire à une abstention de distribution de dividendes au cas où la situation financière de l'établissement l'exigerait.

### **3. Un système de répartition des pouvoirs en matière d'octroi des crédits**

Une importance particulière est à accorder au risque de crédit, qui constitue la base principale des activités bancaires dans l'UMOA. Plusieurs centres de décision intervenant généralement dans la prise de risques, un système de répartition des pouvoirs en matière d'octroi des crédits doit être défini et préciser clairement les instances et personnes autorisées ainsi que les limites pour lesquelles elles ont reçu délégation. Au-delà de ces limites, ces personnes doivent impérativement en référer à l'organe immédiatement supérieur. Un système de contrôle interne, comprenant un compte rendu périodique de l'exercice de cette délégation, doit en assurer la stricte application.

### **4. Des procédures d'évaluation ou de cotation des risques**

Conformément aux dispositions de la circulaire n°10-2000/CB du 23 juin 2000 portant réorganisation du contrôle interne, les crédits doivent faire l'objet d'une révision au moins semestrielle. Pour ce faire, les établissements de crédit doivent se doter de procédures ou de modèles d'évaluation ou de cotation de leurs risques. A cette occasion, une cote, liée à sa situation financière, doit être attribuée à chaque signature. Les établissements sont libres de choisir leur système d'évaluation, dans la mesure où il n'est pas en désaccord avec celui de la Banque Centrale sur les accords de classement. Ils doivent ainsi classer leurs encours par cotes suffisamment différenciées, déterminer la qualité de leur portefeuille et prendre, le cas échéant, les mesures destinées au respect du ratio de structure du portefeuille.

Les procédures de déclassement et de provisionnement des crédits, doivent être clairement définies au plan interne et communi-

quées, si nécessaire, à tous les intervenants de la fonction de crédit. Ces procédures doivent au minimum être conformes aux dispositions du Plan Comptable Bancaire et à la réglementation prudentielle.

#### **5. Des mécanismes de surveillance des grands risques, de mesure de concentration sectorielle et géographique des risques**

Le dispositif prudentiel fixe des limites aux engagements sur un même client ou groupe de clients sous forme d'un rapport maximum entre ces engagements et les fonds propres de l'établissement concerné. Ce dispositif doit être complété par des mécanismes d'évaluation et de surveillance portant, d'une part, sur les grands risques, d'autre part sur la concentration sur un même secteur d'activité ou des activités interdépendantes, ainsi que sur la concentration géographique. Cette démarche suppose une bonne connaissance de la clientèle, la détermination de paramètres de concentration destinés à évaluer et limiter les risques potentiels, un système comptable et un dispositif de contrôle appropriés.

#### **6. Des mécanismes de surveillance des risques pris sur les principaux actionnaires, les administrateurs, les dirigeants et les personnes liées**

Conformément à l'article 35 de la loi bancaire et au dispositif prudentiel, les établissements veilleront, par ailleurs, avec une attention particulière, à la surveillance des risques sur les administrateurs, les principaux actionnaires, les dirigeants ou les personnes qui leur sont liées. Il convient de rappeler que tout prêt à ces intéressés doit, au préalable, être approuvé à l'unanimité par les membres de l'organe délibérant et être mentionné dans le rapport spécial des commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale des actionnaires. Ces concours doivent obéir à des procédures d'étude et à des conditions distinctes clairement définies.

#### **7. Des méthodes de consolidation des risques pris sur les groupes apparentés ou liés**

Il est également important pour les établissements de crédit, d'appréhender la situation des groupes apparentés ou liés par rapport aux risques qu'ils prennent sur eux. Aussi, doivent-ils se doter d'un système de consolidation de ces risques.

#### **8. Une politique de gestion des risques par principale catégorie**

S'agissant des risques de marché, de taux et de change, il convient de mettre en place des

instruments d'identification et de mesure des risques, afin de fixer en fonction de l'amplitude de la fluctuation des cours et des taux, la perte maximale acceptable, celle-ci déterminant le volume des encours pouvant être exposé.

Le risque de liquidité peut être atténué par une bonne dispersion des dépôts et surtout par un bon gouvernement d'entreprise, le retrait de l'épargne de la clientèle provenant généralement de rumeurs liées à la dégradation de la gestion et/ou de la réputation de l'établissement.

Les risques opérationnels peuvent être limités par l'existence de dispositifs indiquant, pour chaque type d'opérations, le processus de réalisation apte à en assurer le déroulement sécurisé. A cette fin, des manuels de procédures doivent être établis sur la base de l'analyse des divers risques, compte tenu des dispositions juridiques en vigueur, notamment de la tenue des livres légaux. Ces manuels doivent faire l'objet d'une maintenance et être mis à la disposition du personnel. Ils peuvent être complétés par des fiches de travail décrivant le contenu des postes concernés par chaque opération.

#### **9. Des procédures comptables et la tenue des livres légaux correspondants, en conformité avec les dispositions du Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (PCB)**

Les procédures de traitement automatisé des données doivent être formalisées, accessibles et contrôlables. Elles permettront ainsi de s'assurer de la fiabilité des enregistrements et de la conformité des états au cadre réglementaire en vigueur.

#### **10. Des procédures administratives et la tenue des livres obligatoires correspondants**

Au préalable, l'organisation administrative doit être clairement définie, sur la base des orientations stratégiques, des politiques et des réalités opérationnelles fondamentales.

Il importe par la suite, de mettre en place des procédures permettant d'éviter les ambiguïtés fonctionnelles génératrices de conflits d'intérêts entre les différentes structures organisationnelles, d'empiètements dans les domaines propres et de double-emplois.

La confusion des tâches, l'augmentation des coûts et les incompatibilités de fonctions qui en résulteraient, constitueraient un risque non négligeable, préjudiciable à la gestion efficiente des établissements de crédit.

En tout état de cause, il importe que les procédures administratives soient réellement appli-

quées et que leur mise à jour s'effectue dans un souci de célérité et de cohérence.

Des dispositions doivent également être prises pour assurer la tenue des livres obligatoires que sont le livre-journal, le livre d'inventaire, le grand-livre et la balance, dans le respect des délais de conservation requis, les deux premiers devant en outre, être cotés et paraphés par l'Autorité compétente.

### ***11. Des procédures d'évaluation, de déclassement et de provisionnement des risques, conformes aux dispositions édictées par le PCB et la réglementation prudentielle***

L'existence de procédures d'évaluation des risques s'impose, dans le cadre de leur suivi permanent et de la prévention des défaillances.

Quant à l'application de règles adéquates de déclassement et de provisionnement, elle s'avère nécessaire pour donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. A cet égard, les dispositions réglementaires définies dans le Plan Comptable Bancaire et le dispositif prudentiel constituent une référence minimale pour les établissements de crédit. L'inobservation de ces règles, de même que l'omission de provisions ou leur étalement dans le temps, sont incompatibles avec la fiabilité des comptes et des états de synthèse, qui requiert la transparence et la sincérité dans le processus de leur élaboration.

### ***12. Un système fiable et performant de reporting aux Autorités monétaires et de contrôle***

Cette dernière exigence impose un système d'information fiable et performant, capable de traiter toutes les opérations selon la multiplicité des critères suivants lesquels elles doivent être analysées, en vue notamment du service des documents destinés aux Autorités monétaires et de contrôle.

Les établissements de crédit exerçant un contrôle sur d'autres entités, doivent établir un système de surveillance sur une base combinée ou consolidée des activités, des risques et des fonds propres.

### ***13. Des codes de déontologie portant notamment sur les relations avec la clientèle, la***

### ***détection des opérations frauduleuses ou anormales, les obligations incombant aux administrateurs, aux dirigeants et au personnel***

Le gouvernement d'entreprise doit être complété par un code de déontologie portant sur les relations avec la clientèle et la vigilance nécessaire à la détection des opérations illicites et frauduleuses. Pour cela, le principe de la transparence des activités s'impose. Celui-ci permet une intervention rapide lorsqu'un problème apparaît, favorisant la confiance entre l'établissement et ses différents partenaires.

## **III - LA REPARTITION DES RESPONSABILITES**

Une répartition judicieuse des pouvoirs et des responsabilités entre l'organe délibérant et l'organe exécutif ou de gestion.

L'efficacité du gouvernement d'entreprise repose sur une répartition judicieuse des pouvoirs et des responsabilités entre l'Assemblée Générale des actionnaires, l'organe délibérant et l'organe exécutif, dans le strict respect des dispositions impératives du droit des sociétés.

Il incombe à l'organe délibérant (Conseil d'Administration en général) de définir la stratégie, le plan d'affaires, l'ensemble des procédures et des règles de gestion de l'établissement. Il lui appartient également de valider tous les outils de gestion technique et de contrôler la mise en œuvre, par l'organe exécutif, de ses orientations et décisions.

Le fonctionnement de l'organe délibérant doit respecter les prescriptions légales. En effet, les établissements de crédit de l'UMOA sont soumis aux dispositions prévues par l'Acte uniforme des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, dans le cadre du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). A ce titre, les dirigeants de établissements constitués sous forme de société anonyme sont tenus de respecter les règles relatives au cumul des mandats énoncées dans les articles 425, 464, 479 et 497 dudit Acte.

Pour vérifier la qualité des informations fournies par l'organe exécutif, porter une appréciation

sur le contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en cas de besoin, des actions complémentaires dans ce domaine, l'organe délibérant peut prendre toutes les dispositions qui lui paraissent utiles.

L'organe exécutif ou de gestion (Direction en principe) a en charge l'exécution des déci-

sions de l'organe délibérant. Il doit aussi veiller au respect de la réglementation bancaire, notamment prudentielle, ainsi qu'à l'élaboration de l'ensemble des outils techniques de gestion couvrant notamment la mesure et l'évaluation des fonds propres et des risques.

La présente lettre-circulaire doit être communiquée à chaque administrateur.

**LA COMMISSION BANCAIRE**

# AVIS DE LA BANQUE CENTRALE N° 01/2007/RB DU 2 NOVEMBRE 2007 AUX BANQUES ET ETABLISSEMENTS FINANCIERS, RELATIF AU RELEVEMENT DU CAPITAL SOCIAL MINIMUM DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DE L'UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UMOA)

Le Conseil des Ministres de l'Union a décidé, en sa session ordinaire du 17 septembre 2007, de relever le capital social minimum applicable aux banques et établissements financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) à 10 milliards et 3 milliards respectivement. Cette mesure s'inscrit dans l'optique de la promotion d'un système bancaire et financier sain et solide, susceptible de contribuer efficacement au financement du développement économique des Etats membres de l'UMOA.

En application de cette décision, il est précisé que :

- le capital social minimum est porté, dans une première phase, à 5 milliards pour les banques et à 1 milliard pour les établissements financiers, à compter du 1er janvier 2008. Les banques et établissements financiers en activité doivent se conformer à ces nouveaux seuils au plus tard le 31 décembre 2010 ;
- les nouveaux seuils sont applicables aux demandes d'agrément en qualité de banque ou d'établissement financier introduites à compter de la date d'entrée en vigueur de la mesure ;

- les banques et établissements financiers déjà agréés sont tenus de communiquer au Ministre chargé des Finances, à la BCEAO et à la Commission Bancaire de l'UMOA, dans un délai de six (6) mois à compter du 1er janvier 2008, un plan d'actions assorti d'un chronogramme, indiquant les mesures à prendre par les dirigeants au titre de cette première phase, pour se conformer, le cas échéant, aux règles de capital social minimum, de représentation et d'emploi du capital minimum ;

- la date d'application des seuils de 10 milliards et 3 milliards respectivement pour les banques et les établissements financiers, sera indiquée à l'issue de la première phase.

Le présent avis sera notifié aux banques et établissements financiers et publié partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le 2 novembre 2007

Le Gouverneur



# INSTRUCTION DE LA BANQUE CENTRALE N°01/2007/RB DU 2 JUILLET 2007 RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX AU SEIN DES ORGANISMES FINANCIERS

Le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),

Vu le Traité du 14 novembre 1973 constituant l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), notamment en son article 22 ;

Vu le Traité du 10 janvier 1994 constituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment en ses articles 6, 7, 16, 21, 42, 43, 97, 98 et 113 ;

Vu les Statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, notamment en leurs articles 27 et 44 ;

Vu la Directive n° 07/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats Membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;

Vu la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), adoptée le 20 mars 2003, par le Conseil des Ministres de l'Union ;

Vu la Loi portant réglementation bancaire ;

Vu la Loi portant réglementation des institutions

mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;

Considérant le rôle prépondérant des organismes financiers dans le fonctionnement efficace du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux dans l'Union ;

Considérant que l'utilisation des organismes financiers pour le blanchiment de capitaux risque de compromettre leur solidité et leur stabilité ainsi que la fiabilité du système financier en général, qui perdrait ainsi la confiance du public ;

Considérant que la mise en place, par les organismes financiers, de procédures de contrôle interne et de programmes de formation dans ce domaine sont des mesures complémentaires sans lesquelles les autres mesures contenues dans la Loi uniforme susvisée pourraient perdre leur efficacité ;

DECIDE

## TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

### Article 1<sup>er</sup> : Objet

La présente Instruction a pour objet de préciser les modalités d'application de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux



dans les Etats membres de l'UEMOA, notamment les dispositions de l'article 13 de la dite loi, par les organismes financiers définis à l'article 3 ci-dessous.

### **Article 2 : Définition**

Aux termes des dispositions des articles 2 et 3 de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, le blanchiment de capitaux est défini comme l'infraction constituée par un ou plusieurs des agissements ci-après, commis intentionnellement, à savoir :

- la conversion, le transfert ou la manipulation de biens, dont l'auteur sait qu'ils proviennent d'un crime ou d'un délit ou d'une participation à ce crime ou délit, dans le but de dissimuler ou de déguiser l'origine illicite desdits biens ou d'aider toute personne impliquée dans la commission de ce crime ou délit à échapper aux conséquences judiciaires de ses actes ;
- la dissimulation, le déguisement de la nature, de l'origine, de l'emplacement, de la disposition, du mouvement ou de la propriété réels des biens ou de droits y relatifs dont l'auteur sait qu'ils proviennent d'un crime ou d'un délit, tels que définis par les législations nationales des Etats membres de l'UEMOA ou d'une participation à ce crime ou délit ;
- l'acquisition, la détention ou l'utilisation de biens dont l'auteur sait, au moment de la réception desdits biens, qu'ils proviennent d'un crime ou d'un délit ou d'une participation à ce crime ou délit.

### **Article 3 : Champ d'application**

La présente Instruction s'applique aux organismes financiers ci-après :

- les banques et établissements financiers ;
- les services financiers des postes, ainsi que les Caisses de Dépôts et Consignations ou les organismes qui en tiennent lieu ;
- les institutions mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit, ainsi que les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit ;
- les agréés de change manuel.

## **TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE VIGILANCE DES ORGANISMES FINANCIERS**

### **Chapitre I : Obligations générales de vigilance**

#### **Article 4 : Identification de la clientèle**

Les organismes financiers visés à l'article 3 ci-dessus sont tenus, avant de nouer une relation contractuelle ou d'assister leur client dans la préparation ou la réalisation d'une transaction, de s'assurer de l'identité de leur cocontractant. A cet effet, ils procèdent à l'identification de leurs clients, conformément aux dispositions du chapitre 2 du titre II de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA ainsi qu'à celles de l'Annexe à ladite Loi uniforme, relatives aux modalités d'identification des clients personnes physiques par les organismes financiers dans le cas d'opérations financières à distance.

L'identification des clients doit reposer, d'une part, sur des règles déontologiques précises et, d'autre part, sur une politique clairement définie de connaissance de la clientèle, afin d'empêcher que l'organisme financier n'entretienne des relations avec des personnes dont l'identité est

douteuse ou dont les transactions sont sans commune mesure avec l'activité.

Pour se prémunir efficacement contre les risques de réputation et de contrepartie, les organismes financiers visés par la présente Instruction, doivent définir les types de clients qu'ils ne peuvent accepter, au regard notamment des prescriptions des alinéas ci-dessus, et se garder de nouer toute relation, avant d'avoir établi de manière satisfaisante leur identité, leur adresse et le type d'opérations autorisées avec lesdits clients.

Les procédures de connaissance de la clientèle doivent s'appliquer, non seulement aux nouvelles relations, mais également aux clients existants, notamment ceux sur lesquels pèsent des doutes quant à la fiabilité des informations précédemment collectées.

#### **Article 5 : Conservation des pièces et documents**

En vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, les organismes financiers doivent conserver par devers eux, pendant dix (10) ans à compter de la clôture de leurs comptes ou de la cessation de leurs relations, les documents relatifs à l'identité de leurs clients habituels ou occasionnels. Ils conservent également les documents relatifs aux opérations effectuées par ceux-ci pendant dix (10) ans à compter de la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été réalisées.

#### **Article 6 : Détection des opérations suspectes**

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 26 de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, le programme interne de lutte contre le blanchiment des capitaux doit, à tout moment, permettre de fournir des rensei-

gnements précis notamment sur :

- les montants des opérations effectuées par la clientèle et leur fréquence ;
- la nature des opérations (dépôt en espèces, virement, etc.) ;
- l'existence d'une justification économique des opérations ;
- la cohérence de la justification économique des opérations ;
- les devises traitées lors des opérations ;
- l'identité du donneur d'ordre réel ;
- l'origine des opérations (origine géo-graphique, identité des organismes financiers intervenant en tant qu'intermédiaires, comptes utilisés) ;
- l'identité du bénéficiaire réel ;
- la destination des opérations (destination géographique, identité des organismes financiers intervenant en tant qu'intermédiaires, comptes utilisés).

### **Chapitre II : Obligations spécifiques de vigilance renforcée**

#### **Article 7 : Suivi des opérations atypiques**

Les organismes financiers doivent prévoir un dispositif d'analyse des transactions et du profil des clients, permettant de retracer et de suivre tout particulièrement les mouvements et opérations financiers atypiques.

Il s'agit notamment des opérations ci-après :

- transactions anormales en soi et/ou transactions

anormales par rapport à un client (cas par exemple de comptes dormants devenus subitement actifs, chèques à endossement multiple, transfert de fonds vers des comptes numérotés, achat ou vente de grandes quantités de métaux précieux) ;

- opérations de crédit avec acceptation du client de taux anormalement élevé, proposition de garanties constituées d'avoirs d'origine inconnue ou incompatibles avec le niveau de vie apparent du client, ou encore proposition de remboursement anticipé, avec des fonds dont l'origine est inconnue ou peu plausible ;
- opérations de commerce extérieur avec des prix des biens sous-jacents à l'opération, sous-évalués ou surévalués par rapport au prix du marché, ou des montages complexes, faisant intervenir de multiples structures, sans justification technique ou économique satisfaisante ;
- opérations d'un montant sensiblement supérieur à celui des transactions habituelles du client ;
- opérations de bourse et de marché avec des dépôts à des taux anormalement élevés, ou comportant des transactions sur titre à des cours décalés par rapport à ceux du marché ;
- opérations consistant en de multiples allers-retours sur titres sans rentabilité apparente, suivis d'une sortie de fonds vers un autre organisme financier localisé notamment à l'étranger ;
- transactions effectuées avec des contreparties situées dans des pays, territoires et/ou juridictions déclarés par le Groupe d'Action Financière (GAFI) comme non coopératifs et des personnes visées par des mesures de gel des avoirs pour leurs liens présumés avec une entité criminelle organisée.

#### **Article 8 : Obligations relatives aux opérations financières occasionnelles**

Les programmes internes de lutte contre le blanchiment doivent préciser les vérifications et démarches à effectuer pour l'identification des opérations occasionnelles. A cet effet, les organismes financiers doivent s'assurer, conformément aux dispositions des articles 7 et 8 de la Loi uniforme, de l'identité de tout client occasionnel qui demande d'effectuer une opération portant sur une somme supérieure ou égale à cinq millions (5.000.000) de FCFA ou dont la contre-valeur en FCFA équivaut ou excède ce montant.

Les obligations visées à l'article 7 de la Loi uniforme s'imposent aux clients occasionnels qui sollicitent la location de coffre et ceux qui demandent, dans un court laps de temps, la réalisation de plusieurs opérations entre lesquelles un lien semble exister et dont le montant est inférieur à cinq millions (5.000.000) de FCFA.

#### **Article 9 : Opérations électroniques**

Les organismes financiers qui permettent l'exécution de transactions par internet ou par tout autre moyen électronique, doivent disposer d'un système adapté de surveillance de ces transactions. Ils sont, en outre, tenus de centraliser et d'analyser les transactions inhabituelles par internet ou par tout autre support électronique.

#### **Article 10 : Vigilance renforcée à l'égard des pays et territoires non coopératifs ainsi que des personnes visées par des mesures de gel des fonds**

Les organismes financiers visés à l'article 3 ci-dessus sont tenus d'accorder une attention particulière aux opérations réalisées avec les pays, territoires et/ou juridictions déclarés par le GAFI comme non coopératifs et par les personnes

visées par des mesures de gel des avoirs pour leurs liens présumés avec une entité criminelle organisée.

A cet égard, la liste de ces pays/territoires et juridictions ainsi que celle des personnes visées par des mesures de gel des avoirs doivent être régulièrement mises à jour et communiquées au personnel placé au devant de la lutte contre le blanchiment de capitaux au sein de l'organisme financier.

### **TITRE III : OBLIGATIONS PARTICULIERES**

#### **Chapitre I : Obligations relatives à la déclaration de soupçon**

##### **Article 11 : Obligation de déclaration de soupçon**

Les organismes financiers visés à l'article 3 ci-dessus doivent procéder à des déclarations d'opérations suspectes, conformément aux dispositions du Chapitre 2 du Titre III de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA.

Aux termes des dispositions de l'article 26 de ladite Loi uniforme, ils doivent déclarer auprès de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), créée en application de ladite Loi, les opérations portant sur des sommes qui pourraient s'inscrire dans un processus de blanchiment de capitaux, notamment :

- les sommes inscrites dans leurs livres qui pourraient provenir du trafic de stupéfiants ou d'activités criminelles organisées ;
- les opérations qui portent sur des sommes lorsque celles-ci pourraient provenir du trafic de stupéfiants ou d'activités criminelles organisées ;

- toute opération dont l'identité du donneur d'ordre ou des bénéficiaires reste douteuse, nonobstant l'exécution des diligences conformes aux dispositions des articles 7 à 9 de la Loi uniforme ;
- les opérations effectuées par les organismes financiers pour compte propre ou pour compte de tiers avec des personnes physiques ou morales, y compris leurs filiales ou établissements, agissant sous forme ou pour le compte de fonds fiduciaires ou de tout autre instrument de gestion d'un patrimoine d'affectation, dont l'identité des constituants ou des bénéficiaires n'est pas connue.

##### **Article 12 : Obligation connexe à l'obligation de déclaration de soupçon**

En vertu des dispositions de l'article 10 de la Loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats membres de l'UEMOA, tout paiement en espèces ou par titre au porteur d'une somme d'argent, effectué dans des conditions normales, dont le montant unitaire ou total est égal ou supérieur à cinquante millions (50.000.000) de FCFA ainsi que toute opération importante portant sur des sommes dont le montant unitaire ou total est supérieur à dix millions (10.000.000) de FCFA, et qui, sans entrer dans le champ d'application de l'article 26 visant l'obligation de déclaration, se présente dans des conditions inhabituelles de complexité et ne paraît pas avoir de justification ou d'objet licite, doit être consignée dans un registre confidentiel et faire l'objet d'un examen particulier de la part des organismes financiers.

Dans ce cas, ces derniers se renseignent auprès des clients sur l'origine et la destination de ces sommes ainsi que sur l'objet de la transaction et l'identité des personnes qui en bénéficient.

## **Chapitre II : Autres obligations professionnelles**

### **Article 13 : Mise en place d'une cellule anti-blanchiment**

Les organismes financiers sont tenus de mettre en place une structure spécifique de lutte contre le blanchiment de capitaux. Le dispositif anti-blanchiment doit être explicitement confié à une structure ad hoc, qui peut être la structure chargée du contrôle ou de l'audit interne.

Cette structure doit être adaptée à l'organisation, à la nature et au volume des activités de l'organisme financier. Elle est chargée de la mise en oeuvre d'un système de surveillance et du contrôle du bon fonctionnement des procédures mises en place, pour satisfaire à toutes les dispositions de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux.

A ce titre, l'organe exécutif doit mettre à la disposition du responsable du dispositif anti-blanchiment, les moyens (humains et matériels) adéquats et suffisants et lui garantir une indépendance opérationnelle, pour l'exécution de sa mission.

La structure aura notamment pour attributions :

- la centralisation des soupçons émanant du personnel ;
- l'instruction interne des dossiers de soupçon ;
- la rédaction des déclarations de soupçon et leur transmission à la CENTIF ;
- la réponse aux enquêtes régulières ou ponctuelles des Autorités monétaires et de contrôle ou de la CENTIF.

### **Article 14 : Formation et sensibilisation du personnel**

Les organismes financiers doivent mettre en place une politique d'information et de formation spécifique de l'ensemble du personnel (y compris, au besoin, les auxiliaires de vacances et les intérimaires) ayant en charge des opérations susceptibles d'être utilisées dans un circuit de blanchiment de capitaux et notamment de toutes les catégories de personnel en contact avec la clientèle.

Au titre de l'information, les organismes financiers doivent notamment faire connaître à leurs agents concernés les dispositions de la législation et de la réglementation en vigueur.

En matière de formation, les structures opérationnelles directement impliquées dans la lutte contre le blanchiment de capitaux doivent, d'une part, disposer de manuels de procédures à jour et, d'autre part, sur la base d'un plan de formation, être régulièrement formées à la maîtrise de ces manuels et sensibilisées aux différentes typologies constitutives de cas de blanchiment de capitaux.

### **Article 15 : Programme interne de lutte contre le blanchiment de capitaux**

Les organismes financiers visés à l'article 3 ci-dessus sont tenus de mettre en place un programme interne s'appuyant sur un dispositif définissant les procédures et règles internes de prévention et de détection du blanchiment de capitaux.

Ce programme interne doit être conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans les Etats membres de l'UEMOA en matière de lutte contre le blanchiment de

capitaux, sans préjudice des règles internes applicables à un organisme financier du fait de son appartenance à un groupe.

Le programme interne de lutte contre le blanchiment de capitaux doit être consigné par écrit et validé par l'organe délibérant de l'organisme financier avant sa mise en application.

#### **Article 16 : Contrôle du programme interne de lutte contre le blanchiment de capitaux**

Le programme interne de lutte contre le blanchiment de capitaux doit être soumis au champ de compétence et d'investigation d'une structure ou instance indépendante de celle chargée de sa mise en oeuvre. Cette structure ou instance est tenue de rendre compte périodiquement de ses contrôles en la matière à l'organe délibérant.

### **TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES**

#### **Chapitre I : Dispositions diverses**

#### **Article 17 : Dispositions spécifiques aux banques et établissements financiers**

Les banques et établissements financiers sont tenus, dans un délai de deux (2) mois à compter de la fin de l'exercice, d'adresser à la BCEAO et à la Commission Bancaire, un rapport sur la mise en oeuvre de l'ensemble du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux en vigueur dans les Etats membres de l'UEMOA. Ce rapport doit notamment :

- décrire l'organisation et les moyens de l'établissement en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- relater les actions de formation et d'information menées au cours de l'année écoulée ;

- inventorier les contrôles effectués pour s'assurer de la bonne mise en oeuvre et du respect des procédures d'identification de la clientèle, de conservation des données, de détection et de déclaration des transactions suspectes ;
- faire ressortir les résultats des investigations, notamment en ce qui concerne les faiblesses relevées dans les procédures et dans leur respect, ainsi que des statistiques se rapportant à la mise en oeuvre du dispositif de déclaration de soupçon ;
- signaler, le cas échéant, la nature des informations transmises à des institutions tierces, y compris celles à l'extérieur du pays d'implantation ;
- dresser une cartographie des activités suspectes les plus courantes, en indiquant éventuellement la nature et la forme des mutations observées, dans le domaine du blanchiment de capitaux ;
- présenter les perspectives et le programme d'actions pour la période à venir.

Dans le cadre des contrôles prévus à l'article 46 de la Loi portant réglementation bancaire, les banques et établissements financiers doivent être en mesure de produire tous les renseignements nécessaires à l'appréciation de la qualité de leur dispositif de prévention du blanchiment de capitaux. A cet égard, les procédures écrites et la documentation interne doivent être disponibles en langue française.

#### **Article 18 : Dispositions applicables aux organismes financiers autres que les banques et établissements financiers**

Les organismes financiers autres que les banques et établissements financiers, visés à l'article 3 de la présente Instruction, doivent communiquer à

la BCEAO, dans un délai d'un (1) mois à compter de la fin de l'exercice, le rapport de leur cellule anti-blanchiment.

## **Chapitre II : Dispositions finales**

### **Article 19 : Entrée en vigueur**

La présente Instruction entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Elle sera publiée partout où besoin sera.

**Fait à Dakar, le 2 juillet 2007**

**Le Gouverneur**



**Commission Bancaire de l'UMOA**

Secrétariat Général

Av. Terrason de Fougères - 01 BP 7125 Abidjan - Côte d'Ivoire

Tél. : (225) 20 25 57 57 - Fax : (225) 20 22 45 52

Site web : [www.bceao.int](http://www.bceao.int) - E-mail : [courrier.sg@cb.bceao.int](mailto:courrier.sg@cb.bceao.int)